TENTANDA VIA

THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY

Fine Binding
THE CARSWELL COMPANY LIMITED

3 9007 0238 2694 4

Date Due

SC CIRC DEC 10 1986			
SC DIS DEC 01 1986			
SC CIRC FEB 11 1988			
RENEWED			
SC CIRC MAY 13 1988			
DIS MAR 08 1988			
ILL			
JUN 10 1993 SC FACS			
OCT 12 1995 SC CIRC			
SEP 14 1995 SC FACS			
JUN 30 2009 SC CIRC			

NLR 174

105
5/8041
7

LES FRANCISCAINS
ET
LE CANADA

R. P. ODORIC-MARIE JOUVE
de l'Ordre des Frères Mineurs

LES FRANCISCAINS
ET
LE CANADA

VOLUME PREMIER

L'ÉTABLISSEMENT DE LA FOI
1615—1629

QUÉBEC
COUVENT DES SS. STIGMATES

1915

FC
324
F7
J68
1915
V.1

SCOTT

Ex parte Ordinis, nihil obstat.

QUEBECI, die 14 julii 1914.

FR. MARIA-ANSELMUS, O. F. M.,

Censor deputatus.

IMPRIMATUR:

MARIANOPOLI, die 9 nov. 1914.

FR. ANGELUS-MARIA HIRAL, O. F. M.,

Vic.-Prov.

Nil obstat.

QUEBECI, die 9 sept., A. D. 1914.

LIONELLUS LINDSAY, pter.

Censor deputatus.

IMPRIMATUR:

QUEBECI, die 3 dec. 1914.

† L.-N. CARDINALIS BEGIN,

Arch. Quebec.

A SON ÉMINENCE LOUIS-NAZAIRE BÉGIN

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

CARDINAL DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

DU TITRE DE SAINT-VITAL

SEIZIÈME SUCCESSEUR DU VÉN. MGR DE LAVAL

DONT LES PRÉCURSEURS AU CANADA

FURENT DES FILS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

LES RÉCOLLETS,

L'AUTEUR DÉDIE

AVEC RESPECT ET AMOUR FILIAL

CE LIVRE

ÉCRIT A L'OCCASION DU TROISIÈME CENTENAIRE

DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FOI AU CANADA

PAR LES RÉCOLLETS

DANS LE DIOCÈSE ET LA VILLE DE QUÉBEC

DONT SON ÉMINENCE

EST

LE PÈRE AIMÉ

ET

LE PASTEUR VIGILANT.

LETTRE

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

Archevêque de Québec.

Archevêché de Québec, le 3 décembre 1914.

Au Révérend Père Odoric, O. F. M.,
Québec.

Révérend Père,

Je vous remercie de l'attention que vous avez eue de me dédier votre ouvrage Les Franciscains et le Canada. *Cet ouvrage, je l'apprécie d'autant plus qu'il est de nature à rappeler à notre peuple ses nobles origines, à l'attacher de plus en plus à la Sainte Eglise catholique et à sa doctrine que les vaillants enfants de saint François d'Assise implantèrent dans nos contrées au prix de tant de luttes et de sacrifices.*

Les Pères Récollets furent, en effet, nos premiers missionnaires ; et cet ouvrage, qui est comme un monument élevé en leur honneur, est le récit de leurs travaux apostoliques au Canada, de 1615 à 1629.

Vous nous montrez, tout d'abord, que l'illustre Champlain, après l'établissement de la colonie à Québec, n'est pas content de son œuvre tant qu'il ne lui a pas assuré un des éléments les plus nécessaires à son développement : l'intime coopération de l'Eglise, dont peu d'hommes ont compris aussi bien que lui l'influence salutaire. Nous voyons alors, dans vos pages, l'action de la Providence qui dirige le choix de Champlain sur des enfants de saint François, les Récollets. Ces dignes fils du Patriarche d'Assise, tout animés qu'ils sont du plus beau zèle apostolique, ne veulent cependant recevoir que de Rome, source de tout pouvoir religieux, la mission sainte de venir établir la foi dans ce pays nouveau. Et l'on peut donc se réjouir de voir notre Eglise canadienne, dès ses origines, s'attacher comme obstinément au Pontificat romain. Ce fait si important et si consolant, et tout à la gloire de vos Pères, vous l'établissez dans votre histoire par des documents que l'on ignorait jusqu'ici.

Puis, vous esquissez, comme en une série de tableaux, l'arrivée, les premières impressions, les travaux immenses de nos premiers missionnaires. Nous y suivons jusque dans la région des Grands Lacs ces Récollets, véritables pionniers de la foi et de la civilisation, de 1615 à 1629. Leurs noms, à tous, brillent dans nos annales : car tous se montrèrent dignes de la mission qui leur avait été confiée.

Votre livre m'est particulièrement agréable en ce qu'il rappelle les commencements de notre belle Eglise de Québec. Dans vos pages, nous voyons arriver ici les premiers prêtres qui aient apporté à notre peuple

encore au berceau les consolations de la religion. Un sanctuaire s'élève bientôt au pied du Cap Diamant. Le Dieu de l'Eucharistie y établit sa demeure ; de là, sous notre ciel canadien, les eaux salutaires des sacrements se répandent, la lumière de la foi y resplendit, la voix de la vérité s'y fait entendre : c'est l'Eglise de Québec, mère de toutes les Eglises de l'Amérique du Nord, qui prend naissance, se fortifie, se développe et commence son œuvre de civilisation et de salut.

En nous rappelant ces débuts si pénibles, ces travaux si durs de la première heure, vous accomplissez un acte de justice envers les fondateurs de notre Eglise canadienne. Personne n'a le droit, chez nous, d'ignorer ou d'oublier les luttes et les souffrances au prix desquelles la foi a pris racine dans notre pays.

Et il se trouve que votre ouvrage, en paraissant au début de l'an 1915, revêt un spécial caractère d'opportunité. Ce fut en 1615 que les Récollets vinrent ouvrir la mission du Canada. Le troisième centenaire de ces grands évènements religieux s'imposera à l'attention de tous ceux qui se réjouissent et rendent grâces à Dieu de ces trois cents ans de foi reçue, conservée, développée et fortifiée. Il arrive donc au bon moment, votre ouvrage, pour faire revivre dans toutes les mémoires le souvenir de ces Pères Récollets, qui furent les premiers éducateurs de notre peuple dans la foi. C'est le premier monument élevé chez nous en l'honneur des fils de François d'Assise que, voilà trois siècles, le Vicaire de Jésus-Christ envoyait en nos pays lointains, pour y conquérir à l'Eglise et à Dieu

ces contrées que Champlain, soldat de la France, venait de donner à sa patrie.

Je vous félicite, mon Révérend Père, de votre bel ouvrage, et je fais des vœux pour qu'il reçoive partout l'excellent accueil qu'il mérite.

+ L. N. Card. Bégin, arch.
de Québec -

LETTRE

DU RÉVÉRENDISSIME PÈRE PACIFIQUE MONZA,

Ministre Général des Frères Mineurs

Curie Généralice, Rome.

Au Révérend Pére Odoric-M. Jouve,

Québec.

Mon cher Père,

J'ai parcouru avec le plus vif intérêt les pages que vous consacrez aux premiers missionnaires du Canada, à l'occasion du troisième centenaire de l'établissement de la foi dans la Nouvelle-France. C'est un vrai monument que vous avez élevé à la gloire de l'Ordre franciscain.

Tout le monde sait que, dès le début, le Séraphique Fondateur destina ses frères aux missions parmi les infidèles et que lui-même voulut leur donner l'exemple de l'héroïsme dans ce sublime ministère. Dès lors,

les peuples païens de l'Afrique et de l'Asie virent arriver les apôtres franciscains dont toute l'ambition était de les conduire à Jésus-Christ.

Quand le génie de Christophe Colomb eut découvert un nouveau monde, les Frères Mineurs furent au premier rang des missionnaires qui entreprirent l'évangélisation de ces immenses territoires et de leurs sauvages habitants.

Il ne faut donc pas nous étonner que le hardi navigateur français, Champlain, décidé à fonder une nouvelle France sur les bords du Saint-Laurent, ait demandé à l'Ordre franciscain les apôtres nécessaires à son noble dessein.

En signant, il y a trois siècles, au nom du Saint-Siège, l'obédience des quatre premiers missionnaires destinés au Canada, mon prédécesseur, Antoine de Tréia, ne pouvait guère prévoir quel serait le grandiose développement de cette mission plutôt modeste dans ses débuts. Grâce à votre livre, il nous est permis de juger l'héroïque effort qu'ils ont fait, au prix de sacrifices inouïs, pour évangéliser des peuples sauvages et cruels et pour soutenir le courage et la foi d'une colonie naissante, trop éloignée de la mère-patrie. Nous pouvons, de plus, admirer le magnifique succès de leur entreprise et contempler aujourd'hui la riche moisson qui mûrit dans la paix et le bonheur, là où ils ont semé dans les combats et les larmes.

Je souhaite à nos religieux qui continuent, sur les mêmes plages l'œuvre de leurs devanciers, d'être aussi les héritires de leurs vertus. Membres de la même famille, qu'ils soient fidèles aux traditions des anciens et qu'ils méritent toujours les éloges dont vous

écrivez que les Canadiens n'ont jamais cessé de combler leurs premiers missionnaires.

En vous félicitant, cher Père, de votre bel ouvrage, je ne puis oublier la circonstance qui en a été l'occasion. Commémorer solennellement le troisième centenaire de l'établissement de la foi sur les rives du Saint-Laurent est un projet digne d'un peuple qui " se souvient ". J'y applaudis de tout cœur et je suis heureux de savoir que vous faites partie du Comité chargé d'organiser les fêtes sous la présidence de l'Emminentissime Cardinal, Archevêque de Québec.

J'ajoute encore que vous ne devez pas vous arrêter sur cette première page de nos Annales au Canada; mais j'espère que vous continuerez rapidement votre travail jusqu'aux temps modernes, afin d'apporter ainsi une contribution sérieuse et complète à l'histoire générale de notre Ordre dans le monde.

Je vous bénis, cher Père, et je demeure

votre bien dévoué en N. S. J. C.

Fr. Pacifique Marizza
Min. Général O. M.

Donné à Rome,

ce 15 novembre 1914.

PRÉFACE

Un publiciste Canadien-Français écrivait récemment : " Notre race, de par la miséricordieuse Providence de Dieu, qui nous a fait ce don inestimable, est de celles dont l'organisme et la vie sont tout compénétrés du principe éminemment vital qu'est le Catholicisme. Le Catholicisme a été pendant trois siècles l'âme de notre race. Nous sommes nés et nous avons grandi sous la poussée de la sève catholique, que nous infusa sans arrêt et sans impuretés hérétiques, par le vigoureux rameau de l'Eglise de France, l'arbre immortel de l'Eglise Catholique, sorti lui-même de la semence divine. "

Comme introduction à l'ouvrage que nous publions, à elles seules ces lignes suffiraient. Toute la raison de ce livre en effet, c'est de montrer, dans la personne de nos premiers missionnaires, la maternelle sollicitude de l'Eglise se penchant avec amour sur le berceau de la Nouvelle-France pour infuser à la race canadienne-française cet esprit catholique, pur de tout alliage, dont elle se glorifie à si juste titre.

L'établissement de la foi au Canada fut l'œuvre des Récollets, demandés par Champlain, envoyés par Rome.

Les Récollets étaient une des quatre branches

des Franciscains de l'Observance, qu'un seul Ministre Général gouvernait, sous le titre de Ministre Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs. Le nom de Récollet n'existe plus depuis 1897 ; il s'est effacé pour faire place à une plus parfaite unité dans la famille franciscaine, dont les enfants ne se reconnaissent plus désormais que sous le nom légué par leur séraphique Père, celui de Frères Mineurs ; dans le langage populaire on dit : les Franciscains, du nom même de leur fondateur.

Ce qui précède explique le titre et le sous-titre de notre ouvrage, qui est à la fois l'histoire des Franciscains au Canada de 1615 à 1629 et l'histoire de l'établissement de la foi en ce pays durant la même période.

Cette histoire, nous avons voulu l'écrire sincère et exacte. Dans ce but, nous avons fait des recherches qui nous ont révélé des documents inédits, et nous avons compulsé les auteurs qui ont écrit sur ce sujet ; notamment, nous recourons souvent aux travaux si précieux de Champlain et de Sagard, témoins de premier ordre pour la période, 1615-1629, de l'histoire canadienne. Nous indiquons au cours du récit les auteurs que nous citons.

En publiant le présent ouvrage en cette année 1915, nous croyons faire une œuvre patriotique très opportune. Cette année marque en effet le troisième centenaire de l'établissement de l'Eglise au Canada. Le moment est donc bien choisi pour rappeler, dans un cadre tracé tout exprès pour cela et moins étroit que celui de la plupart de nos devanciers, les travaux pénibles, les combats in-

cessants, au prix desquels l'Eglise Catholique prit possession du Canada.

Nous voudrions en même temps faire œuvre utile à un autre point de vue : rappeler au peuple canadien ses premiers missionnaires ; donner aux vaillants disciples de François d'Assise toute la place qui leur revient dans les premiers chapitres de nos annales historiques comme dans nos cœurs reconnaissants ; et, par le souvenir des pures origines de l'Eglise canadienne, fortifier dans l'âme de notre peuple, le sens catholique qui le distingue.

Pour la Patrie et l'Eglise puissions-nous avoir atteint notre but !

En fils obéissant de l'Église catholique nous nous conformons en tout aux décrets des Souverains Pontifes.

SAMUEL CHAMPLAIN

CHAPITRE I

CHOIX DES PREMIERS MISSIONNAIRES

UNE des pensées dominantes de Champlain fut toujours d'étendre le royaume de Dieu et celui de la France. La relation de son voyage de 1615 s'ouvre par une affirmation digne d'un missionnaire. Il déclare que s'il a tant à cœur ses découvertes, c'est afin d'acquérir une vraie connaissance du pays et des peuples qui l'habitent, " à dessein de les amener à la connaissance de Dieu[1]. " Et il ajoute : " à quoi j'ai travaillé continuellement sans pouvoir avancer que fort peu de mes desseins pour n'avoir été assisté comme il eût été nécessaire à une telle entreprise[2]. " Il dit encore qu'en attendant de meilleurs jours il continue quand même la poursuite de ses desseins, pour arriver enfin à " jeter les fondements d'un édifice perpétuel tant pour la gloire de Dieu que pour la renommée des Français[3]. "

1. CHAMPLAIN, *Œuvres*, édition Laverdière, Québec, 1870, p. 489. Nous citerons toujours cette édition et la pagination placée au bas des pages de cette même édition.
2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 489.
3. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 490.

Et voici qui nous révèlera encore davantage les nobles pensées de Champlain : " Il est à propos de dire qu'ayant reconnu aux voyages précédents qu'il y avait en quelques endroits des peuples arrêtés et amateurs de labourage, n'ayant ni foi ni loi, vivant sans Dieu et sans religion comme bêtes brutes, lors je jugeai à part moi que ce serait faire une grande faute si je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la connaissance de Dieu. Et pour y parvenir, je me suis efforcé de rechercher quelques bons religieux qui eussent le zèle et affection à la gloire de Dieu[1]. "

Quel chrétien était le fondateur de Québec ! Qu'il nous apparaît différent de tant d'autres découvreurs, dont les entreprises n'eurent souvent pour mobile que la cupidité et la soif des richesses ! Quel zèle en Champlain pour le salut des âmes et la gloire de Dieu ! Aussi bien n'eut-il de repos que lorsqu'il eut atteint son but en trouvant des missionnaires. S'il ne put réaliser son projet avant 1615, c'est qu'il se heurta à une grave difficulté : où trouver les ressources indispensables à l'entretien des missionnaires ? Ses ressources personnelles étaient insuffisantes. " Il fallait faire une dépense, dit-il lui-même, qui eut excédé mon pouvoir et pour cette raison, j'ai négligé cette affaire pour un temps[2]. "

Passé au Canada au printemps de 1613, Cham-

1. Champlain, *Œuvres*, p. 490.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 491

plain fut de retour en France à la fin d'août de la même année, impatient plus que jamais d'assurer, par l'envoi de missionnaires, le salut aux infidèles et à la colonie un élément de prospérité et de progrès. Aussi s'occupa-t-il activement du choix de ces missionnaires, que sa foi et son zèle voulaient ardents, généreux, désintéressés, jaloux de la gloire de Dieu, pauvres et austères dans leur vie, pour être plus aptes à partager les misères et l'indigence des colons et des indigènes du Canada.

Champlain fit connaître son projet à plusieurs de ceux qui avaient sa confiance. " Etant sur cette recherche, écrit-il lui-même, et la communiquant à plusieurs, il se serait présenté un homme d'honneur, duquel j'avais la fréquentation ordinaire, appelé le sieur Houel, secrétaire du roi et contrôleur général des salines de Brouage, homme adonné à la piété et doué d'un grand zèle et affection à l'honneur de Dieu et à l'augmentation de sa religion, lequel me donna un avis qui me fut fort agréable, à savoir qu'il connaissait de bons Pères Religieux de l'Ordre des Récollets, desquels il s'assurait et avait tant de familiarité et de créance envers eux, qu'il les ferait condescendre facilement et entreprendre le voyage[1]. "

De fait, le sieur Houel s'adressa par lettre au Père Bernard Du Verger, " religieux d'une grande vertu et d'un rare talent, puissant en œuvres et en paroles. Ce saint homme reçut avec d'autant plus de joie cette proposition qu'il était tout de

1. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 491.

feu et de zèle pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes[1]. "

Le Père Du Verger appartenait à la custodie qui en 1614, le 31 décembre, devait être érigée canoniquement en Province, sous le titre de l'Immaculée-Conception[2]. Il " goûta et prit fort bien cette affaire[3]. " Ce Récollet se trouvait alors en Saintonge,[4] peut-être au couvent de Brouage, pays natal de Champlain. En tous cas, deux Récollets de ce couvent furent envoyés à Paris par le Père Du Verger. Il les munit d'une lettre qu'ils devaient présenter au Nonce du Pape, avec lequel ils s'entendraient au sujet des missions du Canada.

A Paris, les deux Récollets reçurent la visite du sieur Houel, puis tous les trois et Champlain avec eux, ils allèrent " trouver le sieur Nonce avec la dite commission (l'obédience du Père Du Verger) pour la lui communiquer et le supplier d'y interposer son autorité. Mais au contraire, il nous dit qu'il n'avait pas de pouvoir pour telle affaire et que c'était à leur général à qui ils devaient s'adresser[5]. "

Cela devait se passer au printemps de 1614. Il nous paraît certain que si le Nonce eût été autorisé par Rome à donner les pouvoirs nécessaires, les Récollets fussent venus au Canada par les navires

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, Paris, 1691, vol. 1, p. 31.

2. T. R. P. Othon de Pavie, L'*Aquitaine Séraphique*, tome iv, p. 30.

3. Champlain, *Œuvres*, p. 492.

4. Champlain, *Œuvres*, p. 492.

5. Champlain, *Œuvres*, p. 492.

de cette année-là. C'est ce que laisse entendre Champlain. Après avoir signalé la réponse du Nonce et constaté l'impossibilité, pour les deux Récollets, d'aller au Canada avec la seule obédience de leur Supérieur, il ajoute : " à cause de quoi l'affaire fut remise à l'autre année suivante[1]. " En attendant, on s'emploierait activement à la réalisation de cet important projet, de manière à ce que le départ des missionnaires pût avoir lieu au printemps de 1615. Les deux Récollets, envoyés à Paris par le Père Bernard Du Verger, retournèrent " en leur couvent en Brouage[2]. "

" Quelques mois après[3] ", vint à Paris le Père Jacques Garnier de Chapouin, Provincial des Récollets de la Province de Saint-Denys, " homme fort pieux, " dit Champlain[4]. Monsieur Houel alla le voir et l'entretint des projets de mission pour le Canada. " Sur lequel discours, le dit Père Provincial commença à louer ce dessein et le prendre en affection... et est à croire que Dieu l'inspira de plus en plus à poursuivre cette affaire et en parla dès lors à Monseigneur le Prince de Condé, et à tous Messieurs les Cardinaux et Evêques, étant lors à Paris assemblés pour la tenue des Etats, qui tous ensemble louèrent et approuvèrent ce dessein, et pour montrer qu'ils y étaient portés,

1. Champlain, *Œuvres*, p. 493.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 493.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 493. Mr B. Sulte précise davantage en indiquant les mois d' " Octobre-Novembre 1614. " *Histoire des Canadiens-Français*, 1, p. 133.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 493.

assurèrent le dit sieur Provincial qu'ils trouveraient entre eux et ceux de la cour un moyen de leur faire un petit fonds et leur amasser quelque argent pour assister quatre religieux qu'on choisirait et furent dès lors choisis pour l'exécution d'une si sainte œuvre[1]. "

Nommons ici les quatre Récollets qui eurent le grand honneur d'être désignés pour venir commencer au Canada l'établissement de l'Eglise catholique : les Pères Denys Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le Frère Pacifique Duplessis.

Le fondateur de Québec voyait aboutir les démarches qu'il faisait depuis plusieurs mois, afin d'obtenir des missionnaires pour sa colonie. Et comme si la Providence eût voulu lui donner une preuve que l'entreprise était bien vue du ciel, voici que des approbations et des encouragements arrivaient de la plus auguste des assemblées de France, de la chambre du clergé français, réuni pour les Etats généraux. Cette chambre comptait 140 membres, représentant toute la France catholique ; elle était présidée par le Cardinal François de Joyeuse. Les Etats généraux qui devaient s'ouvrir à Sens le 10 septembre, puis le 10 octobre, s'ouvrirent à Paris le 14 octobre, sur l'ordre de Louis XIII qui venait d'atteindre sa majorité. Le clergé se réunit au couvent des Augustins, la noblesse chez les Cordeliers et le tiers-état à l'Hôtel de Ville. Peu après, sur leur demande, la noblesse et le tiers-état obtinrent de siéger aussi chez les Augustins

1. Champlain, *Œuvres*, pp. 433, 494.

pour avoir plus de facilité à conférer avec le clergé[1].

C'est donc au couvent des Augustins de Paris, que le Provincial des Récollets de Saint-Denys entretint les membres de la chambre du clergé du projet de mission au Canada, et obtint un accueil si favorable. Ces bonnes dispositions, le fondateur de Québec, par une plaidoirie habile, sut les accroître et les fortifier. " Et afin, dit-il, d'avancer la facilité de cette affaire, je fus trouver aux Etats Nos Seigneurs les Cardinaux et Evêques et leur remontrai et représentai le bien et utilité qui en pouvait un jour revenir, pour les supplier et émouvoir à donner, et faire donner à (par d') autres qui pourraient y être émulés par leur exemple, quelques aumônes et gratifications, remettant le tout à leur volonté et discrétion[2]. "

" Les aumônes qu'on amassa, ajoute Champlain, pour fournir aux frais de ce voyage, se montèrent à près de quinze cents livres, qui furent mises entre mes mains, et furent dès lors employées, de l'avis et en présence des Pères, en la dépense et achat des choses nécessaires, tant pour la nourriture des Pères qui feraient le voyage en la Nouvelle-France. qu'habit, linge et ornements qui leur étaient de besoin pour faire et dire le service divin[3]. "

Fournir aux Récollets tout ce qui était nécessaire pour remplir les fonctions de leur saint ministère

1. *Mercure-Français*, éd. de 1625, vol. III, pp. 415, 416, 419, 685.
2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 494.
3. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 494.

n'était pas suffisant ; il fallait encore assurer les frais de leur entretien dans la colonie. Champlain y avait pensé dès son retour du Canada en 1613, alors qu'il organisa, au point de vue financier, d'une façon plus régulière et plus solide, son œuvre d'Amérique.

Les hommes d'affaires voulaient bien profiter des pays nouveaux ouverts au commerce par le fondateur de Québec, mais ils ne se souciaient pas de supporter les dépenses de l'entreprise. " Il ne leur faudrait, écrit Champlain, que des gens qui se hasardassent en mille dangers pour découvrir des peuples et terres, afin qu'ils en eussent la dépouille et les autres la peine. Il n'est pas raisonnable qu'ayant pris la brebis, les autres aient la toison[1]. " Et Champlain avait raison, d'autant plus que, s'il ne voulait pas se départir de la toison, selon son expression, en faveur des autres, ce n'était point pour s'enrichir, la richesse était son dernier souci, mais pour promouvoir les intérêts de son pays en Amérique et surtout pour procurer le salut des âmes[2].

Afin de rendre profitable au Canada le commerce qui, tous les ans, y prenait une plus grande extension, Champlain voulut réunir en société les

1. Champlain, *Œuvres*, p. 494.

2. Parkman a écrit de Champlain : " Pour la nature désintéressée de Champlain, les considérations pécuniaires venaient en seconde ligne, tout en en reconnaissant clairement les avantages nécessaires. " *Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord.* Paris, chap. xiii, p. 325. Ce même écrivain signale le choix des Récollets et leurs premiers travaux au Canada.

marchands qui en bénéficiaient. Ils formeraient une compagnie qui exploiterait les richesses du Canada, avec un capital déterminé, des privilèges et des obligations fixés par une charte approuvée par le roi. Champlain désirait voir entrer dans cette compagnie les marchands de Rouen, de Saint-Malo et de la Rochelle. Les Rochellois montrèrent si peu d'empressement que seuls les marchands Normands et Bretons entrèrent dans la société, laquelle, formée en 1614, reçut l'approbation royale.

Cette compagnie, dite de Rouen, devait jouir du privilège exclusif de la traite des fourrures au Canada, et cela pour onze ans. " Elle s'engageait à entretenir l'habitation et un fort, à bâtir de nouveaux forts, si nécessaire, à solder de ses deniers les dépenses d'un corps de missionnaires et enfin à envoyer au Canada des artisans, des laboureurs et des ouvriers[1]. " Le Canada aurait un vice-roi dans la personne du Prince de Condé, dont le lieutenant à Québec serait Champlain lui-même.

Quand le choix des premiers missionnaires pour la colonie eut été définitivement arrêté, que leur départ eut été fixé au printemps de 1615, le fondateur de Québec, prit la peine d'aller à Rouen faire connaître à ses associés l'envoi des Récollets au Canada. " Je partis de Paris, écrit-il, le dernier jour de février (1615) pour aller à Rouen trouver nos associés et leur représenter la volonté de Monseigneur le Prince, entre autres choses le désir qu'il avait que ces bons religieux (les Récollets) fissent

1. Dr. N. E. Dionne, *Samuel Champlain*, II, p. 61-62.

le voyage, reconnaissant que malaisément les affaires du pays pourraient venir à quelque perfection, ou avancement, si premièrement Dieu n'y était servi ; de quoi nos associés furent fort contents, promettant d'assister les dits Pères de leur pouvoir et les entretenir à l'avenir de leur nourriture[1]."

Grâce à la pureté de ses vues, à la noblesse de ses projets, à sa fermeté et à sa constance, le fondateur de Québec parvint ainsi à voir ses projets couronnés de succès. Il voulait des missionnaires, il les avait ; il voulait des missionnaires " qui eussent le zèle et affection à la gloire de Dieu[2], " on peut dire qu'il les avait trouvés. Les premiers missionnaires du Canada appartenaient à une Province franciscaine fervente. Elle était dans toute la vigueur et l'ardeur de sa jeunesse ; la Province de Saint-Denys n'existait en effet comme telle que depuis 1612, c'est-à-dire depuis trois ans. Le Père Jacques Garnier de Chapouin, auquel Monsieur Houel s'adressa, au nom de Champlain, pour avoir des missionnaires, en était le premier Provincial et avait été nommé directement par le Pape[3].

L'esprit de saint François, fait de simplicité,

1. Champlain, *Œuvres*, p. 496.

2. Champlain, *Œuvres*, p. 490.

3. Le " Mortuologe " des Récollets dit de ce Récollet qu'il fut " un religieux d'une grande charité, un supérieur d'une grande prudence et un prédicateur d'une grande force. " Il portait ses sujets " à la retraite, à l'oraison et à la pratique de la plus grande pauvreté " Il est mort à Nantes, le 22 février 1620 ; il avait fait profession en 1599.

de détachement et d'apostolique dévouement, animait les religieux de cette Province. Comme leur Père, en qui l'Eglise salue l'homme de l'apostolat uniuversel[1], comme l'Ordre entier, dont ils continueront les glorieuses traditions[2], les Récollets seront au Canada des apôtres dans l'acception la plus haute de ce mot, c'est-à-dire des convertisseurs et des sauveurs d'âmes, dont le cœur, ouvert à tous les héroïsmes, saura se dépenser en des dévouements, des fidélités et des abnégations que ni les persécutions, ni l'abandon, ni les souffrances ne lasseront. Les pages qui suivent le prouveront abondamment.

Aussi Champlain n'eut-il jamais à se repentir d'avoir appelé les Récollets au Canada. Il trouva en eux de précieux et sincères auxiliaires, qu'il vénéra toujours, avec lesquels il vécut en parfaite intelligence. " Sa confiance en eux était si grande qu'il les consultait toujours dans les circonstances difficiles. Souvent il entreprit avec quelqu'un d'entre eux le voyage de France, pour exposer aux yeux du roi les besoins spirituels et temporels de la jeune

1. " *Vir catholicus et totus apostolicus.* " 1ère antienne des 1ères Vêpres de l'office de saint François d'Assise.

2. " Tandis que les Franciscains d'Italie disputaient l'Allemagne aux hérétiques, leurs Frères d'Espagne s'élançaient à la conquête spirituelle des peuplades du Nouveau-Monde et saint François Solano arrachait des légions d'âmes au paganisme dans le Paraguay, le Tucuman et le Pérou. Le divin Sacrifice fut offert pour la première fois sur le sol américain par un Frère Mineur, le Père Jean Pérez de Marchena. Et c'est un de ses Frères de France, le Père Bernard Cousin qui, le premier, y donna son sang pour le divin crucifié. "

ALPHONSE GERMAIN, *L'influence de saint François d'Assise*, collection: Science et Religion, Bloud, Paris, 1903, 2ème éd. p. 21-22.

colonie. Cette amitié ne se démentit jamais[1]. "

Champlain estima toujours l'introduction des missionnaires dans sa colonie comme une très grande faveur. Il en fit même un titre de gloire pour Louis XIII alors régnant. Faisant imprimer en 1619 les relations de ses voyages de 1615, date de l'arrivée des Récollets au Canada, à 1618 inclusivement, Champlain dit au roi de France, dans sa dédicace : " Ce sera augmenter la qualité de Très Chrétien qui vous appartient par-dessus tous les rois de la terre..... d'avoir voulu embrasser, avec tant d'autres importantes affaires, le soin de celle-ci .... étant une grâce spéciale de Dieu d'avoir voulu réserver sous votre règne l'ouverture de la prédication de son Evangile et la connaissance de son Saint Nom à tant de nations qui n'en avaient jamais ouï parler[2]. " Honneur à Champlain. Il a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour introduire ses apôtres au Canada.

Honneur aux fils de saint François d'Assise. Ils ont été les élus de la divine Providence pour établir sur les bords du Saint-Laurent le culte public de l'Eglise catholique, pour civiliser en les évangélisant les peuplades sauvages échelonnées le long du grand fleuve, ou autour des grands lacs.

Le Canada français, reconnaissant et respectueux, salue en eux ses premiers apôtres, ses premiers éducateurs, les premiers artisans de sa grandeur et de sa prospérité religieuses.

1. Dr. N. E. Dionne, *Samuel Champlain*, I, p. 359.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 485.

CHAPITRE II

POUR DIEU, LES AMES, LA FRANCE

Lorsque Champlain, en face de l'impérieuse nécessité d'avoir des missionnaires pour l'heureux succès de ses entreprises, fit demander aux Récollets s'ils accepteraient la mission du Canada, quels furent les sentiments qui envahirent leurs âmes ?

Champlain lui-même nous apprend que lorsque le Père Du Verger, auquel s'adressa d'abord Monsieur Houel, en eut parlé à ses religieux, " tous, brûlant de charité, s'offrirent librement à l'entreprise de ce saint voyage[1]. "

Et quand, par suite des circonstances, le fondateur de Québec se fut adressé à la Province de Saint-Denys et que les quatre premiers missionnaires furent désignés, Champlain nous fait connaître encore les dispositions dans lesquelles ils se trouvaient et les sentiments qui les animaient : " chacun desquels était porté d'une sainte affection et (ils) brûlaient de faire le voyage, moyennant la grâce de Dieu, afin de voir s'ils pourraient faire

1. Champlain. *Œuvres*, p. 492.

quelque bon fruit et planter en ces lieux l'étendard de Jésus-Christ, avec une délibération de vivre et mourir pour son Saint Nom, s'il était nécessaire, et que l'occasion s'en présentât[1]. "

Sagard, Récollet lui-même, intéressant chroniqueur des premiers travaux de ses Frères au Canada, où nous le retrouverons un peu plus tard, nous fait aussi connaître les sentiments des Récollets appelés à évangéliser la Nouvelle-France. Il intitule le premier chapitre de son *Histoire du Canada :* " Divers motifs des voyageurs et de l'intention des Frères Mineurs à l'entreprise de leurs voyages au pays des Canadiens et des Hurons. " Il s'explique : " La pratique de voyager d'un pays en un autre est fondée sur divers motifs et desseins. Les uns y sont poussés par une certaine instabilité et inquiétude d'esprit qui ne leur permet pas d'arrêter longtemps en un même endroit... ; les autres voyagent par nécessité; les autres sortent de leur pays attirés par le profit et gain temporel... ; il y en a d'autres qui veulent courir les mers et la terre pour se rendre plus illustres et divins entre les hommes... ; il y en a d'autres qui voyagent par une sainte dévotion de visiter les Saints-Lieux comme un saint Jérôme la Terre-Sainte. Et les autres pour porter le flambeau de l'Evangile par tout le monde, suivant le commandement que le Sauveur donna à ses apôtres : allez par tout le monde et prêchez l'Evangile à toute créature. C'est ce dernier motif qui, sous la sainte obéissance, nous a fait entreprendre le

1. Champlain, *Œuvres*, p. 495-496

voyage des Hurons et Canadiens, non... pour y polir nos esprits et en devenir plus sages et considérables entre les hommes, mais pour, en secourant nos frères (les Sauvages) du Canada, y porter le flambeau de la connaissance du Fils de Dieu et en chasser les ténèbres de la barbarie et infidélité... Ça n'a donc pas été pour aucun autre intérêt que celui de Dieu et la conversion des Sauvages que nous avons visité ces larges provinces[1]."

Sagard, racontant l'offre des missions du Canada, faite au Provincial de Saint-Denys, écrit encore : " s'adressant à un Père aussi zélé, ils (les associés) n'en pouvaient espérer que tout contentement, aussi en reçurent-ils les fruits qu'ils espéraient ; j'avais l'honneur pour lors d'être son compagnon et d'avoir part à ses soins, aussi me fit-il la faveur de m'en communiquer ses sentiments et la bonne volonté qu'il avait pour le service de Notre-Seigneur en cette affaire ; j'eusse bien désiré dès lors d'être de la partie, si ma bonne volonté et mon insuffisance eussent mérité cette grâce, mais il en fallait de meilleurs que moi et capables d'un plus grand service, et par ainsi il me fallut avoir patience jusqu'en un autre temps que Dieu couvrit d'un voile mes imperfections[2]. "

Dieu, les âmes, la France, furent les grandes causes auxquelles se vouèrent les Récollets en ac-

1. SAGARD, *Histoire du Canada.* Edition Tross, Paris, 1865, p. 1 à 6. C'est cette édition que nous citerons en nous servant de la pagination marginale.

2. SAGARD. *Hist. du Canada*, p. 11.

ceptant les missions canadiennes, et qu'ils défendirent avec bravoure, persévérance et amour.

Pour Dieu, les âmes et la France, ils traverseront l'Océan immense, ils accepteront des privations sans nom ; ils se feront semblables en quelque sorte aux Sauvages des bois ; ils se livreront à l'étude ingrate de leurs langues, et malgré des oppositions aussi mesquines que contraires au bien de la patrie, ils parviendront à comprendre et à parler plusieurs de ces idiomes. Ils braveront les tourments les plus cruels, ils risqueront, ils sacrifieront leur vie.

Les associés ne seconderont pas comme ils le devront les efforts généreux des missionnaires ; presque chaque année quelqu'un de ceux-ci devra repasser la mer pour plaider avec Champlain la cause de Dieu, des âmes, de la France. Leur générosité et leur zèle se heurteront à l'avarice et à l'apathie des marchands ; jamais leur courage n'en sera abattu.

En 1615, peu après son arrivée au Canada, le Père Jamet affirmera n'avoir en vue " que l'avancement de la gloire de Dieu et de la France. " En 1620, ses sentiments n'auront pas changé. Il écrira que lui et ses confrères sont " résolus de ne jamais abandonner le dit pays, mais d'y faire ce que nous pourrons pour le service de Dieu, du roi, du bien public[1]. "

En 1621, l'un d'eux sera officiellement délégué par Champlain et les principaux habitants de Québec

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p.64.

Photo. Livernois

Champlain accompagné d'un Père Récollet en route vers Québec

Tableau de Mr Beau, au Conseil Législatif de Québec.

pour aller faire entendre jusqu'aux pieds du trône les plaintes de la Nouvelle-France. Dans une humble requête au roi, que nous citerons en son temps, ils feront entendre à la cour les accents de la foi la plus vive, du zèle le plus apostolique, du patriotisme le plus sincère et le plus éclairé.

En 1624, le Père Le Caron, ayant fait allusion aux difficultés que rencontrait parmi les Sauvages la cause à laquelle il se dévouait, s'écriait : " il ne s'ensuit pas qu'il faille abandonner l'ouvrage ; bien au contraire, il faut s'y attacher davantage et attendre le fruit en patience[1]. " Ce même Récollet, souffrant dans son zèle mal secondé, voyant les obstacles apportés à la diffusion de la foi au Canada, entendant en quelque sorte les gémissements de sa nouvelle patrie, écrivit : " *La plainte de la Nouvelle-France*[2]. "

1. Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, I, p. 265.

2. " Josephus Caron, minorita, attestante Arturo in martyrologio franciscano, ad diem 31 augusti, § 20, scripsit : *querimoniam Nova-Franciæ*. Jean de Saint-Antoine : *bibliotheca universa franciscana*. T. II, p. 243. Madrid. 1732.

Harrisse, dans : *Notes pour servir à l'histoire de la bibliographie et de la cartographie de la Nouvelle-France*, Paris, 1872, p. 51, signale un opuscule qui paraît bien être celui du Père Le Caron. Voici le titre : *Plainte de la Nouvelle-France dite Canada, à la France sa germaine*. Pour servir de factum en une cause pendante au Conseil. Petit in-8°, sans indication d'année ni de lieu, 15 pages.

" Cet opuscule, dit Harrisse, ne contient ni un nom, ni une date qui puisse nous fixer sur son origine. C'est une objurgation de quelque catholique zèlé, à l'adresse d'un des chefs de la colonie naissante, peut-être de de Monts, mais plus probablement d'Emery de Caen. " Cette seconde supposition est bien la plus probable ; et nous croyons que le Père Le Caron dut composer son factum à l'occasion des plaintes portées contre les de Caen en 1626. Voir chap. XXVIII de cet ouvrage.

En 1624 et 1625, ce qui soutint et consola le Père Nicolas Viel au milieu des privations et des travaux chez les Hurons, ce fut " l'espérance de voir un jour la foi de Jésus-Christ plantée dans toutes ces vastes provinces[1]. "

En 1628, un autre Récollet, le Père de la Roche d'Aillon, écrira, du pays des Hurons : " Le ciel, nous l'espérons sous la faveur de Dieu, pour lequel servir, pour le salut de ces peuples aveugles, très volontiers nous engageons notre vie afin qu'il lui plaise, s'il l'agrée, de notre sang faire germer le christianisme en ces contrées[2]. "

Et encore : " Je n'ignore pas que pour être reconnu vrai enfant de Dieu, il faut s'exposer pour ses frères. Viennent donc hardiment les peines et les travaux ; toutes les difficultés et la mort même me seront agréables, la grâce de Dieu étant avec moi[3]. "

Ecoutons les accents indignés de Sagard en face de l'indifférence des courtisans auxquels, après son retour du Canada, il faisait connaître les nécessités matérielles de la mission des Récollets. Leur ayant dit qu'il y avait cent mille âmes à gagner à Jésus-Christ, plusieurs lui demandèrent s'il y avait cent mille écus à retirer. Au simple souvenir de cette inique réponse, il s'écrie : " O cœurs de bronze, vous n'êtes point du parti de Dieu, non plus que plusieurs autres de votre condition, qui vivent dans des maximes bien contraires à celles

1. Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, I, p. 256.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 892.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 892.

de Dieu... Hélas ! si le bon saint Denys et les autres saints martyrs qui nous ont les premiers apporté la parole de Dieu, eussent eu ces basses pensées de la terre, nous serions encore à être chrétiens ; ils avaient la charité et nous n'en avons point, ils sont morts en procurant notre salut, et nous ne voulons rien contribuer en procurant celui des Sauvages, desquels on fait état comme de bêtes brutes, à la condamnation de si mauvais juges[1]. "

C'est Sagard encore qui nous révèle son âme ardente dans cette prière au Christ par laquelle il commence son *Grand Voyage du Pays des Hurons ;* et dans cette prière, il se fait l'écho de tous ses Frères : " C'est à vous, ô puissance et bonté infinie à qui je m'adresse et devant qui je me prosterne la face contre terre et les joues baignées d'un ruisseau de larmes... de voir tant de pauvres âmes infidèles et barbares toujours gisantes dans les ténèbres de leur infidélité. Vous savez, ô mon Seigneur et mon Dieu, que nous avons porté nos vœux depuis tant d'années dans la Nouvelle-France, et fait notre possible pour retirer les âmes de cet esprit ténébreux ; mais les secours nécessaires de l'ancienne nous ont manqué... Faites, ô mon Dieu, s'il vous plaît, que l'ange de la Nouvelle-France remporte la victoire contre celui de l'ancienne..., il y va de votre gloire et de votre service. Ayez donc pitié et compassion de ces pauvres âmes, rachetées au prix de votre sang très précieux, afin que retirées des ténèbres de l'infidélité, elles se convertissent à

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 786.

vous et qu'après avoir vécu jusques à la mort dans l'observance de vos divins préceptes, elles puissent aller jouir de vous dans l'éternité[1]. "

Quand on connaît un peu les difficultés qui entravèrent l'établissement de la foi au Canada, on est en droit de penser que l'ennemi de tout bien mit en action tous les moyens à sa disposition pour s'opposer à l'œuvre entreprise par les Récollets sur les bords du Saint-Laurent.

A côté des obstacles déjà très grands de la part des Sauvages, le démon se servit de l'indifférence des uns, de la mauvaise conduite des autres, de la cupidité de ceux-là même qui devaient par obligation soutenir l'œuvre de Dieu et de la France. Il se servit de l'hostilité de plusieurs qui eurent trop souvent la part prépondérante dans les affaires du Canada, nous voulons dire les protestants. L'hérésie n'atteignit jamais en France la réalisation parfaite de ses visées perfides. Au Canada le même insuccès lui était réservé. Mais elle y fit sentir cependant sa funeste influence.

Le protestantisme, aidé par la cupidité des uns et l'indifférence d'un trop grand nombre, suscita aux missionnaires aussi bien qu'à Champlain des embarras sérieux, contrecarrant leurs nobles et saints projets ; les obligeant à employer un temps considérable à repasser les mers pour aller soutenir devant le roi la cause mal servie de Dieu, des âmes, de la France.

1. SAGARD, *Le Grand Voyage du pays des Hurons*. Edition Tross 1865, Paris, pp. v, vi, vii.

Les Récollets abandonnèrent-ils pour cela le champs de bataille ? Furent-ils seulement découragés ? Nullement, et ce que nous avons déjà dit suffit pour le prouver. Ils souffrirent, dans leurs âmes d'apôtres, d'amères tristesses, en face des obstacles apportés à la conversion et au salut de tant d'âmes ; ils cherchèrent à y porter remède, et en attendant demeurèrent à leur poste, fidèles toujours et quand même à la cause qu'ils défendaient.

Un jour vint même où, à bout de ressources matérielles mais non d'énergie, ils ne purent plus augmenter le nombre des combattants de la sainte cause ; se contentèrent-ils d'attendre des jours meilleurs, alors que la moisson levait un peu partout dans le trop vaste champ du Père de famille ? Non. Ils appelèrent d'autres ouvriers apostoliques, ils invitèrent les Jésuites à venir les aider, par leur concours personnel et matériel, à continuer l'établissement de la foi sur les bords du Saint-Laurent. Et n'était-ce pas là encore une autre manière, et combien noble dans son désintéressement, de servir toujours les causes sacrées de Dieu, des âmes, de la France ?

Ajoutons enfin que les Récollets furent dignes de leur mission. Les premiers apôtres du Canada furent tous des religieux vertueux dans leur conduite, vaillants et intrépides dans les combats pour la gloire de Dieu, le salut des âmes, la prospérité de la France en Amérique.

La première période de l'établissement de la foi au Canada s'étend de 1615 à 1629. Ouvrons les annales du temps. Consultons en particulier les

intéressantes relations de Champlain ; ni là ni ailleurs nous ne trouverons la mention de quelque forfaiture de la part de nos premiers missionnaires, mais par contre force éloges de leurs vertus, de leur capacité, de leur dévouement.

Et depuis lors, tous nos historiens, en des pages parfois trop brèves peut-être, ont reconnu les éminentes vertus de nos premiers missionnaires, les Récollets, et rendu hommage à leur zèle apostolique. Leur témoignage peut se résumer dans cette affirmation de l'historien de Champlain :

" Fait digne d'être noté, c'est que les religieux Récollets qui se vouèrent aux missions canadiennes de 1615 à 1629, se firent toujours remarquer par l'éclat de leurs vertus et par un zèle inébranlable ; quelques-uns appartenaient à des familles distinguées par le sang et la fortune ; d'autres étaient doués de talents remarquables ; tous donnèrent des preuves non équivoques de leur dévouement à l'œuvre évangélique... C'est à eux qu'incomba la tâche pénible d'évangéliser les tribus indiennes, depuis Tadoussac et les régions septentrionales avoisinantes jusqu'aux grands lacs. Œuvre grandiose et hors de proportion pour une petite poignée d'hommes... Tâche presque surhumaine, pourrions nous ajouter, devant laquelle cependant nous ne les verrons pas faiblir.. [1] "

1. Dr. N. E. Dionne. *Samuel Champlain*, tome II, Québec 1906, p. 2.

CHAPITRE III

LES ENVOYÉS DE ROME

En se rendant à Honfleur où ils devaient s'embarquer, les quatre premiers missionnaires du Canada passèrent par Rouen et s'y arrêtèrent plusieurs jours. A ce propos, Monsieur l'abbé Auguste Gosselin s'est demandé si les Récollets s'adressèrent à l'Archevêque de Rouen pour recevoir de lui les pouvoirs dont ils auraient besoin au Canada.

Cette question a sa raison d'être car, mais beaucoup plus tard, les Archevêques de Rouen prétendront que le Canada fait partie de leur diocèse et ils y nommeront des Grands Vicaires. Le même auteur répond : " Nulle part, il n'est question, dans les documents ou les chroniques de l'époque, de visite ou de demande de pouvoirs à l'Archevêque de Rouen. Qu'avaient-ils besoin de ces pouvoirs ? Ils avaient ceux du Saint-Siège[1]. "

Les Récollets eurent bien cependant quelques relations avec l'Archevêque de Rouen, puisque celui-ci était le Cardinal de Joyeuse que nous

1. L'abbé Auguste Gosselin, *La Mission du Canada avant Mgr de Laval*, Evreux, 1909, p. 15.

avons vu présider la chambre du clergé aux Etats généraux. Le Père Jamet nous dira bientôt, qu'au moment du départ des Récollets, pour le Canada. le Père Le Caron eut une entrevue avec le Cardinal de Joyeuse. Le Cardinal en profita pour demander qu'on lui envoyât des renseignements sur le Canada. Mais l'abbé Gosselin est entièrement dans le vrai en affrmant que l'Archevêque de Rouen n'eut rien à voir aux pouvoirs des Récollets.

Son assertion est l'écho de ces paroles de Sagard : "Mais pour ce que la chose était d'importance et qu'elle ne pouvait être bien faite que par les voies ordinaires et bienséantes aux Religieux de saint François, nous eûmes recours à Sa Sainteté pour en avoir les permissions nécessaires[1]. "

Nous trouvons dans la conduite des deux Récollets de la Province de l'Immaculée-Conception, venus à Paris en 1614, pour accepter les missions du Canada, une autre preuve de l'esprit vraiment romain des uns et des autres. Quand le Nonce apostolique leur eut dit qu'il n'avait pas de pouvoirs à leur communiquer, qu'ils devraient s'adresser à leur Général pour les obtenir de Rome, et comme par ailleurs, ils n'avaient pas le temps de les demander avant le départ des navires en 1614, ces deux Récollets, ainsi que nous l'apprend Champlain, "ne voulurent pas entreprendre le voyage (du Canada) sur le pouvoir du Père Du Verger, craignant qu'il ne fut pas assez authentique et sa commission valable[2]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 12.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 493.

" Qui n'admirerait ici la prudence et la délicatesse de ces bons religieux franciscains au sujet de la juridiction apostolique, source de toute autorité pour le gouvernement des âmes[1]. "

Les Récollets de Saint-Denys s'adressèrent donc à Rome. Si nous consultons les ouvrages où sont rappelés les commencements de l'Eglise au Canada, nous trouvons citée tout au long, ou pour le moins mentionnée clairement, la lettre écrite au nom du Pape Paul V, par son Nonce à Paris, Guy Bentivoglio. Mais cette lettre fut donnée " à Paris, l'an de Notre Seigneur 1618, le vingtième du mois de mars[2]. " Or les Récollets étaient au Canada depuis le printemps de 1615. Cette lettre arrivait un peu trop en retard. A cela Sagard et Leclercq, entre autres, répondent que le Nonce à Paris, qui, en 1615, était Robert Ubaldini, autorisa les Récollets à se charger des missions canadiennes, verbalement et " selon l'ordre qu'il en avait reçu du Pape, en attendant le bref que Sa Sainteté lui envoya en date du vingt mars 1618[3]. "

Nous admettons avec raison la délégation verbale ; mais en réalité ce n'est pas assez dans l'occasion présente. Il existe d'ailleurs aux archives du Vatican des pièces authentiques, ignorées jusqu'à ce jour de tous nos historiens anciens et récents et qui illustrent d'une manière toute nouvelle l'éta-

1. L'abbé Auguste Gosselin, *La Mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 8.

2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 16.

3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 12 — Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, i, p. 35.

blissement de la foi au Canada par les Récollets. Ces pièces se trouvent, manuscrites, dans le registre des brefs, aux archives du Vatican[1].

Tout d'abord, nous constatons par ces documents que le roi de France, par l'intermédiaire, sans nul doute, de son ambassadeur à Rome[2], demanda au Général des Franciscains d'envoyer de ses religieux au Canada. Pour faire droit à cette requête, le Général des Franciscains s'adressa au Pape, source de toute juridiction. La date de ces deux démarches n'est pas donnée, mais la réponse du Saint-Père porte une date qui nous fixe suffisamment au sujet des deux précédentes. Le placet de Paul V est du 26 mai 1615. En tenant compte de la lenteur des échanges dans les communications à cette époque, de la lenteur aussi religieusement gardée à Rome, on peut fixer assez exactement la demande du roi de France à la fin de 1614, ou tout au début de 1615. Mais il n'est pas de grande conséquence de connaître la date exacte de cette démarche ; le fait en est beaucoup plus remarquable, la requête du Général de l'Ordre est beaucoup plus

1. Archives du Vatican, Reg. Sec. Brev.-Paulus V, 1615, No 526, fol 147 r. à 149 v.

2. Rapprochons de cette demande de l'ambassadeur français à Rome, ce que le Nonce Guy Bentivoglio rapporte dans le bref du 20 mars 1618 : " Vous pourrez savoir qu'autrefois le Révérendissime Archevêque Comte de Lyon, Ambassadeur de Sa Majesté très chrétienne vers Notre Saint-Père, ayant requis le Saint-Siège Apostolique et supplié Sa Sainteté, que sur le bon plaisir de Sa Sainteté... il fut loisible au Révérend Père Provincial des religieux Récollets... d'envoyer quelques religieux du susdit Ordre de saint François... " etc... SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 13.

importante et la réponse du Pape est d'un intérêt majeur pour l'histoire de l'établissement de la foi au Canada.

Citons d'abord la requête du Général des Franciscains, ou plus justement du Vicaire Général de l'Ordre. Le Ministre Général, le Père Jean d'Hierro, était décédé le premier novembre 1613. Le 7 décembre de la même année, un Vicaire Général était élu pour gouverner la grande famille franciscaine jusqu'au Chapitre Général ; ce fut le Père Antoine de Tréia[1]. Il dirigea l'Ordre jusqu'au 2 juin 1618, date du Chapitre Général tenu à Salamanque et qui nomma pour soixante-deuxième successeur de saint François d'Assise le Père Bénigne de Gênes. Le Père Antoine de Tréia fut nommé évêque de Carthagêne[2].

Le Père Antoine, Vicaire Général de l'Ordre, adressa donc à Paul V une supplique dont voici la teneur :

Bienheureux Père,

Frère Antoine de Tréia, Vicaire Général de tout l'Ordre de saint François de la régulière Observance, expose humblement à votre Béatitude que le roi de France, très chrétien, a instamment demandé qu'il (Vicaire Général) envoyât quelques religieux capables, de son Ordre, à l'île (sic) de

1. T. R. Père Othon de Pavie, *L'Aquitaine Séraphique*, IV, p. 31.

2. T. R. Père Othon de Pavie, *L'Aquitaine Séraphique*, IV, p. 31.

Canada, dont il est le Seigneur, pour prendre soin par leurs prédications, les confessions et autres fonctions du ministère, de l'Eglise nouvellement établie en cet endroit, pour instruire les Indiens de la doctrine chrétienne, administrer le baptême et les autres sacrements, ainsi que d'autres Frères de ce même Ordre tant aux Indes Orientales qu'Occidentales l'ont fait d'une manière digne d'éloges.

Le suppliant, espérant que de cette entreprise sortiront de grands biens pour notre sainte Mère l'Eglise, par la naissance d'une nouvelle chrétienté, de même que par le ministère des mêmes Frères, elle s'est merveilleusement multipliée chez tous les Indiens, a volontiers consenti à cette demande (du roi). Mais pour que les Frères se rendent dans cette province avec l'autorité et la décence qui convient à une si grande et une telle entreprise, il (Vicaire Général) demande à votre Béatitude que, selon sa grande bienveillance et clémence, Elle veuille bien leur concéder la même autorité et privilèges que d'autres Souverains Pontifes, prédécesseurs de votre Béatitude, concédèrent aux dits religieux, qui dès le début, quand les Indes furent conquises, furent destinés à ce ministère.

Ensuite, le Vicaire Général de l'Ordre détermine les pouvoirs qu'il demande au Saint-Père pour les Récollets appelés à évangéliser le Canada. Ces pouvoirs, d'après la requête, sont contenus dans diverses lettres pontificales, adressées, deux aux Franciscains et deux aux Jésuites ; les deux premières sont de Léon X, du 25 avril 1521, et d'Adrien VI, du 10 mai 1522 ; les deux autres sont de Gré-

goire XIII, datées du 12 août et du 8 septembre 1573.

A cette demande du Supérieur Général des Franciscains, le Pape Paul V fit répondre favorablement par ces mots : " 26 mai 1615, il plaît au Très Saint-Père, aux termes du bref susdit de Grégoire XIII pour les Jésuites, et cela pour dix ans seulement[1]. " Ce bref est celui du 8 septembre 1573.

Telles sont les premières pièces officielles concernant la venue au Canada de ses premiers missionnaires. Elles prouvent que les Récollets furent bien les envoyés de Rome et de Rome seulement.

Voyons en résumé quelle est la teneur du bref de Grégoire XIII. Tout d'abord, ce Pape renouvelle et confirme les pouvoirs donnés aux Jésuites par Paul III et Jules III, d'absoudre, en pays infidèle, les chrétiens de tous péchés et de toutes censures même de celles contenues dans la bulle *in Cœna Domini*. Puis il ajoute : " Et de plus, aux prêtres de la même Société qui ont été une fois approuvés par le Général ou au moins par un évêque, pour prêcher, confesser et célébrer la messe. . ., nous faisons concession et communication de la même permission et faculté, à savoir : que pour l'exercice du ministère, ils ne soient pas tenus de demander à d'autres évêques ou de recevoir d'ailleurs une nouvelle permission et approbation, mais qu'ils puissent sans cela prêcher,

1. " Die 26 maii 1615, Sanctissimo placet ad instar prædicti brevis Gregorii 13 pro Jesuitis et ad decimum tantum "

confesser et célébrer la messe, même en dehors des églises consacrées, sur des autels portatifs, dans un lieu toutefois décent et honnête, même une heure avant l'aurore ou une heure après-midi, au besoin..., et dans les lieux d'où les évêques sont très éloignés, qu'ils puissent se servir d'huiles saintes consacrées depuis deux, trois ou quatre ans, librement, licitement et sans scrupule de conscience, après avoir fait cependant auparavant la diligence requise pour se procurer chaque année l'huile sainte nouvelle. "

Grégoire XIII concède ensuite une indulgence plénière aux missionnaires décédant soit dans leur mission, soit en y allant, soit en en revenant; une autre indulgence plénière aux missionnaires et aux chrétiens aux conditions ordinaires, à gagner les jours de la dédicace et du titulaire des églises de la Société érigées ou à ériger dans ces pays de mission et en la fête de la Circoncision de Notre Seigneur ; une troisième indulgence de sept ans, à tous ceux qui, contrits de leurs péchés et priant pour l'exaltation de l'Eglise, visiteront, en n'importe quel jour de fête de l'année, une des églises désignées ci-dessus.

Enfin Grégoire XIII accorde que dans chacune des églises précédentes, chaque autel, désigné par les Supérieurs des missionnaires, soit privilégié.

En résumé : pouvoirs très étendus pour l'exercice du saint ministère et l'administration des sacrements, privilège de se servir d'autels portatifs, concession des autels privilégiés, faculté d'user de saintes huiles anciennes, précieuses indulgences,

tel est le contenu du bref de Grégoire XIII aux Jésuites, en date du 8 septembre 1573[1].

Or, ce sont ces mêmes pouvoirs, ces mêmes privilèges et faveurs que Paul V accorda, le 26 mai 1615, aux Récollets appelés à introduire la foi catholique au Canada.

Outre le placet de Paul V, il y a aux archives du Vatican un bref de ce Pape, donné à Sainte-Marie-Majeure, le 10 juillet 1615[2]. Cette pièce est restée presque aussi ignorée que les précédentes. Seul le continuateur des Annales de Wadding l'a connue et la cite presque en entier[3].

Or, ce bref est la reproduction textuelle à peu de choses près du bref de Grégoire XIII aux Jésuites. Les noms sont changés évidemment. Le Général des Franciscains prend la place de celui des Jésuites ; le Canada, l'île du Canada comme il est dit dans le bref, remplace les Indes. Les pouvoirs et les faveurs accordés sont les mêmes, avec la seule différence que Paul V accorde pour 10 ans les pouvoirs donnés pour trois ans par Grégoire XIII.

Aux archives du Vatican, à la suite du bref, on lit cette phrase : " S'il plaît au Très Saint-Père, on peut expédier ce bref. Signé : P. Cardinal Aldobrandinus, Silvio Cobellutius[4]. " Nous

1. Archives du Vatican, Reg. Secret. Brev. Grég. XIII, 1572, no 63, fol 484. Ce bref est donc rentré au reg. de 1572, alors cependant qu'il est daté du 8 sept. 1573.

2. Reg. Secret. Brev. Paul. V, 1615, No 526, p. 147 r. 148 v.

3. *Annales Minorum*, vol. XXV, p. 136-138.

4. " Si Sanctissimo placet potest expedire. P. Cardinalis Aldobrandinus, Silvio Cobellutius. "

avons vu, de ce bref, une copie authentique et de l'époque, aux archives du couvent des Santi-Quaranta, à Rome[1]. Ce qui nous permet de dire qu'il en fut délivré des exemplaires aux autorités supérieures de l'Ordre des Mineurs.

Les documents que nous venons de signaler établissent péremptoirement que l'Eglise Canadienne peut se glorifier à bon droit de ses origines exclusivement romaines, sans rien de ce particularisme gallican qui faisait tache sur l'Eglise de France, tout en prétendant l'embellir.

Et ce n'est donc plus seulement à 1618 qu'il faut remonter pour retrouver " le premier anneau de cette chaîne authentique et solide qui relie l'Eglise du Canada à la chaire de Saint-Pierre[2]. " Il faut reculer jusqu'en 1615, jusqu'aux premiers jours de cette Eglise.

L'année 1618 vit confirmer et étendre les pouvoirs des Récollets au Canada. Le bref du Nonce apostolique, Guy Bentivoglio, publié à Paris le 20 mars 1618, sous l'autorité de Paul V, constitue lui aussi un document important pour l'histoire de l'Eglise en ce pays.

Puisque nous traitons la question des pouvoirs des Récollets au Canada, nous mentionnons ici même ce bref, sans le citer cependant textuellement,

1. Registre (en latin) de l'Ordre des Frères Mineurs de la famille ultramontaine, vol, II, p. 184. " *Brev. SS. Pauli V pro fratribus nostri ordinis, euntibus et existentibus in Insula Canada in Indiis occidentalibus ad instantiam Rmi P. Fratris Antonii a Trejo, tot. ord. vic. gen. obtentu.* "

2. L'abbé Auguste Gosselin, *La Mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 10.

car il est bien connu. Il importe toutefois de signaler deux points spécialement dignes de remarque : Premièrement, le Père Provincial de Saint-Denys est investi des pouvoirs de " premier supérieur ou préfet de la mission, " ainsi que s'exprime l'abbé Verreau[1]. C'est lui qui devra envoyer les missionnaires au Canada et aucun religieux ne pourra s'y rendre sans son autorisation. En second lieu, les pouvoirs des Récollets sont accordés pour un temps indéfini ; ils dureront tant que les Récollets demeureront au pays.

Pour compléter la liste des pièces officielles concernant l'établissement de la foi au Canada, nous devons rappeler aussi les lettres patentes délivrées par le roi de France, Louis XIII. Ces lettres, citées ou signalées par la plupart de nos historiens, apportaient et garantissaient aux Récollets la sanction et la protection royales.

1. L'abbé H.-A. Verreau, *Les Commencements de l'Eglise du Canada. Mémoires de la Société Royale*, vol II, 1884, section I, p. 70.

M.C.

CHAPITRE IV

EN ROUTE

En attendant le moment du départ pour le grand voyage qu'ils allaient entreprendre, nos Récollets eurent soin de bien fortifier leurs âmes par des exercices spirituels. " Ces bons Pères, s'étant tous disposés par fréquentes oraisons et bonnes œuvres à une entreprise si pieuse et méritoire, se mirent en chemin pour commencer leur glorieux voyage, à pied, et sans argent, à l'apostolique, selon la coutume des vrais Frères Mineurs[1]. "

Les quatre Récollets se rendirent à pied de Paris à Rouen d'abord. Ils quittèrent Paris le 15 mars, porte le mémoire de 1637[2], le 15 ou le 16 mars dit le mémorial[3]; ils arrivèrent à Rouen le 20 du

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 22.

2. Mémoire qui (a été) fait pour l'affaire des Pères Récollets de la Province de Saint-Denys, dits de Paris, touchant le droit qu'ils ont depuis l'an 1615 d'aller en Canada sous l'autorité de sa Majesté et mission des Souverains Pontifes, sous la faveur desquels ils ont bâti un couvent et église à Québec et ont célébré la sainte messe en divers autres endroits les premiers. 1637. Archives de Versailles, fonds H. Récollets.

3. Mémorial de la Mission des Pères Récollets en la Nouvelle-France, dite communément Canada. Archives de Versailles, fonds H. Récollets.

même mois, au témoignage de Champlain[1], qui s'y trouvait depuis quelques jours[2].

" Nous (y) séjournâmes quelque temps et de là fûmes à Honfleur, pour nous embarquer, où nous séjournâmes aussi quelques jours, en attendant que notre vaisseau fut appareillé et chargé des choses nécessaires pour un si long voyage[3]. "

Mais ces jours d'attente à Honfleur furent bien employés au dire de Champlain, dont il faudrait toujours citer la narration si franche, si claire et si intéressante. " Et cependant on se prépara pour la conscience à ce que chacun de nous s'examinât et se purgeât de ses péchés par une pénitence et confession d'iceux, afin de faire son bonjour et se mettre en état de grâce, pour, puis après, étant plus libres, chacun en sa conscience, s'exposer en la garde de Dieu et à la merci des vagues de cette grande et périlleuse mer[4]. " Voilà qui est joliment dit et voilà qui est bien chrétien surtout.

" Ce fait, continue Champlain, nous nous embarquâmes dedans le vaisseau de la dite association (des marchands), qui était de trois cent cinquante tonneaux, appelé le *Saint-Etienne*, dans lequel commandait le sieur de Pontgravé, et partîmes du dit Honfleur, le vingt-quatrième jour d'avril[5], "

1. Champlain, *Œuvres*, p. 496.
2. Il avait quitté Paris pour Rouen " le dernier jour de février. " *Œuvres*, p. 496.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 496.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 496-497.
5. Champlain, *Œuvres*, p. 497.

" environ les cinq heures du soir, " ajoute Sagard[1].

C'était la première fois que le départ avait lieu si tard. " La flotte du Canada partait ordinairement aux grandes mers de mars.[2] " Jusqu'en 1615, la date la plus tardive avait été le 13 avril 1608 ; encore faut-il ajouter qu'un des navires avait fait voile le 5 du même mois[3].

" Il faut attacher beaucoup d'importance, a écrit l'abbé Beaubien, à ce premier départ des bons Pères Récollets. Sans doute, les missionnaires qui les ont suivis, les Jésuites principalement, ont eu une large part de mérites dans l'œuvre d'évangélisation du pays, et je suis heureux de reconnaître, en passant, leurs immenses travaux... "

Mais " l'œuvre des premiers Récollets, continue le même historien, si peu connue et si peu étudiée, a laissé sur les rives de nos fleuves, au sein des forêts profondes, sur les bords de nos grands lacs, des souvenirs impérissables de zèle et de dévouement. Saluons donc ce départ héroïque des premiers missionnaires de la patrie[4]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 22, et aussi Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 56.

2. Note de l'abbé Laverdière citant Fournier, *Hydrogr.*, liv. III, ch. XLIX. Cf. *Œuvres de Champlain*, p. 354.

3. En 1603, Champlain partit pour le Canada le 15 mars de Honfleur ; en 1610 le 7 mars, de Honfleur. Champlain, tombé malade, se fit ramener à terre ; le navire lui aussi dut revenir au port d'où il repartit le 1er avril, avec Champlain, guéri de son indisposition ; en 1611, le 1er mars, de Honfleur ; en 1613, le 6 mars, de Honfleur. Voir *Œuvres de Champlain*, pp. 65, 286, 353, 354, 379, 435.

4. L'abbé Ch.-P. Beaubien, *Le Sault-au-Récollet*. Montréal, 1898, pp. 20, 21.

Ce n'était pas un voyage de plaisir que celui de traverser à cette époque l'Océan Atlantique. Pour trouver quelque attrait dans un voyage sur mer, il fallait plus qu'aujourd'hui avoir le goût des aventures, ne point redouter le péril et être prêt à bien des privations ; il fallait avoir une âme de marin comme Champlain qui a pu écrire : " entre tous les arts les plus utiles et excellents, celui de naviguer m'a toujours semblé tenir le premier lieu. Car d'autant plus qu'il est hasardeux et accompagné de mille périls et naufrages, d'autant plus aussi est-il estimé et relevé par-dessus tous, n'étant aucunement convenable à ceux qui manquent de courage et assurance[1]. "

Nous doutons que Marie de Médicis, reine de France, à qui Champlain adressait ces lignes, en 1613, en lui dédiant ses relations, ait été convaincue que la navigation était l'art le plus utile et le plus excellent. En tous cas, le marin saintongeois était bien dans le vrai en affirmant que cet art n'était pas pour les lâches. Avec toutes les commodités modernes, huit jours sur mer paraissent encore trop longs ; que penser alors d'une traversée d'un, de deux et même de trois mois, sur des voiliers mal accommodés ?

Nos Récollets firent un bon voyage. " Nous fîmes voile, écrit Champlain, avec vent favorable et voyageâmes sans rencontrer de glaces, ni autres hasards, grâce à Dieu, et en peu de temps arrivâmes devant le lieu appelé Tadoussac, le vingt-cinquième jour

1. Champlain, *Œuvres*, p. 137.

de mai, où nous rendîmes grâce à Dieu de nous avoir conduits si à propos au port du salut[1]. " Le 25 mai était la fête " de la translation de notre Père saint François, (ce) qui fut pris à bon augure[2]. "

Le Père Dolbeau, écrivant, le 20 juillet 1615, au Père Didace David, Récollet, confirme le dire de Sagard et de Champlain : " Nous partîmes de Honfleur le 24 avril au soir et arrivâmes le 25 mai à un port où s'arrêtent les navires qui naviguent ici. Ce port s'appelle Tadoussac et est bien quatre-vingts lieues dans la grande rivière du Canada, trente-cinq lieues au-dessus est l'habitation des Français[3]. "

Les navires ne montaient pas plus haut que Tadoussac, affirme le Père Dolbeau. Et en effet, jamais Champlain n'avait encore remonté le Saint-Laurent jusqu'à Québec, sur le navire qui l'avait amené de France. A Tadoussac on jetait l'ancre et une ou plusieurs barques transportaient à Québec hommes et bagages. En 1603, Champlain prit une barque à Tadoussac pour aller explorer le Saint-Laurent[4]. En 1608, le *Don-de-Dieu*, qui portait le fondateur de la Nouvelle-France, ne vint pas à Québec, mais Champlain remonta le fleuve dans " une barque de douze à quatorze tonneaux[5]. " En 1610, 1611, 1613 et 1615, il en fut

1. *Œuvres*, p. 497.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 23.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 62.
4. Il n'y a qu'à voir ce qu'il dit dans ses *Œuvres*, pp. 98 et 102, où il est question de la barque et p. 112 où il parle de son retour à Tadoussac " où était notre vaisseau. "
5. *Œuvres de Champlain*, p. 290.

de même[1]. Aussi Champlain fait-il remarquer dans sa relation de 1615 qu'après le débarquement à Tadoussac, " on commença à mettre des hommes en besogne pour accommoder nos barques afin d'aller à Québec, lieu de notre habitation et au grand Sault-Saint-Louis, où était le rendez-vous des Sauvages qui y viennent traiter[2]. "

Dans une relation que nous citerons plus loin, le Père Denis Jamet dit que le navire le *Saint-Etienne* arriva à Tadoussac le 26 mai, contrairement à Champlain, Dolbeau et Sagard et le mémoire de 1637 qui donnent le 25. Pour expliquer cette différence d'une journée, il suffit de rappeler, qu'arrivés à Tadoussac, les vaisseaux ne pouvaient pas toujours entrer immédiatement dans le port ; il fallait attendre la marée. C'est ainsi qu'en 1623, le navire qui amena Sagard au Canada, dut jeter l'ancre et attendre au lendemain matin, pour entrer dans le port[3]. Il n'était pas moins pour cela arrivé le jour précédent. Le Père Jamet aura voulu désigner le moment où le *Saint-Etienne* était réellement au port ; Dolbeau, Sagard et Champlain signalent l'arrivée pure et simple à Tadoussac. L'expression dont se sert Champlain complète et confirme notre manière de voir. " Nous arrivâmes, dit-il, devant le lieu appelé Tadoussac le vingt-cinquième jour de mai. " C'est clair ; les Récollets arrivèrent à Tadoussac le 25 mai et mirent pied à terre le 26.

1. On peut en trouver la preuve dans les *Œuvres de Champlain*, pp. 373, 389, 437, 497.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 497.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 151.

Le Père Dolbeau ne séjourna que deux jours à Tadoussac. Champlain ne dut pas y faire un plus long séjour et ce fut, tout porte à le croire, en sa compagnie, que le Père Dolbeau arriva à Québec, le premier des quatre missionnaires, le 2 juin ; cette date est donnée par ce Récollet lui-même dans sa lettre, déjà citée, au Père Didace David. Le mémoire de 1637[1] fixe aussi à la même date l'arrivée des Récollets à Québec, mais il fait erreur en mettant Récollets au pluriel. Le mémorial de la mission[2] confirme aussi l'arrivée à Québec, le 2 juin 1615, du Père Jean Dolbeau, auquel il adjoint le Père Denis Jamet.

Le Père Dolbeau se rendit à Québec " seul de religieux ; les autres y vinrent après selon la commodité[3]. " " Le Révérend Père Dolbeau, écrit Sagard, après avoir séjourné un jour ou deux à Tadoussac, partit pour Québec dans la première barque qui se mit à voile, et les autres Pères, cinq ou six jours après, dans d'autres vaisseaux pour le même lieu[4]. " Durant leur séjour à Tadoussac, les Pères Denis Jamet, Joseph Le Caron et le Frère Pacifique Duplessis eurent l'occasion de voir se dérouler devant eux l'horrible tableau, que le Père Denis Jamet a décrit ainsi :

" Au temps où nous arrivâmes à Tadoussac, six jeunes garçons Montagnais furent à la guerre par

1. Archives de Versailles, fonds H. Récollets.
2. Archives de Versailles, fonds H. Récollets.
3. Lettre du Père Dolbeau au Père Didace David. LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, p. 62, 63.
4. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 24.

surprise selon leur coutume et de neuf (ennemis) qu'ils trouvèrent, ils en assommèrent sept et en apportèrent les peaux des têtes pour en faire présent aux femmes selon leur coutume. Des deux prisonniers, ils laissèrent le jeune qui est âgé de douze ans, car ils n'ont (pas) coutume de tuer les enfants, mais les naturalisent de leur nation, lesquels sont après les plus cruels à leur propre pays, mais firent mourir l'aîné en cette façon : d'avance, ils lui coupèrent à belles dents, les deux index des mains, et après l'avoir gardé lié et nourri comme eux, tinrent conseil pour le tuer, le livrèrent à leurs femmes, lesquelles l'ayant lié au poteau préparé, lui percèrent la chair d'alènes, le brûlèrent avec des tisons, puis arrosaient les brûlures d'eau ; elles lui levèrent la peau de la tête, (la) laissant arrière, et lui couvrirent le chef écorché de cendres chaudes. Le misérable hurlait, mais les hurlements que faisaient les autres, de joie, offusquaient (couvraient) le sien. Les femmes le délièrent, et de rage se vint jeter dans les fossés de l'habitation où après avoir reproché à nos Français qui voyaient ce triste spectacle des galleries de la maison, qu'il espérait la vie sauve par leur moyen, il prit des pierres pour ruer (jeter) à ses tyrans. Il se sentit aveuglé de son sang et n'eut d'autre refuge qu'une pierre sur laquelle il se froissa la tête. Les autres l'achevèrent à coup de pierre, l'écorchèrent et le mangèrent[1]. "

Telle fut l'affreuse scène dont les Récollets furent témoins dès leur arrivée au pays. Quel augure !

1. *Relation du Père Denis Jamet*, chap. VI, de cet ouvrage.

Quel présage ! Eux qui se proposaient d'aller habiter parmi ces barbares, ne seraient-ils pas victimes de pareils ou de plus cruels tourments ? Et si par bonheur, ils allaient être bien reçus, à la façon sauvage s'entend, par les indigènes d'une tribu, n'allaient-ils pas s'exposer à tomber un jour ou l'autre entre les mains des ennemis de cette même tribu, plus farouches et plus cruels encore peut-être ? Il est tout à fait vraisemblable de supposer que de telles pensées traversèrent l'esprit des missionnaires à la vue de cet horrible spectacle. Mais leur courage n'en fut pas ébranlé, et nous les verrons bientôt à l'œuvre ; nous allons voir en particulier le Père Le Caron si pressé d'aller faire connaissance avec les Sauvages de la région des grands lacs, qu'il passera à Québec, " sans s'arrêter, ni faire aucun séjour," ainsi que s'exprime Champlain[1].

Après quelques jours passés à Tadoussac, les Pères Denis Jamet, Joseph Le Caron et le Frère Pacifique Duplessis, prirent place dans les barques prêtes à partir pour Québec. Le Père Le Caron ne devait pas être dans la même embarcation que les deux autres Récollets, et il atteignit plus vite Québec, car à leur arrivée vers le 8 juin[2], ses deux confrères ne l'y trouvèrent pas, il en était déjà reparti pour se rendre au Sault-Saint-Louis.

Sagard nous décrit les impressions de nos premiers missionnaires à leur arrivée à Tadoussac et ensuite à Québec : " Sitôt que ces bons Pères furent à terre, ils rendirent grâces à Dieu de les avoir assis-

1. Champlain, *Œuvres*, p. 498.
2. Note de l'abbé Laverdière, *Œuvres de Champlain*, p. 498.

tés et conduits à propos au port de salut ; et ayant donné un peu de répit à leur corps fatigué des tourmentes et vapeurs de la mer, ils considérèrent la contrée, laquelle ils trouvèrent d'abord fort stérile, sèche, déserte et pleine de montagnes et rochers avec une solitude si profonde qu'il leur semblait être au milieu des déserts de l'Arabie pierreuse[1]. " Telle est bien l'impression de quiconque remonte le Saint-Laurent jusqu'au cap Tourmente, surtout quand le navire suit la rive nord. On peut trouver dans les relations de Champlain des appréciations semblables. En 1603, il parle des terres situées entre Gaspé et Tadoussac, elles " sont fort hautes, élevées, qui sont stériles, n'apportant aucune commodité[2]. "

" Dès qu'ils arrivèrent au cap de Tourmente, continue Sagard, et vu ces belles prairies émaillées en été de quantité de petites fleurettes, les bonnes terres de Québec, et l'agréable contrée où est à présent bâti notre couvent, ils reprirent nouveau courage, jugèrent la contrée bonne et capable d'y bâtir, non seulement un monastère de pauvres Frères Mineurs, mais d'y établir des colonies, voire de très bonnes villes et villages, s'il plaisait au roi d'y contribuer de ses libéralités royales et aux marchands une partie du profit qu'ils en retirent tous les ans, qui leur vaudrait au double à l'avenir[3]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 23.
2. *Œuvres de Champlain*, p. 68.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 24.

CHAPITRE V

PREMIÈRE ÉGLISE ET PREMIÈRE MESSE

L'HONNEUR d'avoir été appelés les premiers à prendre la direction spirituelle de la race nouvelle que Champlain avait établie sur les bords du Saint-Laurent suffit aux Récollets. De même que la fondation de Québec en 1608 fut la prise de possession officielle par la France de ces immenses territoires, de même l'arrivée à Québec en 1615 des premiers missionnaires de la colonie fut la prise de possession officielle par l'Eglise catholique de la Nouvelle-France. Et de même que la fondation de Québec a immortalisé Samuel Champlain, ainsi l'établissement de l'Eglise catholique au Canada doit mériter aux Récollets, qui en sont les auteurs, de vivre à jamais dans les souvenirs reconnaissants des Canadiens-Français et de tous les catholiques de ce pays.

Quant à savoir si les Récollets furent les premiers prêtres qui aient célébré la première messe sur les rivages du Saint-Laurent ou dans les mystérieuses profondeurs de nos vastes forêts, ce sont là deux questions qui ont leur importance historique. Il n'est pas fait mention d'aumôniers ou de prêtres

aux voyages de Champlain de 1603 à 1615 exclusivement. Il faut remonter jusqu'au découvreur du Canada, à ses voyages de 1534 et 1535 pour avoir sujet de se demander si des prêtres catholiques sont venus en ces contrées avant les Récollets. Nous entendons parler du Canada proprement dit et non pas de l'Acadie où exercèrent le saint ministère, en 1604 Nicolas Aubry, en 1610 Jessé Fléché, tous deux prêtres séculiers, en 1611 les Pères Jésuites[1].

Jacques Cartier eut-il des aumôniers lors de ses voyages au Canada ? Telle est la question fort débattue ; c'est dire que le fait n'est pas certain. Nous ne saurions dans ces pages entrer dans le vif de cette question fort intéressante du reste, mais qui pour nous et notre sujet n'a pas l'importance de celles-ci : quel fut le premier prêtre qui, depuis la naissance de la race canadienne-française, en 1608, apporta à cette race le premier message divin ? Quels furent les premiers apôtres du Canada-Français ? Quel fut le premier missionnaire qui édifia le premier temple au vrai Dieu sur la rive laurentienne, qui le premier, depuis l'établissement de la colonie française, immola sur l'autel eucharistique la divine victime ? Voilà d'importantes questions qui se rapportent directement à l'origine et au développement de l'œuvre entreprise par Champlain au Canada. Répondre à ces questions c'est écrire quelques-unes des plus belles pages de l'histoire des Canadiens-Français.

Nous avons relaté précédemment l'arrivée à Qué-

1. Les Jésuites se maintinrent en Acadie jusqu'en 1614.

bec, le 2 juin 1615, de Champlain et du Père Jean Dolbeau. " La première chose que ce bon Père fit, étant arrivé à Québec, écrit Sagard, fut de rendre grâces à Dieu, disposer une chapelle pour y célébrer la sainte messe et des chambrettes pour se loger. Mais comme en un pays très pauvre beaucoup de choses lui manquant, il avait recours à la patience du pauvre Jésus dans la crèche de Bethléem[1]. "

Québec comptait alors trente à quarante personnes. Les catholiques virent avec joie arriver le missionnaire et la petite colonie salua avec allégresse le retour de son fondateur.

Champlain donna des ordres " tant pour le logement des Pères religieux qu'ornements d'église et construction d'une chapelle pour y dire et chanter la messe, comme aussi pour employer autres personnes pour défricher les terres[2]. " Sans retard, des ouvriers furent donc employés à édifier la première église de Québec et une modeste maison pour les Récollets. Le Père Dolbeau, chargé de diriger ces travaux, s'en acquitta si bien que le 25 juin 1615, la chapelle fut suffisamment prête pour servir au culte divin. Ce jour-là, le Récollet Jean Dolbeau célèbra la première messe dite à Québec.

La chapelle et le logement des Récollets " s'élevaient au nord-ouest de l'habitation, près du jardin et de la fontaine de Champlain, au fond de l'anse du cul-de-sac[3]. " Depuis les fêtes du tricentenaire de Québec, en 1908, une plaque commémorative

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 24.
2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 499.
3. GOSSELIN, *La Mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 17.

en bronze rappelle le souvenir de cette chapelle qu'on peut nommer à bon droit, ainsi que le fait l'abbé Auguste Gosselin, " la première église paroissiale de Québec[1]. " On peut même dire avec le Docteur Larue que cette " humble chapelle, construite en bois brut (est) la mère de toutes ces innombrables chapelles et églises et somptueuses cathédrales... que l'on voit disséminées partout, aujourd'hui, sur ce vaste continent de l'Amérique du Nord[2]... "

Quel fut le titulaire donné par les Récollets à la première église de Québec ? Les historiens du temps n'en parlent pas ; Leclercq, qui eut l'avantage de consulter de nombreux documents de l'époque, n'en dit rien. C'est dans les *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval* de Bertrand de la Tour, 1741, qu'il est fait mention du titulaire de cette église. " On bâtit une chapelle, que ces Pères, selon l'esprit de leur Ordre, dédièrent sous le nom de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge : c'est aujourd'hui la paroisse[3]. "

C'est probablement en s'inspirant de ce passage de la Tour que Monsieur de Laroche-Héron a pu écrire en 1855 : " La dévotion des fidèles envers l'Immaculée-Conception ne date pas d'aujourd'hui dans l'Amérique du Nord. Elle remonte au premier temps de la découverte de ce continent, et dès 1615, Samuel de Champlain, le fondateur de Québec,

1. Gosselin, *La Mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 19.
2. *Deuxième centenaire du diocèse de Québec*, p. 216.
3. P. 196.

dédiait à ce vocable la petite chapelle qu'il bâtissait pour sa ville naissante[1]. "

Champlain n'étant pas à Québec n'assista pas à la messe du 25 juin ; il en parle cependant pour affirmer qu'elle fut bien la première dite en ce lieu, et la raison qu'il en donne est que " n'y avait-il jamais été de prêtre en ce côté-là[2]. "

" Rien ne manqua, dit Leclercq, pour rendre cette action solennelle autant que la simplicité de cette petite troupe d'une colonie naissante le pouvait permettre. Le célébrant et les assistants étaient tous baignés de larmes par un effet de la consolation intérieure que Dieu répandait dans les âmes, de voir descendre pour la première fois le Dieu et le Verbe Incarné sous les espèces du sacrement, dans ces terres auparavant inconnues. S'étant préparés par la confession, ils y reçurent le Sauveur par la communion eucharistique. Le *Te Deum* fut chanté au bruit de l'artillerie, et parmi les acclamations de joie dont cette petite solitude retentissait de toutes parts, l'on eût dit qu'elle était changée en un paradis, tous y invoquant le Roi du ciel, bénissant son saint nom et appelant à leur secours les anges tutélaires de ces vastes provinces, pour attirer ces peuples plus efficacement à la connaissance et adoration du vrai Dieu[3]. "

Cette messe, dite solennellement par le Père

1. L'Eglise aux Etats-Unis. Cf. *La Minerve,* 28 juin 1855.

2. *Œuvres,* p. 505.

3. *Premier établissement de la foy,* I, p. 60-62.

Dolbeau, le 25 juin[1], dans l'église de Québec, n'était cependant pas la première messe célébrée par les Récollets sur le sol canadien, ainsi que nous allons le constater.

Après avoir donné les ordres nécessaires, Champlain avait quitté Québec, pour se rendre au Sault-Saint-Louis, et le Père Jamet était parti avec lui.

" Je m'embarquai, dit Champlain lui-même, pour aller au dit Sault, avec le Père Denis qui était arrivé ce même jour de Tadoussac, avec le siéur de Pontgravé[2]."

D'après cela, le Père Jamet séjourna à Québec juste assez de temps pour prendre contact avec les gens de l'habitation, le tout Québec d'alors et approuver les travaux commencés par le Père Jean Dolbeau.

Le voyage du Père Commissaire avec Champlain, Pontgravé et plusieurs autres Français, ne fut pas sans charmes. Nous laisserons bientôt ce Récollet nous décrire ses impressions. Champlain, lui, bien qu'il déclare n'en vouloir pas parler, s'écrie : " Je ne dirai point le contentement que reçurent nos Pères religieux, non seulement en voyant l'étendue d'un si grand fleuve, rempli de plusieurs belles îles, entouré d'un pays de côtes assez fertiles, comme on peut juger en apparence, mais aussi pour y voir

1. Cette date est donnée par : *Hist. chronol.* ; — *Mémoire des Récollets, 1637* ; — *Mémorial de la Mission, etc.* ; — LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, p. 60 ; — SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 38, et, avant tous, par le P. Dolbeau dans sa lettre au P. Didace David, LECLERCQ, I, p. 63.

2. *Œuvres*, p. 499.

grande quantité d'hommes forts et robustes, qui montrent n'avoir l'esprit tant sauvage, comme les mœurs...[1] "

A la rivière des Prairies, qui se jette dans le Saint-Laurent " cinq lieues au-dessous du Sault-Saint-Louis, " dit Champlain[2], nos voyageurs rencontrèrent le Père Le Caron qui retournait à Québec afin de se munir d'un autel portatif et des effets dont il aurait besoin pour mettre à exécution le projet d'aller demeurer chez les Hurons. Tandis que le Père Le Caron se dirigeait vers Québec, Champlain et le Père Denis, le sieur Pontgravé et leurs hommes se rendirent au Sault-Saint-Louis, où les Sauvages les attendaient, " fort désireux de nous voir, joyeux de notre retour, sur l'espérance qu'ils avaient que nous leur donnerions quelques-uns d'entre nous pour les assister en leurs guerres..; sur quoi le dit sieur du Pont et moi advisâmes qu'il était très nécessaire de les assister, tant pour les obliger davantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises et découvertes, qui ne se pouvaient faire en apparence que par leur moyen, et aussi que cela leur serait comme un acheminement et préparation pour venir au Christianisme...[3] " On a accusé parfois Champlain d'avoir inconsidérément pris parti pour les Hurons contre les Iroquois, il nous semble pourtant que Champlain lui-même répond ici parfaitement à ses accusateurs.

L'entente conclue entre lui et les Hurons, Cham-

1. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 500.
2. *Œuvres*, p. 500.
3. *Œuvres*, p. 502-503.

plain reprit, avec le Père Denis et les autres, le chemin de Québec, afin de se préparer à suivre les Sauvages dans leur pays. Il fit halte à la rivière des Prairies, où précisément il rencontra de nouveau le Père Joseph Le Caron revenant de Québec. Cette rencontre dut avoir lieu le 23 juin, vers le soir[1]. Le lendemain, 24 juin, comme le Père Joseph avait apporté des " ornements d'église pour célébrer la messe, " celle-ci " fut chantée sur le bord de la dite rivière, avec toute dévotion, par le Révérend Père Denis et le Père Joseph[2]. " Des Sauvages, qui avaient suivi Champlain, y assistaient avec grande curiosité, étant " chose qu'ils n'avaient jamais vue, car c'était les premiers qui y ont célébré la sainte messe[3]. "

Le mémoire des Récollets de 1637 confirme l'assertion de Champlain en la précisant. " La première messe qui fut jamais dite en la Nouvelle-France fut célébrée par eux (les Récollets) à la rivière des Prairies et la seconde à Québec, le 25 juin auquel lieu non plus on n'en avait jamais dit[4]. "

On ne peut sérieusement révoquer en doute que la première messe dite au Canada par nos Récollets ait été célébrée sur l'île de Montréal et la deuxième à Québec, le 25 juin. La date de la première messe n'est indiquée par aucun document que nous connaissions. Mais l'ensemble des circonstances de

1. Champlain, *Œuvres*, note de l'abbé Laverdière, p. 504.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 504.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 504.
4. Archives de Versailles, fonds H. Récollets.

temps, de lieu, de personnes, imposent celle du 24 juin qui est communément acceptée par les historiographes contemporains. Cette date semble évidente quand on rapproche le texte de Champlain du mémoire de 1637. Celui-ci fixe au 25 juin la deuxième messe, d'accord pour la date avec le Père Dolbeau. Mais le mémoire de 1637 affirme qu'une première messe avait été dite avant le 25 à la rivière des Prairies. Champlain de son côté atteste que le Père Le Caron était arrivé à Québec le 20 juin afin de se munir, pour aller demeurer chez les Hurons, des effets dont il avait besoin, en particulier d'un autel portatif pour célébrer la sainte messe. Admettons que l'intrépide missionnaire repartit de Québec le 21, il ne pouvait guère atteindre la rivière des Prairies que le 23, dans la journée. Dès lors, la messe fut célébrée le lendemain 24 juin.

Aucun témoignage explicite ne porte lequel des deux Récollets chanta cette première messe. Champlain, témoin oculaire, dit quelle " fut chantée par le Révérend Père Denis et Père Joseph[1] " ; mais, " selon toutes les apparences[2], " ce fut le Père Denis, supérieur de la mission, qui offrit à Dieu ce premier sacrifice eucharistique.

Quel fut l'endroit exact où fut célébrée cette première messe ? M. l'abbé Beaubien s'est posé cette question. Il déclare bien simplement : " nous en sommes réduits à des suppositions[3]. " Il est

1. *Œuvres*, p. 504.
2. Note de l'abbé Laverdière, CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 505.
3. L'ABBÉ CH. P. BEAUBIEN, *Le Sault-au-Récollet*, p. 44.

certain que ce fut sur le bord de la rivière des Prairies, en l'île de Montréal, il est aussi certain que ce ne fut pas très avant dans la rivière des Prairies, car lorsque Champlain, descendant du Sault-Saint-Louis par le Saint-Laurent, pour aller à Québec, rencontra, à la rivière des Prairies, le Père Joseph Le Caron, qui remontait, il est tout naturel d'affirmer qu'il le rencontra ou l'aperçut alors que celui-ci entrait dans la rivière des Prairies ; il dirigea ses canots du même côté ; les uns et les autres mirent pied à terre sur la rive nord de l'île de Montréal, passèrent la nuit sous la tente et le lendemain matin, 24 juin, le saint sacrifice de la messe fut célébré.

" Le ciel, a écrit l'abbé Beaubien, devait être beau et sourire à la terre au moment où la note délicieuse de la préface résonna sur cette plage privilégiée ! Comme la voix pieuse et vibrante du saint missionnaire devait produire un merveilleux effet, jointe à la brise faisant tressaillir les feuilles et se mêlant au murmure de l'onde avoisinante.

" Quelles pensées de douces espérances devaient traverser l'esprit de l'heureux célébrant au moment de la consécration, noyé dans cette belle nature, immense, grandiose, comme Dieu lui-même[1] ! "

1. L'abbé Ch. P. Beaubien, *Le Sault-au-Récollet*, p. 43.

CHAPITRE VI

RELATION DU PÈRE JAMET[1]

APRÈS la célébration de la messe à la rivière des Prairies, le Père Jamet ne descendit pas immédiatement à Québec, mais demeura avec le Père Le Caron jusqu'au départ de celui-ci pour le pays des Hurons. Il reprit alors la direction de Québec avec le sieur Pontgravé. Plusieurs[2], s'appuyant sur Leclercq, disent que le Père Jamet se serait arrêté aux Trois-Rivières et y aurait célébré la messe que cet historien fait dire à cet endroit le 26 juillet 1615 par le Père Le Caron[3]. Leclercq a sûrement confondu certains détails. Le Père Joseph était déjà chez les Hurons. Quant au Père Denis, s'il arrêta aux Trois-Rivières en descendant, il n'y resta pas jusqu'au 26, puisque le 15 du même

1. Cette relation est à la Bibliothèque Nationale, Paris, *Collection des Cinq-Cents*, de COLBERT, Vol. 483, fol. 581, ss. Ce manuscrit ne paraît pas être l'original, mais le document trouve et en lui-même et dans le fait d'être dans cette collection, une garantie très suffisante d'authenticité.

2. L'ABBÉ LAVERDIÈRE, *Œuvres de Champlain*, p. 506, note 3.

3. SULTE, *Hist. de la ville des Trois-Rivières*, p. 35. *Hist. des Canadiens-Français*, p. 136. Dr N. E. DIONNE, *Samuel Champlain*, I, p. 8, en note ; etc. etc.

mois, il date de Québec la relation que nous allons citer. On peut supposer, si on croit devoir admettre que la messe fut dite aux Trois-Rivières le 26 juillet 1615, que le Père Jamet remonta vers ce poste après le 15 du même mois ; ce qui serait vraisemblable.

Le Père Denis Jamet adresse sa relation à " Illustrissime Prélat Monseigneur le Cardinal de Joyeuse, à Paris. " Il en donne la raison : le Cardinal l'avait demandée expressément au cours d'une conversation qu'il avait eue avec le Père Le Caron, peu avant le départ des Récollets pour le Canada.

Ce Cardinal de Joyeuse est le même qui, nous l'avons dit, présida l'assemblée du clergé aux Etats-généraux de 1614, à Paris. Nous avons signalé la part prise par cette assemblée à l'envoi des Récollets au Canada[1].

Rien d'étonnant que son président, le Cardinal François de Joyeuse, ait désiré avoir des nouvelles de ce lointain pays, de son climat, de sa topographie, de sa fertilité, de ses habitants et des espérances de succès pour les missions.

La relation du Père Jamet ne dut pas arriver à temps en France pour être remise au Cardinal, qui mourut cette année-là, à Avignon, le 27 août[2].

Le Cardinal François de Joyeuse était le fils de Guillaume de Joyeuse, lequel appartenait à une " des plus anciennes et des plus illustres maisons

1. Cf. Chapitre 1er de cet ouvrage.

2. *Mercure-Français*, éd. de 1625, vol. IV, 1615, p. 441. MICHAUD, *Biographie Universelle*.

de France[1]. " Né le 24 juin, 1562, il devint archevêque de Narbonne dès l'âge de vingt-trois ans, et quelques mois après il fut fait Cardinal par le Pape Sixte-Quint. Il remplit diverses missions en Italie et en France, où le Pape le fit son légat en 1606. En 1610, il sacra la reine Marie de Médicis à Saint-Denys, et Louis XIII à Reims. De Narbonne il passa à l'archevêché de Toulouse, puis à celui de Rouen et devint le plus ancien des Cardinaux. " Il joignait une solide instruction à une grande piété[2]. " Le Père Ange de Joyeuse, capucin, dont la vie fut plutôt agitée, était un des frères du Cardinal. Celui-ci, quoique jeune encore, se sentant atteint gravement, alla faire un pèlerinage à Notre Dame de Montserrat. Il en revint pour aller mourir à Avignon à l'âge de 53 ans seulement[3].

Au Canada, le Père Jamet étudia de son mieux le pays, et afin d'en acquérir une connaissance plus parfaite, laissant au Père Dolbeau la mission de Québec, il se rendit jusqu'au Sault-Saint-Louis pour y prendre contact avec les Sauvages des pays d'en-haut, accourus pour la traite, comme il avait fait pour ceux d'en-bas à Tadoussac.

De retour à Québec, le supérieur de la mission rédigea la relation que nous allons citer et la confia au sieur Pontgravé qui retournait en France sur le *Saint-Etienne.*

1. Michaud, *Biographie Universelle.*
2. Id.
3. Ces détails biographiques sont empruntés à Michaud et au *Mercure-Français.*

Pax Christi.

Illustrissime Prélat,

Votre très humble (serviteur)[1] n'eut jamais osé entreprendre de vous écrire si votre Seigneurie n'eut daigné en faire le commandement à un de nos religieux[2] lorsque nous partîmes de Paris. Sur quoi me confiant, je vous écris ce mot de notre voyage. Lequel (je) vous supplie le voir de bon œil, non tant pour les paroles qui y sont, comme pour être un petit avancement de la gloire de Dieu et de la France.

Les navigations du Canada étant prises en saison ne sont tant longues ni fâcheuses qu'on estime. La nôtre, grâce à Dieu, a été autant heureuse qu'on en ait vue, et d'autant que nous partîmes en assez haute saison[3], à savoir le vingt-quatrième d'avril, et arrivâmes à Tadoussac le vingt-sixième de mai. Les années précédentes plusieurs se sont vus en danger de leur équipage, assiégés de glace et d'horribles tempêtes, ont employé les dix et douze semaines à la traversée, d'autant que c'était à qui

1. Les mots entre parenthèses sont de nous. Nous les avons ajoutés pour rendre l'intelligence de la relation plus facile et sa lecture plus aisée.

2. La suite nous fera voir que ce religieux était le Père Le Caron.

3. " Partir avant la saison ne sert qu'à se précipiter dans les glaces. " CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 437. Voir plus haut, page 37, note 3.

partirait le plus tôt pour prévenir les Sauvages et frustrer leurs compagnons[1].

Pour la température de l'air nous la trouvons pareille à celle de France, hormis la chaleur qui nous semble plus ardente[2]. Quant à l'hiver, je n'en puis rien dire que ce qu'en disent ceux qui y ont demeuré plusieurs années, les neiges plus grandes qu'en France, et durent pour l'ordinaire quatre mois, les gelées plus violentes qu'en France, même la grande rivière (le Saint-Laurent) gèle jusqu'à la mer. Il y a cela de bon qu'on n'y sent (pas) les vents froids comme en France[3].

Depuis Gaspé jusqu'à Québec, qui font près de deux cents lieues, ne sont que hautes et affreuses montagnes, fertiles seulement en roches et sapins. Mais depuis Québec, ce sont terres belles et on y en ferait de très bonnes si elles étaient cultivées.

1. " Chacun voulant cueillir les fruits de mon labeur, sans contribuer aux frais et grandes dépenses qu'il convient faire à l'entretien des habitations nécessaires pour amener ces desseins à une bonne fin, ruine ce commerce par l'avidité de gagner, qui est si grande, qu'elle fait partir les marchands devant la saison et se précipiter non seulement dans les glaces en espérance d'arriver des premiers en ce pays, mais aussi dans leur propre ruine ; car, traitant avec les sauvages à la dérobée et donnant à l'envie l'un de l'autre de la marchandise plus qu'il n'est requis, surachètent les denrées ; et par ainsi, pensant tromper leurs compagnons, se trompent le plus souvent eux-mêmes. " CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 431, 432.

2. Ne pas oublier que notre Récollet écrit sa relation en plein mois de juillet. Le Père Dolbeau dans sa lettre du vingt juillet 1615 au Père Didace David écrit aussi: " la température de l'air m'a semblé jusqu'à cette heure de même que celle de France. " Dans LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, p. 64.

3. L'hiver est plus sec et dès lors le froid est moins sensible tout en étant plus intense.

On ne voit en ces pays autres arbres fruitiers que groseilliers, framboisiers, petits cerisiers, noyers et pommiers. Les pommes en sont fort bonnes au rapport de ceux qui en ont mangé. On en a vu de vertes qui étaient déjà assez grosses et avaient la façon d'être telles qu'on m'a dit. Le plus qu'il y a, c'est la vigne, dont une partie est fort chargée de raisins, celle qui n'est (pas) à l'air, en est privée[1].

Quant à la rivière, elle est une des plus belles du monde, comme je crois. A son embouchure de la mer, elle a plus de trente lieues[2]. On va toujours en étrécissant. A Tadoussac, qui est environ en la rivière quatre-vingt lieues, elle a environ sept lieues, le plus étroit est à Québec. Depuis Québec, trente lieues (en) montant amont la rivière on trouve un lac long de neuf lieues et de large sept, à la sortie duquel (en montant), la rivière se divise en plusieurs rivières et ainsi fait un grand nombre de belles îles, grandes et petites, aucunes (quelques-unes) sont verdoyantes, autres non[3].

J'ai vu le commencement de ce beau pays, car je fus là[4] avec les marchands et cependant qu'ils

1. Jacques Cartier avait déjà remarqué l'abondance de la vigne, en particulier dans l' le d'Orléans, que pour cette cause il appela alors l' le Bacchus.

2. " Du Cap de Gaspé à la terre du nord, il y a vingt-cinq à trente lieues, c'est la largeur de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. " CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1090.

3. Il s'agit ici du lac Saint-Pierre et des les de Sorel. Le lac a bien la longueur donnée par le Récollet mais non sa largeur.

4. Le Père Jamet monta jusqu'au Sault-Saint-Louis, au-dessus de Montréal.

trafiquaient je ne pouvais me soûler de le contempler ni de le regretter inhabité.

Il l'a autrefois été des Sauvages, mais leurs guerres enragées les en ont délogés, et se sont retirés arrière les uns des autres, plus avant dans les terres. Ça été depuis quatre-vingts ans, et (il) y a un Huron qui se souvient encore d'avoir vu un village auprès d'où nous étions, les habitants duquel furent tous assommés à coup de massue des Iroquois[1].

Quant à la condition des peuples, ils sont tous bien proportionnés et de belle taille ; les Hurons sur tous les autres sont les plus puissants (de stature) et retiennent des traits du Flamand. Les Epissérinis[2] sont plus grêles mais paraissent hardis et prompts à la marche ; tous portent les cheveux longs tant hommes que femmes, vont la tête nue et s'habillent de peaux de castor, martres et autres (animaux). Tous sont de petit jugement et ont peu de ratiocination (raisonnement), si ce n'est pour leur profit.

Tous vivent sans adoration d'aucun dieu. Les Montagnais, les Algonquins et Epissérinis invoquent le diable par des hommes qu'ils appellent Pilotois[3],

1. L'allusion est assez claire. Il s'agit du village d'Hochelaga qui existait encore, il y avait, non pas 80 ans, chiffre rond donné par notre Récollet, mais 73 ans, en 1615.

2. Ce sont les Nipissiriniens ou sorciers, habitant près du lac Nipissing. Sagard les appelle Ebicerinys ; Champlain les nomme Nébicerini (p. 443), Nepisiérinii p. 509. Sur sa carte de 1632 on lit Bisérinis. Les Relations des Jésuites portent : Bissiriniens, (1635, p. 18), Nipisiriniens, (1636, p. 58).

3. Champlain écrit aussi Pilotois. *Œuvres*, p. 311. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 100, écrit Pirotois.

et par plusieurs fois je les ai ouïs chanter à la cadence à l'entour de leurs malades. Un truchement[1] me dit que c'était invocations de diable ; ce qu'ils en font, n'est (pas) pour l'amitié qu'ils lui portent mais pour la crainte qu'ils en ont. Car souvent, ils en trouvent quelqu'un et estiment que ce soit lui qui les fait mourir, car ils meurent en quelques années presque à la moitié ou plus. Les Hurons se moquent de tout cela.

Tous sont dépits[2], vindicatifs, amis de la guerre et ne font (pas) état de ceux qui n'y vont (pas), et les appellent femmes[3].

Tous sont hardis mais peu constants. Si on leur fait tort, tous sont cruels à leurs ennemis, et tant, que le frère ne donnerait (pas) un prisonnier qu'il aurait des ennemis, pour racheter son frère qui est en même peine entre les ennemis (appartenant à la même tribu) que celui qu'il tient, et se contente de dire je vengerai sa mort.

Ici le Père Jamet raconte la scène horrible dont il fut témoin à Tadoussac en arrivant au Canada et que nous avons reproduite au chapitre quatrième.

Puis il continue : Les ennemis ne leur en font pas moins quand ils les tiennent, et d'ordinaire les femmes et les enfants sont les bourreaux afin qu'ils languissent davantage.

1. Interprète.

2. Vieux mot français signifiant malfaisant, furieux.

3. En 1610, aux Français qui hésitaient à suivre Champlain sur le point d'attaquer un fort iroquois avec les Hurons, ceux-ci " criaient à ceux qui restaient qu'ils avaient cœur de femmes et ne savaient faire autre chose que la guerre à leurs pelleteries. " CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 360.

Le Sieur de Champlain accompagné de douze Français est allé à la guerre avec eux[1] pour passer plus avant et reconnaître la mer, de lui tant désirée[2], dont on lui a donné de grands indices et espérances ; que s'ils prennent le village d'Iroquois qu'ils vont assaillir, qu'il leur fera faire la guerre à la française et les retranchera (empêchera) de faire cruautés ainsi qu'il l'a déclaré aux chefs d'eux ; ce qui ne sera pas facile à faire.

Quant à ce qui nous touche le plus, qui est la conversion de ces barbares, selon le jugement humain, c'est chose difficile ; car les Montagnais et Algonquins sont vagabonds et demeurent séparés en divers lieux et seulement autant de temps qu'ils y trouvent chair ou poissons ; ainsi pour le peu que nous les voyons et pour l'impossibilité qu'il y a de demeurer avec eux nous n'apprendrons jamais la langue et aucun ne la sait. Quant aux Hurons sont gens arrêtés par gros villages auprès d'un grand lac duquel ils n'ont jamais vu le bout. Tout autour du lac, (il) y a un nombre presque infini de diverses nations ; mais l'accès en est difficile, car on n'y peut aller que dans des canots de Hurons d'autant que la rivière est fâcheuse, en des endroits basse d'eau, en d'autres pleine de rochers. Mais ce qui nuit le plus sont les sauts qui y sont en grand nom-

1. Les Hurons. Voir chapitres v et vii de cet ouvrage.

2. Dans ses relations de voyage, Champlain parle plusieurs fois de ce fameux passage tant cherché, par lequel on espérait se rendre en Chine sans passer par le détroit de Magellan. " Combien cela eut apporté d'honneur à celui qui l'eut rencontré et de biens à l'Etat ou Royaume qui l'eut possédé " (ce passage). *Œuvres*, p. 693.

bre, si bien que les Sauvages sont contraints leurs canots harder trois et quatre[1].

Par ainsi tout religieux qui ira là ne doit espérer aucun refraîchissement[2].

Leur nourriture pour l'ordinaire est blé d'Inde cuit en l'eau[3] ; en leurs festins, ils ont des pains cuits sous la cendre[4]. Ils ont cela de bon que le lac ne leur manque de poissons, s'ils veulent prendre la peine de pêcher, mais ils sont fainéants et se contentent d'un mets quand ils en peuvent avoir deux ; cela est un peu fâcheux pour nous aussi Français. Mais ce qui importe le plus est qu'il serait nécessaire pour avoir leur amitié de demeurer avec eux pêle-mêle en leurs cabanes, (ce) qui est un étrange mécontentement comme vous pouvez juger, Monseigneur[5].

1. Nous ne pouvons garantir d'avoir bien déchiffré ces mots. Ici, telle que la phrase est faite, cela semblerait dire que les Sauvages attachaient parfois leurs canots trois et quatre ensemble pour les tirer quand ils n'étaient pas obligés de les porter.

2. Vieux mot français signifiant : renfort.

3. " Ils prennent le blé d'Inde pilé, sans ôter la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans un pot de terre plein d'eau, le font bouillir en le remuant de fois et autre, de peur qu'il ne brûle ou qu'il ne se prenne au pot." CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 564.

4. Ces pains étaient faits avec du blé d'Inde pilé, des fèves, quelquefois des bluets ou des framboises, ou encore de la graisse de cerf ; " puis après, le tout détrempé avec de l'eau tiède, ils en font des pains en forme de galettes, ou tourteaux, qu'ils font cuire sous les cendres. " CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 563.

5. Nous verrons les Récollets s'assujettir à cette nécessité chez les Montagnais. Chez les Hurons, le Père Joseph Le Caron et les Récollets qui le suivront, habiteront une hutte à part, mais ce ne sera pas sans que les Sauvages aient manifesté leur désir de les voir plutôt dans une de leurs cabanes.

Ces peuples sont fort avant dans les terres, car ils faisaient état d'un mois pour (y) aller du Sault, qui est (à) soixante lieues de Québec, avec leurs canots qui sont plus vites que quelque chaloupe que ce soit de France. Nonobstant toutes difficultés, le Père Joseph, qui est celui auquel vous daignâtes parler, n'a (pas) fait difficulté à s'y acheminer, muni seulement de foi et d'espérance. Dans un an, Dieu aidant, nous le verrons et saurons de lui s'il y a moyen de faire fruit.

Le plus assuré moyen, Monseigneur, sont les peuplades de Français[1]. Le roi peut plus posséder en ce pays avec peu de frais qu'il ne saurait ailleurs avec beaucoup de dépens et effusion de sang, car grâce à Dieu, il n'y a point d'ennemi à combattre[2]. Les Sauvages le souhaitent pour leur assurance. Les Hurons promettent de quitter leur pays encore

1. Quel juste coup d'œil ! Quelle parfaite unité de vue avec Champlain ! Ils voyaient bien et loin. Il fallait coloniser avant tout et l'on commerçait avant tout. Il fallait établir au pays une triple source de vitalité et une triple force de résistance, pour être en droit de compter sur un avenir brillant : la religion, les Récollets venaient pour cela, la force armée protégeant la colonie contre une attaque étrangère ou les surprises des Sauvages, il n'y en avait pas, l'agriculture mettant la colonie à l'abri de la famine en lui permettant de se pourvoir par elle-même, il y avait des marchands mais ceux-ci ne voulaient pas de colons.

Nous aurons maintes fois l'occasion de voir Champlain et les Récollets toujours unis soutenir jusque devant le roi les vrais intérêts de la colonie, leur nouvelle patrie.

2. En 1615, la colonie n'avait réellement pas d'ennemis. Tous les Sauvages, depuis le golfe jusqu'aux grands lacs, pactisaient avec les Français. Les Iroquois, devenus ensuite si dangereux, n'étaient pas encore venus menacer Québec.

que déserté[1] et fertile en blé d'Inde et de venir habiter ce pays auprès des Français ; d'autant que la chasse d'orignal, de cerfs et autres (bêtes) y est fort bonne. Je conseille les parents de ne plus contraindre leurs enfants à se faire moines pour ne point diviser leurs terres, de leur donner ce qu'il leur coûte à ce faire, et les envoyer en ces pays où il y a assez de belles terres. La noblesse qui consomme ses terres en superfluités, ferait fort bien de se retrancher un peu (de son superflu) et chacun ferait seulement (au Canada) une peuplade de quinze hommes (que ce serait bien). Ceci aussi est une affaire du roi; que, s'il n'y veut dépendre du sien, il y a en France tous les ans un si grand nombre de coupables pour un (ou) deux mauvais actes seulement et qui d'ailleurs étaient honnêtes hommes. Si on les reléguait ici, j'estime que ce serait user de miséricorde et justice, de miséricorde en leur donnant la vie, de justice en les bannissant de leur pays. Et ainsi, dans peu d'années, on ferait une seconde France[2]. Je ne promets rien que belles

1. Défriché.

2. Nul ne saurait s'offenser de la proposition faite ici par le Père Jamet. Son idée n'est pas de peupler le Canada de criminels. On aura remarqué qu'il préconise d'abord deux autres moyens de colonisation, en troisième lieu seulement il propose de faire passer au Canada une catégorie des gens ayant affaire avec la justice, et son choix est sévère ; il n'admettrait que les coupables d'un ou deux délits ; lesquels délits ne devraient pas être infamants, et les coupables eux-mêmes devraient être par ailleurs honnêtes hommes. Qu'on se rappelle la rigueur de la justice à cette époque et l'on ne trouvera nullement répréhensible la proposition du Père Récollet. Le Père Jamet voulait au Canada, comme Champlain, comme ses confrères, des gens dont la conduite et le goût du travail serviraient d'exemple aux Sauvages pour les amener à une vie plus humaine et à la vérité.

terres et bonnes rivières, que bonnes chasses et meilleures pêches (à) qui en sait faire métier.

Si les peuplades étaient (s'il y avait des colons), nous demeurerions avec eux en de petites maisons retirées. Les Sauvages, même les vagabonds, s'apprivoiseraient peu à peu, voyant le fruit du labeur[1].

Ceux qui sont en haut descendraient et les Français avanceraient tant qu'ils voudraient vers le midi et ainsi nous les instruirions tous chacun selon sa portée.

Au pire, notre voyage ne peut être inutile, car Dieu est loué où il ne l'était pas ou peu, car le peu de chrétiens qu'on y laisse vivent en un grand libertinage, sans aucun exercice de religion[2]. Et tel a ainsi vécu sept et huit ans, et (je) ne sais si une fois le mois une partie d'eux pensent à Dieu. Quant à ceux qui naviguent simplement, pour la plupart étaient grands jureurs du Saint Nom de Dieu, ce que nous avons retranché en partie, assistés de la grâce de Dieu, et (sont) venus la plupart de se

1. Le Père Jamet s'exprime ici comme Champlain, *Œuvres*, p. 575 à 576, voir chap. IX de ce volume, comme Richelieu en 1627. Le Cardinal ministre jugea lui aussi " que le seul moyen de disposer ces peuples à la connaissance du vrai Dieu était de peupler le dit pays de naturels Français catholiques pour par leur exemple disposer ces nations à la religion catholique, à la vie civile. " Charte des Cent Associés. *Mercure-Français*, vol. XIV, 1628, p. 233.

2. Par ces chrétiens qui demeuraient dans la colonie, il faut entendre les commis de la traite et les interprètes accrédités auprès des divers peuples Sauvages. L'immoralité était grande ; en sorte que ceux qui auraient pu et auraient dû être par leur vie bien réglée un puissant secours pour attirer les Sauvages à la foi, devenaient un obstacle à leur conversion.

corriger en volonté ; tous nous ont montré plus de courtoisie[1], ce que nous n'espérions, et principalement le capitaine du navire, appelé le sieur de Pontgravé et espérons avec le temps de les amener à une vie plus raisonnable. A quoi sert plus l'exemple que la parole, principalement à gens de mer qui estiment les autres tels qu'eux-mêmes.

Si en gagnant les chrétiens nous gagnions aussi les barbares, notre contentement doublerait, Monseigneur. Vous y pourriez beaucoup, et il y va de la gloire de Dieu, du bien de la France, et de votre honneur d'avoir donné commencement à une si héroïque entreprise. Je prie (Dieu) qu'il vous comble des dons du Saint-Esprit tant pour vous inspirer ce que vous avez à faire que pour vous maintenir en sa grâce et en bonne, heureuse et salubre prospérité et santé. Et moi, je demeurerai à jamais, Monseigneur, votre très humble religieux.

Denis Jamet, Mineur et indigne Récollet.

De Québec en Canada, le 15 juillet 1615.

1 Ceci et ce qui suit se rapportent aux deux catégories de personnes dont vient de traiter notre Récollet.

CHAPITRE VII

LE FONDATEUR DE LA MISSION HURONNE

Un des vifs désirs des Récollets, un des grands motifs de leur venue au Canada, était la conversion des Sauvages. Nous venons d'entendre le Père Jamet s'écrier : " Quant à ce qui nous touche le plus est la conversion de ces barbares... Si en gagnant les chrétiens nous gagnions aussi les barbares, notre contentement doublerait. "

Le Père Le Caron, animé d'une "ferveur merveilleuse pour la conversion des infidèles[1], " fut le premier à entreprendre cette œuvre héroïque. Et pour la réaliser, nous l'avons vu monter promptement au Sault-Saint-Louis, afin d'y rencontrer les Hurons et constater s'il lui serait possible de les suivre dans leur pays. Voyant les circonstances favoriser ses desseins, il revenait à Québec pour se pourvoir des choses indispensables, quand eut lieu à la rivière des Prairies la rencontre avec Champlain que nous avons déjà signalée.

1. P. Hyacinthe Lefebvre, *Hist. chronologique de la Province des Récollets de Paris, sous le titre de Saint-Denys, en France, depuis 1612, qu'elle fut érigée, jusqu'en l'année 1676.* Chapitre xx, des religieux singuliers en vertu, p. 117.

Le vaillant missionnaire lui fit connaître son projet. Champlain y fit d'abord quelque opposition. Mais il faut comprendre les motifs de cette opposition. On ne rend pas la pensée de Champlain en écrivant, comme Charlevoix, " qu'il n'avait pas approuvé ce dessein[1]." Si Champlain faisait difficulté de laisser partir le Père Le Caron chez les Hurons, c'était par crainte que ce vaillant missionnaire eût trop à souffrir au cours de ce voyage et durant son séjour dans un pays ou aucun Européen n'était encore allé. La résolution ferme du Récollet, son zèle ardent, ses saintes et sublimes intentions eurent tôt fait de convaincre Champlain.

D'ailleurs, voici le texte même du fondateur de Québec : " Nous trouvâmes le Père Joseph qui s'en retournait à Québec, pour se préparer et prendre ce qui lui était nécessaire, afin d'aller hiverner dans le pays. Ce que je ne trouvais à propos pour le temps, mais je lui conseillais pour sa commodité qu'il passât l'hiver en l'habitation seulement, et que le printemps venu, il pourrait faire le voyage, au moins durant l'été, m'offrant de lui faire compagnie, et en ce faisant il ne laisserait de voir ce qu'il eût pu voir en hivernant, et retourner passer l'hiver au dit Québec, où il eût eu la fréquentation ordinaire de ses frères et d'autres personnes qui restaient à l'habitation, à quoi il eût mieux profité que de demeurer seul parmi ces peuples, où à mon avis il ne pouvait pas avoir beaucoup de contentement. Néanmoins, pour quelque chose qu'on lui

1. Charlevoix, *Hist. générale de la Nouvelle-France*, livre iv, page 153.

put faire entendre, dire et représenter, il ne voulut changer de dessein, étant poussé du zèle de Dieu et d'affection envers ces peuples, se promettant de leur faire connaître leur salut. Et ce qui lui faisait entreprendre ce dessein à ce qu'il nous représenta, était qu'il était nécessaire qu'il y allât, tant pour mieux connaître le naturel des peuples que pour apprendre plus aisément leur langage, et quant aux difficultés qu'on lui représentait devoir se rencontrer en leur conversation, il s'assurait d'y résister et de les supporter et de s'accommoder à leurs vivres et incommodités fort bien et allègrement, moyennant la grâce de Dieu, de la bonté et assistance duquel il se tenait certain et assuré, et que puis qu'il y allait de son service, et que c'était pour la gloire de son nom, et prédication de son saint Evangile, qu'il entreprenait librement ce voyage, s'assurant qu'il ne l'abandonnerait jamais en telle délibération. Et pour ce qui regarde les commodités corporelles, il fallait bien peu de choses pour contenter un homme qui ne fait profession que d'une perpétuelle pauvreté, et qui ne recherche autre chose que le ciel, non tant pour lui que pour les autres ses confrères ; n'étant chose convenable à sa règle d'avoir autre ambition que la gloire de Dieu, s'étant proposé de souffrir et supporter toutes les nécessités, peines et travaux qui s'offriront pour la gloire de Dieu. Et le voyant poussé d'un si saint zèle et ardente charité, je ne l'en voulus plus détourner et il partit avec cette délibération d'y annoncer le premier le nom de Dieu, moyennant sa sainte grâce, ayant un grand contentement que

l'occasion se présentât pour souffrir quelque chose pour le nom et la gloire de notre Sauveur Jésus-Christ[1]. "

Le *Mercure-Français*, dans les lignes suivantes, juge très exactement la conduite de Champlain en présence des projets du Père Le Caron. " Le Sieur de Champlain, au dernier discours qu'il en a fait[2], loue fort la résolution que prit le Père Joseph, l'un des quatre premiers Récollets qui ont été au Canada, d'aller demeurer avec ces Sauvages Attigouautans[3], peuples qui sont au-delà des Algonquins, de s'accommoder à leurs vivres et supporter toutes sortes d'incommodités, pour apprendre leur langue, afin d'être le premier qui put donner facilement la connaissance et annoncer le nom de Dieu à ces Sauvages[4]. "

Après la célébration de la sainte messe, sur l'île de Montréal, Champlain reprit sa course vers Québec, où il allait, nous l'avons dit, faire ses préparatifs pour monter avec les Hurons, et les assister dans leurs guerres, et faire des découvertes. Il arriva à Québec le 26 juin, où il trouva " le Père Jean et le Père (Frère) Pacifique en bonne disposition, qui

1. Champlain, *Œuvres*, pp. 500, 501, 502.

2. Champlain fit imprimer en 1619 sa relation de 1615. Le *Mercure-Français* commence à s'imprimer cette même année tout en rapportant en plusieurs volumes les événements historiques depuis 1605. Pour l'année 1618, le *Mercure-Français* renferme un résumé du voyage de Champlain au Canada en 1615 et signale l'établissement des Récollets à Québec, en cette même année 1615.

3. Attigouautan n'était pas le nom sauvage de tous les Hurons, mais seulement de la tribu de l'Ours, une des plus considérables.

4. *Mercure-Français*, éd. de 1625, vol. IV, 1618, p. 296.

de leur part firent leur devoir au dit lieu, d'apprêter toutes choses[1] "

Champlain avait promis de ne tarder que quatre ou cinq jours ; c'est dire que vers la fin du mois de juin ou au début de juillet, il devait être revenu à la rivière des Prairies. Mais retenu plus longtemps à Québec, il ne put en repartir que le quatre de juillet.

Pendant ce temps, le Père Denis Jamet demeura avec son hardi confrère, le Père Le Caron, et Pontgravé. Cependant, les Sauvages, ne voyant pas revenir Champlain, se décidèrent à partir. Les deux Récollets se firent leurs adieux. Le Père Le Caron se dirigea vers l'ouest, le Père Jamet avec Pontgravé reprit le chemin de Québec. Vers le même temps, Champlain quittait l'habitation. " Ayant mis ordre à toutes choses au dit Québec, je pris deux hommes avec moi et m'en retournai à la rivière des Prairies pour m'en aller avec les Sauvages, et partis de Québec le quatrième jour de juillet, et le huitième du dit mois étant sur le chemin, je rencontrai[2] le Sieur du Pont et le Père Denis, qui s'en revenaient audit Québec et me dirent que les Sauvages étaient partis, bien fâchés de ce que je n'étais allé avec eux, du nombre desquels, plussieurs nous faisaient morts ou pris des Iroquois..... Ils me dirent que le Père Joseph était parti avec

1. *Œuvres*, p. 505.

2. Ce devait être à quelques lieues au-dessus de Sorel, puisque, après avoir quitté Pontgravé et le Père Denis, il fait encore environ six lieues avant de prendre la rivière des Prairies. Note de Laverdière : CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 506, note 1.

douze Français qu'on avait baillé aux Sauvages pour les assister..... Tout cela ne me fit point pourtant perdre courage à poursuivre l'entreprise pour l'affection que j'avais de continuer mes découvertes.

" Je me séparai donc d'avec les dits Sieur du Pont et Père Denis, avec résolution de m'en aller dans les deux canots qui étaient avec moi et suivre après nos Sauvages, ayant pris les choses qui m'étaient nécessaires[1]. "

Pendant ce temps, le Père Le Caron poursuivait son voyage vers le pays lointain des Hurons. Il avait pris place, a écrit l'Abbé Casgrain, " dans un canot huron pour s'enfoncer dans des pays où jamais Européen n'avait mis le pied..... On était au cœur de l'été. Un soleil éblouissant jetait des reflets métalliques sur les lacs et les rivières. Dans l'atmosphère en ébullition nageaient des myriades d'insectes, de moustiques, tourment des voyageurs. La flottille des canots sauvages glissait silencieusement sur les grandes eaux de l'Ottawa. Entre le dôme bleu du ciel et la surface noirâtre de la rivière, le regard ne rencontrait que l'éternelle verdure des deux rives. Les îlots surchargés de feuillage ressemblaient à des corbeilles abandonnées au courant ; alors que la multitude des nacelles indiennes qui les longeaient l'un après l'autre, avait l'air, à distance, de ces bandes d'oiseaux aquatiques qui se posaient sur la rivière. Tandis que le Père Joseph, assis dans un canot d'écorce, l'aviron à la main, contem-

1. Champlain, *Œuvres*, pp. 506, 507.

plait ces scènes si nouvelles pour lui, son esprit se reportait naturellement vers son monastère de France où il vivait naguère encore. Il revoyait sa cellule blanchie à la chaux, où il avait passé tant d'heures de silence et de contemplation, la table chargée de livres où il étudiait, le prie-Dieu surmonté du crucifix, où il se livrait à la prière et à la méditation, enfin tout cet intérieur de quiétude monastique qui contrastait si violemment avec son existence présente. Mais loin d'y donner un regret, le bon religieux se félicitait d'avoir quitté ce repos pour les fatigues et les tourments de sa vie nouvelle[1]. "

Voilà, fort bien décrit, le côté réel sans doute, mais poétique aussi du voyage de notre Récollet au pays des Hurons. Voyons le côté pratique. " L'on ne saurait exprimer les fatigues que ce bon Père essuya pendant ce pénible voyage, tantôt parmi les bouillons, les courants, les rapides et les chutes d'eau capables d'effrayer les plus intrépides, tantôt souffrant l'insupportable incommodité d'une infinité de maringouins, moustiques, qui jour et nuit ne lui donnaient aucun repos[2]. " Sagard, qui expérimenta, lui aussi, plus tard, les souffrances d'un voyage chez les Hurons, nous fait comprendre fort bien la torture que causaient au voyageur les moustiques " qui vous font, dit-il, une continuelle et très cruelle guerre pire que celle

1. L'abbé H. R. Casgrain, *Les anciens Récollets*, Revue du Tiers-Ordre, Montréal, 1901, p. 422.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 72 et 73.

des loups, qui se contentent de la première brebis, et non ces animaux de la première piqûre.

" Ces bestioles ne paraissent néanmoins pas toujours, mais au temps le plus chaud, et lorsqu'il ne fait point de vent, autrement qui en pourrait jamais souffrir l'importunité et les morsures malignes, qui rendent les personnes semblables à des lépreux, laids et hideux à ceux qui les regardent... Ces petites bêtes ne vous font pas seulement la guerre pendant le jour, mais même la nuit, elles se jettent dans vos yeux, elles entrent dans votre bouche, passent par-dessous vos habits, et percent même l'étoffe qui joint votre chair[1]. "

Le Père Le Caron lui-même nous fait connaître combien il souffrit au cours de son voyage. Ecrivant à un de ses amis en France, il lui disait : " Il serait difficile de vous dire la lassitude que j'ai soufferte, ayant été obligé d'avoir tout le long du jour l'aviron à la main et de ramer de toute ma force avec les Sauvages. J'ai marché plus de cent fois dans les rivières, sur des roches aiguës qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les bois, où je portais le canot et mon petit équipage, afin d'éviter les rapides et les chutes d'eau épouvantables. Je ne vous dis rien du jeûne pénible qui nous désola, n'ayant qu'un peu de sagamité qui est une espèce de pulment composé d'eau et de farine de blé d'Inde, que l'on nous donnait soir et matin, en très petite quantité. Cependant, il faut que je vous avoue que je ressentais au milieu

1. Sagard, *Histoire du Canada*, pp. 184, 185.

de mes peines beaucoup de consolations. Car hélas! quand on voit un si grand nombre d'infidèles et qu'il ne tient qu'à une goutte d'eau pour les rendre enfants de Dieu, on ressent je ne sais quelle ardeur de travailler à leur conversion et d'y sacrifier son repos et sa vie[1]. "

Comme ces dernières paroles indiquent bien la compassion du Père Le Caron pour les indigènes du Canada et son zèle d'apôtre pour leur conversion.

Laissons à Parkman le soin de nous retracer le voyage de Champlain. Il nous conduira jusqu'à la cabane où le Père Le Caron s'est installé au pays des Hurons, en attendant nous connaîtrons mieux la route suivie par le Récollet.

" Pendant que le dévoué missionnaire cheminait péniblement vers les lieux de son apostolat, le soldat, non moins ardent, suivait ses traces. Champlain, dix Indiens, l'interprète Etienne Brûlé, et un autre Français, embarqués dans deux canots atteignaient les villages Algonquins qui avaient été le terme de leur première excursion[2]. Résolus à pousser plus loin, ils passèrent les deux lacs des Allumettes, après lesquels l'Ottawa coulait pendant vingt milles, aussi droit qu'un vol d'oiseau, profondément encaissé entre des gorges de montagnes. Puis vinrent les rapides des Joachims, du Caribou, le rocher du Capitaine où tourbillonne le courant irrité, les deux rivières où il brise sa barrière rocheuse et l'on atteignit enfin les eaux tributaires du Mattawan.

1. Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, I, p. 73, 74.

2. En 1613 Champlain se rendit jusqu'à l'île des Allumettes. *Œuvres*, p. 454 et ss.

Bientôt Champlain se trouva à l'extrémité du lac Nipissing et les canots purent être remis à flot. Tout le jour on passa près d'îles verdoyantes et le long de rives boisées. Enfin, apparurent les signes de la vie humaine et les groupes de huttes d'écorce abritées par l'étendue des bois. On était au milieu de la tribu algonquine, nommée par courtoisie une nation, les Nipissings, dénoncés précédemment par Tessouat[1] et dont les maléfices et le commerce avec les démons étaient tels que les Jésuites ne les appellent plus tard que les sorciers[2].

" C'est dans cette douteuse compagnie que Champlain passa deux jours, régalé de poissons des lacs et de chair d'ours et de daim. Enfin, traversant le lac (Nipissing), ses canots s'engagèrent dans le courant de la rivière Française.

" Les jours s'écoulaient et aucune trace d'habitation ne se montrait plus ; la faim se faisait durement sentir, car les dix Indiens avaient dévoré toutes les provisions du voyage, et on dut vivre de groseilles noires et de framboises sauvages qui

1. Tessouat était un vieux capitaine Algonquin. C'est au voyage de 1613 que Champlain lui entendit dire " que ces peuples étaient sorciers et qu'ils avaient fait mourir beaucoup de leurs gens par sorts et empoisonnements et que pour cela ils n'étaient point amis. " *Œuvres*, p. 460.

2. Les Jésuites ne firent plus tard qu'employer le surnom de sorciers donné depuis longtemps aux Nipissings. Champlain en 1613, nous venons de le noter, entendit Tessouat les appeler ainsi. *Œuvres*, p. 460. Sagard fait remarquer que : " Les Français appellent ordinairement les Ebicerinys le peuple sorcier, non qu'ils le soient tous, mais pour ce que c'est une nation qui fait particulière profession de consulter le diable en leur nécessité. *Hist. du Canada*, p. 193.

poussaient en abondance sur ce maigre sol....

" Bientôt, se dessina sur l'horizon la ligne de cette mer intérieure, que le premier d'entre les hommes blancs, à l'exception de l'humble religieux, Champlain devait voir[1] ; il approchait de la mer douce ou mer des eaux douces des Hurons[2]. "

Ce n'était pas encore le pays des Hurons. Les deux canots entrèrent dans la baie Georgienne et la parcoururent jusqu'à son extrémité sud, appelée la baie Matchidache, ce qui faisait une course de " plus de cent milles[3] " ; " jusques à ce que, écrit Champlain, nous arrivâmes en la contrée des Attigouautans, à un village appelé Otouacha, qui fut le premier jour d'août[4]. " Champlain fut émerveillé par la beauté et la fertilité du pays des Hurons.

" Ce pays, écrit Leclercq, qui cite un mémoire du Père Le Caron, n'est pas de grande étendue : on le peut traverser commodément en cinq ou six jours de temps. Le climat y est fort agréable, beaucoup plus modéré que celui de Québec. La terre, quoique sablonneuse en plusieurs endroits, est fertile et produit avec abondance du blé d'Inde, des faivrolles et des citrouilles[5]. "

L'histoire des Hurons commence à proprement

1. Parkman dit fort justement que le Père Le Caron fut le premier Européen à voir le lac Huron; il ne faut pas oublier cependant que douze Français l'accompagnaient en ce voyage.

2. Parkman, *Les Pionniers Français dans l'Amérique du Nord*, p. 333 à 336.

3. Parkman, *Les Pionniers Français dans l'Amérique du Nord*, p. 336.

4. *Œuvres*, p. 514.

5. *Premier établissement de la foy*, I, p. 75.

parler au dix-septième siècle, alors que les missionnaires et les trafiquants de fourrures pénétrèrent dans leur pays pour la première fois. La région habitée à cette époque (c'est-à-dire en 1615) par les trois principaux groupes : les Hurons proprement dits, les Pétuneux et les Neutres, était entièrement comprise dans les limites de la Province actuelle d'Ontario, à l'exception de trois ou quatre villages neutres placés comme des avant-postes au-delà de la rivière Niagara dans l'Etat de New-York[1].

" Le plus fameux de leurs villages, dit encore Leclercq, s'appelle Caragouha qui est revêtu et entouré d'une triple palissade, haute de 36 pieds, pour se défendre de leurs ennemis[2]. "

C'est dans ce village que le Père Joseph Le Caron, premier missionnaire des Hurons, établit sa tente. Selon leur coutume envers les étrangers amis, ils s'offrirent de le loger dans une de leurs cabanes. Chez les Sauvages errants comme les Montagnais, il fallait nécessairement se résoudre à cette hospitalité qui assurait aux missionnaires un logement, fort misérable sans doute, une nourriture fort peu appétissante, il est vrai, mais l'une et l'autre suffisants pour leur permettre de demeurer avec eux, apprendre leur langue et les instruire dans la foi. Chez les peuples sédentaires comme les Hurons, s'il était question de fonder une mission permanente,

1. Sur les Hurons, voir une étude très documentée du Père A. E. Jones, S. J. dans *The Catholic Encyclopedia*, vol. vii, au mot Huron, de la page 565 à 583.

2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, i, p. 76.

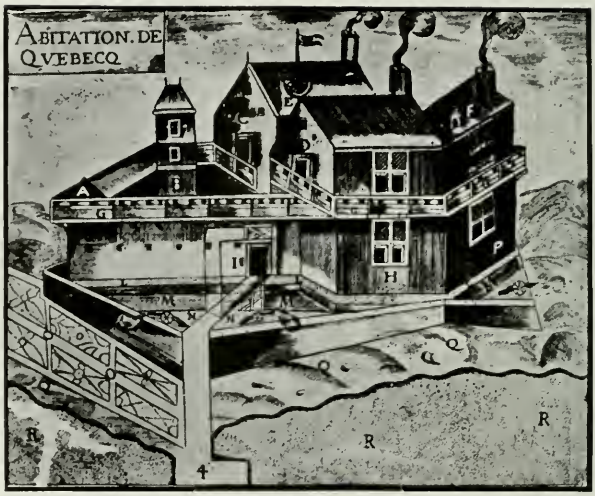

A. Magasin. — B. Colombier. — CD. Corps de logis. — E. Cadran. — F. Forge. — G. Galerie. — H. Logement de Champlain. — I. Porte de l'habitation avec pont-levis. — L. Promenoir de dix pieds de large. — M. Fossé. — N. Plateforme pour les canons. — P. Cuisine. — O. Jardin de Champlain. — Q. Place allant jusqu'au fleuve. — R. Le fleuve Saint-Laurent.

le missionnaire pouvait se faire une cabane à part dans un de leurs villages ; aussi, depuis le Père Le Caron jusqu'aux derniers jours de la mission huronne, les missionnaires eurent ordinairement leur logement particulier.

Le Père Le Caron fit comprendre aux Hurons que pour traiter les affaires importantes qui l'amenaient chez eux, il lui fallait un logement plus solitaire que leurs cabanes où vivaient toujours plusieurs ménages ; il voulait aussi par ce moyen ne pas être le témoin habituel de la vie licencieuse des Sauvages. Les Hurons se prêtèrent à ses désirs et se mirent en devoir de lui élever une cabane à leur mode à quelques pas en dehors de leur village.

Sur ces entrefaites arriva à Caragouha Champlain que le Père Le Caron n'attendait pas. Champlain avait parcouru déjà plusieurs villages hurons. Du bourg d'Otouacha il avait été à Carmaron, de là à Touaguainchain, puis à Tequenonquiaye, d'où il se fit conduire à Caragouha. Ce village écrit Champlain, était " fermé d'une triple palissade de bois, de la hauteur de 35 pieds. . ., auquel village, était le Père Joseph demeurant, et que nous y trouvâmes, étant fort aise de le voir en santé, ne l'étant pas moins de sa part qui n'espérait rien moins que de me voir en ce pays[1]. "

Un événement important pour l'histoire religieuse des Hurons se produisit alors ; le Père Joseph Le Caron célébra le saint sacrifice de la messe, le 12 août,

1. *Œuvres*, p. 516, 517.

dit Champlain[1] ; celui-ci et les Français, montés chez les Hurons, assistèrent à cette auguste cérémonie ; une croix fut plantée proche de la cabane que les Hurons construisaient pour leur premier missionnaire. Et c'est ainsi que Dieu, par la croix, l'autel et son prêtre, prenait possession de ces pays barbares ; que par le ministère d'un humble mais vaillant disciple de François d'Assise, le Soleil de vérité commençait à se lever sur ces peuples, environnés jusque-là des ténèbres de l'ignorance et de l'erreur. La misérable hutte du brave Récollet devint la première église érigée au vrai Dieu au pays des grands lacs.

" Le 12 du mois d'août, a écrit Parkman, devait être inscrit à jamais parmi les jours heureux du calendrier de Le Caron[2]. "

Le 14 août[3], Champlain et dix Français quittèrent Caragouha où ils laissèrent le missionnaire. Ils se dirigèrent à petites journées vers Cahiagué, bourgade huronne située sur le lac Simcoe. Là, devait se faire le ralliement des Hurons pour la guerre contre les Iroquois, et Champlain était venu précisément pour les aider et les assister contre leurs ennemis.

Nous ne suivrons pas le fondateur de Québec dans cette expédition militaire ; disons seulement

1. *Œuvres*, p. 517. Le *Mémoire* de 1637 porte le 10 août. Leclercq et Sagard ne donnent pas de date. Ce dernier laisserait même supposer que le Père Le Caron avait déjà dit la messe une autre fois " vers la bourgade de Toanchain. " *Hist. du Canada*, p. 224.

2. *Les Pionniers Français*, etc, p. 339.

3. Champlain, *Œuvres*, p. 517.

que les Iroquois furent fort épouvantés par le bruit et encore plus par les ravages des arquebuses qu'ils ne connaissaient pas encore, semble-t-il; mais, grâce à l'indiscipline et à l'inconstance des Hurons, le village iroquois investi ne put être emporté d'assaut. Champlain fut blessé de deux coups de flèche à la jambe et au genou. Les Hurons découragés ne voulurent point reprendre le combat ; il fallut songer à la retraite. Le départ se fit le 16 octobre 1615. Après avoir repassé le lac Ontario, les Sauvages se débandèrent pour aller les uns à la chasse, d'autres à la pêche. Champlain suivit les chasseurs, mais, désireux de tuer un bel oiseau rare et gros comme " une poule, " il s'égara en le poursuivant et fut trois jours à errer dans les bois. Il finit par retrouver le camp des Hurons, qui étaient fort inquiets à son sujet.

Le quatre de décembre, on se remit en marche vers le pays huron avec de grandes fatigues ; vers le 23 de ce mois, Champlain atteignit la bourgade de Cahiagué. Il y passa quelques jours pour se reposer ; puis il voulut aller voir le Père Joseph Le Caron et se mit en route le quatre janvier 1616 ; le lendemain, ces deux vaillants apôtres de Dieu et de la France, ces deux hardis pionniers de la vérité et de la civilisation, se retrouvaient sous le même toit.

" Je vis le Père Joseph, en sa petite maisonnette où il s'était retiré. Je demeurai avec lui quelques jours[1]. " Au cours de cette charmante intimité,

1. *Œuvres*, p. 546.

ils délibérèrent d'aller visiter la nation du Petun, " encore qu'il fasse très fâcheux de voyager en temps d'hiver, et partîmes ensemble le quinzième de janvier[1] pour aller vers cette nation où nous arrivâmes le dix-septième du dit mois. Ces peuples du Petun sèment le maïs appelé par deçà blé de Turquie, et ont leur demeure arrêtée comme les autres. Nous fûmes en sept autres villages, leurs voisins et alliés, avec lesquels nous contractâmes amitié ; ils nous promirent de venir en bon nombre à notre habitation. Ils nous firent fort bonne chère et présent de chair et poisson pour faire festin comme est leur coutume. . . ; ces peuples sont proches de la nation Neutre qui est puissante[2]. " Champlain et le Père Le Caron auraient bien voulu aller visiter cette nation, mais les Sauvages du Petun les en dissuadèrent, de peur qu'ils ne fussent les victimes de leur vengeance parce que, d'après les Pétuneux, un Français avait tué, l'année précédente, un Sauvage de cette tribu.

Nos explorateurs dirigèrent leurs pas vers les Andatahouats ou cheveux relevés, qui lièrent aussi amitié avec les Français. Ils revinrent alors sur leurs pas et regagnèrent par le même chemin le village de Caragouha au pays des Hurons. Un mois ou à peu près s'était écoulé depuis leur départ.

Une affaire assez grave, et de nature à nuire beaucoup aux entreprises des Français en ces con-

1. Il y a février dans le texte, mais l'erreur est manifeste et l'abbé Laverdière l'a relevée : *Œuvres de Champlain*, p. 545. Dans l'édition de 1632 on lit : janvier.

2. *Œuvres*, p. 545 et 546.

trées, divisait en ce moment les Hurons de la tribu de l'Ours et les Algonquins de la petite nation. Les premiers avaient donné au capitaine Iroquet, Algonquin, un jeune Tsonnontouan, pour le faire mourir dans les tourments. Iroquet, loin de le faire périr, le prit en amitié. Les Hurons furieux envoyèrent tuer le prisonnier; les Algonquins massacrèrent sur le champ le Huron meurtrier. De là, grande surexcitation chez les uns et chez les autres. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter en détail la suite de cette affaire[1]. Disons seulement que Champlain fit preuve en cette circonstance d'une grande prudence et sagesse et parvint à calmer les esprits de part et d'autre.

Champlain et le Père Le Caron demeurèrent chez les Hurons jusqu'au printemps. Le premier étudia le pays et les mœurs de ses habitants, le deuxième y joignit l'étude de la langue dans laquelle il devait se rendre expérimenté.

Le temps de la traite était arrivé. Les Hurons, les Français, Champlain et le Père Le Caron, se préparèrent au long voyage. " Nous partîmes de leurs pays, écrit Champlain, le vingtième jour du dit mois (mai) et fûmes quarante jours sur les chemins...., jusqu'à ce que nous arrivâmes à nos Français, ce qui fut sur la fin du mois de juin[2]. " C'est au Sault-Saint-Louis que s'arrêtèrent d'abord les canots. Du Pontgravé s'y trouvait. Les vais-

1. *Œuvres de Champlain*, p. 549 à 557. Parmi les historiographes récents, voir Mr le Dr N. E. Dionne, *Samuel Champlain*, ii, pp. 33, 34, 35.

2. *Œuvres*, pp. 590, 591.

seaux de France pour la traite et le ravitaillement de Québec étaient arrivés à Tadoussac. Champlain et Le Caron demeurèrent peu au Sault-Saint-Louis. D'après Sagard, ils arrêtèrent ensuite " aux Trois-Rivières le 1er jour de juillet ensuivant où ils trouvèrent le Père Dolbeau qui s'y était rendu dans les barques des navires nouvellement arrivés de France. Après qu'ils se furent entre-salués et (eurent) rendu les actions de grâces à Dieu, Notre Seigneur, le bon Père Dolbeau leur apprit comme dès le 24ème jour du mois de mars passé, il avait ensépulturé un Français nommé Michel Colin avec les cérémonies usitées en la sainte Eglise romaine, qui fut le premier qui reçut cette grâce-là dans le pays.

" La traite étant finie, ajoute Sagard, tous se-rendirent à Québec le onzième jour de juillet[1]. " Champlain fixe aussi au 11 juillet l'arrivée à Québec, " où étant, je trouvai tout le monde en bon état, et tous ensemble rendîmes grâces à Dieu, avec nos Pères religieux, qui chantèrent le service divin en le remerciant du soin qu'il avait eu de nous conserver et préserver de tant de périls et dangers où nous étions trouvés[2]. "

La mission est fondée au pays des Hurons. L'apôtre du Christ, le Récollet Joseph Le Caron a tracé le chemin ; l'intrépide messager de Dieu et le vaillant soldat de la France viennent d'ouvrir l'ouest à la civilisation par la foi qui sauve pour la vie éternelle.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 30 et 31.
2. *Œuvres*, pp. 591, 592.

CHAPITRE VIII

LES QUATRE PREMIERS APOTRES DU CANADA

Nous possédons peu de détails biographiques sur le Père Denis Jamet[1]. Choisi pour être le chef de la première phalange des milices du Christ, destinées à conquérir le Canada au vrai Dieu, pour diriger dans leurs travaux des ouvriers évangéliques aussi saints et aussi zélés que les trois Récollets venus avec lui, le Père Jamet possédait sans nul doute d'éminentes vertus, de hautes qualités.

Nous savons qu'en 1613 il était supérieur du couvent des Récollets de Montargis[2], et c'est là que l'obéissance alla le chercher pour en faire le premier supérieur de la mission canadienne. Il retourna

1. Le plus souvent à la suite de Leclercq on écrit Jamay. Ce Récollet devait signer Jamet. C'est ainsi qu'il signa sa relation au Cardinal de Joyeuse, que nous avons citée, et sa lettre à Monsieur Charles des Boves (voir chap. XIV de cet ouvrage), publiée par Sagard. Ce dernier emploie toujours l'orthographe que nous adoptons ; le Père Placide Gallemant, Récollet, en fait autant dans : *Provincia Sancti Dionysii in Gallia. Catalauni, 1649.* Enfin, dans le nécrologe des Récollets de Saint-Denys, *Bibl. Nat. Paris*, le nom de notre Récollet est encore écrit : Jamet.

2. P. H. Lefebvre, *Hist. chronologique*, p. 68.

en France en 1616 pour promouvoir en qualité de procureur les intérêts de la mission et exciter les bonnes volontés en faveur de l'immense entreprise commencée par les Récollets sur les bords du Saint-Laurent et dans la région des grands lacs. Ce qui n'empêcha pas les supérieurs majeurs de le nommer Gardien du couvent de Saint-Denys en 1617, de Châlons en 1618. A la fin de cette même année, il fut chargé d'organiser la nouvelle fondation faite par les Récollets à Sézanne[1].

Le Père Jamet revint au Canada en 1620 en qualité encore de Commissaire Provincial. Leclercq écrit à ce propos : " Le Père Denis Jamet qui avait commencé cette mission en 1615, en qualité de premier Commissaire, et qui était en France en qualité de résident et de procureur de la mission et de la colonie, était à Paris de retour de Sézanne en Brie, où il venait d'établir durant l'hiver un couvent de notre Ordre en qualité de premier supérieur. La Province voulut bien le sacrifier encore une fois et lui accorder son retour au Canada, d'autant plus que Monsieur de Champlain le demandait avec instance[2]. "

Nous signalerons en son temps les travaux apostoliques accomplis par ce vaillant missionnaire après son retour à Québec. Ce Récollet, en raison de son titre de premier supérieur de la première mission établie au Canada, et en raison de son zèle et des services rendus à la colonie naissante, mérite un sou-

1. P. H. Lefebvre, *Hist. chronologique*, pp. 72, 77, 85.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 161.

venir spécial et reconnaissant de la part de l'Eglise canadienne.

Le Père Jean Dolbeau[1] mérite lui aussi une place d'honneur dans les annales de la Nouvelle-France. Il " prit naissance au duché d'Anjou, l'an mil cinq cent quatre-vingt-six, le deuxième de mars. Je ne dirai rien de ses parents, sinon que la pureté de sa vie fut un des plus beaux ornements de sa famille. Etant âgé de dix-neuf ans, Dieu lui inspira le désir d'être religieux et il en prit l'habit au couvent des Révérends Pères Récollets de la Balmette, proche d'Angers. Après qu'il eut (été) exercé durant l'année de son noviciat dans toutes sortes de saintes pratiques, selon la louable coutume de la religion, il rendit ses vœux avec une ferveur qu'il n'est pas facile d'exprimer.

" Mais depuis que Dieu eut allumé dans son cœur ce feu sacré, il n'eut point de repos. Il ressentait cet empressement dont la charité est la source, suivant le sentiment de l'apôtre, et il avait un désir passionné d'augmenter la gloire de Dieu en travaillant au salut des âmes et à la conversion des infidèles. Voilà pourquoi, lorsqu'après avoir heureu-

1. Ce nom doit être écrit en un seul mot et non *d'Olbeau*, avec apostrophe. Un manuscrit de la Bibliothèque publique d'Orléans, que nous citons dans ce chapitre, renferme un bon nombre de lettres de notre Récollet, signées : Fr. Jean *Dolbeau*, et des témoignages de personnes l'ayant connu, et toutes écrivent son nom *Dolbeau*. Dans l'acte de baptême de Pastedechouan, à Angers, auquel le Père Dolbeau assista (voir un peu plus loin dans ce chapitre), le nom du Récollet est écrit en un seul mot. Sagard écrit toujours *Dolbeau*, ainsi que le Père Gallemant dans l'ouvrage précité, et le Père Lefebvre dans son *Histoire chronologique de la Province de Saint-Denys, Paris. 1677.*

sement terminé ses études de philosophie et (de) théologie, il eut été nommé prédicateur et confesseur, il demanda permission à ses supérieurs d'aller prêcher la foi aux Indes orientales ou occidentales L'ayant obtenue, il partit d'Orléans, où il demeurait alors, l'an mil six cent quinze, et passa à la Nouvelle-France. "

Ainsi s'exprime un biographe anonyme dont le manuscrit, d'une bonne écriture du dix-septième siècle, composé peu après la mort du Père Dolbeau, est conservé à la Bibliothèque publique d'Orléans[1].

Le Père Dolbeau était dans sa 30ème année d'âge depuis le 2 de mars, et avait dix ans de vie religieuse quand il passa au Canada. Il fut d'abord chargé de la desserte de Québec et nous avons relaté ses premiers travaux. Il avait une grande envie de se dépenser lui aussi pour le salut des indigènes. " Il ne pouvait vivre, dit Sagard, sans exercer la charité laquelle Dieu avait infusée dans son âme[2]. " Il eut en partage les Montagnais ; son poste fut Tadoussac, d'où il étendit les effets de son zèle " jusqu'au bout et à l'embouchure du fleuve de Saint-Laurent[3]. "

" Il partit le second jour de décembre[4]. " " L'on ne saurait exprimer la joie intérieure de cet homme tout séraphique, quand il se vit une fois en état de

1. *Abrégé de la vie du R. P. Dolbeau.* Du fol. 170 au fol. 182 du manuscrit 509, de la Bibliothèque publique d'Orléans, petit in-folio.

2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 26.

3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 69.

4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 26. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 69.

témoigner à Dieu, à l'exemple de saint Paul, qu'il n'avait point d'autre ambition que d'amplifier le royaume de Jésus-Christ; il s'y appliqua durant l'hiver avec un zèle infatigable et il dévora avec plaisir toutes les difficultés que l'on trouve à se rendre facile l'intelligence et l'usage de la langue de ces barbares dont il apprit les éléments en fort peu de temps[1]. "

Il suivit les Montagnais dans leurs chasses, souffrant gaiement de grandes fatigues, de dures privations, le froid rigoureux de l'hiver, obligé de partager la tente des Sauvages pour se reposer la nuit et s'abriter un peu contre les intempéries de la saison.

Il vécut ainsi deux mois[2] avec ces barbares et son zèle ne diminuait point. Mais le danger de perdre la vue le contraignit de revenir à Québec. Quand les Sauvages faisaient du feu dans leurs cabanes, celles-ci étaient le plus souvent remplies de fumée ; quiconque a expérimenté quelle souffrance est la fumée pour les yeux, comprendra quel supplice était pour les missionnaires la nécessité de partager la cabane d'un Sauvage. Le Père Dolbeau pensa y perdre la vue " qu'il n'avait déjà guère bonne, écrit Sagard, et fut plusieurs jours sans pouvoir ouvrir les yeux qui lui faisaient une douleur extrême[3]. " Nous signalerons, en suivant le cours des événements, les autres travaux apostoliques du Père Dolbeau en Canada.

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 70.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 26.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 26.

Ce missionnaire quitta définitivement la Nouvelle-France en 1620. " Ayant ainsi travaillé quelque temps à cultiver cette jeune vigne du Seigneur et ayant laissé toutes les marques d'une conduite prudente, d'une charité parfaite et d'une patience invincible, il repassa en France chargé d'un butin précieux[1]. " Il emmena avec lui " un petit Sauvage de douze ou treize ans, " lisons-nous dans le manuscrit, déjà cité, d'Orléans. C'est de ce Sauvage qu'il est question dans une lettre du Père Jamet en date du 15 août 1620. Plusieurs enfants avaient été présentés aux Récollets pour les faire instruire. " Nous nous sommes contentés, écrit le Père Jamet, d'un jeune enfant âgé de douze ans, lequel nous avons envoyé en France par l'un de nos Pères, qui le donnera à quelque personne pieuse pour le faire instruire[2]. " Ce Sauvage était Montagnais de nation, il s'appelait Pastedechouan. Le Père Dolbeau le conduisit chez les Récollets de Beaumette, l'instruisit[3], puis le fit baptiser à Angers. " Pierre de Rohan, gouverneur au pays et comté du Maine, " fut son parrain et l'épouse de celui-ci " Antoinette de Bretagne, " sa marraine ; " lesquels ont nommé le dit Sauvage, que le dit (Père) Jean Dolbeau a assuré être le premier qui avait été baptisé de la dite nation, Pierre-Antoine[4]. "

1. Manuscrit d'Orléans, déjà cité.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 62.
3. Manuscrit d'Orléans.
4. Cf. une notice biographique de Pierre-Antoine Pastedechouan par Mr le Dr N. E. Dionne, *Bulletin des recherches historiques, Avril, 1907*, p. 120 à 124. L'acte de baptême de ce Sauvage s'y trouve en entier. Un passage confirme ce que nous avons dit,

Ce Sauvage apprit en France, et fort bien, la langue française, même le latin. Il revint au Canada et rendit de bons services aux Récollets et plus tard aux Jésuites; il est question de lui dans leurs relations. Mais rien ne nous apprend quels furent ses derniers jours. Le nom de ce Sauvage reviendra quelquefois dans la suite de cet ouvrage. Quant au Père Dolbeau, " depuis son retour (du Canada), ayant été reconnu par ses supérieurs pour un des plus spirituels d'entre les religieux, des mieux versés dans la théologie mystique, des plus charitables et des plus éclairés en la conduite des âmes, on lui commit le soin des novices et des jeunes profès. Il exerça cet emploi dans les deux Provinces de Saint-Denys et de Sainte-Marie-Magdeleine[1]. "

Sa science et ses vertus et son rare talent de directeur d'âmes, lui attirèrent un grand nombre de personnes désireuses d'avancer dans la voie de la perfection sous la conduite d'un tel maître.

Le Père Jean Dolbeau est mort au couvent des Récollets d'Orléans " sur les trois heures du matin, le neuvième jour de juin mil six cent cinquante-deux, âgé de soixante-six ans et quatre mois, dont il avait passé quarante sept ans en religion avec une ferveur qui ne se démentit jamais. Son corps fut enterré

que ce Sauvage fut conduit en France par le Père Dolbeau : " baptême d'un Sauvage... qu'on appelle le Pastre-chouen, qui signifie en français : Passe-Rivière, lequel aurait été amené par le Fr. Jean Dolbeau, Récollet de la Basmette, près cette ville d'Angers. "

1. Manuscrit d'Orléans.

dans l'église en la première chapelle qui est sous l'invocation de Notre Dame[1]. "

Le Père Joseph Le Caron était " natif des environs de Paris[2]. " Il vint au monde la même année que le Père Dolbeau, en 1586. Il embrassa d'abord l'état ecclésiastique et fut choisi comme aumônier et précepteur de Monseigneur le duc d'Orléans, auquel il enseigna la doctrine chrétienne. Mais ce Prince étant mort, il embrassa la vie religieuse et franciscaine, chez les Récollets, en 1610, et fit profession l'année suivante.

" De tous les Récollets qui sont venus travailler au Canada, c'est assurément l'une des figures les plus remarquables et les plus sympathiques. Il avait un esprit cultivé, un cœur d'or, une âme d'apôtre... Envoyé par ses supérieurs à la mission du Canada, il se dévoua à la conversion des Sauvages avec un zèle incomparable. Il s'appliqua à les connaître, à les comprendre, et écrivit sur leurs mœurs et leurs usages plusieurs mémoires. Le premier d'entre tous les missionnaires, il réduisit aux règles de la grammaire leurs dialectes si difficiles et fit un dictionnaire de la langue huronne qui se conservait " comme une relique, " du temps du Père Chrétien Leclercq... Il fut le premier apôtre des Hurons. Nul missionnaire avant lui n'avait parcouru le chemin que l'on suivait à cette époque pour se rendre à leur pays[3]. " Venu au Canada au

1. Manuscrit d'Orléans.
2. Mortuologe des Récollets.
3. Mr l'abbé Auguste Gosselin, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 20, 21.

début de la mission, il y sera encore en 1629, quand les Anglais prendront Québec. Il sera donc souvent question de lui et de ses travaux au cours de notre récit.

Rappelons ici l'éloge que fait de lui *l'histoire chronologique de la Province de Saint-Denis*, et citons sa notice nécrologique. " Il a vécu dans la religion avec un grand exemple de piété ; il ne buvait pas de vin, se privait de son manger pour les pauvres dont il baisait les ulcères, il a eu une ferveur merveilleuse pour la conversion des infidèles, ayant fait par trois fois le voyage du Canada et demeuré plusieurs années parmi les Hurons et les Montagnais afin de les convertir à la foi. Ça été un religieux très austère pour sa personne et fort doux pour les autres[1]. "

Le Mortuologe des Récollets de Saint-Denis loue aussi sa grande austérité envers lui-même, sa mortification, sa douceur, sa charité pour les autres.

En 1631, il fut nommé supérieur de l'hospice des Récollets dédié à sainte Marguerite, au village de Trie près de Gisors[2]. Quelque temps après le fléau de la peste passa sur cette localité et le Père Le Caron en fut atteint. La veille de sa mort, il célèbra encore la sainte messe " avec une piété et une ferveur extraordinaires[3]. " Il mourut le 29 mars

1. P. Hyacinthe Lefebvre, *Hist. chronol. de Saint-Denys*, chap. xx: Des religieux singuliers en vertu. p. 117.

2. Gallemant, *Provincia Sti Dionysii in Gallia. Catalauni, 1649* P. 193.

3. Mortuologe des Récollets.

1632[1], " âgé de 46 ans et de 20 en religion[2]."

Le quatrième des Récollets venus au Canada en 1615 était un Frère convers. Mais s'il n'avait pas le caractère sacerdotal, il avait l'âme d'un apôtre, et son ministère au Canada fut très fructueux et très actif auprès des Sauvages. Le Frère Pacifique Duplessis, natif de Vendôme, professa d'abord dans le monde le métier d'apothicaire dans lequel il devint très habile. En 1598, il prononça ses vœux de religion. Ses supérieurs le chargèrent du soin des malades, ce dont il s'acquitta " avec une vigilance, une charité et un soin incomparables, ayant autant de douceur, de patience, et d'adresse avec les malades que les plus difficiles puissent le demander pour leur soulagement et pour leur guérison[3]. " Il " a été un homme d'une grande simplicité et d'une innocence pure, exempte de la moindre malice du monde[4]. " C'était " un religieux d'une grande prudence et simplicité ; il avait une charité très grande pour les malades[5]. " Au Canada, il assista les missionnaires " avec toute l'humilité et le soin qu'on saurait dire,... il mourut passant ainsi d'une terre tout à fait étrangère au ciel qui était sa véritable patrie, laissant à ses Frères et à tous ceux qui l'avaient connu dans ce nouveau monde, où il avait

1. Mortuologe. *Nécrologe des Frères Mineurs Récollets de la Province de Saint-Denys en France, depuis sa fondation*, fol. 32 r. Bibliothèque Nationale, Paris, Manuscrits Français, 13875.

2. *Nécrologe*, etc.

3. Mortuologe.

4. Mortuologe.

5. P. Hyacinthe Lefebvre, *Hist. chronologique*, chap. xx: Des religieux singuliers en vertu. P. 119.

HONFLEUR VERS 1615

d'où partirent les premiers missionnaires du Canada.

rendu des services qui n'étaient ni communs ni bien connus encore, un grand regret de sa perte[1]. "

Sagard fait de lui l'éloge suivant: " Ce bon religieux était doué de beaucoup de belles vertus et des qualités requises en un vrai Frère Mineur, mais il avait sur toutes la charité en singulière recommandation, car, quand il était question d'assister le prochain, il y allait comme un homme pour gagner des pistoles mais des pistoles du paradis. J'ai quelquefois vu les supérieurs le reprendre de cette trop grande ardeur, mais il les priait de si bonne grâce que, connaissant cette grande compassion qu'il avait dans son âme, laquelle s'étendait jusqu'aux animaux mêmes, auxquels il ne pouvait faire de mal, ils le laissaient faire ses œuvres de charité[2]. "

En 1618, il fit un voyage en France d'où il revint à sa mission l'année suivante ; mais ce fut pour y mourir, sacrifiant ainsi, le premier, sa vie pour la prospérité de l'Eglise dans la Nouvelle-France. " Dieu le voulant rémunérer de ses travaux passés, il décéda le 23ème jour d'août[3] après avoir reçu tous ses sacrements en grande dévotion; il fut enterré dans la chapelle de Québec, avec les cérémonies de la sainte Eglise, regretté d'un chacun et pleuré presque de tous, tant des chrétiens que des Sauvages, qui perdirent en lui un grand support et la principale de leur consolation en maladie[4]. "

1. Mortuologe.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 55.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 55. Le Mortuologe des Récollets et le Nécrologe donnent le 26 août comme jour de sa mort.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 55.

" Ce fut la première victime que le ciel reçut de nos missions, écrit Leclercq. Les obsèques furent célébrées avec toute la solennité que l'état du pays le pouvait permettre, mais au reste accompagnées des regrets des Français et des Sauvages dont il y eut un concours prodigieux. C'était un homme de Dieu d'une grande douceur, de zèle et de simplicité, et quoi qu'il ne fut qu'un Frère Laïc, on peut dire qu'il a extrêmement travaillé en peu de temps à l'avancement spirituel et temporel de la mission[1]. "

1. LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, p. 155.

CHAPITRE IX

ZÈLE ET APATHIE

Ainsi que le remarque justement Leclercq, " ce que nos religieux avaient fait depuis un an, n'était proprement qu'une découverte du tempérament, de l'esprit, des mœurs de ces peuples, des voies pour les attirer à l'Evangile et des difficultés qu'on y trouverait à surmonter. . ; en sorte que, selon le projet formé entre eux dès l'année précédente, ils devaient se trouver à Québec au mois de juillet de l'année présente, pour faire ensemble un rapport fidèle de leurs connaissances et convenir de ce qu'il y aurait à entreprendre pour la gloire de Dieu. Ils prièrent Monsieur de Champlain d'y assister (à leur réunion), le connaissant autant zélé pour l'établissement de la foi, comme pour le temporel de la colonie, et six autres personnes des mieux intentionnées pour le bien du pays[1]. "

Au cours de cette réunion, que l'abbé Gosselin appelle " la première assemblée délibérante tenue par l'Eglise du Canada[2], " il fut dressé des mémoi-

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 91 et 92.
2. L'abbé Auguste Gosselin, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 25.

res que Leclercq déclare avoir consultés.[1] D'après ces mémoires, il fut conclu que, pour convertir plus facilement les Sauvages, il fallait d'abord les humaniser. Pour cela, il était nécessaire d'établir des rapports plus immédiats entre eux et les Français ; mais on devrait éliminer de la colonie les protestants et quiconque menait une vie scandaleuse, car " il était à craindre que le mépris qu'ils (les protestants) faisaient de nos mystères, ne retardât beaucoup l'établissement de la foi, que même les mauvais exemples des Français pourraient y être préjudiciables, si ceux qui avaient autorité dans le pays n'y donnaient ordre[2]. " Cela prouve que les Récollets ne proposaient pas sans condition le rapprochement des Français et des Sauvages.

Avec les restrictions exigées par les missionnaires, des relations plus intimes entre Français et Sauvages ne pouvaient qu'être très utiles à ces derniers. Champlain pensait comme les Récollets ; il faut citer à ce sujet la page suivante écrite par cet homme si zélé pour le salut des âmes.

" Il faut des peuples et des familles (françaises), pour les tenir (les Hurons) en devoir, et avec douceur les contraindre à faire mieux et par bons exemples les émouvoir à correction de vie. Le Père Joseph et moi les avons maintes fois entretenus sur ce qui était de notre créance, lois et coutumes ; ils écoutaient avec attention en leurs conseils, nous disant quelquefois : tu dis choses qui passent notre esprit

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 92.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 97.

et que ne pouvons comprendre par discours, comme chose qui surpasse notre entendement. Mais si tu veux bien faire, est d'habiter ce pays, et amener femmes et enfants, lesquels venant en ces régions, nous verrons comme tu sers ce Dieu que tu adores, et de la façon que tu vis avec tes femmes et enfants, de la manière que tu cultives les terres et ensemences, et comme tu obéis à tes lois et de la façon que l'on nourrit les animaux et comme tu fabriques tout ce que nous voyons sortir de tes inventions. Ce que voyant, nous apprendrons plus en un an qu'en vingt à ouïr discourir, et si nous ne pouvons comprendre, tu prendras nos enfants, qui seront comme les tiens ; et ainsi jugeant notre vie misérable au prix de la tienne, il est aisé à croire que nous la prendrons pour laisser la nôtre.

" Leurs discours me semblaient d'un bon sens naturel qui montre le désir qu'ils ont de connaître Dieu. C'est un grand dommage de laisser perdre tant d'hommes et les voir périr à nos portes, sans leur donner secours, (ce) qui ne peut être sans l'assistance des rois, princes et ecclésiastiques, qui seuls ont le pouvoir de ce faire. Car aussi en doivent-ils seuls en porter l'honneur d'un si grand œuvre, à savoir de planter la foi chrétienne en un pays inconnu et barbare aux autres nations, étant bien informés de ces peuples csmme nous sommes qu'ils ne respirent et ne désirent autre chose que d'être pleinement instruits de ce qu'il leur faut suivre et éviter ; c'est donc à ceux qui ont le pouvoir d'y travailler et y contribuer de leur abondance, car un jour ils répondront devant Dieu de la perte de tant

d'âmes qu'ils laissent périr par leur négligence et avarice, car ils ne sont pas peu mais en très grand nombre ; or, ce sera quand il plaira à Dieu de leur en faire la grâce ; pour moi, j'en désire plutôt l'effet aujourd'hui que demain, pour le zèle que j'ai à l'avancement de la gloire de Dieu, à l'honneur de mon roi, au bien et réputation de ma patrie[1]."

La citation est un peu longue, mais elle est justifiée. Comment ne pas faire écho, aussi puissamment que possible à des accents si justes et si nobles ? Comment laisser ignorer ce qui nous révèle de mieux en mieux l'apôtre, le soldat de Dieu, dans le soldat de la France et le fondateur de Québec, dans Champlain ?

Cette page de Champlain est une nouvelle preuve de l'unité de vue entre lui et les missionnaires.

Dans leurs délibérations, à Québec, les Récollets traitèrent aussi de l'apathie et même de l'opposition des associés " qui pour s'attirer tout le commerce ne voulaient pas habiter le pays, n'y souffrir même que nous rendissions les Sauvages sédentaires[2]. " Ils furent aussi d'avis, et avec raison, qu'il fallait augmenter le nombre des missionnaires ; de plus, résolution qui honore la petite assemblée, " il fut conclu qu'on n'avancerait rien si l'on ne fortifiait la colonie d'un plus grand nombre d'habitants, laboureurs et artisans[3]. " C'était vouloir employer le moyen le plus sûr et le plus efficace pour développer promptement et affermir l'œuvre de Cham-

1. *Œuvres*, pp. 575, 577.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 96.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 98.

plain, pour infuser une vie puissante et abondante à la Nouvelle-France. Enfin, les Récollets se préoccupèrent de l'établissement d'un séminaire spécialement destiné aux enfants sauvages. Bref, au cours de ces délibérations, nos premiers missionnaires et le fondateur de Québec formulèrent des résolutions éminemment catholiques et françaises. Et pour ces deux causes si chères, la religion et la patrie, ils décidèrent qu'il fallait demander aux associés, au roi, la réalisation de leurs projets.

C'est pourquoi Champlain repassa en France avec les Pères Denis Jamet et Joseph Le Caron. Avant de partir, Champlain fit recueillir des épis de " blé français " qui avait bien levé, ainsi que divers fruits ou légumes, pour montrer en France et prouver la bonté du terroir canadien. Il se faisait déjà beaucoup de jardinage à Québec et Champlain dit qu'alors, juillet 1616, ces jardins étaient " en admirable beauté, semés en pois, fèves, et autres légumes, citrouilles, racines de plusieurs sortes et très bonnes par excellence, plantés en choux, poirées et autres herbes nécessaires[1]. "

La colonie fut laissée aux soins vigilants du Père Jean Dolbeau, " homme très instruit, sage et zélé, sur lequel on se reposait entièrement[2], " et du Frère Pacifique Duplessis, qui s'était " déjà fort avancé dans le partage des travaux apostoliques pour l'instruction des barbares[3]. "

" Nous embarquâmes en nos barques le vingtième

1. Champlain, *Œuvres*, p. 595.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 101.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, p. 101.

jour de juillet[1] (1616) et arrivâmes à Tadoussac le vingt-troisième jour du dit mois, où le sieur du Pont nous attendait avec son vaisseau prêt et appareillé, dans lequel nous embarquâmes et partîmes le troisième jour du mois d'août et eûmes le vent si à propos que nous arrivâmes à Honfleur en santé, grâces à Dieu, qui fut le 10ème jour de septembre, mil six cent seize, où étant arrivés nous rendîmes louanges et actions de grâces à Dieu de tant de soins qu'il avait eus de nous, en la conservation de nos vies, et de nous avoir arrachés et tirés de tant de hasards où nous avions été exposés, comme aussi de nous avoir ramenés et conduits en santé, jusque dans notre patrie, le priant aussi d'émouvoir le cœur de notre roi et nos Seigneurs de son conseil, pour y contribuer de ce qui est nécessaire de leur assistance, afin d'amener ces pauvres peuples sauvages à la connaissance de Dieu, dont l'honneur reviendra à sa Majesté, la grandeur et l'accroissement de son état et l'utilité à ses sujets et la gloire de tous ces desseins et labeurs à Dieu seul, auteur de toutes perfections ; à lui donc soit honneur et gloire. Amen[2]. "

Quelle belle âme que celle de Champlain ! Comme à travers ces lignes, que nous nous reprocherions de n'avoir pas citées tout au long, on aperçoit une âme ardente d'apôtre et un cœur rempli du patriotisme le plus pur!

Il a vu avec les Récollets le bien qui se peut faire

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 44, Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 101, donnent la même date.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 595, 596.

au Canada, et pour Dieu et pour sa patrie ; il a vu avec les Récollets les besoins urgents de la colonie, il a envisagé avec les Récollets les ressources nécessaires au développement de l'entreprise; maintenant, les voilà, lui, Champlain, et les Pères Jamet et Le Caron, retournés en France pour plaider la cause de Dieu et de la France en Amérique ; seront-ils écoutés, seront-ils compris, seront-ils exaucés ? Ils ne savent et ils prient. Ils prient Dieu " d'émouvoir le cœur " du roi, de ses conseillers, de tous ceux qui ont des intérêts dans la Nouvelle-France.

A la prière ils vont joindre l'action, pour obtenir les renforts qu'ils sont venus chercher ; car, ni les Récollets, ni Champlain, ne songent, même un instant, à abandonner leur sainte et patriotique entreprise.

Ils se rendirent donc à Paris et entretinrent les intéressés sur l'état matériel et spirituel de la colonie et sur les grandes espérances qu'elle donnait. Hélas ! Les missionnaires et le brave Champlain frappaient à des portes bien closes et qui ne s'ouvraient, pour la plupart, que devant le gain et la fortune.

" Messieurs de la société furent fort aises de voir le bon Père Joseph comme une personne de créance et d'apprendre de lui-même le succès de son voyage, le bien qu'il leur faisait espérer pour le spirituel et temporel du pays, et du zèle qu'il avait pour la conversion des Sauvages, néanmoins avec tout cela, il ne put obtenir autre chose qu'un remerciement de ses travaux et une réitération de leur bonne volonté à

l'endroit de nos Pères, sans autre effet[1]." La plupart des associés étaient " fort zélés pour leur commerce, mais peu sensibles à mériter la bénédiction de Dieu, en contribuant aux intérêts de sa gloire[2]. "

Les Récollets continuèrent leurs démarches auprès des associés, espérant toujours les convaincre de la nécessité pressante de renforts en hommes et en ressources matérielles, pour le succès de la colonie. Leclercq a vu " des lettres qu'ils écrivaient de Paris à Monsieur de Champlain qui était retourné sur ses pas en Normandie, par lesquelles, en lui donnant avis de ce qui se passait à Paris, ils lui marquaient les derniers chagrins de se voir si peu avancés. Cela ne fut pas capable cependant de ralentir la ferveur de ces saints religieux. Bien au contraire, fondant toutes leurs espérances en Dieu, et destitués du secours de ces hommes intéressés, ils s'abandonnèrent entièrement à la Providence qui suscita quelques personnes charitables pour leur faciliter les moyens de continuer leur ouvrage[3]. "

La Province de Saint-Denys était prête à augmenter le nombre des missionnaires, mais les associés ne voulurent pas accorder de place sur leurs navires pour plus de deux Récollets. Il fut alors décidé que le Père Jamet demeurerait en France pour promouvoir les intérêts de la mission, que le Père Le Caron retournerait au Canada, avec le titre de Commissaire, accompagné d'un nouveau missionnaire le Père Paul Huet.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 32.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 102.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 102, 103.

CHAPITRE X

Le premier colon canadien

" Monsieur de Champlain, de sa part, n'oubliait rien pour soutenir son entreprise, malgré tous les obstacles qu'il rencontrait à chaque pas, il ne laissa pas de disposer un embarquement plus fort que le précédent, mais on peut dire que ce qu'il obtint de plus avantageux, fut de persuader le sieur Hébert de passer en Canada avec toute sa famille qui a produit et produira dans la suite de bons sujets, des plus considérables et des plus zélés pour la colonie[1]. "

C'est un vrai plaisir de trouver sous la plume d'un Récollet un tel éloge de celui que nous appelons le premier colon canadien.

" Louis Hébert exerçait depuis longtemps la profession d'apothicaire, que son père avait lui-même pratiquée dans la maison royale, sous la reine Catherine de Médicis. Lorsqu'il entendit parler, à la cour, des voyages que l'on voulait entreprendre dans le Nouveau-Monde, il mani-

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 104.

festa le désir d'accompagner les explorateurs[1]. "

Il fit un premier voyage avec Mr de Monts en Acadie où ils arrivèrent en mai 1604. Cette première exploration dura jusqu'en 1607. Louis Hébert retourna en Acadie en 1610, et y demeura jusqu'en 1613 alors que les Anglais ayant détruit les établissements de Saint-Sauveur et de Port-Royal, Hébert rentra en France. Lui et Champlain se connaissaient déjà. Rien d'étonnant dès lors que le fondateur de Québec fut heureux de trouver dans Louis Hébert un ferme appui pour sa colonie.

Au printemps de 1617, on se mit en devoir de repasser l'océan. Champlain, les Récollets, Louis Hébert, Marie Rollet sa femme, Guillaume, Anne et Guillemette, leurs enfants, se rendirent à Honfleur. Le navire, commandé par le Capitaine Morel, Dieppois, leva l'ancre le 11 avril 1617[2].

Leclercq, qui nous paraît avoir lu des lettres envoyées en France par des passagers, raconte ainsi ce voyage.

" La traversée fut longue et dangereuse. Les orages et les tempêtes les réduisirent souvent au danger extrême ; mais le péril le plus évident et qui leur causa de plus fortes appréhensions, fut à deux ou trois cents lieues du Canada[3], où ils rencontrèrent un banc de glace d'une étendue et d'une hauteur prodigieuse, qui, paraissant tout à coup dans la

1. Mr l'abbé A. Couillard-Desprez, *La première famille française au Canada*, Montréal, 1907, p. 16.

2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 105. Sagard met le 11 mars, mais la plupart des auteurs ont suivi Leclercq.

3. " Environ 60 lieues en deçà du grand banc " de Terre-Neuve. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 33.

brume, comme une grosse montagne, venait fondre sur le navire avec une vitesse incroyable, causée par la violence et la rapidité des courants. Plusieurs glaçons d'une grosseur extraordinaire, détachés de la masse, paraissaient comme des châteaux élevés les uns sur les autres et comme des villes de cristal par la diversité et la hauteur de leurs figures. Le passage était fermé de plus de quatre-vingt-dix lieues de chemin ; en sorte qu'ils furent obligés de s'écarter de leur route pour cotoyer ces montagnes de glace, toujours entre la vie et la mort, la moindre partie de cette masse étant capable de briser les plus forts navires.

Dans une consternation si générale, le Père Joseph, voyant que tout le secours humain n'était point capable de les délivrer du naufrage, demanda très instamment celui du ciel par les vœux et les prières qu'il fit publiquement dans le vaisseau. Il confessa tout le monde et se mit lui-même en état de paraître devant Dieu. On fut touché de compassion et sensiblement attendri, quand la dame Hébert éleva par les écoutils le plus petit de ses enfants afin qu'il reçut, aussi bien que tous les autres, la bénédiction de ce bon Père. Ils n'échappèrent que par miracle, comme ils le reconnurent par les lettres écrites en France..... Ils arrivèrent enfin heureusement à Tadoussac, après plus de trois mois d'une navigation très dangereuse[1]. "

" On avait déjà prié Dieu pour eux à Québec, les croyant morts et submergés, lorsque Dieu leur

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 105 à 108.

fit la grâce de les délivrer et leur donner passage pour Tadoussac..... D'exprimer les actions de grâces qu'ils rendirent à Dieu, à la Sainte Vierge et aux saints, il serait impossible, puisque leur obligation était comme des morts ressucités en vie par leur bénéficence[1]. "

Le Père Le Caron ne séjourna pas à Tadoussac, mais se rendit aussitôt en chaloupe à Québec. Le Père Huet bâtit à Tadoussac une chapelle avec le concours des matelots et du capitaine Morel. Elle fut faite de perches, de rameaux et de feuillage. Le Récollet y dit la messe, la première qui paraît avoir été célébrée en cet endroit[2]. Les passagers et l'équipage y assistèrent, le capitaine fit tirer le canon, puis il donna à dîner à tous les catholiques. Les vêpres furent chantées solennellement ; et on fit voile pour Québec, où on les attendait avec impatience. Les vivres devenaient rares et l'on comptait sur la cargaison du navire ; mais outre que les associés avaient visé à l'épargne, la traversée, très longue, avait épuisé une grande partie des vivres ; voilà pourquoi il ne fut délivré " qu'un baril de lard avec très peu de provisions que le sieur Hébert et quelques autres passagers avaient amenés pour leur compte[3]. " Aussi, Sagard peut-il écrire, en toute vérité, qu'à Québec, il y eut " force croix et peu de pain[4]. "

Louis Hébert, venu avec les siens pour s'établir

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 34.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 35.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 111.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 40.

au Canada en qualité de colon, fut le premier à répondre au désir de Champlain et des Récollets. Hébert se fit bâtir une maison sur l'emplacement de la haute ville de Québec. " Elle devait être située entre la rue Sainte-Famille et la rue Couillard[1]. " En même temps, il se mit à l'œuvre pour commencer le défrichement des terres autour de son modeste logis.

Louis Hébert devint dès lors un des grands soutiens de la colonie naissante. Il ne ménagea pas son concours à Champlain et aux Récollets ; il nous paraît avoir toujours été grand ami des premiers missionnaires.

Quelques mois seulement après son arrivée à Québec, sa fille aînée Anne, épousa Etienne Jonquest, Normand. Ce fut " le premier mariage qui se soit fait en Canada avec les cérémonies de l'Eglise[2] " Il fut béni par le Récollet Joseph Le Caron. Le 26 août 1621, le Père Denis Jamet célébra le mariage de la seconde fille de Louis Hébert, Guillemette, avec Guillaume Couillard. Quant à Guillaume, l'unique garçon de Louis Hébert, il ne se maria qu'en 1634.

Louis Hébert demeura fidèle jusqu'à la mort à sa nouvelle patrie. Il en soutint les intérêts avec zèle et désintéressement. Il devint une providence pour les Français et les Sauvages. Aussi sa mort " fut autant regrettée des Sauvages que des Français mêmes, car ils perdaient en lui un vrai père nourri-

1. Ferland, *Cours d'Histoire*, I, p. 190.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 41.

cier, un bon ami et un homme très zélé à leur conversion, comme il a toujours témoigné par effet jusqu'à sa mort, qui lui fut aussi heureuse comme sa vie avait pieusement correspondu à celle d'un vrai chrétien sans fard ni artifice[1]. "

Ainsi parle le Récollet Sagard qui fait un grand éloge de Louis Hébert et raconte ses derniers moments. Il nous faut citer cette belle page, avec d'autant plus de raison que ce Récollet avait eu l'occasion de bien connaître, au Canada, le premier colon canadien et qu'il fut en rapports continuels avec ses contemporains.

" Je ne peux être blamé, écrit Sagard, de dire le bien où il est, et de déclarer la vertu de ce bon homme, pour servir d'exemple à ceux qui viendront après lui, puisqu'elle a éclaté devant tous et a été en bonne odeur à tous. Si je n'en dis point autant des vivants, (c'est que) personne ne doit être appelé saint qu'après sa mort, ni jugé comme méchant jusqu'après le trépas, pour ce qu'on peut toujours déchoir de sa perfection ou sortir du vice pour la vertu. Un jour juge de l'autre, mais le dernier juge de tous, disait un philosophe ; et par ainsi, il faut attendre après la mort pour juger de l'homme.

" Dieu, voulant retirer à soi ce bon personnage et le récompenser des travaux qu'il avait soufferts pour Jésus-Christ, lui envoya une maladie,[2] de laquelle il mourut....; mais auparavant que de rendre son âme entre les mains de son Créateur, il

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 589.
2. Une chute, d'après Champlain, *Œuvres*, p. 1116.

se mit en l'état qu'il devait mourir, reçut tous ses sacrements de notre Père Joseph Le Caron, et disposa de ses affaires au grand contentement de tous les siens.

" Après quoi il fit approcher de son lit sa femme et ses enfants, auxquels il fit une briève exhortation de la vanité de cette vie, des trésors du ciel et du mérite que l'on acquiert devant Dieu en travaillant pour le salut du prochain. Je meurs content, leur disait-il, puisqu'il a plu à Notre Seigneur me faire la grâce de voir mourir devant moi des Sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir, plutôt que pour aucun intérêt particulier, et mourrais volontiers pour leur conversion, si tel était le bon plaisir de Dieu. Je vous supplie de les aimer comme je les ai aimés et de les assister selon votre pouvoir, Dieu vous en saura gré et vous en récompensera en paradis ; ils sont créatures raisonnables comme nous et peuvent aimer un même Dieu que nous s'ils en avaient la connaissance, à laquelle je vous supplie de leur aider par vos bons exemples et vos prières.

" Je vous exhorte aussi à la paix et à l'amour maternel et filial que vous devez respectivement les uns aux autres, car en cela vous accomplirez la loi de Dieu, fondée en charité ; cette vie est de peu de durée et celle à venir est pour l'éternité ; je suis près d'aller devant Dieu qui est mon juge, auquel il faut que je rende compte de toute ma vie passée; priez-le pour moi, afin que je puisse trouver grâce devant sa face et que je sois un jour du nombre de ses élus. Puis, levant sa main, il leur donna à tous

sa bénédiction et rendit son âme entre les bras de son Créateur, le 25ème jour de janvier 1627, jour de la conversion de saint Paul et fut enterré au cimetière de notre couvent, au pied de la grande croix, comme il avait demandé étant chez nous, deux ou trois jours avant que tomber malade, comme si Dieu lui eût donné quelque sentiment de sa fin prochaine[1]."

Leclercq écrit à son tour : " Nous eûmes dans ces temps un autre chagrin. Monsieur Hébert, dont nous avons parlé dès le commencement de notre histoire, premier habitant de la colonie, tomba malade, épuisé des fatigues qu'il avait souffertes, et après avoir traîné quelques jours il rendit le tribut à la nature. Il laissa un regret universel de sa mort. On peut l'appeler l'Abraham de la colonie, le père des vivants et des croyants, puisque sa postérité a été si nombreuse, qu'elle a produit quantité d'officiers de robe et d'épée, de marchands habiles pour le négoce, de très dignes ecclésiastiques, enfin un grand nombre de bons chrétiens, dont plusieurs même ont beaucoup souffert et d'autres ont été tués des Sauvages pour les intérêts communs[2]. "

Leclercq signale aussi l'enterrement de Louis Hébert dans le cimetière des Récollets, situé là où est actuellement l'Hôpital-Général. En 1670, les Récollets, de retour au Canada, relevèrent leur couvent en ruine. Les corps, enterrés dans leur cimetière, furent exhumés en 1678, et on retrouva

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 589, 590, 591.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 374.

les ossements de Louis Hébert " renfermés dans un cercueil de cèdre. Le Révérend Père Valentin Le Roux, alors commissaire et supérieur de toutes nos missions, le fit tirer de cet endroit et transporter solennellement dans la cave de la chapelle de l'église de notre couvent qu'il y avait fait bâtir ; et le corps de celui qui avait été la tige des habitants du pays est le premier dont les ossements reposent en cette cave avec ceux du Frère Pacifique Duplessis. Madame Couillard, fille du sieur Hébert, qui vivait encore alors, s'y fit transporter et voulut être présente à cette translation[1]. "

Les cendres du premier colon canadien se trouvent donc dans le caveau de l'église de l'Hôpital-Général, qui n'est autre que l'église des Récollets.

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 375.
Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, est décédée au mois d'octobre 1684.

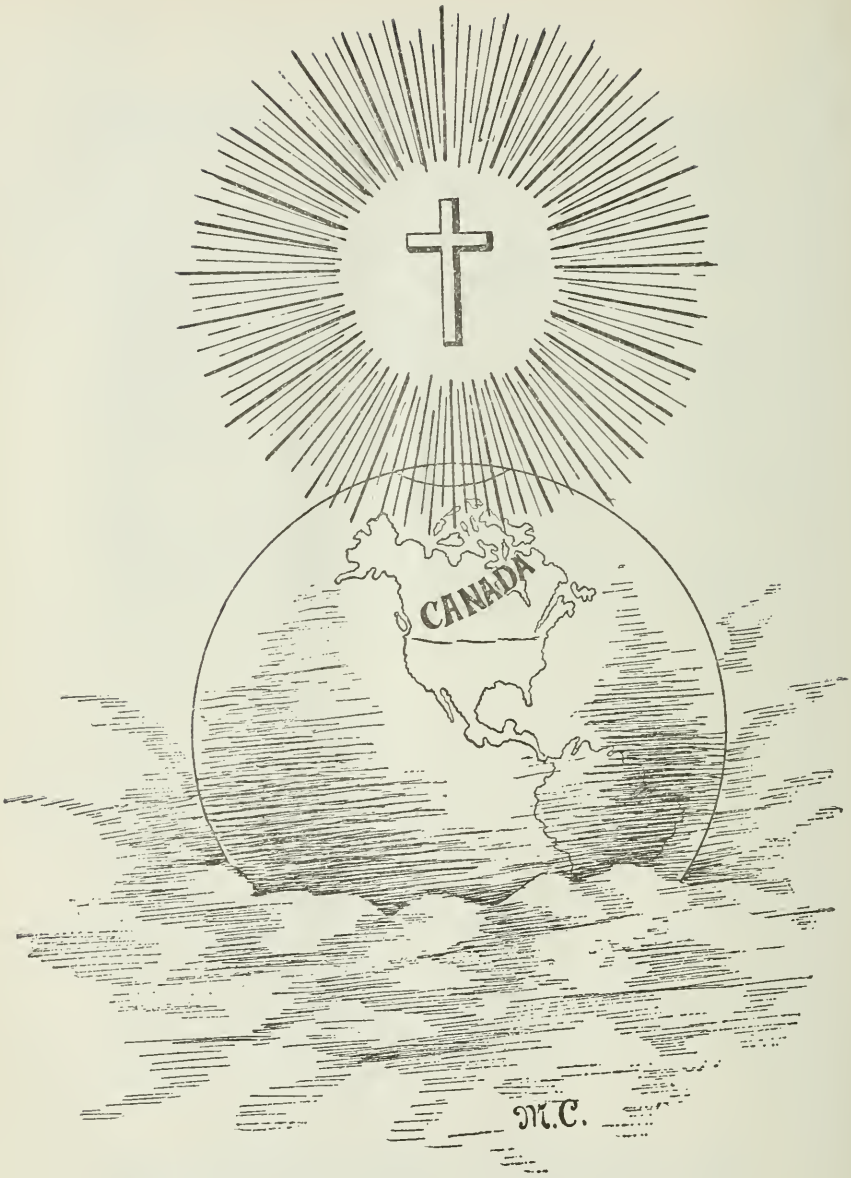
CANADA
M.C.

CHAPITRE XI

LE PREMIER JUBILÉ

Nous avons dit le peu de succès du voyage du Père Le Caron en France et le retour de ce Récollet, en 1617, avec un nouveau missionnaire le Père Paul Huet.

Le Père Le Caron, devenu supérieur de la mission, envoya le Père Huet à Tadoussac et le Frère Duplessis aux Trois-Rivières[1]. Ce dernier endroit prenait de plus en plus d'importance comme poste de traite. Le Père Le Caron prit la desserte de Québec et le Père Dolbeau repassa en France avec Champlain pour tenter à son tour de vaincre l'avarice et la cupidité des associés. Leurs démarches étaient d'autant plus urgentes que la colonie avait un grand besoin de secours.

Le fondateur de Québec et le Récollet s'employèrent assidûment à faire comprendre aux intéressés l'importance de soutenir, de développer la colonie canadienne. " Champlain, écrit Leclercq, employait toute son adresse, la prudence et les intrigues de ses amis, pour obtenir ce qui était néces-

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 111.

saire à l'établissement de sa nouvelle colonie[1]. Le Père Jean Dolbeau, de son côté, n'y épargnait rien. L'un et l'autre parlèrent souvent à Messieurs de la compagnie, mais sans aucun succès, car ces gens qui avaient toujours les oreilles ouvertes au récit avantageux qu'on leur faisait des profits considérables qu'ils pouvaient retirer de leur commerce avec les Sauvages, les fermèrent aux demandes et aux instances qu'on leur faisait[2]. "

En cette année 1617, Paul V avait accordé à l'Eglise, par une bulle du 12 janvier, un jubilé universel[3], afin d'obtenir de Dieu, par des prières publiques, les remèdes aux maux très nombreux de l'époque. L'hérésie protestante semait toujours la division et entretenait le désordre en bien des pays de l'Europe ; pour ne parler que de la France, le protestantisme y exerçait en plusieurs provinces une tyrannie funeste qui devait durer jusqu'en 1628, c'est-à-dire jusqu'à la prise de la Rochelle par les armées royales. Dans la conduite de bien des catholiques, la foi ne faisait pas sentir suffisamment son influence salutaire. Le grand ennemi des chrétiens, l'islam, quoique affaibli et divisé, était toujours une menace pour la chrétienté. Le jubilé devait aider à promouvoir entre les princes chrétiens et parmi les fidèles l'idée d'une croisade. Le

1. On peut juger du zèle de Champlain pour sa colonie, en lisant les pièces 1, 2, 3, 4, publiées par Mr le Dr N.-E. Dionne, dans *Samuel Champlain*, vol. II, pièces justificatives, p. 489 à 510 incl.

2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 123.

3. Le *Mercure-Français*, éd. de 1625, vol. V, 1617, p. 235 et ss., contient une traduction française de la bulle de Paul V.

Père Joseph Du Tremblay, Capucin, employa à la réalisation de ce projet sa tenacité habituelle ; le Pape Paul V n'eut pas beaucoup d'ardeur pour cette entreprise, qui d'ailleurs n'aboutit pas[1].

Champlain et le Père Dolbeau purent gagner la précieuse indulgence durant leur séjour en France. Mais notre Récollet n'oublia pas ses ouailles, et il voulut leur assurer la faveur du jubilé, dont le gain serait pour tous une occasion d'améliorer encore leurs mœurs, pour leur propre avantage et l'édification des Sauvages. " Le Révérend Père Dolbeau, écrit Sagard, comme un bon père spirituel qui a soin de ses ouailles, apporta de France un jubilé[2]. "

Au printemps de 1618, le 22 de mars, Champlain quitta Paris, en compagnie de son beau-frère Eustache Boullé et se rendit à Honfleur. Le Père Dolbeau, nommé, d'après Sagard, Commissaire de la mission, et muni de la bulle du Pape promulguant le jubilé, se rendit aussi à Honfleur en compagnie du Frère Modeste Guines.

Les vents contraires empêchèrent longtemps le départ, ainsi que le note Champlain[3]. Le navire des associés de Rouen était commandé par le sieur du Pontgravé ; il fit voile le 24 mai 1618.

Pendant ce temps, un grand émoi régnait au sein de la colonie. Deux Français étaient disparus

1. Cf. Gustave Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, vol. I, chap. III. — Rohrbacher, *Hist. universelle de l'Eglise catholique*, Paris, 1872, vol. XII, p. 5.

2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 50.

3. Champlain, *Œuvres*, p. 599.

depuis 1616 et nul n'avait jamais su ce qu'ils étaient devenus, quand au printemps de 1618, leurs cadavres furent retrouvés vers le cap Tourmente. L'un de ces Français était un matelot de l'île de Ré, appelé Charles Pillet, l'autre était un serrurier dont le nom n'est pas connu. Celui-ci avait un jour malmené un des meurtriers, et le Sauvage vindicatif avait conservé son désir de vengeance jusqu'au jour où le serrurier et le matelot, ayant été à la chasse au cap Tourmente, il les suivit en compagnie d'un autre Sauvage. Ces misérables, ayant découvert les deux Français, les tuèrent, puis lièrent ensemble leurs cadavres, les attachèrent à de grosses pierres et les jetèrent dans le fleuve. Mais avec le temps, quelques-uns des liens se rompirent ; les corps, dégagés des pierres qui les retenaient au fond de l'eau, et revenus à la surface, furent menés vers la rive nord et jetés par la vague loin sur le rivage, où les Français les découvrirent. Ils les transportèrent à Québec.

Un Sauvage, ayant à se venger d'un des meurtriers, fit connaître ces derniers. Les Sauvages, ayant su que les Français avaient découvert le crime commis par deux des leurs, " entrèrent en défiance et crainte que nos gens n'exerçassent sur eux la vengeance de ce meurtre[1]. " L'orage se préparait ; s'il avait éclaté, c'eût été la ruine de la colonie, incapable qu'elle était de résister aux barbares qui l'auraient assaillie. " On était menacé, écrit Sagard, de huit cents Sauvages de diverses

1. Champlain, *Œuvres*, p. 606.

nations, qui s'étaient assemblés aux Trois-Rivières à dessein de venir surprendre les Français, et leur couper à tous la gorge pour prévenir la vengeance qu'ils eussent pu prendre[1]. "

Le Frère Pacifique Duplessis était alors aux Trois-Rivières. Il s'employa de son mieux à calmer les Sauvages. Un des capitaines, appelé La Forière[2], rapporte Leclercq[3], avertit le Récollet des projets de ses congénères. Le Frère Pacifique Duplessis en avertit les Français et on manœuvra si bien que le coup, monté par les Sauvages, manqua. Alors les rusés enfants des bois décidèrent d'entrer en pourparlers avec les Français afin de se réconcilier avec eux. Ils déléguèrent La Forière à Québec. Aux propositions qu'il fit, on répondit, de " l'avis des Pères religieux[4], que les dits Sauvages amèneraient et représenteraient les deux malfaiteurs[5]... "

La Forière rapporta la décision des Français aux Sauvages, qui finirent par décider un des coupables à se rendre à Québec. Là les Récollets rappelèrent aux Sauvages l'amitié des Français pour eux, les services qu'on leur avait rendus, l'assistance de Champlain dans leurs guerres ; puis leur reprochèrent le double assassinat. Le Père Le Caron s'adressa ensuite au père du criminel présent et

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 42.
2. La Ferrière, écrit Champlain, *Œuvres*, p. 607. Sagard l'appelle : " La Forière, que j'ai fort connu, ajoute-t-il, fin et cault entre tous les Sauvages et capable de conduire quelque bonne entreprise. " *Hist. du Canada*, p. 42.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 115.
4. Le Père Le Caron et le Père Huet.
5. Champlain, *Œuvres*, p. 608.

lui montra la grandeur du crime de son fils, et qu'un tel forfait méritait la mort. les Sauvages s'excusèrent de leur mieux et, suivant leur cérémonial en pareille circonstance, ils firent des présents.

" Ils firent un présent de douze peaux d'élans pour adoucir les Français... Ils en firent un second et le jetèrent aux pieds des Français disant que c'était pour nettoyer la place toute sanglante où ces deux meurtres avaient été commis, protestant qu'ils n'en avaient eu connaissance qu'après le coup fait et que tous les capitaines de la nation avaient condamné cet attentat. Le troisième était pour fortifier les bras de ceux qui, ayant trouvé ces cadavres à la côte, les avaient portés dans les bois... Le quatrième était pour laver et nettoyer ceux qui s'étaient souillés par ce massacre et pour leur rendre l'esprit qu'ils avaient perdu quand ils firent ce malheureux coup. Le cinquième pour effacer tout le ressentiment du cœur des Français. Le sixième pour lier une paix inviolable... Le septième était pour témoigner le désir qu'ils avaient que les Français eussent les oreilles percées, c'est-à-dire ouvertes à la douceur de la paix et au pardon des meurtriers. Ils offrirent ensuite quantité de colliers de porcelaine, pour allumer un feu de conseil aux Trois-Rivières et un autre à Québec ; ils ajoutèrent en même temps un autre présent de deux mille grains de porcelaine, pour servir de bois et d'aliment à ces deux feux... Le huitième (présent) était pour demander la protection des Français ; et ils ajoutèrent un grand collier avec dix robes de

castors et d'orignaux, afin de confirmer tout ce qu'ils venaient de dire[1]. "

Le père du coupable présent à cette assemblée, s'adressant au Père Le Caron " dit en pleurant, écrit Champlain, tiens, voilà mon fils qui a commis le délit supposé, il ne vaut rien, mais ayez égard que c'est un jeune fol et inconsidéré, qui a plutôt fait cet acte par folie, poussé de quelque vengeance, que par prudence, il est en toi de lui donner la vie ou la mort[2]... " Et le coupable aussi prit la parole, dit qu'il ne redoutait pas la mort, et il raconta le crime ; puis s'adressant à Beauchesne, un commis des marchands, il lui demanda de le tuer[3].

Les Récollets firent remarquer aux Sauvages qu'on ne faisait pas mourir un homme sans délibération et sans jugement. Les Français tinrent alors conseil. Ils furent d'avis qu'il fallait sans doute ne pas laisser impuni un tel crime ; mais ils constatèrent aussi et sagement leur faiblesse en face d'un si grand nombre de Sauvages vindicatifs et cruels ; ils pesèrent la nécessité de ne pas s'aliéner ces barbares, autrement le séjour à Québec deviendrait dangereux, même impossible. Toutefois, les Pères Le Caron et Huet ne voulurent pas accepter le renvoi pur et simple des coupables, ni recevoir les pelleteries comme prix de la vie et du sang de chrétiens, mais seulement comme une garantie, " jusques à l'arrivée des navires[4]. " Qu'alors les

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 119, 122.
2. Champlain, *Œuvres*, pp. 611, 612.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 612.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 45.

meurtriers devraient se représenter devant Champlain, et en attendant, il fallait deux otages. Les Sauvages acceptèrent la sentence et donnèrent deux garçons appelés Nigamon et Tébachi ; ce dernier, d'un mauvais caractère, ne tarda pas à s'enfuir et on ne s'en occupa plus ; le premier, d'un bon naturel, demeura avec les Récollets qui l'instruisirent dans la foi et dans les lettres. " Il eût été bien aise d'aller en France pour vivre parmi les chrétiens, mais ni lui ni eux (les Récollets) ne le purent obtenir des marchands[1]. "

Les deux navires qu'on attendait de bonne heure au printemps n'arrivaient point. Les vents contraires avaient retenu à Honfleur jusqu'au 24 mai, ainsi que nous l'avons déjà noté, le navire commandé par du Pontgravé et sur lequel avaient pris place Champlain, le Père Dolbeau et le Frère Modeste Guines.

Cependant à Québec, les vivres faisaient défaut, plusieurs personnes étaient malades, mais il ne mourut qu'un Ecossais protestant. " Je crois, dit Sagard, que ce pauvre homme était hérétique plutôt par respect humain et peur de déplaire à son maître qu'autrement, puisqu'étant d'une religion si contraire à la nôtre, il désirait néanmoins avoir le Père Paul à sa mort, et non plus tôt... et en avait fort chargé la dame Hébert, laquelle, ne voulant manquer à une œuvre si charitable et qui concernait la conversion et le salut d'une âme égarée, en fit son devoir et pria le Père de s'y trouver,

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 45.

ce qu'il fit à l'instant même ; mais comme il pensa lui parler de son salut... il lui répondit d'une voix affreuse, souvent réitérée : Mon Père, il est trop tard, il est trop tard, et n'en pu jamais tirer autre réponse pendant trois quarts d'heure de temps qu'il demeura là auprès de lui, et (cet Ecossais) mourut ainsi désespéré de la miséricorde de Dieu[1]... "

Le grand navire arriva à Tadoussac le 24 juin 1618 ; l'autre, plus petit, y était déjà. " Dès le lendemain au matin, écrit Champlain, le sieur du Pont et moi nous remontâmes en une petite barque du port de dix à douze tonneaux, comme d'autre part le sieur de la Mothe avec le Père Jean Dolbeau, religieux et l'un des commis et facteurs des marchands, appelé Loquin, s'embarquèrent en une petite chaloupe et ainsi partîmes ensemble du dit Tadoussac... et arrivâmes à Québec... le vingt-septième jour de juin ensuivant où nous trouvâmes les Pères Joseph, Paul et Pacifique, religieux, avec le sieur Hébert et sa famille et autres hommes de l'habitation se portant tous bien, et joyeux de notre retour, en bonne santé eux et nous, grâces à Dieu[2]. "

Les Sauvages attendaient depuis assez longtemps aux Trois-Rivières l'arrivée des Français pour la traite. Aussi le sieur du Pontgravé, à peine arrivé à Québec, en repartit aussitôt avec une partie des marchandises qu'il avait apportées. Déjà, plusieurs

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 47, 48.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 615.

des employés des associés à Québec y étaient rendus. Champlain passa quelques jours à l'habitation. Il visita les terres défrichées et ensemencées, les jardins bien cultivés, les vignes promettant une belle récolte ; il entrevit une fois encore sur les rives du Saint-Laurent la Nouvelle-France tant rêvée, une colonie florissante, se soutenant elle-même par le produit de ses terres et la richesse de son commerce. Mais si d'une part la bonne et fertile terre canadienne semblait lui dire qu'elle pouvait nourrir des milliers d'hommes, d'autre part, du côté des marchands, apparaissait un obstacle à ce " beau dessein, " " le peu de zèle et affection que l'on a au bien et au service du roi[1]. "

Le Père Huet était aussi monté aux Trois-Rivières pour le temps de la traite. Il y " fit dresser une chapelle avec des rameaux pour la sainte messe qu'il y célébra tout le temps qu'on fut là[2]. " Telle a été la première église des Trois-Rivières. A l'occasion de la fête du Prince des apôtres, le Père Huet " excita aussi Beauchesne et tous les autres Français de faire les feux de la Saint-Pierre et de tirer en l'honneur du saint tous les pierriers de la barque[3]. "

A Québec, le Père Dolbeau se préparait à publier le jubilé. Afin que tous puissent profiter de cette grâce insigne, il fallait attendre que la traite fut finie. Jusque-là, un bon nombre de Français étaient occupés à échanger avec les Sauvages, aux Trois-

1. Champlain, *Œuvres*, p. 617.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 48.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 48, 49.

Rivières et ailleurs, pour des fourrures, les marchandises apportées de France. Pendant ce temps, les Récollets firent dresser aux alentours de l'habitation de petites cabanes en forme de chapelles où se feraient les stations ou visites requises pour le gain du jubilé.

Après avoir passé quelques jours à Québec, Champlain était monté aux Trois-Rivières où il arriva le 7 juillet[1]. C'est là qu'il décida en dernier ressort de l'affaire du meurtre. Il en délibéra mûrement, prit l'avis de plusieurs, constata d'une part qu'il eût été bon d'inspirer aux Sauvages une crainte salutaire, mais d'autre part, que, si ón s'aliénait ces barbares, " gens sans raison, de peu d'accès et faciles à s'étranger et fort prompts à la vengeance[2], " il n'y aurait plus moyen de vivre en paix au Canada. " C'est pourquoi, le tout considéré, nous nous résolûmes de couler cette affaire à l'amiable et passer les choses doucement[3]. "

La traite finie, Champlain, les traiteurs et le Père Paul quittèrent les Trois-Rivières, le " 14 juillet[4]," et le lendemain ils étaient à Québec. Il fallut alors transporter au magasin les marchandises non écoulées, descendre à Tadoussac les pelleteries de la traite et en rapporter les dernières provisions destinées aux Français de Québec. Pendant ce temps, Champlain fit ses adieux aux Récollets et aux hivernants. Il leur laissa l'espérance, " de retourner,

1. Champlain, *Œuvres*, p. 618.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 621.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 621.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 630.

Dieu aidant, avec bon nombre de familles, pour peupler ce pays[1]. " " Je m'embarquai, dit-il, le 26 juillet... pour venir à Tadoussac auquel lieu nous arrivâmes le lendemain où nous trouvâmes nos vaisseaux prêts à faire voile, et notre embarquement fait, nous partîmes du dit lieu de Tadoussac pour venir en France, le 30 du mois de juillet 1618, et arrivâmes à Honfleur le 28ème jour d'août avec vent favorable et contentement d'un chacun[2]. " Le Père Paul Huet et le Frère Pacifique Duplessis repassèrent en France par le même voyage[3].

Le tracas des affaires passé, le Père Dolbeau se hâta de faire gagner par les catholiques de sa petite paroisse la précieuse indulgence du jubilé. Il le " publia le 29 juillet 1618, dit Sagard, dans la chapelle de Québec, et en fit faire la procession pour l'ouverture... au grand contentement et consolation d'un chacun, pour être le premier qui se soit jamais gagné dans le Canada[4]. " Leclercq fixe aussi au 29 juillet 1618 la publication du jubilé par le Père Dolbeau. Il ajoute que " les Français s'y disposèrent avec toute la dévotion possible ; rien ne

1. Champlain, *Œuvres*, p. 630.

2. Champlain, *Œuvres*, p. 631.

3 Champlain écrit à leur sujet la phrase suivante : " Je m'embarquai le 26 juillet et les Pères Pol et Pacifique qui y avait hiverné trois ans et l'autre Père un an et demi. " *Œuvres*, pp. 630, 631 A première vue on croirait qu'il s'agit là du départ de trois Récollets pour la France. Le *Mercure-Français*, vol. v, 1618, p. 296, a commis cette erreur. Mgr Tanguay, *A travers les registres*, p. 8, a copié le *Mercure-Français*. L'erreur vient de ce qu'on n'a pas remarqué le singulier de cette incidente : " qui y avait hiverné trois ans, " et qui concerne le Frère Duplessis seul.

4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 50.

fut si édifiant que la piété avec laquelle on visita les stations que nos Pères avaient préparées par des petites chapelles en forme de cabanes aux environs de Québec. Les Sauvages en étaient les spectateurs, et quoique sans discernement de foi, ils ne laissèrent pas de faire extérieurement les mêmes postures et cérémonies que les Français, et quelques-uns même d'entre eux, un peu plus avancés dans l'instruction, récitaient les prières en chantant avec nous de leur mieux[1]. "

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 125, 126.

CHAPITRE XII

LES RÉCOLLETS ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Quand on parcourt les annales des missions franciscaines en pays infidèle, on constate que les Franciscains, et d'ailleurs tous les missionnaires, faisaient marcher de front la prédication de l'évangile et l'enseignement ; et encore aujourd'hui, les missionnaires suivent les traces de leurs devanciers dans la rude tâche de l'apostolat et se font les instituteurs de ces enfants qu'ils ont sauvés de la mort en les rachetant, auxquels ils donnent avec la nourriture du corps, la nourriture de l'âme par l'enseignement de la vérité religieuse et des sciences humaines.

Au Canada, les Récollets eurent les mêmes intentions, les mêmes ambitions. Les circonstances, il est vrai, dans ces commencements, furent trop souvent défavorables pour que leurs efforts persévérants aient eu des succès remarquables ; mais il serait très injuste de ne pas reconnaître le mérite des Récollets, de ne pas signaler leurs efforts généreux en faveur de l'enseignement, parce que les

résultats furent modestes. Il est vrai aussi que nos premiers missionnaires n'eurent pas l'occasion, durant leur premier séjour au Canada, de se livrer à l'enseignement de la jeunesse française, mais " si pour être exact, on ne peut les regarder comme les premiers instituteurs de la jeunesse canadienne-française, ils n'en restent pas moins les premiers maîtres d'école du pays, par l'instruction et l'éducation qu'ils donnèrent aux Sauvages[1]. "

Dès 1616, nous voyons le Frère Pacifique, durant son séjour aux Trois-Rivières, s'appliquer selon les circonstances à humaniser les Sauvages, à enseigner à leurs enfants les éléments de la langue française. Certes, il n'y a pas à douter que ses efforts et sa bonne volonté aient été plus grands que les résultats ; il n'en remplit pas moins alors l'office d'instituteur. Un autre Récollet, le Frère Charles Langoissieux, le remplacera à ce poste et dans la même charge.

Le Père Le Caron se signala particulièrement dans l'enseignement primaire et eut des succès plus connus. Durant l'hiver de 1618-1619, il alla demeurer parmi les Montagnais de Tadoussac. Un des chefs, appelé Choumin, c'est-à-dire raisin, très attaché aux Français dont il s'efforçait d'imiter les manières, adopta le missionnaire comme son frère. Dès lors, le Récollet était considéré comme membre de la tribu. Le brave Sauvage entoura le Père Le Caron de tous les égards possibles. Il voulut absolument qu'un de ses fils, qui venait de

1. Mr l'abbé Amédée Gosselin, *L'instruction au Canada*, p. 121.

naître, fut appelé Père Joseph, et il en fut ainsi, et ce nom lui resta tant au regard des Français que des gens de sa nation[1]. Au printemps, le Père Le Caron repartit pour Québec.

Maïs à Tadoussac comme à Québec, il accomplit auprès des Sauvages un double apostolat, celui du missionnaire et celui du maître d'école. Dans une lettre écrite par lui, cette année-là, au Provincial de Saint-Denis, ce vaillant missionnaire, après avoir rappelé les dangers courus par la colonie, signale les désordres causés par les employés des associés et parle de ses succès comme instituteur : " Nos marchands vont toujours en plus grands désordres ; ils nous donnent pour commis et intendant de leur marchandise un huguenot, le maître garçon est de la même religion que ce protestant qui commande dans cette habitation ; il faudrait, si cela se pouvait faire, que le roi mît un seigneur catholique en ces lieux, qui fût aimé de lui et qui donnât ce qui serait besoin pour y faire un séminaire. J'aurais eu un grand nombre d'enfants pour les instruire des mystères de notre sainte foi, si j'avais eu de quoi leur donner pour vivre. J'ai montré l'alphabet à quelques-uns qui commencent assez bien à lire et à écrire. Monsieur Houel vous pourra faire voir un exemple que je lui ai envoyé. C'est ainsi que je me suis occupé à tenir école ouverte dans notre maison de Tadoussac afin d'y attirer les Sauvages et les rendre sociables avec nous pour les accoutumer à nos façons de vivre[2]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 52,53.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, pp. 133, 134.

" On a prétendu, écrit à ce propos l'abbé Auguste Gosselin, que le collège des Jésuites fut la première école ouverte à Québec, et le Père le Jeune le premier maître d'école du Canada. C'est une erreur. Les Récollets tenaient une école à leur couvent de Québec bien avant les Jésuites ; et c'est le Père Joseph Le Caron qui a été le premier maître d'école au Canada[1]. "

Ce n'est pas seulement à Tadoussac, à Québec et aux Trois-Rivières que les Récollets font l'office de maîtres d'école, c'est aussi près des grands lacs, au pays des Hurons. Rien d'étonnant, l'instruction des Sauvages faisait partie à leurs yeux des mesures propres à les amener à la vérité. Et cette réflexion de l'abbé Gosselin est juste : " Pour réussir (ils) faisaient marcher de front l'instruction civile et l'instruction religieuse[2]. "

Chez les Hurons, nous voyons les Récollets enseigner les éléments de la langue française aux enfants. Sagard fait remarquer que tout le long du jour, les Hurons visitaient les missionnaires les uns pour un motif, les autres pour un autre motif. " Les enfants, dit-il, pour apprendre leur créance et les lettres[3]... "

Ailleurs, Sagard loue l'excellence de l'écriture, et à ce propos écrit : " à la vérité, on ne saurait assez louer l'invention et l'utilité de l'écriture, puisqu'un Dieu en a été le premier auteur et que d'elle dépend la principale science des hommes ;

1. *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 21.
2. *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 40.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 229.

mais pour ce qu'elle ne s'apprend qu'avec peine et un grand temps, peu de Hurons voulaient s'y adonner et se contentaient de compter les feuillets de nos livres, et d'en admirer les images avec tant d'attention qu'ils perdaient tout autre soin, et eussent passé les jours et les nuits entiers, qui les eût laissés faire ; mais un si fréquent maniement de nos livres, qu'ils demandaient à voir à tout moment, les uns après les autres, principalement la Sainte Bible, pour sa grosseur et ses images, les perdait (les livres) et (les) rendait tout frippés[1]. "

Sagard nous montre ensuite les Hurons préférant l'école buissonnière, et leurs maîtres d'école, les Récollets, s'efforçant de les attirer par la douceur et la patience. " Nous avions commencé d'enseigner aux enfants les lettres et l'écriture, mais comme ils sont libertins[2] et ne demandent qu'à jouer et se donner du bon temps, ils oubliaient en trois jours ce que nous leur avions appris en quatre, faute de continuer et nous venir retrouver aux heures que nous leur avions prescrites ; et pour nous dire qu'ils avaient été empêchés à jouer, ils en étaient quittes, sans autre plus grande cérémonie, aussi n'était-il pas encore à propos de les rudoyer ni reprendre autrement que doucement, et par une manière affable les admonester de bien apprendre une science qui leur devait tant profiter à l'avenir, s'ils s'y adonnaient avec soin, plaisir et contentement[3]. "

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 354, 355.

2. Ce mot n'a pas ici le sens péjoratif qu'il a aujourd'hui Il signifie simplement amour de l'indépendance et de la liberté.

3 SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 355.

Le premier historien des Hurons fait cependant l'éloge de plusieurs de ses jeunes élèves. " Il faut que je vous dise, écrit Sagard, que s'il y a un grand nombre d'enfants mal sages (pas sages) et vicieux et sans le respect dû à leurs parents, il y en a un autre grand nombre qui font mieux. Car outre qu'ils n'ont pas tant de légèretés puériles, comme beaucoup d'enfants par deçà, ils sont doués d'une petite gravité si jolie et d'une modestie naturelle si honnête, que cela les rend extrêmement agréables et aimables, de sorte que je prenais un singulier plaisir de leur enseigner les lettres et de les instruire en la loi de Dieu, selon qu'ils en étaient capables[1]. "

Enfin, Sagard affirme un peu plus loin : " si nous eussions été encore deux ans dans le pays (des Hurons), je crois que nous en eussions rendus d'avancés aux lettres et de bien instruits en la foi, car les hommes comprenaient assez bien et les enfants tenaient assez gentiment la plume[2]. "

D'après les passages que nous venons d'emprunter à Sagard, nous constatons que les Récollets ne séparaient pas l'enseignement primaire de l'instruction religieuse.

Pour mieux favoriser l'instruction et l'éducation des Sauvages aussi bien que leur conversion, les Récollets entreprirent de doter la colonie d'un collège, ou séminaire, comme s'expriment les historiens de cette époque. Quand on lit attentivement ces auteurs, on voit que l'établissement de ce collège

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 343.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 357

faisait partie d'un plan bien arrêté, conçu par Champlain et les Récollets. Et quand on constate les difficultés qu'ils avaient à surmonter pour réaliser leurs desseins, on reste étonné devant la constance invincible du fondateur de Québec et de nos premiers missionnaires, poursuivant sans relâche le développement de leurs nobles entreprises.

De concert, ils ont introduit au Canada la foi catholique et l'exercice public du culte ; de concert ils travaillent à promouvoir un autre moyen de prospérité : la culture des terres. Nous indiquerons plus loin la part prise par les Récollets dans le développement de l'agriculture. De concert, ils cherchent à faire progresser l'enseignement primaire en faveur des Sauvages, en attendant qu'il y ait, dans la colonie française, des enfants qui en bénéficieront aussi. Que de bien il se serait accompli sous l'impulsion de tels hommes s'ils n'avaient pas été contrariés aussi durement qu'ils le furent.

Nous avons vu Champlain repassant en France pour continuer, avec l'aide du Père Huet et du Frère Duplessis, la bataille en faveur de la colonie. Champlain vit ses efforts paralysés et il ne put retourner à Québec avant deux ans.

Le Père Huet s'efforça de réaliser les instructions reçues avant son départ du Canada. Il avait ordre de prendre l'avis des théologiens de la Province de Saint-Denys et de l'Université de Paris sur l'administration du baptême aux Sauvages[1]. La décision fut qu'on devait baptiser les enfants moribonds,

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 145

que pour les adultes sur le point de mourir, on pouvait aussi les baptiser, s'ils le demandaient ; quant aux autres Sauvages on ne pouvait leur administrer le baptême " sinon à ceux qui, par un grand usage et une longue expérience, auraient paru touchés, instruits et détachés de leurs coutumes sauvages, ou à ceux qu'on aurait habitués parmi les Français, élevés à notre manière de vivre et humanisés, après avoir été bien instruits, et de même aux enfants de ceux-ci ; de quoi il fut dressé un formulaire et une espèce de canon fondamental qui servit de règle à nos missionnaires pour s'y conformer absolument[1]. "

Une autre instruction du Père Paul était de recueillir des ressources pour la construction du collège. Il devait pour cela " solliciter en France les pouvoirs et les aumônes nécessaires pour commencer ce grand ouvrage par l'établissement d'un couvent à Québec en titre de séminaire où les enfants seraient entretenus et instruits[2]."

Le Père Denis Jamet " se trouva alors à Paris avec le Père Paul, et ils agirent de concert pour obtenir l'établissement du séminaire ; les pouvoirs en furent expédiés dans les formes[3]. " Des âmes généreuses souscrivirent de larges aumônes pour la réussite de ce projet. Le Prince de Condé, après avoir recouvré sa liberté, donna" cinq cents écus aux Pères Récollets pour aider à faire leur séminaire[4]. " Deux autres grands bienfaite

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 147, 148.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 150.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 151.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 982.

le sieur Houel et Mr Charles des Boves, grand vicaire de Pontoise. En l'honneur de celui-ci, la rivière Cabir-Coubat, ainsi appelée par les Algonquins à raison de ses nombreux détours, reçut le nom de rivière Saint-Charles, qu'elle a gardé depuis.

Charles des Boves, appartenait à " une noble famille du Vexin. " On le voit en 1600, curé de la paroisse Notre-Dame, à Pontoise, sollicitant et obtenant de Rome, avec l'appui du Cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, que son église fût désignée comme unique station de tout le diocèse pour gagner le jubilé de cette année-là. Son but était de recueillir par ce moyen les offrandes des fidèles pour terminer l'église paroissiale, ce qui fut fait durant les deux années suivantes.

C'est alors, 1602, que Charles des Boves devint grand vicaire de Pontoise. Il remplit cette charge jusqu'à sa mort. Ce grand bienfaiteur des Récollets du Canada et de l'Eglise canadienne est appelé à tort Charles de ou des Boues ; d'après les documents que nous possédons, l'orthographe que nous avons adoptée, nous paraît la plus exacte. Il suffit de faire remarquer que le grand vicaire de Pontoise est bien appelé Charles des Boves dans les registres du secrétariat de l'officialité de Pontoise, à son époque[1].

1. Nous devons ces renseignements à la grande bienveillance de Monsieur Joseph Dépoin et de Madame Vve Tavet. Monsieur Joseph Dépoin est secrétaire général de la Société Historique de Pontoise et du Vexin. Feu Monsieur Tavet et Madame Tavet sont les fondateurs du musée de ce nom établi dans le bâtiment restauré par leurs soins, du grand vicariat de Pontoise. Les

Au printemps de 1619, le Père Huet revint au Canada sur le navire des associés. Avec lui s'embarquèrent le Père Guillaume Poullain, le Frère Pacifique Duplessis, trois jeunes gens qui s'étaient donnés aux Récollets, pour les aider dans leur œuvre apostolique, et deux ouvriers engagés par les missionnaires. La traversée fut assez heureuse, au dire de Leclercq. Ils arrivèrent à Québec au mois de juin[1].

Le Père Jean Dolbeau, supérieur de la mission, confia le poste des Trois-Rivières aux soins du nouveau missionnaire, le Père Guillaume. Sans retard, il se mit en devoir de réaliser le projet d'un couvent et d'un collège. " Comme on avait reçu de France, avec les règlements, tous les pouvoirs et les premiers secours pour bâtir un couvent régulier et un séminaire, on choisit à cet effet pour emplacement un endroit situé à une petite demi-lieue du fort de Québec où l'on faisait état de bâtir la ville[2]."

Le plan de Champlain était en effet de bâtir dans la vallée de la rivière Saint-Charles " une ville de la grandeur presque celle de Saint-Denys, laquelle ville s'appellera, s'il plaît à Dieu et au roi, *Ludovica*, dans laquelle on fera faire un beau temple au milieu d'icelle, dédié au Rédempteur et nommé le Ré-

renseignements fournis par Monsieur Dépoin et Madame Tavet proviennent des sources suivantes :

1° Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise, par l'abbé Trou, Pontoise, 1840.

2° Archives départementales, série G, grand vicariat, musée Tavet.

3° Inscription tumulaire de Charles des Boves, musée Tavet.

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 154.

2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 156.

dempteur, en signe et commémoration du bien qu'il plaira à Dieu faire à ces pauvres peuples, lesquels n'ont aucune connaissance de son Saint Nom[1]... "

Le projet de Champlain était hardi, mais il était tout à fait possible et si ses vues avaient été suivies, la Nouvelle-France eût pris de suite une vigueur telle qu'elle n'eût plus eu à trembler devant ses ennemis, et en définitive la colonie eût occasionné moins de frais à la cour de France.

Quoi qu'il en soit, les Récollets, fidèles aux plans de Champlain, choisirent pour leurs bâtiments le site dont nous avons parlé. " Ce fut donc en cet endroit, dit Leclercq, que nos Pères entreprirent de bâtir la première église[2], le premier couvent et le premier séminaire qui furent jamais dans ces vastes pays de la Nouvelle-France. Le Père supérieur fit faire tout proche un four à chaux... On prépara incessamment les matériaux, qui furent conduits sur la place durant l'hiver, avec les planches et toutes les autres choses nécessaires ; il fit percer partout dans les bois aux environs des allées fort agréables, défricher la terre pour commencer les jardins ; on s'y cabana au printemps (de 1620) ; les Français et les Sauvages, sous la conduite du sieur du Pontgravé, y contribuèrent également de leur travail ; on y employa douze ouvriers de métier, qu'on payait des aumônes ; en sorte que le

1. Dr N-E. Dionne, *Samuel Champlain*, ii, p. 501. Pièces justificatives, pièce 2 : " utilité que le sieur de Champlain dit et entend que le roi recevra de l'entreprise de la Nouvelle-France, s'il plaît à sa Majesté d'y entendre. "

2. On considérait l'église de la basse ville comme une chapelle.

troisième jour de juin de l'année 1620, le Père supérieur y posa solennellement la première pierre[1]. " Le supérieur des Récollets était toujours le Père Jean Dolbeau ; le Père Denis Jamet, qui retournait au Canada, n'était pas encore arrivé. Sur la première pierre furent gravées les armes de la France et celles du Prince de Condé[2].

L'endroit où va s'élever le couvent et le séminaire des Récollets " représente, écrit Leclercq, une espèce de petite île, entourée de forêts naturelles où passent et serpentent agréablement les eaux des sources claires et douces qui tombent d'une montagne voisine[3] et qui y sont conduites insensiblement ... Le terrain y est gras, fertile, commode et aisé, la vue grande, étendue et fort agréable ; l'air y est extrêmement pur et sain[4]. " Cet endroit est le site actuellement occupé par l'Hôpital-Général.

Le séminaire des Récollets, dont le patron, sur le désir et en l'honneur du grand vicaire de Pontoise, fut Saint Charles Borromée, perdit trop tôt ce bienfaiteur insigne. La mort vint arrêter le cours de ses libéralités le 2 janvier 1623[5]. Cette perte fut très sensible aux Récollets. Cependant ils continuèrent leur œuvre qui, forcément, n'eut pas les développements qu'elle aurait pu avoir. Elle

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp 158, 159.

2. Mémoire des Récollets, 1637. Au 3 juin 1620, le prince de Condé n'était plus vice-roi du Canada depuis plusieurs mois, mais les Récollets de Québec ne le devaient apprendre qu'a l'arrivée des navires.

3. Le cap Diamant et le plateau qui le continu vers l'ouest.

4 Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 156,157.

5. " IIII non. jan 1623 " inscription tumulaire. Musée Tavet.

leur fait cependant grand honneur, ainsi qu'aux généreux pourvoyeurs qui les assistèrent de leurs aumônes.

A partir de 1620, les Récollets eurent toujours quelques enfants sauvages au séminaire Saint-Charles. En 1624, le Père Le Caron en parle en ces termes : " Notre séminaire serait d'une grande ressource si on avait les moyens de fournir à tout ; mais vu la pauvreté du pays, nous ne saurions y nourrir qu'un petit nombre de Sauvages[1]. " Pour suppléer à ce qu'ils ne pouvaient faire à Québec et, sans nul doute aussi, pour stimuler, par la vue de ces pauvres Sauvages, le zèle et la générosité de leurs amis de France, les Récollets, ainsi que le remarque l'abbé Auguste Gosselin, " en avaient toujours quelques-uns dans leurs couvents de France, à Paris, à Rouen, à Saint-Germain, et le degré de culture, auquel arrivaient ces jeunes gens, montre ce que l'on aurait fait de nos Sauvages, si l'on avait pu les retirer complètement du milieu où ils vivaient[2]. "

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 287. Treize ans plus tard, le Père Le Jeune, Jésuite, fera entendre la même plainte. " Si en ces temps-là (avril 1637) nous eussions eu des hommes pour les secourir, (les Montagnais), et des vivres pour nourrir leurs enfants, nous les eussions peut-être faits résoudre à nos volontés. Mais comme nous étions faibles de vivres et d'hommes, le pays n'étant pas encore en état de faire cette dépense à leur occasion, nous ne pressions point, bien marris néanmoins de laisser perdre une si belle occasion. C'est chose pitoyable, je ne le saurais dire assez souvent, que le bien spirituel de ces pauvres barbares soit retardé par le défaut du temporel." *Relation de 1637*, éd. de Québec, pp. 81,82.

2. L'abbé Auguste Gosselin, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p, 37.

Nous devons à nos premiers instituteurs le tribut de nos louanges. Ils le méritent d'autant plus que leur constance ne se démentit jamais, et que les obstacles rencontrés par eux sur la voie de progrès, de civilisation, et de rédemption, dans laquelle ils s'efforcèrent de faire entrer les barbares du Canada, furent très grands.

CHAPITRE XIII

RETOUR DE CHAMPLAIN ET DU PÈRE JAMET AU CANADA

Nous avons vu que Champlain n'était pas de compagnie avec les Pères Huet, Poullain et le Frère Duplessis, alors que ces trois Récollets venaient au Canada au printemps de 1619. Les associés, ne trouvant pas chez lui l'homme qu'il leur fallait pour satisfaire leur passion du lucre, travaillaient depuis au moins deux ans à lui enlever le commandement à Québec.

Ces trafiquants, ayant trop de cœur pour les pelleteries, pas assez pour le renom de leur patrie en Amérique, pas assez pour le salut des âmes, n'étaient pas dignes de cet homme détaché de la fortune, mais ambitieux de gloire pour son pays et son Dieu. Ils ne pouvaient comprendre Champlain se donnant pour but dans ses entreprises au Canada " non d'y acquérir tant de biens que d'honneur et gloire de Dieu pour le service de mon roi et de ma patrie, et apporter par mes labeurs quelque utilité au public, protestant de n'être tenté d'aucune autre ambition[1]. " Les marchands cherchaient la ri-

1. Champlain, *Œuvres*, p. 487, préface à ses voyages de 1615 à 1618.

chesse dans leur commerce avec le Canada, alors que le désir de Champlain était " d'y faire fleurir le lys (de France) avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine[1]. "

Dès 1617, la compagnie des associés s'opposa directement au retour de Champlain au Canada.

Le fondateur de Québec était arrivé à Honfleur au printemps de 1617 pour repasser au Canada, lorsque " un de la compagnie, aussi malicieux que grand chicaneur, appelé Boyer, comparaissant pour toute icelle compagnie, me fait signifier un arrêt de Messieurs de la cour du Parlement par lequel il disait que je ne pouvais plus prétendre l'honneur de la charge de lieutenant de Monseigneur le Prince[2]. "

Champlain, aussi brave que loyal, n'était pas homme à se laisser intimider. Il fit valoir ses droits. Les associés, mal pris, s'excusèrent en accusant Boyer d'avoir fait de lui-même la démarche compromettante. L'année suivante, Champlain fit son voyage au Canada sans être contrecarré, senble-t-il ; mais l'opposition fut forte et hypocrite en 1619.

Au printemps, Champlain se proposa de passer au Canada avec son épouse et ses domestiques. Il en avertit les associés. Ceux-ci, en l'assurant de leurs bonnes dispositions, lui firent savoir la décision prise par eux de faire passer le commandement à Québec au sieur du Pontgravé, que pour lui, Champlain, il vaquerait aux découvertes.

Une juste indignation saisit l'âme généreuse de

1. Champlain, *Œuvres* p. 137, dédicace à la reine, en tête de l'édition de 1613.

2. Champlain, *Œuvres*, pp. 968, 969.

Champlain. Quand plus tard il fit par écrit le récit de ses démêlés avec les associés, sa phrase, d'ordinaire si calme, s'en ressentit encore et prit une allure vive et indignée.

" Ils pensaient avoir le gouvernement à eux seuls et faire là comme une république à leur fantaisie, et de se servir des commissions de sa Majesté pour effectuer leurs passions, sans qu'il y eût personne qui pût les contrôler, pour toujours tirer le bon bout devers eux, sans y rien ajouter, s'ils n'étaient bien pressés. Ils n'ont plus affaire de personne, et tout ce que j'avais fait pour eux n'entre point en considération. Je suis honnête homme, mais je ne dépends pas d'eux. Ils ne considèrent plus leurs articles et à quoi ils s'étaient obligés tant envers le roi qu'envers Monseigneur le Prince et moi. Ils n'estiment rien leurs contrats et promesses qu'ils avaient faites sous leur seing, et sont sur le haut du pavé[1]... " On voit bien passer dans ces lignes l'indignation de l'âme droite et noble de Champlain, froissée par les procédés mesquins des associés.

Il ne laissa pas que d'aller à Rouen avec sa femme et le personnel de sa maison. Là, il montra aux associés ses titres au commandement à Québec, et leur fit remarquer " que pour les découvertes, ce n'était point à eux à me donner la loi ; que je les faisais quand je voyais l'occurence des temps propres à cet effet..., que pour le sieur du Pont, j'étais son ami et que son âge me le ferait respecter

1. CHAMPLAIN, *Œuvres* pp. 978 979.

comme mon père ; mais de consentir qu'on lui donnât ce qui m'appartenait par droit et raison, je ne le souffrirais point[1]..... " Puis il leur mit sous les yeux une lettre du roi leur mandant d'aider Champlain à exécuter l'ordre reçu de " découvrir, habiter, défricher, cultiver et ensemencer les terres et faire tous les ouvrages qu'il jugera nécessaires pour l'établissement des colonies que nous désirons de planter au dit pays[2]. "

Les associés résistèrent à l'ordre royal. " Ce qui m'occasionna, écrit Champlain, de faire ma protestation et (je) m'en retournai à Paris. Ils font leur voyage et le dit du Pont hiverna cette année à l'habitation, pendant que je plaide mon droit au Conseil de sa Majesté[3]. "

Il gagna son point. " Après avoir bien débattu, j'obtiens un arrêt de Messieurs du Conseil par lequel il était dit que je commanderais tant à Québec qu'autres lieux de la Nouvelle-France, et défense aux associés de me troubler, ni m'empêcher en la fonction de ma charge, à peine de tous dépens, dommages et intérêts et d'amende arbitraire et hors de dépens. Lequel arrêt je leur fais signifier en pleine Bourse de Rouen[4]... "

Sur ces entrefaites, le duc de Montmorency devint vice-roi de la Nouvelle-France, et monsieur Dolu en prit l'intendance. Le nouveau vice-roi choisit Champlain pour être son lieutenant au Canada.

1. Champlain, *Œuvres*, pp. 979, 980.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 981.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 981
4. Champlain, *Œuvres*, pp. 981, 982.

Le fondateur de Québec se mit en route, en compagnie de sa femme et de ses domestiques. A Honfleur, les associés lui disputèrent encore le commandement. Champlain en écrivit aussitôt au vice-roi et à monsieur Dolu, qui lui donnèrent pouvoir, si les associés n'obéissaient aux ordres du roi, d'arrêter leur navire jusqu'au jour où ils se soumettraient. Les associés cédèrent enfin. Le roi confirma de nouveau, par une lettre du 7 mai 1620, les pouvoirs donnés à Champlain, lui recommandant en particulier d'avoir le " soin qui est requis de la Religion catholique, afin que vous attiriez par ce moyen la bénédiction divine sur vous, qui fera réussir vos entreprises et actions à la gloire de Dieu, que je prie vous avoir en sa sainte et digne garde[1]. "

Les Récollets durent éprouver un vif plaisir en apprenant les succès du fondateur de Québec. N'était-il pas indispensable à la prospérité des missions canadiennes ? N'était-il pas leur plus ferme soutien, par le fait qu'il était tout à la fois revêtu de l'autorité royale et tout dévoué au progrès de l'Evangile ? En retour, les Récollets donnèrent à Champlain le concours le plus ample et firent valoir ses droits ; nous en aurons bientôt une preuve touchante.

La Province de Saint-Denis avait préparé de nouveaux renforts pour sa mission du Canada. Elle y envoyait deux brillants sujets, deux vaillants apôtres, et un Frère convers. Le Père Denis Jamet, fondateur de cette mission, y retournait

1. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 984.

en qualité de Commissaire Provincial. D'après Leclercq, " Champlain le demandait avec instances[1]. " Le Père Georges le Baillif lui était adjoint ainsi que le Frère Bonaventure. Ce doit être le Frère Bonaventure de la Presle qui " avait fait profession à Verdun l'an 1617, le 14 mars. Il était gentilhomme et noble de naissance, mais il a vécu avec beaucoup d'humilité et de bon exemple dans la sainte religion tout le temps de sa vie. Il avait soixante-quatre ans et quarante-quatre de religion, quand il est tombé malade et, qu'après avoir reçu ses sacrements avec de grands sentiments de l'éternité, il est mort l'an 1660[2]. "

Le Père Georges Le Baillif était " illustre par sa naissance, par son mérite personnel et par l'estime singulière dont sa Majesté l'honorait[3]. " Le duc de Montmorency, Villemenon et Dolu recommandèrent à Champlain " de ne rien entreprendre sans la participation de ce bon Père, l'assurant qu'ils auraient toujours pour agréable tout ce qu'il ferait de concert avec lui[4]. "

Les difficultés, créées à la dernière heure par les associés à Champlain, furent sans nul doute la cause qui fit retarder le départ d'un des navires. Le 5 avril[5], un vaisseau fit voile, sur lequel passèrent le Père Denis Jamet et le Frère Bonaventure. " Nous nous divisâmes en deux bandes. Je partis

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 161.
2. Mortuologe des Récollets.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 162.
4. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 162.
5. Note de l'abbé Laverdière, *Œuvres de Champlain*, p. 986

le premier avec l'un de nos Frères, appelé Frère Bonaventure, dans le premier navire qu'on nomme le *Sallemande* ; nous sortîmes du hâvre de Honfleur le dimanche de la Passion et nous arrivâmes le samedi des octaves de l'Ascension, (le 30 mai)[1], dans le port de Tadoussac qui est un port naturel, où ils (les Français) ont accoutumé de retirer les navires, cependant qu'avec les barques ils montent amont la rivière pour traiter avec les Sauvages[2]. " Le *Sallemande* était commandé, semble-t-il, par Deschênes[3].

Le Père Georges Le Baillif, Champlain, son épouse Hélène Boullé, leur personnel, partirent de Honfleur vers le 8 mai seulement et mirent deux mois à faire le voyage[4].

D'après Champlain, que rien ne contredit, le Père Jamet et le Frère Bonaventure l'attendirent à Tadoussac. Champlain écrit en effet : " Le 11 (juillet) je partis de Tadoussac avec ma famille et les religieux que nous avions menés, au nombre de trois[5]. " La première chose que firent nos voyageurs, en arrivant à Québec, fut d'aller " à la chapelle rendre grâces à Dieu de nous voir au lieu où nous espérions[6]. " Une cérémonie plus solennelle eut lieu le lendemain. Champlain raconte ainsi le fait : " Le lendemain, je fis charger le canon, ce

1. Note de L'ABBÉ LAVERDIÈRE, *Œuvres de Champlain*, p. 986.
2. Lettre du Père Jamet. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 58.
3. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 986.
4. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 986
5. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p 989.
6. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 989.

qu'étant fait, après la sainte messe dite, un Père Récollet[1] fit un sermon d'exhortation où il remontrait à un chacun le devoir où l'on se devait mettre pour le service de sa Majesté et de celui de mon dit Seigneur de Montmorency et que chacun eût à se comporter en l'obéissance de ce que je leur commanderais, suivant les patentes de sa Majesté, données à mon dit Seigneur le vice-roi et la commission à moi donnée de son lieutenant, lesquelles seraient lues publiquement en présence de tous, à ce qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance. Après cette exhortation, on sortit de la chapelle ; je fis assembler tout le monde et commander à Guers, commissaire, de faire publique lecture de la commission de sa Majesté et de celle de Monseigneur le vice-roi à moi donnée. Ce fait, chacun crie : Vive le roi ! Le canon fut tiré en signe d'allégresse, et ainsi je pris possession de l'habitation et du pays au nom de mon dit Seigneur le vice-roi. Le dit Guers en fit son procès-verbal pour servir en temps et lieu[2]."

Le Père Jamet avait amené des ouvriers qu'il employa à la construction du couvent ; bientôt on " fut en état d'y loger les religieux et même des petits Sauvages... ; il fit accommoder, durant l'hiver, les dedans de l'église en sorte qu'elle fut en état d'être bénite le 25 mai 1621. Nos Pères étaient en pareil jour arrivés en Canada, en 1615. Elle fut bénite sous le titre de Notre Dame des Anges.., de même que la première maison de l'Ordre

1. Le Père Denis Jamet, commissaire des Récollets. LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, p. 163

2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 989.

de saint François d'Assise fut consacrée sous le même titre de Notre Dame des Anges[1]. "

Les Récollets n'abandonnèrent pas la chapelle de la basse ville. Ils continuèrent comme auparavant à y faire les offices paroissiaux ; cette chapelle demeura affectée à cet usage jusqu'en 1629.

1 LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 165, 166.

CONSTITUI TE... UT EVELLAS... ET PLANTES
Jer. I, 10.

CHAPITRE XIV

NOTRE-DAME-DES-ANGES

Nous avons admiré l'énergie de Champlain en face des difficultés, sa constance dans la poursuite du noble idéal qu'il s'était donné, sa patience devant les injustices commises contre ses droits. Il fut en tout le digne émule des Récollets qui, dans des circonstances semblables, en face des difficultés que rencontrait leur zèle dans la poursuite de leurs projets apostoliques, en présence de l'inertie ou de l'hostilité des associés, surent faire preuve des vertus qui sont l'honneur et l'apanage des vrais apôtres de l'Evangile.

Le grand obstacle était toujours l'apathie des marchands. Les Récollets, ne parvenant pas à les gagner à une cause aussi sainte et méritoire que celle de la conversion de tant d'âmes, prirent une résolution qui prouve bien et leur désir de promouvoir activement l'œuvre des missions et leur ferme volonté de rester toujours et quand même à leur poste. La cupidité les laissait sans ressources suffisantes, il les demandèrent à la terre, ils se firent défricheurs, colons, fermiers.

Dès leur arrivée à Québec, les Récollets s'étaient

occupés de culture, et ils ont été certainement des premiers à s'y livrer. Ils défrichèrent une terre à la haute ville, qu'ils échangèrent plus tard avec une autre que le premier colon canadien, Monsieur Hébert, avait à la rivière Saint-Charles. Les Récollets firent encore défricher une terre d'un arpent ou environ, la firent travailler et clore de palissades. Ce terrain, appelé " le jardin du Père Denis, " était situé " environ le milieu du chemin de notre couvent (de Notre-Dame-des-Anges) à l'habitation, proche d'une fontaine[1]. "

Mais là où les Récollets entreprirent sur une plus grande échelle la culture de la terre, ce fut auprès de Notre-Dame-des-Anges.

Un mois après son retour à Québec, en qualité de supérieur de la mission, le Père Jamet écrivit à Monsieur Charles des Boves, grand vicaire de Pontoise et bienfaiteur des missions du Canada, une longue lettre qui nous dépeint la construction du couvent de Notre-Dame-des-Anges, et nous décrit les ressources que les Récollets cherchaient alors à s'assurer au pays, depuis les animaux de la basse-cour jusqu'aux produits de la culture des terres. Cette lettre nous montre les Récollets se faisant les défricheurs du sol pour parvenir ensuite à cultiver plus efficacement l'âme des Sauvages. Elle nous laisse entrevoir un peu les efforts faits par les Récollets pour procurer des ressources suffisantes à leur séminaire des Sauvages, établi à Notre-Dame-des-Anges. C'est une très belle page d'histoire qu'il faut citer.

1. Sagard *Hist. du Canada*, p. 165.

Pax Christi.

Monsieur,

" Comme il n'y a rien qui charme et agrée mieux aux esprits généreux que les hautes entreprises, aussi n'aiment-ils personne que ceux qui, poussés de même générosité, secondent leurs volontés. Vous savez, Monsieur, quel est notre dessein, je le vous ai manifesté sans vous en rien cacher ; il est petit en son principe, mais si Dieu y continue ses bénédictions, il sera sans doute grand, puisque Dieu vous a imprimé en l'âme le désir de bien faire en la Nouvelle-France (comme vous faites tous les jours en l'ancienne), et de seconder ceux qui, pour l'amour de Dieu et du salut des âmes, quittent la douceur de leur patrie pour s'établir en un pays sauvage et inculte, afin qu'en cultivant la terre on trouve le moyen de cultiver les âmes. "

Le Père Jamet raconte alors son voyage, puis il continue : " A notre arrivée, nous sûmes que le sieur du Pontgravé, capitaine pour les marchands, dans l'habitation, avait commencé à nous faire bâtir une maison, laquelle depuis notre arrivée nous avons fait achever, dont je suis fort réjoui, tant pour l'assiette du lieu, que de la beauté du bâtiment. Le corps de logis donc est fait de bonne et forte charpente, et entre les grosses pièces une muraille de 8 à 9 pouces jusques à la couverture ; sa longueur est de trente-quatre pieds, sa largeur de vingt-deux ; il est à double étage ; nous divisons le bas en deux ; de la moitié, nous en faisons notre chapelle en attendant mieux ; de l'autre une belle grande chambre, qui

nous servira de cuisine, et où logeront nos gens[1] ; au second étage, nous avons une belle grande chambre, puis quatre autres petites, dans deux desquelles, que nous avons fait faire tant soit peu plus grandes que les autres, il y a des cheminées pour retirer les malades, à ce qu'ils soient seuls. La muraille est faite de bonne pierre, bon sable et meilleure chaux que celle qui se fait en France, au-dessous est la cave de vingt pieds en carré et sept de profondeur.

" Nous avons aussi fait faire trois guérites[2] pour la défense de notre logis, une de cinq pieds en carré dans le milieu du pignon, qui regarde le septentrion, et deux autres de quatre pieds aux deux coins d'icelui qui regardent le midi ; nous ferons une demi-lune devant notre porte avec des boises fortes[3], afin qu'elle ne soit aisée à attaquer. Quant à l'assiette du lieu, elle est des plus belles du pays, car le fonds de la terre est très bon, et sans pierre aucune, les arbres y sont clairs et partant aisés à déserter ; nous avons du côté du septentrion la petite rivière, qui néanmoins n'est pas petite, principalement quand la mer est pleine, mais elle se nomme ainsi en comparaison de la grande, dans laquelle elle se va emboucher ; nous avons un fossé du côté de l'orient et fort profond et large, un autre du côté de l'occident, dans lesquels y a des ruisseaux qui se vont presque rencontrer du côté du midi, il ne s'en faut pas plus de cinquante pieds, si bien que

1. Les ouvriers engagés par les Récollets. Il en est question un peu plus bas dans cette lettre.

2. Petit donjon, au faîte d'un bâtiment.

3. Grosses pièces de bois. Le mot boise n'est plus employé.

nous sommes presque comme dans une île de fort belle étendue. Tout le pays deçà et delà la rivière est de même façon de terre, nous avons aussi la commodité des prés le long de cette petite rivière, au bord de laquelle nous sommes bâtis ; (il) ne faut qu'arracher certaines broussailles qui rompent les faux quand on fauche, si bien que la nourriture du bétail nous sera fort aisée. Nous avons amené un âne et une ânesse pour notre commodité, nous nourrissons aussi des pourceaux, un couple d'oies, sept paires de volailles, quatre paires de canes. Quant aux vaches et chèvres, nous ne sommes pas en volonté d'en nourrir que l'année prochaine que nous serons mieux accommodés. "

L'âne et l'ânesse des Récollets, sans être autrement doués que ceux de la même famille, ont cependant à leur actif une page d'histoire. Ils la doivent sans doute au fait d'être les premiers de leur espèce venus au Canada. C'est Sagard qui nous a conservé quelques traits à leur endroit.

" Il arriva, écrit-il, un petit trait gentil à la descente de ces animaux, car comme les Sauvages furent avertis qu'il y avait aux barques deux bêtes étrangères, tous accoururent au port pour en avoir la vue, et se tinrent là cois tandis qu'on les débarquait, (ce) qui ne fut pas sans peine, mais le plaisir fut à leur beau ramage, car quand ils commencèrent d'entonner leur note, qu'ils rehaussaient à l'envi, à mesure qu'ils sentaient le doux air de la terre, tous les Sauvages en prirent telle épouvante qu'ils s'enfuirent tous à vau-de-route emmy (dans) les bois, sans qu'aucun regardât derrière soi pour se défendre

de ces démons. O que voilà de furieuses bêtes, disaient-ils, que les Français nous ont amenées, ou pour nous dévorer ou pour nous réjouir de leurs airs musicaux[1]. "

L'âne n'eut pas une longue existence en terre canadienne. " Les hivernants de Québec les ont tellement fatigués, écrit Sagard, qu'enfin ils y ont fait mourir l'âne et n'y reste plus que l'ânesse que nous laissons tout l'été coucher emmy (dans) les bois et en liberté de se nourrir où elle veut, sinon pendant l'hiver qu'elle se retire en une petite étable que nos religieux lui ont fait accommoder à la basse-cour de notre petit couvent[2]. " Le pauvre âne était déjà mort quand, en 1623, Sagard arriva à Québec. Il vit alors l'ânesse, qui, désolée d'être seule, avait lié amitié avec un cochonnet, lequel, ayant lui aussi perdu ses compagnons (on les avait mangés) ne demanda pas mieux. Et ces deux bêtes, si dissemblables, " prirent telle amitié par ensemble que depuis jamais elles ne se séparèrent ; si vous en voyiez une, vous étiez assuré de voir l'autre à trois pas de là. " Et Sagard, qui est fort moraliste à ses heures, ajoute : " Nous sommes bien misérables nous autres de nous entrequereller et vivre en discorde[3]. "

Mais revenons à la lettre du Père Denis Jamet. Le Récollet continue à nous dépeindre Notre-Dame-des-Anges. " Entre la rivière qui est fort poissonneuse et les fossés, nous ferons faire quatre autres

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 743.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 742, 743.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 163.

fossés de douze pieds de large en haut, de six en bas et huit de profond tant pour faire évacuer les eaux qui dégouttent de tous côtés dans notre cave, que pour nous fortifier contre tous ennemis.

" Nous avons trois maîtres charpentiers avec un maître maçon et son fils, quatre autres hommes pour travailler à la terre et des vivres pour les bien nourrir un an, au bout duquel, si nous sommes assistés, nous prendrons cinq ou six bons déserteurs[1] qui ne cesseront de déserter la terre, et espérons que dans deux ans nous pourrons nourrir douze personnes sans rien mendier en France, parce que nous avons du grain suffisamment pour faire du pain et de la bière, et des cochons assez pour faire lard, sans les autres viandes que nous nourrirons, comme poules, oies, chèvres et vaches, et l'abondance des canards et oies sauvages qui viennent tout devant notre couvent, depuis la fin d'août jusqu'à la Toussaint[2], sans enfin l'anguille que nous salerons au commencement de septembre, et l'élan que nous aurons pour un peu de pain des Sauvages, quand les neiges seront grandes, et autres mille petites commodités ; toutes sortes de légumages, d'herbages et racines viennent grandement bien.

" Nous sommes éloignés environ une petite demi-

1. Défricheurs.

2. " La quantité de framboisiers qui sont aux terres devant notre couvent, y attirent tant de tourterelles en la saison, que c'est un plaisir d'y en voir des arbres tout couverts. Les chasseurs de l'habitation y vont aussi souvent giboyer et chasser, comme en un très bon endroit et où ils ont le canard et l'outarde et tout plein d'autre gibier." SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 165, 166.

lieue de l'habitation ; la chaux se fait à cinq cents pas de nous[1] ; rien ne nous manque, grâces à Dieu, que moyen d'entretenir pour deux ans six ou huit bons garçons pour travailler à la terre. Pour nous, au bout desquels, nous pourrons entretenir des familles sans beaucoup de frais, et aussi peu à peu peupler le pays et faire ce que nous prétendons, savoir est un séminaire pour y nourrir et instruire les enfants des Sauvages ; nous en aurions déjà plus de six si nous avions moyen de les nourrir ; ce serait une belle amorce pour en prendre davantage ; nous nous sommes contentés d'un jeune enfant âgé de douze ans, lequel nous avons envoyé en France par l'un de nos Pères, qui le donnera à quelque personne pieuse pour le faire instruire[2].

" Je vous écris clairement de tout, afin que votre pieuse volonté que vous avez aux peuples de la Nouvelle-France sache et connaisse qu'encore que notre entreprise soit petite en son commencement, qu'elle est pourtant pour devenir grande avec le temps, si Dieu nous continue ses bénédictions, et si nous sommes secondés des gens de bien. Le sieur Guers, commissaire de Monseigneur de Montmorency, vice-roi de ce pays de la Nouvelle-France, porteur de la présente, vous dira de bouche ce que je vous écris.

1. En 1616 Champlain dit qu'on trouva de la chaux, " très bonne, en un lieu proche de la dite habitation (de Québec), qui est une grande commodité pour bâtir à ceux qui s'y voudront porter et habituer. " *Œuvres*, p. 593.

2. C'est de Pastedechouan qu'il s'agit. Nous en avons parlé au chapitre VIII.

" Je vous répète donc la prière que je vous fis étant chez vous, laquelle tendait à vous persuader de vous joindre avec nous ; vous ne serez pas des moindres, ains (mais) le premier et le chef de l'entreprise. Nous vous prions d'accepter le titre et qualité de syndic et procureur du séminaire de Canada, et cependant qu'en France vous aurez le soin de nous amasser (des ressources), nous serons en Canada à prudemment employer le tout ; nous vous rescrirons tous les ans par des hommes dignes de foi, comment le tout se passera; et ne croyez pas que cette charge vous soit à peine, pour ce que nous trouverons assez de gens de bien qui feront tout ce que vous leur commanderez.

" Pour nous, seulement, nous serions trop heureux si un homme de mérite comme vous prenait la qualité de chef de l'entreprise de Canada, et croyons qu'à votre exemple plusieurs se rangeraient de notre part, et ferions des merveilles devant six ans.

" L'année prochaine, le Rév. Père Georges retournera en France pour nos affaires, vous connaîtrez quel homme c'est, ce qu'il peut, et l'espérance que nous avons de faire choses grandes, si dès cette année vous nous voulez aider et joindre vos pieuses volontés avec les nôtres. Vous vous adresserez à Monsieur Houel, lequel le dit sieur Guers vous fera voir. Nous restons trois religieux prêtres en la Nouvelle-France, avec le Frère Oblat que vous avez vu, résolus de ne jamais abandonner le dit pays, mais d'y faire tout ce que nous pourrons pour le service de Dieu, du roi et du bien public;

ce qui nous relève le cœur est le bon commencement que nous voyons et l'apparence belle de faire de grands fruits ; si le tout ne réussit pour n'être secondé, nous ne laisserons pas d'avoir gloire devant Dieu et devant les hommes. Je souhaite avec passion que vous soyez le premier participant de ce bien.

Notez, s'il vous plaît, Monsieur, qu'il y a treize ans que l'habitation subsiste sans que jamais aucun étranger et moins encore les Sauvages, qui nous désirent et nous reçoivent à bras ouverts, ayent rien attenté à l'encontre[1]. En laquelle habitation nous avons semblablement une maison et chapelle où nos Pères ont fait depuis six ans et font tous les matins le service divin pour la consolation des Français qui sont en icelle.

J'espère des lettres de vous l'année prochaine, qui m'apprendront votre dernière résolution; cependant nous vivons en espérance que Dieu fera réussir par votre moyen cet auguste dessein, et offrirons à sa divine miséricorde journellement nos prières pour tous ceux qui y contribueront, et particulière-

1. Il est vrai que jusqu'alors ni les Sauvages ni aucun peuple civilisé n'avaient encore attaqué les Français à Québec. En 1618, nous avons bien vu les Sauvages se concerter aux Trois-Rivières pour aller surprendre les Français de l'habitation. Mais cette attaque n'eut pas lieu, ayant été détournée par le Frère Duplessis et le capitaine sauvage La Forière ; et encore cette attaque eût été l'effet non de la haine de tous les Sauvages, mais la suite d'une vengeance personnelle de deux Indiens. Si le Père Jamet avait pu voir dans l'avenir, il aurait aperçu les Iroquois venant l'année suivante, essayer une attaque qui n'eut pas d'effets heureusement

ment pour vous, à qui je suis et serai toute ma vie, Monsieur, très humble et obéissant serviteur en Jésus.

Denis Jamet,

indigne commissaire des Pères Récollets de Canada.

De Québec ce 15 d'août 1620. "

Cette intéressante lettre du Père Denis Jamet n'a pas besoin de commentaire. C'est une page d'histoire que nous devions reproduire textuellement. Ajoutons-y seulement le détail suivant: la chapelle, mentionnée par le Père Denis et qui occupait la moitié du rez-de-chaussée, était temporaire. Le Père Commissaire lui-même fit bâtir l'église conventuelle, qui forma un bâtiment à part, entièrement en pierre ; il la bénit le 25 mai 1621[1]. Sagard nous en parlera en 1623.

Nous possédons la réponse de Monsieur Charles des Boves. Sa lettre, jointe à la précédente, nous fait connaître ses relations avec les Récollets et surtout la générosité dont il fit preuve envers l'Eglise du Canada.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu votre lettre datée de Québec en Canada du quinzième août mil six cent vingt ; pour réponse, je vous dirai que j'ai grandement admiré la Providence divine, de ce que comme vous me fîtes ce bien de me voir ici allant en Canada, je vous fis entendre mon sentiment sur cette entreprise,

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 165.

et votre Révérence me témoigna avoir le même, lorsque nous en traitions et délibérions ensemble à Pontoise, y craignant beaucoup d'obstacles. Dieu, néanmoins, l'exécutait exactement en Canada ; ce qui est comme un petit miracle, qui me fait bien espérer ; je loue et remercie Notre Seigneur (de ce) que (vous) avez pratiqué le dire de saint Paul, que je vous avais tant répété : *prius quod animale deinde quod spirituale*[1]. Ayant (vous aurez) une maison à part, hors l'habitation, qui sera un couvent où vous et vos Pères et Frères servirez Dieu, en l'obéissance régulière, en prières, contemplations, sacrifices et pénitence et qui pourra servir d'un séminaire de Sauvages et d'un lieu pour exercer la charité envers les malades. Et en quatrième lieu, sera une forteresse, comme je vous disais. "

Monsieur des Boves démontre ensuite que, anciennement, les couvents étaient aménagés pour servir d'école, d'hôpital, de couvent proprement dit et de forteresse. " C'est pourquoi, continue-t-il, vous devez zéler que ces quatre choses soient en votre maison; et vous faites très bien de faire cultiver la terre et ménager pour vous aider à fournir aux choses nécessaires à une telle entreprise. J'en ai

1. *1ère épitre aux Corinthiens*, 15, 46. L'apôtre dit : " mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier, c'est le corps animal et ensuite le spirituel. " Sous la plume et sur les lèvres du grand vicaire de Pontoise, cela voulait dire pour les Récollets : commencez par organiser le côté matériel de la mission ; assurez-vous les ressources nécessaires sur place autant que possible et puis alors vous pourrez vaquer sûrement aux choses spirituelles, à la conversion et au salut des Sauvages.

communiqué avec des plus célèbres docteurs en théologie, séculiers et réguliers réformés, lesquels n'y trouvent aucune difficulté ni scrupule nonobstant votre règle, parce que c'est encore et à cette fin d'y planter notre sainte foi, ce qui ne se pourrait pas faire autrement, selon l'expérience que vous en avez depuis six ans, que vos Pères sont là sans y avoir fait beaucoup de fruit, faute de prendre cette voie pour introduire le christianisme au milieu de ces Sauvages qui ne connaissent et n'adorent aucune divinité. C'est un dessein très auguste, que dis-je, il est tout divin. C'est une œuvre d'un incomparable mérite, mais aussi il est besoin d'être particulièrement aidé de Dieu...

" Il faut être tout apostolique et demander instamment à Dieu que *faciat nos idoneos ministros*[1], pour exécuter une si haute entreprise, et que tous ceux qui vous assistent là, les Français, soient pierres vives fondamentales pour le bâtiment de cette nouvelle Eglise que vous voulez assembler là à Notre Seigneur. Il est besoin que leur vie puisse édifier et instruire à salut ces Sauvages ; et davantage en vos sacrifices (de la messe) tenant Notre Seigneur, lui demander miséricorde pour ces infidèles, à ce qu'il leur ouvre le cœur pour recevoir la sainte foi et qu'il y prenne pied, comme le prenez pour lui dans leurs terres.

" Et (vous) dresserez tous vos exercices et disciplines à cette fin, envoyant continuellement des aspirations et soupirs vers Dieu à cette intention, le

1. Que le Seigneur nous rende ses dignes ministres.

demandant à la divine bonté avec prostrations et quelquefois les bras élevés ou les bras étendus en croix. Et quand vous sortez de ces redoutables autels du grand Dieu vivant, soufflez en la face de ces Sauvages cet esprit de vie que vous venez d'y recevoir, leur mettant quelquefois vos mains, lesquelles viennent de toucher et contracter ces divins mystères du précieux corps et sang de Notre Seigneur, les mettant, dis-je, sur leurs têtes, d'autres fois leur imprimer au front ce signe terrible de notre rédemption, la croix, car, mon Révérend Père, *fides est donum Dei*, (la foi est un don de Dieu). Eh ! qui sommes-nous pour penser faire une œuvre et de si importante conséquence, ni même une de moindre sans le concours de Dieu. Il nous faut croire que nous y nuirons plutôt par nos péchés que d'y servir, c'est son œuvre... Il nous y faut toutefois employer diligemment et fortement. Quelle joie à la mort d'avoir acquis un grand peuple à Jésus-Christ. Quelle gloire dans le ciel de tirer après soi ces nations.

" Je vous rends infinies grâces de ce que votre Révérence a daigné m'y donner part, m'honorant de la commission que vous m'avez adressée par la vôtre (lettre) ; je l'ai acceptée et accepte très volontiers, m'en jugeant fort indigne ; j'en espère toutefois quelque bon succès, vu que Dieu fait ordinairement ses œuvres de rien et par de faibles et quasi contraires moyens, comme je suis tel. Et sa divine Majesté, vous ayant inspiré de vous servir de moi en cette sainte œuvre, je (la) lui recommande et fais recommander par tous ses serviteurs et servantes.

" Pour le temporel, j'ai baillé à Monsieur Houel 200 écus pour commencer un séminaire de six petits Sauvages dès cette année présente, lequel s'appellera le séminaire de Saint-Charles ; au moins que ce grand réformateur vous protège. Je vous enverrai tous les ans pareille somme pour ce sujet, et bien davantage pour vous accroître et dilater ; car j'espère l'année prochaine vous envoyer plus de mille écus.

" Le dit sieur Houel m'a dit qu'il vous envoie plus de 1200 livres de vivres et commodités, des aumônes qu'il avait à vous ; c'est un bon serviteur de Dieu, homme d'honneur et de mérite, qui s'emploie fidèlement et infatigablement pour cette affaire.

" Monsieur Guers vous dira le reste de ce que j'ai fait et ferai, Dieu aidant, car je suis du tout (entièrement) dédié à vous servir et assister en cette apostolique entreprise. Je prie Notre Seigneur la bénir, et vous conserver longuement et heureusement pour y travailler fidèlement et avantageusement. Et (je) demeure,

Mon Révérend Père,

votre bien humble et très affectionné à vous servir,

Charles des Boves,

Grand vicaire de Pontoise.

Ce 27 février 1621. "

Il est aisé de conclure, après la lecture de ces deux lettres, qu'elles sont de précieux documents pour l'histoire de l'établissement de la foi au Canada. Elles nous permettent de découvrir un peu le travail

de propagande qui se faisait en France en faveur des missions canadiennes. Il faut en particulier savoir gré à Monsieur des Boves d'avoir fait un éloge si juste et si bien mérité de Monsieur Houel. Voilà un nom qu'il ne faut pas séparer de ceux de Champlain et des Récollets quand on veut honorer et célébrer l'établissement de l'Eglise catholique au Canada.

Les jugements de Dieu sont impénétrables sans doute. Il semble pourtant que dans ces commencements de l'Eglise canadienne, Dieu ait voulu que le mérite des missionnaires ait consisté surtout à creuser des fondations, à bases larges et profondes, pour soutenir le brillant édifice que nous admirons aujourd'hui. En effet, les Récollets à cette époque, s'étant assurés de précieux concours, comme celui du généreux grand vicaire de Pontoise, devaient déjà s'attendre à voir s'élever bien au-dessus de terre les murs de cet édifice. A ce moment là, la mort leur ravit un de leurs plus vaillants soutiens, Monsieur Charles des Boves. Nous avons signalé précédemment son décès, arrivé en janvier 1623.

CHAPITRE XV

TROUBLES DANS LA COLONIE

A son retour dans sa colonie, en juillet 1620, Champlain remarqua les nouveaux bâtiments élevés à Québec, le couvent de Notre-Dame-des-Anges, en voie de construction, la maison de Louis Hébert à la haute ville et une autre à la basse ville pour le serrurier et le boulanger. Quant à l'habitation, il la trouva bien délabrée. Il fit faire les réparations nécessaires et fit en même temps commencer sur le cap Diamant le fort Saint-Louis. Les associés n'en voulaient pas ; mais Champlain ne se guidait guère d'après leur courte vue ; " il n'est pas toujours à propos, écrit-il, de suivre les passions des personnes qui ne veulent régner que pour un temps, il faut porter sa considération plus avant[1]. " " Tout l'automne et l'hiver fut employé à réparer l'habitation et les maisons d'auprès, et nous fortifier ; chacun se porta très bien, hormis un homme qui fut tué par la chute d'un arbre qui lui tomba sur la tête et l'écrasa, ainsi mourut misérablement[2]. " Champlain fait connaître le nombre des hivernants. Il y avait "60 personnes, tant hommes que femmes, religieux

1 Champlain, *Œuvres*, p. 991.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 992.

et enfants, dont il y avait dix hommes pour travailler au séminaire des religieux et à leurs dépens[1]. "

Pendant ce temps en France se faisaient des combinaisons, qui devaient apporter peu de bien à la colonie et beaucoup de troubles. La compagnie des associés n'avait rien fait de ce qu'elle devait à la colonie, elle avait même autant que possible travaillé à décourager les bonnes volontés qui se proposaient autre chose que le commerce des fourrures. Champlain, qui avait aidé à sa formation, qui l'avait défendue contre les prétentions des Bretons et des Rochelois, s'efforça de montrer aux associés les graves inconvénients de leur conduite. Mais ce fut en vain.

Le duc de Montmorency, devenu vice-roi, organisa une nouvelle société. A Québec, nul ne connaissait la chose, quand, au printemps, les vaisseaux apportèrent des lettres annonçant à Champlain et aux colons le changement opéré. Le duc de Montmorency faisait savoir à son lieutenant que les sieurs de Caen, Guillaume et Emery, oncle et neveu, étaient placés à la tête de la nouvelle société,formée par des membres de la précédente compagnie et de plusieurs autres marchands.

Le sieur Dolu lui mandait d'empêcher les commis des associés de trafiquer et de saisir leurs marchandises, puisque la société n'avait pas rempli ses engagements. Il lui disait que le sieur de Caen, quoique protestant, donnait de grandes espérances, même de se faire catholique, et qu'en tous cas, il ne devait

1. Champlain, *Œuvres*, p. 992.

exercer sa religion ni sur mer ni sur terre. De Caen annonçait à Champlain qu'il s'en venait " avec deux bons vaisseaux bien armés et munitionnés de toutes les choses nécessaires[1]... "

On conçoit l'embarras de Champlain. Il ne pouvait se résoudre à saisir les marchandises des associés par crainte d'une sédition qu'il ne pourrait pas étouffer. Il convoqua auprès de lui " le sieur Dumay et Guers, commissaires, et le Père Georges, auquel Monseigneur et les sieurs Dolu et Villemenon lui avaient écrit des lettres à même fin que celles qu'ils m'écrivaient, m'enchargeant (m'enjoignant) de ne rien faire sans lui communiquer... " Il fut " résolu qu'il ne fallait innover aucune chose (en) attendant le dit sieur de Caen[2]..." Mais au lieu de celui-ci, ce fut d'abord Pontgravé qui arriva à Tadoussac sur le *Salemande*[3], avec soixante-cinq hommes d'équipage et accompagné de tous les commis des associés. La situation s'aggravait. Les employés de l'ancienne compagnie, à Québec, se réjouissaient du secours qui leur arrivait; ils devenaient maintenant les plus forts.

En cette conjoncture, Champlain plaça Dumay, son beau-frère Boullé et 12 hommes, dont 4 fournis par les Récollets, au fort Saint-Louis, dont il fit continuer les travaux. Lui-même demeura à l'habitation avec 7 hommes dont 4 encore fournis par les Récollets, le commissaire Guers, et les

1. Champlain, *Œuvres*, p. 995.
2. Champlain, *Œuvres*, pp. 995, 996.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1000. Mr le Dr N.-E. Dionne, *Samuel de Çhamplain*, ii, p. 391, écrit : *La Salamandre*.

autres hommes de l'habitation. " Le fort assurait tout, avec l'ordre que j'avais donné au capitaine Dumay[1]. "

" Le lundi, 7ème jour du mois (de juin) arriva la barque de notre habitation où était les commis des anciens associés au nombre de trois, ce que voyant, je fais prendre les armes, donnant à chacun son quartier, et semblablement au fort et fis lever le pont-levis de l'habitation. Le Père Georges, accompagné de Guers, fut sur le bord du rivage, attendant que les dits commis vinssent à terre, et savoir avec quel ordre ils venaient, quelle commission ils avaient, n'ignorant point ce qui se passait en France, sur les avis que nous avions reçus[2]. "

Les commis n'avaient d'autre ordre que celui des associés. Que leur compagnie faisait un procès à la nouvelle société et espérait gagner son point. " Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, écrit Champlain, montrant avoir un grand déplaisir de se voir reçus ainsi si extraordinairement, ce qu'ils n'avaient accoutumé[3]. "

Le Père Georges leur demanda s'ils apportaient des vivres pour la colonie ; ils répondirent affirmativement. " Et tous ces discours passés, le dit Père leur dit qu'il me venait trouver pour me donner avis et savoir ce que je voudrais faire, lequel m'ayant rapporté ce qu'ils disaient, nous avisâmes pour le mieux ce qu'il fallait faire[4]. " Afin d'éviter tout

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1001.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1001.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1002.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 1002.

danger de rixe, et puisque de Caen n'arrivait pas, il fut arrêté que cinq commis seraient admis dans l'habitation, qu'on leur livrerait les marchandises pour aller à la traite.

Quand ils furent entrés, Champlain, en un langage énergique, leur apprit la volonté du roi, les infidélités de leur compagnie, et qu'ils auraient dû apporter des titres en forme. Il leur refusa les armes qu'ils demandaient, et ne permit pas qu'on leur livrât les fourrures en dépôt à l'habitation, avant que les vivres nécessaires ne fussent apportées. Ils protestèrent contre cette mesure et contre l'établissement du fort Saint-Louis. Après deux jours, ainsi passés, les commis partirent pour les Trois-Rivières.

Le 13 juin un dimanche, arriva le sieur du Pontgravé ; il fut reçu " comme les précédents[1] " ; et après explication donnée de part et d'autre, il monta le lendemain aux Trois-Rivières.

Enfin, le 15 de juillet, semble-t-il, arriva en canot un homme de l'équipage des sieurs de Caen, appelé Halard. De Caen priait Champlain d'avertir les Sauvages de son arrivée et lui demandait de descendre à Tadoussac, pour lui communiquer d'importants renseignements. Champlain ne put se rendre à ses désirs. " Car, dit-il, ce n'était pas la saison de laisser l'habitation ni le fort[2]... "

Le vendredi, 16, il envoya un canot avertir les Sauvages. Le 17 juillet arriva Rommier, commis de la nouvelle société, apportant des lettres des

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1005.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1006.

sieurs Dolu, de Caen, Villemenon. Champlain commença à voir plus clair dans ce qui se passait. Les associés avaient obtenu arrêt contre de Caen ; cet arrêt lui avait été signifié en rade de Dieppe. Le roi avait ordonné que le procès fût instruit ; en attendant, les deux sociétés feraient, en 1621, la traite et pourvoiraient à parts égales aux frais de la colonie, " à peine de la vie[1] " pour quiconque userait de violence.

Champlain prit aussitôt l'avis de ses conseillers. " Il fut résolu que le Père Georges prendrait la peine d'aller à Tadoussac en diligence, et Guers avec lui, dans la même chaloupe, pour trouver le dit de Caen et apporter le remède requis à toutes ces affaires, sachant bien que le dit du Pont voudrait jouir du bénéfice du dit arrêt, où il y allait de la vie à celui des deux qui userait de violence[2]. "

Le Père Georges Le Baillif partit le même jour, 17 juillet, ayant reçu plein pouvoir de Champlain pour tout régler avec de Caen. Il paraît que celui-ci avait à se plaindre de paroles dites à son désavantage par les Pères Huet et Poullain. Le Père Georges devait aussi arranger cela. Il ne fut pas longtemps en son embassade, car le 24 juillet il était de retour à Québec. Il avait trouvé de Caen résolu à saisir le vaisseau du sieur du Pontgravé, que cependant il n'en serait rien fait avant que Champlain ne fût allé à Tadoussac. Celui-ci, grandement étonné du projet du sieur de Caen, à cause des défenses portées sur

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1008.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1008.

l'arrêt du roi, renvoya immédiatement Guers, annoncer à de Caen que dans six jours il serait à Tadoussac. Il envoya un canot à du Pontgravé, aux Trois-Rivières, lui demander une barque, qui lui fut envoyée.

Le voyage de Tadoussac ne souriait pas à Champlain. " Je m'embarquai à la sollicitation du dit Père (Georges), n'étant pas mon dessein de partir de l'habitation..., mais les persuasions avec les raisons que me donnait le dit Père, me firent résoudre ; ayant laissé Dumay en ma place pour commander et enchargé (enjoint) à tous mes compagnons de lui obéir comme à moi-même, je m'embarquai le dernier de juillet[1]. " Le Père Georges Le Baillif l'accompagna. " Ce même jour, nous fîmes telle diligence que le lendemain au soir arrivâmes à demi-lieue de Tadoussac, près de la pointe aux Alouettes, où je fis mouiller l'ancre[2]. " De Caen vint y rejoindre Champlain et lui dit son projet de saisir le navire des anciens associés. Champlain protesta, le priant de n'en rien faire, que ce serait contre les arrêts du roi.

Le 3 août, ils se rendirent à Tadoussac, où de Caen reçut Champlain " avec toutes sortes de courtoisies[3] " ; il lui offrit son vaisseau pour s'y retirer. La prudence du fondateur de Québec déjoua la ruse du commerçant ; Champlain refusa et ne voulut pas quitter sa barque, afin de ne pas paraître prendre parti pour l'un ou pour l'autre.

Quand on en vint au sujet en litige, de Caen

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1010.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1010.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1011.

prétendit qu'il avait des commandements particuliers. Champlain le somme de les montrer afin de s'y conformer ; de Caen s'y refuse et déclare que ce qu'il veut c'est le vaisseau de du Pontgravé, sous prétexte d'aller en guerre contre des ennemis arrivés à l'entrée du fleuve[1]. Champlain lui dit qu'il ne peut saisir ce navire dont il n'a d'ailleurs aucun besoin, en ayant déjà trois avec cent cinquante hommes. De Caen persiste et donne ses raisons. Champlain lui réplique par articles que de Caen " ne trouve à sa fantaisie[2]. " Le Père Georges, toujours présent, essaie à son tour, mais le protestant de Caen ne goûte pas davantage les avis du Récollet ; il s'ensuit même quelques paroles " qui apportaient plutôt l'altération que la paix[3]. "

Alors Champlain, bon outre mesure, lui dit qu'il s'offre lui-même à monter sur le vaisseau de du Pontgravé et à courir à l'ennemi ; qu'il est prêt à le suivre partout pour l'aider ; il lui remontre qu'il se trouve en un lieu dépendant de son autorité ; que s'il a des prétentions, qu'il les fera valoir en France. De Caen n'en veut rien entendre ;

1. " Cependant que l'on s'amusait à toutes ces contestations, il y avait un petit vaisseau rochelois qui traitait avec les Sauvages à quelques cents lieues de Tadoussac, dans une île appelée l'île Verte, où le dit sieur de Caen envoya après notre département ; mais c'était trop tard ; les oiseaux s'en étaient allés un jour ou deux auparavant et n'y trouva-t-on que le nid qui était quelque retranchement de palissade qu'ils avaient fait pour se garder de surprise, pendant qu'ils traitaient. L'on mit bas les palissades, y mettant le feu. " CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1015.

2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1012.

3. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1012.

il parle toujours de ses pouvoirs particuliers mais ne veut les montrer. Ce que voyant, Champlain déclare devant tout l'équipage qu'il prend le vaisseau des associés sous sa garde ; que de Caen, ayant la force en main, en userait comme bon lui semblerait. Celui-ci annonce à son équipage son intention de saisir le vaisseau. Champlain en fait prendre possession, de Caen y envoie un homme pour en faire l'inventaire. Mais auparavant Champlain s'était retiré dans le Saguenay pour ne pas assister à cette saisie.

De Caen avait suivi l'impulsion de sa passion ; cela lui suffisait. Aussitôt après, il remit le navire de du Pontgravé, sous prétexte " qu'il n'était point armé comme il fallait[1]. "

De Caen demanda ensuite à Champlain le paiement des vivres vendus à du Pontgravé. Celui-ci n'en avait pas apporté, en sorte que pour fournir sa part, la moitié, à l'habitation, il avait eu recours à de Caen. Ce dernier demanda en paiement mille peaux de castors, plus sept cents autres comme prix des marchandises livrées par lui. Le Père Georges Le Baillif alla à Tadoussac faire délivrer les peaux demandées. Cela fait, il reprit avec Champlain la direction de Québec ; ils partirent de la pointe aux Alouettes le 15 août et le 17 ils étaient à Québec[2].

De Caen ne monta pas à Québec, mais " ayant mis ordre à ses affaires, (il) partit de Tadoussac le 29ème jour d'août[3] " pour la France.

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1014.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1015.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1017.

CHAPITRE XVI

LE DÉLÉGUÉ DE LA COLONIE

Les troubles causés par les prétentions des deux compagnies, et par la conduite injustifiée du sieur de Caen faisaient grand tort à la colonie. La présence à Québec d'hommes liés à des intérêts bien différents, opposés même, tendait à former deux camps rivaux. " Le gouverneur, les Pères Récollets et les habitants les mieux intentionnés du pays, tenaient un tiers parti, et n'ayant en vue que l'établissement de la foi et de la colonie, ils gémissaient de voir que tout allait se détruire par des querelles d'intérêts, lesquelles, étant rapportées en France, dégoûteraient sans doute le roi et ses ministres de la bonne volonté où la Cour était alors pour le Canada ; ils ramassèrent tous les sujets de plaintes qu'ils pouvaient avoir. L'affaire était délicate ; après toutes les tentatives que Monsieur de Champlain avait faites en France, il avait peu d'espérance de se faire entendre de si loin ; mais enfin, comme le gouverneur et les notables du pays, joints à leurs premiers missionnaires, s'étaient fait aussi des appuis considérables à la cour, ils résolurent une députation au roi, et de choisir un sujet

qui eût la capacité et le crédit de négocier efficacement les affaires du pays dans les conjonctures présentes[1]. ”

Une réunion des principaux habitants eut lieu le lendemain du retour à Québec de Champlain et du Père Le Baillif, c'est-à-dire, le 18 août. L'assemblée choisit pour son délégué et représentant auprès de sa Majesté, le Récollet Georges Le Baillif, dont le crédit était remarquable. Un acte authentique de sa délégation lui fut remis ainsi conçu :

“ Sachent tous (à) qui il appartiendra, que l'an de grâce 1621, le 18ème jour d'août, du règne du très haut, très puissant et très chrétien monarque Louis, 13ème du nom, roi de France, de Navarre et de la Nouvelle-France dite Occidentale, du gouvernement de haut et puissant Seigneur Messire Henri duc de Montmorency et de Dampuill, pair et amiral de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Languedoc et vice-roi des pays et terres de la Nouvelle-France dite Occidentale, de la lieutenance de noble homme Samuel de Champlain, capitaine ordinaire pour le roi en la marine, lieutenant-genéral aux dits pays et terres du dit Seigneur vice-roi, que par permission du dit sieur lieutenant se serait faite une assemblée générale de tous les Français habitants de ce pays de la Nouvelle-France, afin d'aviser des moyens les plus propres sur la ruine et désolation de tout ce pays, et pour chercher les moyens de conserver la religion catholique, apostolique et romaine en son entier,

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 174, 175.

l'autorité du roi inviolable et l'obéissance due au dit Seigneur vice-roi, après que par le dit sieur lieutenant, religieux et habitants, présence du sieur Baptiste Guers, commissaire du dit seigneur vice-roi, a été conclu et promis de ne vivre que pour la conservation de la dite religion, obéissance inviolable au roi et conservation de l'autorité du dit Seigneur vice-roi, voyant cependant la prochaine ruine de tout le pays, a été d'une pareille voix délibéré que l'on ferait choix d'une personne de l'assemblée pour être députée de la part de tout le général du pays, afin d'aller aux pieds du roi, faire les très humbles soumissions auxquelles la nature, christianisme et obligation rendent tous sujets redevables, et présenter avec toute humilité le cahier du pays, auquel seront contenus les désordres arrivés en ce pays, et notamment cette année mil six cent vingt-un. Et aussi qu'icelui député aille trouver notre dit Seigneur vice-roi, pour lui communiquer semblablement des mêmes désordres et le supplier se joindre à leur complainte pour la demande de l'ordre nécessaire à tant de malheurs qui menacent ces terres d'une perte future, et finalement pour qu'icelui député puisse agir, requérir, convenir, traiter et accorder pour le général du dit pays, en tout et partout ce qui sera l'avantage du dit pays.

" Et pour ce que tous, d'un pareil consentement et de la même voix, connaissant la sainte ardeur à la religion chrétienne, le zèle inviolable au service du roi et l'affection passionnée à la conservation de l'autorité du dit Sei-

gneur vice-roi, qu'a toujours constamment et fidèlement témoigné le Révérend Père Georges Le Baillif, religieux de l'Ordre des Récollets, joint sa grande probité, doctrine et prudence, nous l'avons commis, député et délégué, avec plein pouvoir et charge de faire, agir, représenter, requérir, convenir, écrire et accorder, pour et au nom de tous les habitants de cette terre, suppliant avec toute humilité sa Majesté, son Conseil et notre dit Seigneur vice-roi d'agréer cette notre délégation, conserver et protéger le dit Révérend Père en ce qu'il ne soit troublé ni molesté de quelque personne que ce soit, ni sous quelque prétexte que ce puisse être, à ce que paisiblement il puisse faire, agir et poursuivre les affaires du pays, auquel nous donnons derechef pouvoir de réduire tous les avis à lui donnés par les particuliers en un cahier général et à icelui apposer sa signature avec ample déclaration que nous faisons, d'avoir pour agréable et tenir pour valable tout ce qui sera par icelui Révérend Père fait, signé, requis, négocié et accordé pour ce qui concernera le dit pays, et de plus lui donnons pouvoir de nommer et instituer un ou deux avocats au Conseil de sa Majesté, Cours souveraines et juridictions, pour et en son nom et au nôtre écrire, consulter, signer, plaider et requérir de sa Majesté et de son Conseil, tout ce qui concernera les affaires de cette Nouvelle-France, si requérons humblement tous les Princes, Potentats, Seigneurs, Gouverneurs, Prélats, Justiciers et tous qu'il appartiendra, de donner assistance et faveur au dit Révérend Père, et empêcher qu'icelui allant,

venant, ou séjournant en France, ne soit inquiété ou molesté en cette délégation, avec particulière obligation de reconnaissance, autant qu'il sera à nous possible.

" Donné à Québec, en la Nouvelle-France, sous la signature des principaux habitants, faisant pour le général, lesquels pour authentiquer davantage cette délégation, ont prié le Très Révérend Père en Dieu Denis Jamet, Commissaire des religieux, qui sont en ces terres, d'apposer son sceau ecclésiastique ce jour et an que dessus. Signé : Champlain, Frère Denis Jamet Commissaire, Frère Joseph Le Caron, Hébert Procureur du Roi, Gilbert Courseron Lieutenant du Prévost, Boullé, Pierre Roye[1], Le Tardif, J. le Groux, P. Desportes, Nicholas Greffier de la Juridiction de Québec et Greffier de l'Assemblée, Guers Commissionné de Monseigneur le vice-roi et présent en cette élection, scellé en placard du sceau du dit Révérend Père Commissaire[2]. "

Cette pièce que nous avons cru devoir citer textuellement, montre bien d'une part l'état précaire de Québec, la nécessité de prompts et puissants remèdes, d'autre part les éminentes qualités du Père Le Baillif et la confiance que tous, et Champlain le premier, avaient en lui. " Le Père Le Baillif était un homme distingué sous tous rapports, et doué d'une très forte intelligence. Champlain en

1. Pierre Reye, d'après Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 186.

2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 73 à 77. — Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 179 à 186.

votre Majesté tant à ce voyage de cette terre étrangère, découvertes du pays qu'en la conversion des peuples, plus sauvages en la connaissance de Dieu qu'en leur conversion civile, ils ont différé de donner leurs avis touchant cette entreprise jusques à ce que l'espérance secondant leur bonne volonté ils pussent, avec tant plus de certitude qu'il importe de ne parler aux rois que d'affaires bien digérées et mûrement considérées, proposer à votre Majesté ce qui est nécessaire en cette affaire, et bien qu'il semblât être de leur devoir dès les premières années de leur séjour au dit pays avertir votre Majesté de ce qui était à faire pour la continuation de cet auguste dessein, ils ont estimé que les lettres annuelles qu'ils ont écrites depuis leur arrivée suffisaient jusques à ce que le pays et les peuples leur fussent davantage connus, afin que selon qu'ils trouveraient tant de la disposition des peuples que des profits que l'on pourrait espérer de la terre, ils jugeassent ce qui serait plus à propos.

Or est-il qu'à présent que la hantise des peuples les a rendus savants en leur recherche et que les voyages qu'ils ont faits de cinq à six cents lieues dans les terres en la compagnie du sieur de Champlain, lieutenant sous votre autorité de Monseigneur de Montmorency, vice-roi du dit pays, leur ont acquis la connaissance tant désirée des peuples de diverses contrées, et voyant les grands et manifestes profits qui peuvent réussir à la gloire de Dieu, augmentation du sceptre et de l'empire des Français, contentement singulier de votre Majesté et profit et utilité de tous ses sujets, les

suppliants ont jugé être expédient, voire grandement nécessaire de déclarer ce que, en conscience, ils reconnaissent être de toute cette entreprise afin qu'il plaise à votre Majesté de leur accorder le contenu en leurs mémoires ci-attachés. "

Les Récollets rappellent qu'ils habitent Québec, " bâti par la diligence et industrie singulière du sieur Champlain. " Ils signalent la beauté du Saint-Laurent, l'abondance de la chasse et de la pêche, le commerce des fourrures, la bonté des terres, la richesse des mines, l'abondance des matériaux nécessaires pour la construction des navires ; ils font remarquer au roi qu'un pays étranger maître du Canada pourrait " tenir en bride et contraindre plus de mille vaisseaux de votre état qui viennent annuellement aux pêches dont ils emportent les huiles, morues, baleines et saumons, dont vos sujets se servent. " Si l'ennemi venait à connaître les richesses et les avantages du Canada, nul doute qu'il voudrait s'en emparer, et rien de plus aisé puisqu'il n'y a rien de fait pour le défendre. N'y a-t-il pas jusqu'aux Rochelois " qui tous les ans apportent armes et munitions aux Sauvages, les animant à couper la gorge aux Français et ruiner leur habitation...

" Les suppliants ont donc jugé être de leur conscience de donner avis à votre Majesté de l'intérêt qu'elle a en la conservation de cette terre qui promet, en la continuation des labeurs précédents, un passage favorable pour aller à la Chine ; ce qui est autant plus facile à conserver et maintenir, Sire, sous votre domination, qu'il est aisé à l'étranger

avait fait son confident et son conseiller intime[1]. "

Le 7 septembre 1621, le Récollet se mit en route pour la France. " Et le mardi, 7 de septembre, partit aussi le sieur du Pont et le Père Georges, de Québec, qui me promit communiquer au sieur Dolu, tout ce qui s'était passé et fait[2]. " Le Père Le Baillif prit avec lui un jeune Sauvage qui avait passé plusieurs mois au séminaire Saint-Charles. Il l'emmena en France comme étant les prémices de cette institution[3]. Par le même navire, Champlain renvoya en France deux ménages, arrivés depuis deux ans, mais qui " n'avaient pas déserté une vergée de terre, ne faisant que se donner du bon temps, à chasser, à pêcher, dormir et s'enivrer avec ceux qui leur en donnaient le moyen... Je les renvoyai comme gens de néant qui dépensaient plus qu'ils ne valaient[4]. "

Le 12 septembre 1621, un dimanche, Champlain fit publier quelques ordonnances pour " tenir chacun à son devoir[5]. "

Le Père Le Baillif eut une heureuse traversée. " Laissant, écrit Leclercq, aux deux compagnies à disputer leurs intérêts, il s'appliqua uniquement à procurer ceux du pays auprès du roi. Il eut l'honneur de saluer sa Majesté à Saint-Germain, il en fut reçu très favorablement sans néanmoins entrer dans aucun détail à cette première audience. Quel-

1. Dr N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, ii, p. 148.
2. Champlain, *Œuvres*, pp. 1017, 1018.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, i, p. 205.
4. *Œuvres*, p. 1019.
5. *Œuvres*, p. 1019.

ques jours après, Monsieur le duc de Montmorency en obtint une seconde, après avoir entretenu le roi en particulier de l'état général du Canada et des articles principaux que le Père Georges avait à représenter. Ce Seigneur, qui aimait le pays, voulut bien conduire le missionnaire à cette seconde audience où le Révérend Père Provincial se trouva aussi. Le Père Georges fit sa harangue dans les termes les plus respectueux et les plus touchants, présenta ses lettres de créance, l'acte de sa députation et une très humble remontrance par forme de requête à sa Majesté qu'elle reçut avec toute la bonté et la piété possible, la remit à Monsieur de Montmorency pour être rapportée à son Conseil et promit au Père non seulement d'y faire droit, mais encore de lui accorder personnellement sa faveur et sa protection royale[1]. "

La requête présentée au roi par le Père Georges Le Baillif était écrite au nom des Récollets. Il est nécessaire d'en citer les parties principales pour se rendre compte de l'importance de la mission confiée au Père Le Baillif et mieux connaître quels auxiliaires dévoués Champlain trouva dans les Récollets.

Sire,

" Les pauvres religieux Récollets, habitués à Québec, en la Nouvelle-France, vous remontrent très humblement que depuis six années en çà qu'il a plu à Dieu se servir de leur ministère sous l'autorité de

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, pp. 177, 179.

imprimer sur le front de la France une tache perpétuelle et indélébile, pour n'avoir su conserver une terre qui était à l'augmentation de sa gloire. "

Il faut citer et retenir plus particulièrement la dernière partie et la conclusion de cette requête. Il faut conserver le Canada pour toutes les raisons précédentes, mais cette " conservation dépend de l'entretien de la religion par l'autorité de la justice, quand elles y seront toutes deux appuyées et maintenues par la force d'une garnison établie en un fort, qu'il faut bâtir sur la croupe d'une montagne[1] qui tiendra plus de dix-huit cents lieues de pays sujet, attendu qu'il n'y a aucun abord reconnu que l'entrée du dit fleuve de Saint-Laurent, ce qui fera réussir le commerce et le rendra grandement profitable et par ainsi votre gloire augmentée et une nouvelle fleur à la couronne française.

" Sur ces considérations, Sire, plaise à votre Majesté accorder aux suppliants le contenu en les articles ci-attachés pour la conservation du dit pays, accroissement et entretien de la religion chrétienne en iceluy ; et ils continueront leurs labeurs et leurs prières pour l'augmentation de votre empire et la prospérité de votre Majesté, outre que les âmes, qui seront par ce moyen conduites au christianisme, rendront leurs prières, leurs biens et leurs vies tributaires de son sceptre[2]. "

1. Cap Diamant.

2. Il existe aux archives de Versailles une copie du temps de la requête des Récollets au roi de France. Nous l'avons suivie de préférence. Mais Sagard cite fidèlement ce document dans son *Histoire du Canada*, p. 79 à 85 inclusivement. Voir aussi Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 187 à 197.

Pour réaliser de si belles espérances, le Père Le Baillif exprima les trois demandes suivantes :

" Pour le regard de la religion : Que défenses soient faites à tous sujets de votre Majesté faisant profession de la religion prétendue réformée d'y habituer ou entretenir aucune personne de quelque nation que ce soit de la dite religion prétendue réformée, sur les peines qui seront jugées raisonnables.

" Qu'il plaise à votre Majesté fonder un séminaire de cinquante enfants des Sauvages, pour six ans seulement, à raison de cinquante écus pour chacun qui feront par an 2500 écus, après lequel temps de six ans, ils pourront être entretenus, voire un plus grand nombre, du revenu des terres qui seront cultivées pendant le dit temps, lesquels enfants sont tous les jours offerts aux suppliants par leurs parents pour être instruits et élevés en la religion chrétienne; et, pour ce, donner une abbaye pour le revenu y être employé, la nourriture des religieux de la dite abbaye et l'entretien préalablement faits.

" Pour le regard de la justice : Il est grandement nécessaire que sa Majesté accorde que la justice y soit exercée avec tant plus de puissance que les commencements des peuplades sont plus importants, afin d'éviter les reproches de nos voisins et aussi pour ne permettre que sous l'autorité de sa Majesté il se commette des voleries, meurtres, assassinats, paillardises, blasphèmes et autres crimes, déjà par trop familiers entre quelques Français habitant en la dite terre.

" Et pour le regard de la force : Celle-ci étant

l'humeur radicale qui soutient les deux précédentes, il plaira au roi de donner de quoi bâtir un fort dans le pays, une tour à Tadoussac, lieu qui est l'unique abord des vaisseaux, et l'entretien pour six ans d'une garnison de cinquante hommes propres pour la construction et conservation du dit fort.

" Finalement, qu'il plaise au roi donner au sieur de Champlain, de son arsenal, des canons, poudre et munitions, et augmenter son autorité et ses pensions de lui et sa famille, son appointement de 200 écus n'étant suffisant pour un tel entretien[1]. "

Ainsi que le remarque Leclercq, le roi de France avait alors à faire face aux nouvelles menées du parti calviniste. " Les circonstances, écrit Ferland, étaient sans doute bien peu favorables pour que le roi prêtât attention aux demandes d'une colonie naissante, située au delà des mers. Cependant le Père Georges ne laissa pas d'obtenir les principaux articles de son cahier. Il fit dresser plusieurs règlements très avantageux à la colonie et terminer les différends des deux compagnies par un arrêt du Conseil d'Etat, qui les réunissait en une seule[2]. "

La compagnie des sieurs de Caen, devenue seule détentrice du Canada, s'engagea, entre autres choses, à " nourrir six Pères Récollets à l'ordinaire..., six familles de laboureurs, charpentiers

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 88, 89, 90. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 197 à 199.
2. Ferland, *Cours d'histoire*, I, p. 200.

et maçons, de deux ans en deux ans[1]. " En vérité c'était bien peu encore en faveur des missions et de la colonisation ; mais si du moins la compagnie avait toujours observé son contrat. Les appointements de Champlain furent portés à 1200 francs, et il gardait le commandement à Québec et dans toute la Nouvelle-France. Ainsi finirent les désordres causés par la rivalité des deux compagnies.

" Le Père Georges Le Baillif, ajoute Ferland, avait beaucoup aidé à obtenir ce résultat, et il eut le plaisir de voir toutes les discussions terminées et la paix faite dans le printemps de 1622[2]. " En note, le même historien fait remarquer que ce Récollet, mentionné dans l'arrêt du Conseil d'Etat, est appelé le Baillif de la Haye[3].

Il faut regretter que la crainte de fatiguer le lecteur ait autorisé Leclercq à ne pas insérer dans son histoire du *Premier établissement de la foy*, entre autres documents, " les lettres et les réponses du Père Georges avec les règlements qu'il adressa à monsieur de Champlain[4]. " Le même historien nous apprend que sur les instances du duc de Montmorency, conseillé lui-même par Champlain, le Père Le Baillif demeura en France " afin d'y pro-

1. Ferland, *Cours d'histoire*, I, p. 201. Leclercq cite textuellement l'article concernant les Récollets, daté du 18 nov. 1620, et signé : de Caen. *Premier établissement de la foy*, I, p. 302.

2. *Cours d'histoire*, I, p. 201.

3. *Cours d'histoire*, I, p. 201.

4. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 201.

curer efficacement les affaires du Canada en qualité d'agent général[1]. "

Voulant donner son appréciation sur les démarches du Père Le Baillif, en France, Sagard fait cette réflexion : " suffit qu'on sache que sans intérêt nos religieux ont fait tout ce qu'ils ont pu pour le bien, honneur et salut du pays2. "

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 20
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 85.

CHAPITRE XVII

NOUVEAUX MISSIONNAIRES.

Les Récollets avaient alors (1622) au Canada les Pères Denis Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron, Guillaume Poullain, Paul Huet et les Frères Modeste Guines et Bonaventure de la Presle.

Durant l'hiver de 1621 à 1622, les Pères Jamet, Dolbeau et Huet semblent être restés à Québec, occupés soit à la chapelle de la basse ville, soit à Notre-Dame-des-Anges. Le Père Le Caron avait été revoir les Montagnais de Tadoussac d'où il revint à Québec dans le courant de mai pour y vaquer aux exercices spirituels ; le Père Guillaume Poullain desservait les Trois-Rivières depuis son arrivée au pays en 1619, quand, au printemps de 1622, il partit avec des Français et des Sauvages qui allaient à la traite dans les pays de l'ouest, et tout d'abord au Sault-Saint-Louis. Ce voyage faillit lui coûter la vie. Les Iroquois les attaquèrent à l'improviste ; " on se défendit avec assez de succès à la faveur de nos armes à feu ; on leur prit même quelques prisonniers, mais le Père Guillaume qui était dans un canot séparé, étant descendu à terre, fut surpris avec un Français dans

les bois par des Iroquois. Ce bon religieux souffrit, avec toute la force et la patience, les indignités et les cruautés de ces barbares[1] " ; on sait les traitements inhumains qu'infligeaient les Sauvages à leurs prisonniers. Ils commençaient à torturer par le feu le Père Poullain, quand ils l'échangèrent contre plusieurs des leurs, que les Français leur rendirent.

Le Père Poullain ne paraît pas être redescendu alors vers Québec. Malgré ses blessures, il continua avec quatre canots sa marche vers l'ouest, d'où il écrivit au Père Commissaire " que depuis qu'il fut échappé des Iroquois, il s'était parfaitement rétabli et avait été en état de poursuivre avec les quatre canots français jusqu'aux Népissiriniens; il mandait que les Sauvages, qu'il avait trouvés sur sa route, lui avaient paru assez dociles et traitables..., que durant son voyage... il avait baptisé depuis son départ plus de trente personnes, tant enfants que différents adultes malades à l'extrémité... Il fait ensuite le récit d'une petite Sauvagesse où (dans laquelle) il avait vu quelque chose de miraculeux ; elle était âgée de douze ans, et comme elle avait remarqué la cérémonie du baptême de quelques autres, elle voulait en faire de même à ses compagnes et autres Sauvages de la nation. Elle apprenait toutes les prières qu'on avait fait traduire en sa langue, elle les récitait avec une mémoire angélique, témoignant des empressements extrêmes pour qu'on la baptisât, et comme le Père tenait toujours

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 206, 207.

ferme, elle se faisait jeter de l'eau et appliquer les cérémonies par ses compagnes. " Je vous assure, dit-il, mon Révérend Père, que si je n'avais pas été empêché par la résolution et le règlement envoyé de France, que je trouve d'ailleurs très raisonnable pour le général (l'ensemble) des Sauvages, j'aurais accordé le baptême à cette jeune enfant qui me paraissait recevoir assez bien les instructions que je lui faisais ; mais comme elle appartenait à des parents tout à fait barbares et insensibles pour la religion, je compris que ce serait exposer le sacrement ; je verrai dans la suite si je la pourrai tirer de leurs mains et la conduire à Québec, ou du moins, j'espère que Dieu par une autre voie lui fera miséricorde[1]. "

Le Père Guillaume Poullain dut revenir à Québec en cette année 1622 pour repasser en France par les navires des associés. Il allait refaire sa santé, " prendre de nouvelles forces, " lisons-nous au *Mortuologe* des Récollets. Mais le vaillant apôtre touchait à la fin de sa carrière. Il mourut à Châlons en Champagne le 12 mars 1623[2]. Le Père Poullain était un " homme d'un grand zèle du salut des âmes et de la conversion des infidèles à laquelle il a travaillé quelques années dans l'Amérique et au Canada. " " Il avait fait profession l'an 1616, le 13 avril[3]. "

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 219, 222.
2. Mortuologe des Récollets. Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, met 1634 au lieu de 1623, et prétend citer tout de même le Mortuologe. Il y a pourtant bien 1623. Où a-t-il pris 1634 ?
3. Mortuologe des Récollets.

Champlain avait consacré une bonne partie de son temps à ménager à la colonie l'amitié des Sauvages, il s'était appliqué à leur persuader de se fixer autant que possible auprès des Français, de confier leurs enfants aux Récollets pour les faire instruire. De la sorte, Champlain voulait d'une part amener ces peuples à la vérité ; c'était là un de ses grands désirs ; d'autre part, rendre plus sûres et plus faciles les découvertes, et plus fructueux le commerce des pelleteries. Il cherchait même à établir la paix entre les Hurons et les Iroquois.

Ceux-ci, qu'on n'attendait pas du tout, faillirent ruiner l'œuvre de Champlain. Après l'attaque, dans laquelle le Père Poullain fut sur le point de périr au milieu des supplices, les Iroquois, qui avaient dressé cette embuscade, se réunirent à une autre bande des leurs beaucoup plus nombreuse et se dirigèrent vers Québec. La vue du fort cependant leur inspira de la crainte ; ils n'attaquèrent pas Québec, mais se ruèrent sur le couvent de Notre-Dame-des-Anges. Nous savons qu'il était fortifié. Les ouvriers employés par les Récollets et les Sauvages alliés défendirent la place. Quelques-uns furent atteints par les flèches ennemies ; deux en moururent peu de jours après. Sept ou huit Iroquois furent tués. Deux Hurons furent pris " auxquels, dit Leclercq, ils (les Iroquois) firent souffrir les plus cruels de tous les supplices, les faisant mourir à petit feu, les obligeant même à manger de leur propre chair qui était plus que demi-cuite; ils achevèrent le reste de leur cruauté

dans le bois voisin du couvent et se retirèrent ensuite sans nous avoir causé un grand échec. J'ai souvent ouï raconter cette aventure, ajoute Leclercq, par Madame Couillard qui était alors dans le fort et elle admira la protection toute visible de Dieu sur le Canada, étant certain que si ces barbares eussent connu leurs forces, ils auraient pu sans difficulté désoler entièrement la colonie[1]. " Champlain était alors occupé à quelque découverte.

Au printemps de 1622, des pourparlers commencèrent entre Iroquois et Hurons ; ce qui parut de bon augure à Champlain. Mais la paix ne devait pas durer longtemps.

Sur ces entrefaites, la nouvelle de l'arrivée des vaisseaux de France parvint à Québec, le 8 juin, par Santein, un des commis de la nouvelle compagnie. Sur ces navires avaient pris place deux nouveaux missionnaires pour le Canada : les Pères Guillaume Galleran et Irénée Piat, " deux religieux d'un grand zèle[2]. " Le second, ainsi que le remarque Leclercq, vivait encore en 1674. Il eut donc la joie de voir ses Frères reprendre au Canada en 1670, leur première mission. Il mourut " chargé d'années et de mérites, en odeur de sainteté[3], " à Nevers, le 28 juin 1674. Il avait pris l'habit religieux dans le couvent des Récollets de cette ville, et y fit profession le 21 juin 1612. A Nevers encore, il fut ordonné prêtre. Dans sa Province il fut appelé aux charges de maître des novices, de supérieur et de

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 210, 211.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 203.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 203.

définiteur[1]. " C'était un religieux d'une grande simplicité et bonté avec beaucoup d'esprit[2]. " Il parvint à l'âge de 80 ans, et à sa mort chacun voulut avoir quelque relique de ce saint religieux[3]. Leclercq dit aussi que ce Récollet était " fort vigoureux et zélé " quand il passa au Canada ; il n'avait pas encore trente ans.

Le Père Guillaume Galleran, " qui s'est rendu recommandable non seulement par sa capacité, mais encore par un don singulier d'oraison et de contemplation, dont Dieu l'avait avantagé, s'était offert les années précédentes avec beaucoup d'empressement, pour aller donner l'Evangile à ces barbares, et y satisfaire, s'il se pouvait, l'ardeur violente qu'il avait pour le martyre[4]. "

Le Père Guillaume Galleran était natif de Franconville ; il fit profession dans l'Ordre franciscain en 1599. De 1613 à 1615 inclusivement, il fut gardien du couvent de la Charité-sur-Loire ; en 1618, il est chargé du couvent de Montereau dont il est le premier supérieur ; de 1619 à 1621, il est supérieur au couvent de Melun. En 1622, il passe au Canada. Le Chapitre de la Province l'avait nommé visiteur de la mission avec le titre de Commissaire et avec les pouvoirs d'ouvrir un noviciat à Notre-Dame-des-Anges et de recevoir des novices.

1. De 1629 à 1631, il est gardien du couvent de Montargis ; en 1636, il est gardien de celui de Metz. En 1671, il est définiteur. Cf. *Histoire chronologique de la Province de Saint-Denys.*

2. Mortuologe des Récollets.

3. Mortuologe des Récollets.

4. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 203.

Cette dernière décision, pourvoyant à l'établissement d'un noviciat, prouve péremptoirement, aussi bien d'ailleurs que toutes les démarches et les entreprises des Récollets au Canada, qu'ils avaient pris à cœur cette mission, que les obstacles ne les décourageaient pas, que les insuccès relatifs auprès des autorités en France, auprès des Sauvages en Canada, ne ralentissaient pas leur zèle. Ils travaillaient avec ardeur et persévérance à donner des fondements solides à l'Eglise canadienne, ils organisaient toutes choses, en vue de la moisson, qui ne paraissait guère encore, mais qu'ils savaient bien devoir mûrir un jour, ayant assez de confiance en Dieu pour savoir attendre l'heure de la grâce. Loin de se ralentir, leur zèle augmentait, et déjà ils avaient espéré voir, un jour ou l'autre, quelqu'un des farouches enfants de la forêt, s'humaniser, se transformer assez pour arriver à vivre la vie des missionnaires, à revêtir leurs livrées, et apporter ensuite un concours très avantageux à l'évangélisation de ses compatriotes.

Le Père Guillaume Galleran passa un an au Canada. En 1623 et 1624, il redevint supérieur du couvent de Montereau. En 1626, il est supérieur à Clamecy. En 1636, il se dévouait à Metz au soin des pestiférés. Sa charité l'avait déjà plusieurs fois porté à assister en divers lieux les personnes atteintes de ce terrible mal. Il en fut atteint lui-même à Metz et en mourut le 17 juin 1636. Il fut inhumé dans le cimetière public[1].

1. Mortuologe.

Les deux nouveaux missionnaires, ayant reçu " la bénédiction du Rév. Père Provincial, " dit Sagard[1], se dirigèrent vers " Dieppe environ la mi-mai, où ils furent favorablement reçus dans les vaisseaux par le sieur Guillaume de Caen, général de la flotte, bien que de contraire religion, car au reste, il est homme poli, libéral et de bon entendement[2]. " " Les vaisseaux se trouvèrent en état de partir au mois de mai 1622. Nos Pères s'y embarquèrent et levèrent l'ancre le 15 du dit mois ayant mené avec eux quelques Français pleins de piété qui voulurent bien les suivre[3]. " Ils prirent aussi avec eux le jeune Sauvage que le Père Le Baillif avait emmené en France. Ce Sauvage était encore païen. Durant la traversée, il tomba gravement malade. Il eut des accès de fièvre qui lui enlevaient l'usage de sa raison ; mais ensuite la fièvre diminua ; le pauvre Sauvage retrouva ses sens et en même temps Dieu illumina son âme.

" Le Père Irénée, qui avait pris soin de lui, l'oyait souvent plaindre la nuit et s'écrier en son patois français qu'il écorchait au moins mal : moi pourquoi pas chrétien, moi pourquoi point baptisé. Il est à noter, qu'étant en France, il avait été souvent sollicité des Huguenots d'embrasser leur prétendue religion, ce qu'il ne voulut jamais faire, Dieu le réservant pour son Eglise et pour son palais céleste, où les hérétiques n'ont aucune part

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 92.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 92.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 92.
4. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 205.

ni ceux qui sont hors de l'Eglise, car hors icelle, il n'y a point de salut[1]. "

Le Père Irénée Piat comprit le travail de la grâce en cette âme. Il se mit en demeure d'instruire son néophyte. Mais celui-ci savait peu de français, celui-là pas du tout la langue du Sauvage. On eut recours à un truchement ou interprète qui était sur le bateau. Le truchement eut lui-même de la difficulté à se faire comprendre, parce que l'idiome indien n'avait pas de mots pour exprimer les mystères de la religion. Le Père Irénée lui présenta ensuite "une image du crucifiement de Notre Seigneur qu'il prit avec grande révérence en ôtant son bonnet et la mit auprès de lui, et souvent lui faisait la même révérence... ; il s'armait du signe de la croix et disait humblement ces divines paroles : Jésus, ayez pitié de moi.

" Et comme il se sentit diminuer de force et en des appréhensions de mourir sans avoir reçu le saint baptême, il recommença de plus belle et avec des affections plus pressantes à prier qu'on eût à le lui donner, autrement qu'il était perdu[2]. " Le Père Piat lui fit connaître l'appréhension qu'on avait de le voir retourner à sa vie païenne s'il guérissait. Mais le Sauvage " protesta que non, et qu'il voulait vivre et mourir en notre sainte religion[3]. " Pour plus de sûreté, les Récollets demandèrent à monsieur de Caen de vouloir bien fournir la nour-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 93.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 94.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 94.

riture de ce Sauvage s'il venait à guérir, afin de ne pas l'exposer par la nécessité de pourvoir à sa subsistance. Le sieur de Caen y consentit. Alors, le Père Galleran lui donna le baptême ; et peu après, animé d'excellents sentiments, le nouveau chrétien passa " de cette vie en l'autre ; ce qui me fait dire avec saint Paul : O grandeur des merveilles de Dieu, combien vos voies sont admirables. Voici un Sauvage qui sort de son pays, il tombe malade, il est baptisé, il meurt, et le voilà sauvé plus heureusement que beaucoup de chrétiens qui vivent et meurent en infidèles.

" Le corps ayant été enseveli et exposé honnêtement sur le tillac, les Pères dirent l'office et les prières accoutumées[1]. " Après quoi on confia à la mer le cadavre du jeune Sauvage.

Durant la traversée, qui fut plutôt courte, " le Père Guillaume resta toujours sain et gaillard et le Père Irénée au contraire presque toujours malade et incommodé. Voilà, dit Sagard, comme tous n'ont pas une même grâce naturelle ni la force et vertu de pouvoir supporter l'air de la mer et la violence des tourmentes qui causent à la plupart des maux de cœur fort grands, lesquels néanmoins se guérissent en abordant la terre, si plus tôt ils ne quittent comme ils font et puis reviennent, mais souvent avec de furieux vomissements[2]. "

Le 8 de juin 1622, arriva à Québec le sieur Santein, commis de la nouvelle Société[3]. " Le 15 de juin

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 95.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 96.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1022.

arrivèrent du Pont et de la Ralde avec quatre barques chargées de vivres et marchandises[1]. "

" Le vendredi 15 juillet, sur le soir, arriva le sieur de Caen dedans une chaloupe[2]. " A tous, Champlain fit la meilleure réception possible. Le sieur de Caen remit à Champlain une lettre du roi.

Le Père Guillaume Galleran monta de Tadoussac par la première barque. Le Père Irénée Piat y demeura jusqu'au dernier départ pour Québec " afin d'assister toujours les passagers et personnes catholiques. Il trouva là une fort grande croix que depuis quelque temps nos religieux avaient fait faire pour l'y élever en signe de victoire..., (il) la bénit solennellement et la fit élever à l'aide des hommes que monsieur le général lui prêta[3]. " Il put dire aussi la messe " au grand contentement de son âme et de tous les bons catholiques qui se trouvèrent là présents[4]. " Peu après, il se rendit à Québec.

Le Père Guillaume Galleran prit immédiatement connaissance de l'état de la mission, de ses besoins comme de ses progrès ; il en dressa un mémoire qui fut porté en France par le retour des navires et remis au Père Georges Le Baillif. Celui-ci obtint durant l'hiver de 1622-1623, des lettres patentes du roi pour l'établissement de Notre-Dame-des-Anges, avec une concession de deux cents arpents de terrain, allant de la rivière Saint-Charles au

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1033.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1035.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 96.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 96.

cap, " afin de favoriser l'éducation des enfants des Sauvages dans le séminaire et former leurs parents, qui résidaient à la portée du couvent, à la culture des terres[1]. "

Le Père Georges obtint aussi des donations de terrain pour les missions des Trois-Rivières, de Tadoussac et des Hurons, avec la confirmation royale. Il procura aussi des " ornements d'église et autres secours nécessaires ; le nonce même voulut bien y prendre part ; mais surtout la Reine Anne d'Autriche, laquelle, entre autres présents, donna une chapelle complète, dont calice d'argent doré[2]. "

Le Père Galleran eut le plaisir de recevoir le premier novice entré chez les Récollets à Québec. " La Providence, dit Leclercq, nous avait adressé un jeune garçon, de Rouen, nommé Pierre Langoissieux, qui s'était donné librement à nous[3]. "

Presque dès le début de leur mission au Canada, les Récollets avaient vu des Français pieux et zélés leur donner le concours de leur bonne volonté, tout en demeurant étrangers aux engagements de la vie religieuse. Les Récollets prisèrent beaucoup le dévouement de ces auxiliaires volontaires.

Pierre Langoissieux était de ceux-là. Depuis trois ans, il se dévouait à l'instruction des Sauvages aux Trois-Rivières et servait les Pères Récollets quand ils y venaient. Il était connu et aimé des Sauva-

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 244.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 245.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 225.

ges et plusieurs chefs l'avaient adopté. Il avait aussi un grand désir d'embrasser la vie franciscaine. " Le Père Commissaire considéra cette vocation comme une conduite particulière de Dieu qui voulait favoriser le dessein de notre zèle ; il le reçut donc au noviciat ; la cérémonie de sa vêture se fit au mois de septembre 1622, en notre église de Notre-Dame-des-Anges, avec le concours de Monsieur le Gouverneur, de tout ce qu'il y avait de Français, et d'une multitude de Sauvages. Il fut appelé Frère Charles, du nom de notre premier père syndic[1]. " Frère Charles persévéra dans sa vocation. Il fit profession l'année suivante. Durant son noviciat, il faillit perdre la vie au cours d'une excursion que nous raconterons au chapitre suivant. Le Frère Charles demeura attaché à la mission canadienne jusqu'en 1629.

Dans le Mortuologe des Récollets, à la date du 23 octobre 1645, on lit la notice suivante : " à Gisors, Frère Charles Langoissieux, lai. Il avait pris l'habit en Canada dans le premier établissement que notre Province fit à Québec, mais les Anglais ayant pris Québec l'année 1629, il repassa en France avec nos Pères et a vécu depuis dans la Province avec piété jusqu'à sa mort, l'an 1645[2]. "

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 226

2. Mortuologe. Le Nécrologe le fait mourir aux mêmes dates mais à Metz.

CHAPITRE XVIII

LES TRIBULATIONS DU PÈRE IRÉNÉE.

TANDIS que le Père Galleran était retenu par ses charges à Notre-Dame-des-Anges, le Père Piat allait bientôt se livrer à l'œuvre extrêmement ingrate et fort pénible de l'évangélisation des Sauvages. Ses débuts lui réservèrent des surprises qui mirent à l'épreuve et son courage et son zèle.

Le Père Irénée Piat était un religieux vertueux et tout apostolique. Physiquement, il était dur à la peine et prêt aux souffrances corporelles inséparables de l'apostolat, surtout au Canada, à cette époque. Mais il avait un cœur extrêmement sensible. Cette sensibilité était le fruit non de la complexion et du tempérament mais de son amour pour Dieu. Leclercq le peint très bien en disant qu'il était "passionné jusqu'à la jalousie de la gloire du Seigneur[1]."

Ne connaissant pas les usages et les mœurs des Sauvages, ignorant encore leur profonde insensibilité pour les choses de Dieu, les trouvant enclins et adonnés à de grossières superstitions, il souffrit

1. LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I. p. 229.

intérieurement un vrai martyre à son premier voyage chez les Montagnais. Au Père Leclercq, qu'il connut quelque temps avant sa mort, il fit un aveu qui achève de nous le faire connaître. Il lui dit : " qu'il avait pensé mourir de regret en ce voyage, par ce seul endroit de leur insensibilité[1]. " Aussi le même historien nous apprend-il que, durant son séjour chez les Montagnais, ce missionnaire, qui avait " reçu de Dieu le don des larmes, gémissait et soupirait, employant ses prières ferventes et ses sacrifices pour obtenir de Dieu en faveur de ces barbares, ce qu'il ne pouvait faire par ses paroles. " Mais les Sauvages ne comprenant pas les motifs de sa conduite, " lui disaient qu'il n'avait point d'esprit " de pleurer et gémir ainsi[2].

Le Père Piat quitta Québec, pour sa mission, probablement en compagnie du sieur de Caen, le jeudi 25 août, d'après Champlain ; il assista à Tadoussac au départ des navires pour la France, le 5 septembre 1622[3]. Puis quand la neige eut fait son apparition, il se décida à suivre les Sauvages dans leurs courses à travers la forêt, dans le but d'apprendre leur langue et de profiter de toute occasion pour envoyer en paradis quelque petit Sauvage moribond, n'attendant qu'un peu d'eau régénératrice pour devenir un ange de Dieu.

Il partit de Tadoussac le 13 décembre[4], pour aller hiverner chez les Montagnais. " Il contracta

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 234.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 234.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1037.
4. Chanplain, *Œuvres*, p. 1040.

amitié, écrit Sagard, avec un barbare qui lui semblait honnête homme, lequel après quelque petit présent lui promit place et nourriture dans sa cabane avec tout son ameublement qui consistait simplement en deux buches de bois, l'une pour lui servir de chevet et l'autre pour lui servir de cloison et le séparer aucunement des autres qui ont accoutumé de coucher tous pêle-mêle les uns parmi les autres sans séparation.

" Voilà donc le Père bien logé, mais en tel lieu qu'on ne voyait que pauvreté, le ciel était sa couverture et la terre nue son lit mollet ; pour toute vaisselle il n'avait que son écuelle d'écorce et le reste était bien peu de chose, encore se sentait-il bienheureux, ô mon Jésus, d'avoir rencontré un si bon hôte[1]. "

Ce Sauvage avait plusieurs de ses frères avec lui. L'un d'eux tomba malade sérieusement. Il fallut faire halte dans les bois pendant dix ou douze jours. " On chercha partout des remèdes à ce mal qui ne put être sitôt guéri, car les médecins ni les apothicaires n'y sont pas là des plus savants[2]. "

Ce que voyant, l'hôte du missionnaire, aussi païen que ses semblables, eut recours au moyen qu'ils employaient en pareille circonstance ; il fit appeler un Sauvage faisant métier de sorcier. Cette catégorie de personnes exerçait une grande influence parmi ces nations barbares et ignorantes. Dans le cas présent, le sorcier prétendait trouver le remède

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 97.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 97.

à la maladie ou désigner l'auteur de ce mal ; car les Sauvages croyaient volontiers que les uns pouvaient être la cause des maladies survenues aux autres.

Et voici ce qui fut donné au Père Irénée de voir pour la première fois ; c'est Sagard qui le raconte. " Le bonhomme (l'hôte du missionnaire) fit dresser au milieu de sa cabane une espèce de tour ronde avec des paux (pieux) piqués en terre, redoublés en dehors avec des couvertures et des écorces de bouleau pour la rendre noire et obscure, car le diable fuit partout la lumière.

''Cela étant fait, il fit entrer dedans un maître pirotois ou magicien pour s'informer du diable qui avait donné ce mal à son frère afin de l'en punir et guérir le malade par le moyen de cette punition... Or, le bonhomme ne faisait pas moins des siennes pour découvrir les auteurs de la maladie de son frère, que le maître pirotois dans sa petite tour, car il faisait des gestes et des grimaces admirables, et se démenait et se frappait le visage avec une forme de tambour de basques..., il hurlait, il tempêtait et faisait des cris épouvantables qui eussent fait peur à des personnes peu rassurées et encore moins accoutumées à ces charivaris ; et puis tout-à-coup l'un et l'autre faisaient des pauses et demeuraient un petit espace de temps dans un profond silence, au milieu duquel le malade interrogeait son médecin de (sur) l'auteur de son mal, qui lui en contait à plaisir...

" A la fin, après avoir encore bien tintamarré.., il fut conclu par le pirotois que le mal avait été donné

par un Sauvage fort éloigné de là, sur quoi résolution fut prise qu'on l'enverrait tuer par l'un des frères du malade[1]. " Voilà jusqu'à quelle extrémité la superstition conduisait ces misérables peuples.

Le Père Irénée avait vu toute cette scène barbare et avait compris la décision du magicien. Il ne pouvait en croire ses yeux ni ses oreilles ; il s'efforça de faire comprendre à son hôte qu'un tel arrêt ne saurait être exécuté. Peine perdue. Le missionnaire se croyant obligé de faire paraître son indignation à cause de si mauvais desseins, quitta son hôte et se fit reconduire à Québec. Le trop zélé missionnaire n'avait pas encore acquis cette expérience qui fait dire à Sagard qu'il faut supporter les Sauvages et " souvent dissimuler leur façon de faire avec une grande patience et douceur d'esprit, attendant le temps propre pour recueillir le fruit de la charité[2]. "

Le Père Joseph Le Caron alla prendre la place du Père Irénée chez les Montagnais et partit de Québec le 17 janvier 1623[3]. Au mois de mai, nous verrons le Père Irénée tenter un deuxième voyage chez ces peuples. En attendant, il catéchisait à Québec. Dans le cours de l'hiver, des Sauvages ayant tué à la chasse " plusieurs élans[4] " en offrirent un aux Récollets de Notre-Dame-des-Anges ; un des leurs vint les en avertir et les prier de l'en-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 98, 99.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 99.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1041.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 101.

voyer chercher à " dix ou douze lieues de Québec . "

Champlain désigna plusieurs hommes auxquels furent adjoints le Père Irénée et le Frère Charles. Il faisait très froid, et le temps était beau. Chacun se munit de provisions et de raquettes et tous partirent à la suite du Sauvage. Ils arrivèrent non sans peine au lieu du rendez-vous. " La réception que leur firent les Sauvages, remarque Sagard, était plus accompagnée de compliments que de bonnes viandes, car étant jour de jeûne, il leur fallut alors (se) coucher sans souper pour n'y avoir ni poisson, ni castor, pour les régaler, la chair d'élan dont ils avaient à foison n'étant pas pour pareil jour[2]. "

Le lendemain matin, il fallut revenir à Québec. Chacun traînait sur la neige son quartier d'élan enveloppé dans de vieilles couvertures apportées pour cela. En route, ils furent surpris par un fort vent et la pluie. La nuit survint alors qu'ils étaient non loin de la rivière de Montmorency. Il fallut cabaner. On imita les Sauvages. Un grand trou fut pratiqué dans la neige et nos voyageurs s'y blottirent. La nuit fut sans sommeil ; ils étaient trop incommodés par le froid et par l'eau et ils se demandaient avec inquiétude si les pluies n'auraient pas fait partir la glace de la rivière. Il n'en fut rien, et voici nos gens dans les environs de Beauport. Mais le temps avait changé, il était devenu froid à l'extrême et un vent violent soulevait partout la neige.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 101.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 104, 105.

La situation devint très grave. Le Frère Charles, le premier, se sentit incapable d'aller plus loin ; le Père Irénée s'efforça de remonter son courage et lui fit manger un peu de pain qui lui rendit quelque force. Mais les Français qui étaient avec eux sentaient aussi leurs forces les abandonner et le froid les saisir. Ils commençaient à craindre de ne pouvoir atteindre Québec où l'on s'inquiétait sur leur sort, quand il leur arriva du secours.

Le Père Huet, " ayant dit les vêpres à la chapelle de Québec, comme nous avions accoutumé toutes les fêtes et dimanches, monta sur la montagne prochaine, (le cap Diamant), pour voir s'il découvrirait nos voyageurs[1]... " Il les aperçut en effet. Allant aussitôt à Notre-Dame-des-Anges, il prit " un peu d'eau-de-vie avec un peu de vin que l'on garde exprès pour semblables nécessités[2], " et s'en alla à leur rencontre. A mesure qu'il en rencontrait quelqu'un, il le ranimait et le réconfortait, jusqu'au dernier qui était le Père Irénée. Le Père Huet se chargea de son paquet et tous parvinrent enfin sur le soir, à Notre-Dame-des-Anges.

Cette aventure, narrée par Sagard, qui eut l'occasion d'entretenir ceux qui en furent les victimes, est un de ces milles faits dont la vie de nos premiers missionnaires était parsemée ; qui pourra jamais raconter dans leur cruelle et terrible réalité les souffrances du corps endurées par les vaillants pionniers de l'Évangile, alors surtout que pour ap-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 104.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 105.

prendre les idiomes des Sauvages, pour amener ces barbares à la civilisation et à la vraie foi, ils se vouaient, victimes volontaires et dignes de toute notre admiration, à toutes les privations, à toutes les rigueurs inhérentes à la vie des Sauvages. En présence de tels faits, on se rappelle comme d'instinct les promesses du Christ à ses apôtres de tous les temps. Ils ne les rend pas impassibles, il leur laisse la faculté de souffrir pour son nom, mais il est avec eux ; de sa force divine il multiplie leurs énergies sans rien enlever à leur tempérament plus ou moins sensible et délicat. Dès lors on comprend cette affirmation de Sagard : " Je confesse que je ne pourrais pas vivre ici (en France) un mois sans tomber malade comme j'ai vécu parmi les Hurons un an entier en pleine santé, et que s'il y avait des religieux par deçà qui vécussent de la sorte, tout le monde les aurait en admiration, mais il n'y en a point qui en approchent[1]. "

Ainsi que nous l'avons dit, le Père Irénée tenta en mai 1623, un nouveau voyage chez les Montagnais. Sagard raconte tout au long cette nouvelle excursion, féconde seulement en épreuves pour le brave missionnaire. Deux chaloupes sous la direction de Sauvages s'en allaient à Tadoussac ; le Père Irénée prit place dans une, le 10 mai, d'après Champlain[2] ; celui-ci et Pontgravé leur donnèrent quelques galettes, afin qu'ils prissent un soin particulier du Père ; ils en donnèrent aussi au mission-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 105, 106.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1041.

naire. Mais il n'y en eut pas pour longtemps, et ces Sauvages eurent tôt fait de manger et ce qui leur avait été donné et ce qui était au Père Irénée. " De remède à cela, écrit Sagard, il n'y en a point, il faut laisser manger son bien et ne dire mot pour ce qu'autrement ils vous appelleraient *Onustey*, avare et chiche ; il vous est néanmoins permis de faire comme eux, et user de vos biens avec eux mais tous ne peuvent vivre comme les bêtes qui mangent le jour et la nuit pendant qu'elles ont de quoi, et par ainsi il faut laisser passer la fête sans en être, encore qu'elle soit à vos dépens[1]. "

En chemin, il fallut cabaner. Mais soit que les Sauvages eussent mal choisi l'endroit, soit qu'ils ne s'en aperçussent pas, et aussi parce que les chaloupes ne purent aborder sur la terre ferme, il fallut se rendre à terre en marchant dans l'eau et la vase.

Le lendemain matin on se remit en chemin. Mais quand nos voyageurs arrivèrent à Tadoussac, il faisait déjà nuit ; les vents contraires les avaient fort retardés et de plus ils eurent de la peine à traverser le Saguenay dont les eaux se mêlent en cet endroit à celles du Saint-Laurent.

La nuit passée, d'autres Sauvages se joignirent à ceux qui avaient descendu le Père Irénée. Ils parlèrent de guerre et les persuadèrent d'y aller avec eux, et de renvoyer le missionnaire à Québec, après lui avoir dit qu'ils le reprendraient dans une autre occasion ; " tellement, dit Sagard, qu'il

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 106.

fallut qu'il s'en retournât dans un canot de Montagnais sans pouvoir passer outre[1]. "

Le retour s'effectua d'abord assez bien, mais le vent vint à manquer. Alors on mit pied à terre. Les Montagnais dressèrent une tente et firent une suerie tant pour leur santé que pour obtenir du manitou un vent favorable. Pour cela, les Sauvages avaient coutume de planter des pieux dont les bouts repliés étaient reliés ensemble par le haut. Par-dessus, ils disposaient des peaux, des morceaux d'écorce de bouleau de façon que l'air ne pût pénétrer sous la tente ; celle-ci était juste assez haute pour s'y tenir accroupi. Alors les superstitieux enfants des bois faisaient bien chauffer plusieurs pierres qu'ils plaçaient ensuite au milieu de la cabane, puis ceux d'entre eux qui voulaient suer, se plaçaient sous la tente et tout autour des pierres brûlantes. La chaleur ne tardait pas à devenir très grande et pour s'échauffer encore et aussi pour émouvoir le manitou, ils se mettaient à chanter, à hurler plutôt.

Le Père Irénée ne goûta point semblable démonstration ; il fit remarquer à ces Sauvages la folie de cette superstition ; il leur dit que le manitou était incapable de les assister, qu'il fallait invoquer Jésus, le seul vrai Dieu. Rien n'y fit. Bien mieux, le bon vent s'étant levé, les Sauvages attribuèrent ce bienfait à leur manitou.

" Dieu qui est jaloux de son honneur, écrit Sagard, leur fit bientôt repentir de leur trop prompte

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 109.

vanterie, car ils ne furent pas à deux ou trois lieues de là, qu'il s'éleva un vent si impétueux et extraordinairement contraire et violent, qu'ils pensèrent tous périr et furent rejetés d'où ils étaient partis, heureux d'avoir pu gagner la terre où ils eurent tout loisir de penser au peu d'effet de leur cérémonie comme au pouvoir de notre Dieu[1]. "

Le Père Irénée sut profiter de cette occasion pour essayer d'éclairer leurs esprits. Il leur dit ensuite qu'il fallait cette fois invoquer le vrai Dieu. Ils imitèrent extérieurement le missionnaire dont la prière fut exaucée. Un vent très favorable les ramena Québec. C'était le 22 du mois de mai, d'après Champlain[2].

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 110.
2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1042.

M.C.

CHAPITRE XIX

VIEL ET SAGARD.

DANS le cours du mois suivant, juin 1623, le Canada reçut deux apôtres dont les noms illustreront à jamais les annales de l'Église canadienne. L'un, le Frère Sagard, sera le premier historien de cette Église, l'autre, le Père Viel, le premier martyr du Canada.

Depuis trois ans[1], le Père Nicolas Viel demandait à se dévouer aux missions canadiennes. Ce Récollet, natif des environs de Coutances en Normandie, " était un prédicateur très zélé de la parole de Dieu[2]. " Il accomplissait ce saint ministère en France depuis plusieurs années, lorsque l'obéissance lui permit d'aller exercer son zèle infatigable auprès des infidèles du Canada. Il était de résidence au couvent de Montargis[3], quand lui parvint l'obédience de son Provincial.

Gabriel Sagard était Frère convers, mais fort instruit. Peut-être n'avait-il pas voulu, à l'exemple

1. LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, p. 246.
2. Mortuologe des Récollets.
3. LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, p. 246.

du Séraphique Père, gravir les redoutables degrés du sacerdoce, et avait-il par humilité fait choix de cet état de simple Frère qui lui assurait tous les avantages de la vie religieuse sans les responsabilités du saint ministère ? Quoiqu'il en soit, nous savons que ses connaissances et sa capacité le firent appliquer par ses supérieurs à des emplois relevés. Quand Mr Houel demanda, au nom de Champlain, des missionnaires au Père Garnier de Chapouin, Provincial de Saint-Denis, Frère Sagard était au service de ce dernier. " J'avais l'honneur pour lors, écrit-il, d'être son compagnon, et d'avoir part à ses soins, aussi me fit-il la faveur de m'en communiquer ses sentiments et la bonne volonté qu'il avait pour le service de Notre Seigneur en cette affaire[1]. "

Sagard nous apprend qu'il eût bien voulu alors être choisi pour aller implanter la foi catholique au Canada ; mais ses supérieurs en jugèrent autrement. Il ne laissa pas que d'étudier dans la suite les langues sauvages, en particulier le Montagnais. " Dès la France, j'avais une grande inclination pour les langues sauvages, afin qu'en y profitant, je puisse après profiter aux âmes, et j'en avais déjà assemblé une quantité de mots, mais pour ne les savoir prononcer à la cadence du pays, à la première rencontre que je fis des Montagnais, pensant baragouiner, je demeurai muet et eux avec moi[2]. "

Le Père Viel et le Frère Sagard, avant de partir, firent visite au nonce du Pape à Paris. " Munis

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 11.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 358.

de sa bénédiction, des conseils et de l'autorité d'un si grand prélat, nous reçûmes aussi celle de notre Révérend Père Provincial et partîmes de notre couvent de Paris le 18ème jour de mars l'an 1623, à l'apostolique, à pied et sans argent, selon la coutume des pauvres Frères Mineurs Récollets, et arrivâmes à Dieppe en bonne santé, où à peine pûmes-nous prendre quelque repos qu'il nous fallut embarquer le même jour peu avant minuit, avec un vent assez bon[1]. "

Mais le temps changea bientôt ; le navire était encore en face des côtes anglaises, lorsqu'un vent contraire s'éleva. Il fallut louvoyer pendant quatre jours[2] pour avancer un peu. Le Père Nicolas Viel fut atteint du mal de mer " qui l'incommoda grandement et le contraignit de rendre le tribut ordinaire à la mer qui est l'unique remède à la guérison de ces indispositions maritimes[3]. " Sagard résista plus longtemps, mais il n'échappa point au terrible mal. " Grâce à Notre Seigneur, nous avions déjà sillonné pour le moins cent lieues avant que je me ressentisse beaucoup de ces fâcheuses maladies, mais après je m'en trouvai tellement travaillé qu'il me semblait n'avoir jamais tant souffert corporellement au reste de ma vie, comme je souffris pendant trois mois six jours de navigation qu'il nous fallut (à cause des vents contraires) pour traverser

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 113.
2. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, p. 24, éd. Tross, Paris, 1865.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 114.

ce grand et épouvantable Océan et arriver à Québec, demeure des Mineurs Récollets[1]. "

Passer trois mois sur l'Océan, dans un de ces navires de l'époque, si petits, si mal outillés, si peu confortables, quel pénible voyage cela devait faire ! Il faut dire aussi qu'on ne suivait pas toujours la ligne la plus droite. Le navire portant les deux Récollets étant sorti de la Manche, fit route vers la Rochelle et Brouage. Le capitaine avait ordre d'aller charger du sel à ce dernier endroit. Ils rencontrèrent de nombreux vaisseaux hollandais qui faisaient le commerce de sel avec Brouage. " Il y eut un pirate hollandais qui nous voulut attaquer et tendre combat, ayant déjà à ce dessein ouvert ses sabords, fait boire et armer ses gens ; mais pour n'être pas assez forts, nous gagnâmes le devant à petit bruit et nous sauvâmes à la voile. Ce misérable traînait déjà quand et lui, un autre navire, chargé de sucre et autres marchandises, qu'il avait volé à de pauvres marchands français venant d'Espagne[2]. "

Après un arrêt de deux jours à la Rochelle, le navire, ayant à son bord un pilote de l'endroit, nécessaire pour éviter certains écueils dangereux, fit voile pour Brouage. Une brume épaisse survint ; le pilote, malgré les avis de plusieurs, ne voulut pas arrêter la marche du vaisseau, qui alla s'échouer, vers les quatre ou cinq heures de l'après-midi, sur un banc de sable.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 114.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 115.

" Je vous laisse à considérer en cette disgrâce, dit Sagard, quelle pouvait être la pensée d'un chacun, car le navire était tellement couché, que si Dieu par sa bonté ne nous eût préservés et (n'eût) changé du tout le temps, c'était fait du navire et de nous[1]. " En cet endroit, nous n'étions pas à plus d'un bon quart de lieue de terre, et nous ne pensions pas être si proche, autrement on y eût conduit la plupart de l'équipage avec la chaloupe, pendant ce danger, pour décharger d'autant le navire, et se sauver tous, au cas qu'il se fût encore tant soit peu couché, car il l'était déjà tellement, que l'on ne pouvait plus marcher debout, mais (en) se traînant et s'appuyant des mains. Tous étaient fort affligés et aucun n'eut le courage de boire ni manger, encore que le souper fût prêt et servi et les bidons et gamelles des matelots remplis. Pour moi, j'étais fort débile et eusse volontiers pris quelque chose, mais la crainte de mal édifier m'en empêcha et me fit jeûner comme les autres et demeurer en prière toute la nuit avec mon compagnon, attendant la miséricorde et assistance du bon Dieu.

" Nos gens parlaient déjà de jeter en mer le pilote qui nous avait échoués. Une partie voulait gagner l'esquif pour tâcher de se sauver, et (mais) le capitaine menaçait d'un coup de pistolet le premier qui s'y avancerait[2]. " Ce capitaine était Deschênes que nous avons déjà nommé précédemment.

La nuit se passa toute entière dans cet état.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 115.
2. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, pp. 7, 8.

La mer étant calme, le navire ne sombra point, et la marée le remit à flot vers les six ou sept heures du matin.

On mit aussitôt à la voile pour se rendre à la rivière de Seudre, que Sagard appelle Suèdre, où devait se faire le chargement de sel pris dans les salins de Marennes ; ce qui permit aux deux Récollets d'aller faire une visite à la ville natale de Champlain.

" Nous nous désembarquâmes et n'étant qu'à deux bonnes heures de Brouage, nous y allâmes nous rafraîchir, avec nos Frères de la Province de la Conception qui y ont un assez beau couvent, lesquels nous y reçurent et accommodèrent avec beaucoup de charité[1]. "

Le chargement terminé, il fallut revenir à la Rochelle. Un nouveau pilote prit la direction du navire qu'il faillit échouer à son tour. Sagard note que ce pilote, aussi bien que le précédent, et ainsi que le chirurgien du bord, étaient tous trois protestants. Sagard, qui avait le mal de mer, souffrit beaucoup de " la discourtoisie " de ce médecin " qui seul avait le soin de nous assister, car nous n'en pouvions tirer une seule bonne parole non pas même ceux de sa prétendue religion, qui ne pouvaient approuver sa mauvaise, déréglée et mélancolique humeur, qui domine d'ordinaire, dit Sagard, en ceux qui ont l'âme assise en mauvais lieu[2]. "

" Passant devant l'île de Ré, on remplit nos

1. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, p. 9.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 118.

barriques d'eau douce pour notre voyage, on mit les voiles au vent et le cap à la route de Canada, puis nous cinglâmes, par la Manche, en haute mer, à la garde du bon Dieu et à la merci des vents[1]. "

La piraterie sur mer était alors un vrai métier et rendait les voyages, déjà si pénibles, encore plus dangereux.

A ce sujet, Sagard écrit des réflexions d'une psychologie fort intéressante et encore d'actualité parfaite.

" On se plaint, mais avec raison, du grand nombre de voleurs et de larronneaux... dont les uns semblent honnêtes gens et passent pour des gros messieurs, et ceux-là sont les pires de tous, car ils dérobent beaucoup et font perdre ceux qui prennent le moins. Les autres, moins dangereux, sont ceux qui, comme hiboux, ne vont que de nuit, sont assez mal couverts et aussi peu courtois, ont toujours la mine morne, triste et pensive comme gens de mauvaise conscience ; mais il y en a une troisième espèce entre les deux, qui sont les filoux.., ceux qui vous font accroire que le blanc est noir, font des querelles d'Allemands entre eux, puis feignent de se battre pour attaquer ceux qui veulent mettre le holà, et puis crient les premiers aux voleurs ; ce sont ces batteurs de pavé qu'il faut appréhender...

" Or, de même que la terre a ses larronneaux, voleurs et brigands, la mer a ses pirates, écumeurs de mer et forbans, et si les uns sont bien méchants sur la terre, les autres ne leur cèdent en rien sur les

1. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, p. 10.

eaux ; de ces pirates vous en voyez... qui font les honnêtes marchands pour n'être point soupçonnés... Les autres sont sans dissimulation et veulent bien passer pour qu'on les connaisse pour tels qu'ils sont... et ce fut un de ceux-là qui nous vint menacer à deux ou trois cents lieues de mer[1]. " Mais l'attaque n'eut pas lieu. " Toutefois, dit Sagard, il fut encore trois ou quatre jours à rôder les mers à notre vue pour découvrir la proie[2]. "

Au cours de la traversée, il arriva sur le navire un funeste accident qui coûta la vie à un matelot. Il paraît qu'il était coutume le 1er mai, qu'une salve de mousqueterie fût tirée par les matelots en l'honneur du capitaine. L'un d'eux, " bon garçon, " dit Sagard, mais peu au fait des armes, chargea trop, par mégarde ou imprudence, un méchant fusil, qui creva. Deux matelots furent atteints, l'un légèrement et l'autre mortellement. Le malheureux, quoique horriblement blessé, reprit sa connaissance. " Le bon Père Nicolas le confessa et peu de temps après il mourut. Après il fut enveloppé dans sa paillasse et mis le lendemain matin sur le tillac ; nous dîmes l'office des morts et toutes les prières accoutumées, puis le corps ayant été mis sur une planche, fut fait glisser dans la mer, puis un tison de feu allumé et un coup de canon tiré, qui est la pompe funèbre qu'on rend d'ordinaire à ceux qui meurent sur mer[3]. "

Quelque temps après, survint une si furieuse

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 121; 122.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 122.
3. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*; p. 11.

tempête, " l'espace de sept ou huit jours continuels, qu'il semblait que la mer se dût joindre au ciel, de sorte que l'on avait de l'appréhension qu'il se vint à rompre quelque membre du navire, pour les grands coups de mer qu'il souffrait à tout moment..; c'est pourquoi on fut contraint de mettre bas toutes les voiles... En dînant ou soupant, si nous ne tenions bien nos plats, ils volaient d'un bout de la table à l'autre, et les fallait tenir aussi bien que la tasse à boire, selon le mouvement du navire[1]... "

" Durant cette tempête, le Père Nicolas et le Frère Gabriel se trouvaient seuls un jour, dans la chambre du capitaine, " où je lisais, dit Sagard, pour mon contentement spirituel, les méditations de saint Bonaventure, le Père (Nicolas) n'ayant pas encore achevé son office, le disait à genoux, proche la fenêtre qui regarde sur la galerie, " lorsque un coup de mer enfonça une cloison et envahit l'appartement[2].

Le navire arriva enfin aux bancs de Terre-Neuve, où l'équipage et les passagers s'accordèrent le plaisir de la pêche de la morue. Sagard n'avait pas encore réussi à surmonter le mal de mer. Il dit avoir souffert " une grande envie de boire un peu d'eau douce, et nous n'en avions point, parce que la nôtre était devenue puante à cause du long temps que nous étions sur mer et le cidre ne me semblait point bon pendant ces indispositions et

1. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, pp. 11, 12.
2. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, p. 13.

encore moins pouvais-je user d'eau-de-vie, ni sentir le petun ou merluche, et beaucoup d'autres choses, sans me trouver mal du cœur qui m'était comme empoisonné et souvent bondissant contre les meilleures viandes et rafraîchissements. Être couché ou appuyé me donnait quelque allègement, lors principalement que la mer n'était point trop haute, mais lorsqu'elle était fort enflée, j'étais bercé d'une merveilleuse façon, tantôt couché de côté, tantôt les pieds élevés en haut, puis la tête, et toujours avec incommodité à l'ordinaire[1]. "

Le vaisseau continua sa marche en passant au sud de Terre-Neuve et proche du Cap-Breton ; un peu plus loin, c'est l'île aux Oiseaux que Sagard décrit. Enfin on commença à voir la haute montagne qui domine Percé et appelée Table-à-Rolland. Le navire s'approcha de plus en plus de la terre ferme au grand contentement des passagers et jeta l'ancre dans la baie de Gaspé. Les voyageurs furent heureux de débarquer. Nos Récollets firent quelques excursions sur les montagnes environnantes. Sagard rapporte qu'il dessinait " avec la pointe d'un couteau, dans l'écorce des plus grands arbres, des croix et des noms de Jésus pour signifier à Satan et à ses suppôts que nous prenions possession de cette terre pour le royaume de Jésus-Christ et que dorénavant, il (Satan) n'y aurait plus de pouvoir et que le seul vrai Dieu y serait reconnu et aimé[2]. "

Le navire qui avait amené les deux Récollets

1. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, pp. 22, 23.
2. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, pp. 28, 29.

demeura à Gaspé pour la pêche de la morue. " Nous nous embarquâmes, dit Sagard, dans une pinace[1] nommée *la Madeleine*, pour aller à Tadoussac[2]. " Les vents et les courants contraires leur firent prendre trois jours pour sortir de la baie et doubler le cap de Gaspé. Ils longèrent la côte dominée par les monts Notre-Dame ; à droite le golfe et bientôt l'île d'Anticosti.

C'est alors que les matelots, suivant en cela une de leurs coutumes très anciennes, pratiquèrent le baptême des passagers. Sagard décrit ainsi la cérémonie : " Un d'entre eux contrefait le prêtre qui feint de les confesser en marmottant quelques mots entre ses dents, puis les baptise à sa mode en leur versant sur la tête une grande platée d'eau fraîche, les prêche, les exhorte et leur fait tant de mal que pour en être bientôt quittes, ils sont contraints de se racheter de quelques bouteilles de vin ou d'eau-de-vie, à discrétion. Que si on pense faire le rétif, on empire d'autant son marché, car cinq ou six matelots empoignent le galant et le plongent la tête la première dans un grand baquet plein d'eau, comme j'ai vu faire à un grand garçon qui ne voulait obéir à la loi, laquelle porte, que, comme le tout se fait selon leur coutume ancienne et par récréation, ils ne veulent pas qu'aucun se dédaigne de passer par icelle (loi) mais gaiement et de bonne volonté s'y soumettre[3]. " Sagard fait remarquer que les prê-

1. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, p. 29.
2. Pinasse et pinace.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 148. Si l'origine de cette coutume se perd dans la nuit des temps, on peut en dire autant dès lors du

tres, les religieux et les personnes de condition sont exempts de cette loi.

Enfin, voilà nos voyageurs entrés dans le Saint-Laurent, " admirable, s'écrie Sagard, parce qu'il est un des plus beaux fleuves du monde[1]. "

Étant arrivés près de Tadoussac, au lieu appelé la Pointe-aux-Vaches, la pinasse jeta l'ancre, en attendant le vent et la marée pour entrer au port. Sur les hauteurs, on apercevait un village de Sauvages. Sagard et plusieurs Français mirent pied à terre à cet endroit et allèrent visiter ce village. " J'entrai dans les cabanes des Sauvages, écrit Sagard, lesquels je trouvai assez courtois..., je prenais plaisir à leurs petites façons de faire et à voir travailler les femmes, les unes à matachier et peinturer leurs robes, et les autres à coudre leurs écuelles d'écorce et faire plusieurs autres petites jolivetés avec des pointes de porcs-épics, teintes en rouge cramoisi. A la vérité je trouvai leur manger maussade et fort à contre-cœur...; après je m'en allai au port par le chemin de la forêt avec quelques Français que j'avais de compagnie[2]. "

A Québec, on commençait à trouver que les vaisseaux tardaient bien à venir. On attendit jusqu'au 14 juin. Ne recevant aucune nouvelle, Champlain envoya une chaloupe montée par cinq hommes[3]. Le vendredi 16 juin, cette chaloupe revint avec

pourboire ; car cette coutume n'était qu'un moyen de recevoir ce pourboire qui est devenu une nécessité fort onéreuse de nos jours.

1. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, p. 30.
2. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, pp. 32, 33.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1042.

une autre " où était un matelot appelé Jean Paul, qui nous dit l'arrivée du sieur Deschênes à Tadoussac, dans une barque, et (lequel) avait laissé son vaisseau à Gaspé pour faire pêche de poisson[1]. "

Nous voyons par ce passage du récit de Champlain que Deschênes était bien le capitaine du navire sur lequel avaient passé les Récollets.

Ceux-ci tardèrent encore douze jours avant d'être à Québec. Il paraît assez probable qu'ils avaient attendu à Tadoussac le navire du sieur de Caen ; mais celui-ci n'arrivant pas, ils partirent enfin pour Québec, sur la pinasse appelée *la Réalle*. Le voyage de Tadoussac à Québec se fit lentement, ainsi que le note Sagard. " Les matelots, non plus que ceux qui gouvernaient, se souciaient assez peu d'arriver sitôt à Québec où ils n'y trouvaient pas mieux leur compte que là (Tadoussac)[2]. " Aussi, notre historien s'arrête-t-il à noter de nombreux détails intéressants sur les choses et les lieux. Il parle de la pointe des Alouettes, de l'île aux Lièvres, de l'île aux Coudres ; il remarque " des échos admirables qui répètent tellement les paroles et si distinctement qu'ils n'en omettent une seule syllabe et diriez proprement que ce soient personnes qui contrefont ou répètent tout ce que vous dites[3]. "

Sagard n'oublie pas le cap Tourmente, les belles prairies qui commencent à ses pieds et l'île d'Orléans. " C'est ici, s'écrie notre Récollet, le commencement

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1042.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 157.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 157.

du beau et bon pays de la grande rivière[1]. " " Au bout de l'île du côté nord, une lieue et demie de Québec, il y a un saut, ou chute d'eau, appelé de Montmorency qui tombe avec grand bruit et impétuosité, de vingt ou vingt-cinq brasses de haut dans le fleuve.., comme c'était le premier que nous trouvâmes, je l'admirais et regardais souvent[2]. "

Mais voici Québec ; on l'aperçoit de loin. " De l'île d'Orléans, nous voyons à plein Québec devant nous, bâti sur le bord d'un détroit de la grande rivière Saint-Laurent qui n'a à cet endroit qu'environ un bon quart de lieue de largeur, au pied d'une montagne[3]... " Et tandis que les yeux de nos voyageurs, malgré la pluie qui tombe, se remplissent des beautés de la nature canadienne, qu'ils admirent l'endroit idéal choisi par Champlain pour y fonder la capitale d'une Nouvelle-France, *la Réalle* entre au port. C'était le 28 juin 1623, au soir.

" Nous arrivâmes la veille de saint Pierre et saint Paul, sur les cinq heures du soir, en très bonne santé et assez bien mouillés d'une pluie qui nous tombait du ciel, de quoi nous louâmes Dieu et prîmes port au lieu accoutumé[4]. " Champlain confirme Sagard quand il écrit : " Le 28 (juin) arriva Desdames avec *la Réalle* et deux religieux, l'un appelé le Père Nicolas et l'autre le Frère Ga-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 159.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 159.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 159.
4. Sagard, *Grand voyage du pays des Hurons*, p. 37.

briel, qui nous dirent que le sieur de Caen n'était point encore arrivé ; (ce) qui nous mettait en peine[1]."

C'est donc dans la vigile de la fête des princes des apôtres que ces deux nouveaux missionnaires arrivèrent au Canada. Le zèle est grand chez tous les deux, leur sort sera bien différent. Nous allons les voir se diriger, à la même date, vers le champs de leur apostolat. L'obéissance rappellera bientôt l'un d'eux en France pour en faire le premier historien de l'Église canadienne, elle y laissera l'autre pour en être le premier martyr.

Le Père Viel et le Frère Sagard entrèrent dans l'humble église de Québec et rendirent à Dieu des actions de grâces. Ils voulaient s'acheminer immédiatement vers Notre-Dame-des-Anges, mais Champlain les retint à coucher à l'habitation. Le lendemain matin un matelot les conduisit au monastère.

Le plaisir de se trouver avec des Frères connus, aimés, dont ils venaient partager les peines et les labeurs, leur fit oublier tous les maux d'un long et dangereux voyage. " Mon Dieu, s'écrie Sagard, il est bien vrai, votre joug est doux et suave à ceux qui ont bonne volonté et n'est pénible qu'à ceux qui n'ont point d'affection pour votre service[2]. "

A Notre-Dame-des-Anges " nous trouvâmes tous nos religieux en très bonne santé, Dieu merci, lesquels très joyeux de notre avenue et nous au réciproque de leur bonne disposition, après le *Te Deum* et les actions de grâces accoutumées rendues à

1. Champlain, *Œuvres*, pp. 1042, 1043.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 160.

Notre Seigneur, dans notre chapelle, nous reçûmes la charité et bon accueil que nous pouvions espérer de si bons religieux, discourûmes de notre voyage, et en quelle contrée nous pourrions davantage avancer la gloire de Notre Seigneur ; après quoi nous prîmes résolution, le Père Joseph, le Père Nicolas et moi, de passer aux Hurons, comme au meilleur endroit où il y avait plus à profiter pour son service[1]. "

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 161.

CHAPITRE XX

VERS LE PAYS DES HURONS

Le départ n'eut pas lieu immédiatement. Il fallait attendre le moment de la traite. De Caen n'était pas arrivé ; il tarda encore quinze jours. Pendant ce temps, le Père Viel et le Frère Sagard prirent connaissance de Québec et de ses environs. Québec n'avait guère fait de progrès. Champlain, avait fait paver la cour de l'habitation, dont les bâtiments, sauf le magasin, menaçaient ruine.

Le petit fort Saint-Louis se dressait toujours là-haut sur le cap Diamant, mais inachevé. Champlain y employait aussi des ouvriers pour le mettre en état de défendre la colonie. Hébert occupait un bon logis " au-dessus de la terre haute en lieu fort commode[1]. " Sagard décrit tout particulièrement le couvent des Récollets. Ce qu'il en dit complète très justement ce que nous savons déjà au sujet de ce bâtiment. " Notre petit couvent, consacré en l'honneur de Notre-Dame-des-Anges, est à demi-lieue de là, en un très bel endroit...;

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 162.

en basse mer, il y a un bon jet de pierre de notre maison à la rivière (Saint-Charles)... Le corps de logis est au milieu de la cour comme un donjon, " puis, tout autour, en forme rectangulaire, semble-t-il, les murs d'enceinte, faits en bois, avec quatre petits bastions aussi en bois " élevés environs de 11 ou 15 pieds de rez-de-chaussée. " La chapelle est en pierre. Nous avons déjà dit qu'elle fut terminée par les soins du Père Denis Jamet et bénite par lui le 25 mai 1621. Cette chapelle formait un bâtiment séparé, elle était bâtie " au-dessus de la maîtresse porte du couvent. " Tout l'ensemble était " environné d'un beau fossé naturel, qui circuit après tout l'alentour de la maison et du jardin avec le verger, qui est d'assez grande étendue, tout fermé de palissades de pieux.

" Nous avons devant la porte de notre couvent une autre grande étendue de terre qui nous a été donnée en échange par le sieur Hébert pour d'autres terres que nous avions défrichées proche de l'habitation[1]... "

Le sieur de Caen arriva enfin le 13 de juillet. Le 16 eut lieu le départ de Québec pour la traite qui se faisait cette année au Cap de la Victoire, à l'entrée de la rivière des Iroquois, appelée plus tard rivière Richelieu. Le sieur de Caen, que Champlain accompagna, conduisait pour la traite quatre barques chargées de marchandises.

On peut conclure du texte de Sagard que celui-ci et les Pères Joseph Le Caron et Nicolas Viel par-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 162, 164, 165.

tirent ce même jour, 16 juillet. " Après avoir été rafraîchis par quelques jours avec nos Frères et joui de leur douce conversation dans notre petit couvent, nous montâmes avec les barques par le même fleuve Saint-Laurent pour la traite du Cap de la Victoire, d'où il y a de Québec environ cinquante lieues. On nous sépara dès l'entrée (dès l'embarquement) chacun dans une barque particulière pour y contenir les matelots en leur devoir et prendre soin des prières qui se font soir et matin en tous les bords où les catholiques dominent[1]. "

Un voyage dans le Saint-Laurent, en remontant de Québec, par une belle et douce journée de juillet, est une vraie jouissance. Sagard, devenu rêveur en présence des charmes de la contrée, voyait surgir ça et là des villes et des villages. Il ne pouvait sans doute, comme en 1615, le Père Jamet, se faire à l'idée qu'un tel pays fût sans habitants.

" Nous passâmes aux Trois-Rivières que je contemplai curieusement pour être un séjour fort agréable et charmant. Les Français ont nommé ce lieu les Trois-Rivières, pour ce qu'il sort des terres une assez belle rivière qui se vient décharger dans le grand fleuve de Saint-Laurent par trois principales embouchures, causées par plusieurs petites îles qui se rencontrent à l'entrée de ce fleuve[2]. " D'après Leclercq, les Récollets mirent pied à terre aux Trois-Rivières. " Notre missionnaire (probablement le Père Huet) les y reçut avec joie et les

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 172.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 173.

conduisit aux cabanes des Sauvages où l'on faisait la prière[1]."

La flottille traversa ensuite le lac Saint-Pierre, et peu après " nous entrâmes au port du Cap de Victoire et y posâmes l'ancre le jour de la Sainte-Madeleine (22 juillet), environ les six ou sept heures du soir, où déjà s'étaient cabanés le long du rivage grand nombre de Sauvages de diverses nations pour la traite des castors avec les Français[2]. "

Le 23 juillet " arrivèrent quelques 60 canaux de Hurons et Algonquins[3]. " " Le 30 fut célébrée la sainte messe, " remarque encore Champlain. Ce jour-là était un dimanche[4]. La traite se termina avec le mois de juillet. Les Hurons " accordèrent de mener onze Français pour la défense de leurs villages, " écrit Champlain, avec cet arrangement que trois de ces Français reviendraient avec eux pour la traite au printemps suivant. " Ils emmenèrent, continue Champlain, trois Pères Récollets, savoir les Pères Nicolas, Joseph et Frère Gabriel, pour voir s'ils pourraient profiter au pays pour la gloire de Dieu et apprendre leur langue. Deux autres Français furent donnés aux Algonquins pour les maintenir en amitié et inviter à venir à la traite. Il leur fut fait un grand festin selon leur coutume, qui fit l'accomplissement de la fête et par ainsi s'en allèrent grandement contents[5]. "

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 247.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 174.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1045.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 1047, et note de Monsieur l'abbé Laverdière.
5. Champlain, *Œuvres*, pp. 1049, 1050.

Sagard raconte comment les trois missionnaires furent agréés des Sauvages et comment ceux-ci se chargèrent de les conduire dans leur pays. " La traite étant finie et les Hurons prêts à partir, nous les abordâmes en la compagnie du sieur de Caen, général de la flotte, lequel nous fit accepter chacun pour un canot moyennant quelque petit présent de haches, de couteaux et canons ou petits tuyaux de verre qu'on leur donna pour notre dépense. Toute la difficulté fut de nous voir sans armes qu'ils eussent désirées en nous plutôt que toute autre chose, pour guerroyer leurs ennemis, mais comme les épées et les mousquets n'étaient pas de notre gibier, nous leur fîmes dire par le truchement que nos armes étaient spirituelles, avec lesquelles nous les instruirions et conserverions à l'encontre de leurs ennemis, moyennant la grâce de Dieu, et que s'ils suivaient nos conseils, les diables mêmes ne leur pourraient plus nuire : cette réponse les contenta fort et nous eurent dans une très haute estime, tenant à faveur de nous avoir, comme nous de les accompagner, et de servir en une si belle occasion[1]. "

Après avoir affirmé que le voyage au pays des Hurons serait encore plus pénible que ne l'avait été celui de France au Canada, Sagard ajoute : " Nous invoquâmes sur nous la grâce du Saint-Esprit, l'assistance de la Vierge et des saints ; puis, nous prîmes congé des chefs de la traite, et nous rendîmes avec nos petits paquets dans les cabanes

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 174, 175.

de nos Hurons tout prêts à partir et à se mettre en campagne[1]. "

Champlain note expressément que le départ des Hurons eut lieu le 2 août[2] ; c'est le jour, dans l'Ordre des Mineurs, de la fête de Notre Dame des Anges. Les trois Récollets furent placés dans trois canots différents. " Mes hommes étaient cinq en nombre et je faisais le sixième, raconte Sagard ; l'un servait de gouverneur, que j'avais derrière mon dos, tellement près de moi, qu'avec le bout de son grand aviron, il m'attrapait souvent le sommet de la tête que je tenais baissée le plus que je pouvais pour éviter ces rencontres... J'étais quasi en peloton, assis à côté d'un nageur (rameur) ; puis deux autres nageurs étaient assis devant moi à côté l'un de l'autre et le cinquième barbare tenait le devant, " l'aviron à la main, chargé de voir aux dangers et de les faire éviter. " Et en cet équipage, nous fûmes conduits jusque dans leur pays, sans plus revoir nos Frères en chemin que les deux premières soirées que par hasard nous cabanâmes avec le Père Joseph. Mais pour le Père Nicolas, je ne le trouvai pour la première fois qu'à deux cents lieues de Québec, à la nation que nous appelons les Ebicerinys[3] ou Sorciers et les Hurons Squékanéronons.

" Notre premier arrêt eut lieu à la rivière des Prairies, où d'autres Sauvages étaient déjà cabanés et faisaient festin d'un ours qu'ils avaient tué.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 175.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1050.
3. Voir au chapitre vième, page 61, la note 2.

Nous cabanâmes assez proche d'eux et fîmes chaudière à la huronne, mais pour ce coup je ne pus encore manger de leur sagamité, pour ce qu'elle me semblait trop fade et dégoûtante, et me fallut ainsi coucher sans souper. " Sagard avait bien emporté des biscuits, mais les Sauvages les avaient déjà tous mangés. " Notre cabane fut faite de deux rouleaux d'écorce posés sur quatre petites perches piquées en terre et accommodées en penchant au-dessus de nous. Le matin venu, on fit chaudière pour partir, mais je m'abstins encore de la sagamité pour cette seconde fois, jusques à la troisième, qu'étant devenu fort faible et abattu, je commençai d'en manger un petit (peu) et de m'y accoutumer en me faisant violence[1]. " Citons encore quelques détails sur la façon de faire cabane.

" L'hôtellerie dressée et les rouleaux d'écorce étendus sur la charpente qui penchait en voûte, on serrait les paquets le long de la cabane, et le canot en dehors ; puis un chacun prenait place le dos appuyé contre les sacs et la marchandise, à l'entour du feu . . . ; la sagamité étant cuite, toujours fort claire, on dressait à chacun son potage dans les écuelles d'écorce que pour ce sujet nous portions quand et nous avec, chacun, une cuillère de bois grande comme un petit plat, de laquelle on se sert pour manger cette menestre soir et matin, qui sont les deux fois seulement que l'on fait chaudière par jour, savoir quand on est cabané au soir, et au matin avant de partir. Si nous étions par trop pressés de

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 176, 177, 178.

partir, on la faisait deux heures avant le jour... ou seulement à midi, ou bien on attendait jusqu'au soir, sans rien manger de tout le jour que cette seule fois[1]. "

Ce qui rendait la nourriture des Sauvages par trop dégoûtante n'était pas seulement le manque de tout assaisonnement, c'était la malpropreté. La marmite et les écuelles n'étaient jamais lavées. Mais écoutons plutôt Sagard qui en parle avec connaissance de cause. " D'écumer le pot jamais il ne s'en parle, non plus que de laver la viande ou le poisson avant de le mettre au pot. Ils traitèrent un morceau de venaison à la petite nation, mais comment pensez-vous qu'ils le coupèrent ? Ce fut de le tenir contre terre avec leurs pieds sales, et à mesure qu'ils en coupaient quelque pièce, ils la jetaient dans la chaudière sans autre sel que le sable qui y tenait attaché. Les écuelles, desquelles nous nous servions, n'étaient jamais nettoyées, que du doigt qui essuyait le reste de la sagamité[2]. "

" Le blé d'Inde, que nous mangions en chemin, ils l'allaient quérir de deux jours en deux jours au fond des bois et en certains lieux écartés où ils l'avaient caché en descendant[3]. " Puis, au moyen de deux pierres plates, ils l'écrasaient et le réduisaient autant que possible en farine. Cela se faisait sur une peau étendue par terre. Il s'y mêlait " toujours des saletés et ordures. " D'ailleurs c'était

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 183.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 184.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 186.

dans la même chaudière et du même coup que les Sauvages préparaient la sagamité et faisaient cuire les viandes ou poissons.

Qu'on s'imagine à présent les peines et les fatigues occasionnées par les portages. Nous connaissons déjà le chemin long et pénible qu'il fallait suivre pour atteindre le pays des Hurons : le Saint-Laurent, l'Ottawa, la rivière Mataouan, le lac Nipissing et la rivière Française. Que de fois il fallait mettre pied à terre, tirer le canot ou même le porter, ainsi que les bagages. Et pas de chemin sur la rive, parfois hérissée de rochers, ou remplie d'arbres touffus, parmi lesquels il fallait se frayer un passage. " Nous rencontrions aussi parfois de furieux bourbiers, desquels nous recevions de grandes incommodités et des peines nonpareilles d'en pouvoir sortir, que les jambes toutes embourbées, ainsi qu'il arriva à un certain Français, lequel, s'il n'eût eu les jambes écarquillées au large, eût enfoncé jusques aux oreilles comme il enfonça jusques aux reins[1]. "

Ajoutons enfin les piqûres de moustiques sans nombre, supplice terrible. " Pour moi, dit Sagard, je confesse que c'est le plus rude martyre que j'ai souffert dans le pays ; la faim et la soif, la lassitude et la fièvre ne sont rien en comparaison[2]. "

Nos voyageurs traversèrent les pays de plusieurs nations sauvages. " Mais nous y arrêtâmes assez peu à chacune ; aux unes une nuit et aux

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 190.
2. Sagard. *Hist. du Canada*, p. 191.

autres quelques heures seulement, pour toujours avancer chemin, sinon aux Ebicerinys et Sorciers[1] où nous séjournâmes deux jours entiers, tant pour nous reposer de la fatigue du chemin que pour traiter avec eux de la marchandise de nos Hurons pour de leurs pelleteries[2]. " Ces Sauvages, déjà mentionnés en 1615 par le Récollet Denis Jamet, étaient cantonnés auprès du lac Nipissing.

C'est là que le Père Viel et le Frère Sagard se retrouvèrent. Cette rencontre, la première depuis le départ, fut une vraie jouissance pour ces deux Récollets. Elle " fut suivie d'un festin que ce bon Père (Viel) ordonna à la façon du pays, qui me sembla excellent au delà de toute la bonne chère que j'ai jamais faite en notre Europe ; mais pour ce que la merveille ne s'est pas portée jusque dans un tel excès que je doive appréhender de le dire, figurez-vous quels pouvaient être les mets de ce festin : un peu de poisson blanc, avec des citrouilles du pays, le tout cuit ensemblement en de l'eau pure, sans autre sauce que du bon appétit, qui ne pouvait manquer à un homme qui avait très mal soupé, et encore plus mal couché (dormi), mouillé dessus et dessous d'un grand orage qui nous avait duré toute la nuit. Pour de la boisson, il ne s'en parle point que de la belle eau claire du lac qui était là devant notre cabane, non plus que de linge, de pain et de sel, qui ne leur sont point en usage[3]. "

1. Lisez : Ebicerinys ou Sorciers.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 192.
3. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 193.

Après ce festin plus que médiocre, les deux nouveaux apôtres des Hurons durent se séparer encore pour ne se retrouver qu'au terme de leur voyage.

Le lendemain, Sagard et ses Hurons arrivèrent vers le soir à un village de Sauvages appelés " Cheveux relevés, " parce qu'ils " avaient leurs cheveux parfaitement bien relevés, peignés et agencés sur le front plus droit que ne soûlaient autrefois porter nos courtisans[1]... " Ils étaient " venus camper proche la mer douce, à dessein de traiter avec les Hurons et autres qui retournaient de la traite de Québec et fûmes deux jours à négocier avec eux, pendant lesquels je fus visiter la plupart de leurs cabanes, pour apprendre leur façon de faire et quelle était leur humeur ; mais je les trouvai un peu trop sérieux et assez peu courtois, comme gens qui ne demandaient qu'à bien vendre et acheter à bon prix[2]. "

Sagard vient de nommer la mer douce, qui est le lac Huron, c'était donc pour notre Récollet le commencement de ces contrées qu'il avait généreusement choisies pour son partage. Ce n'était pas le terme du voyage. Encore deux jours et le zélé serviteur de Dieu foulerait le sol de la patrie huronne pour laquelle il avait sacrifié la sienne, la belle patrie française.

" Deux jours avant notre arrivée aux Hurons, nous trouvâmes la mer douce, (le lac Huron), sur laquelle ayant traversé d'île en île et pris terre au

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 199.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 199.

pays tant désiré, par un jour de dimanche, fête de saint Bernard, (22 août), vers midi..., je me prosternai devant Dieu et baisai la terre en laquelle ce Souverain Monarque m'avait amené pour annoncer la parole de ses merveilles à un peuple qui ne le connaissait point, et le prier de m'assister de ses grâces, et d'être partout mon guide pour faire toutes choses selon ses divines volontés et au salut de ce peuple[1]. "

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 205.

CHAPITRE XXI

AU PAYS DES HURONS

Le long et pénible voyage en canot était terminé. Mais on n'était pas encore arrivé au village auquel appartenait le Huron qui avait, selon le style sauvage, adopté Gabriel Sagard pour son frère. Celui-ci a eu soin de nous conserver le nom de ce Sauvage ; il s'appelait Oonchiarey[1]. Il avait été bon pour le Récollet tout le long du chemin. Dans les portages, il s'était chargé de ses petits paquets ; sur l'eau il ne l'avait pas obligé à ramer, ainsi qu'avait dû le faire, en 1615, le Père Le Caron. Maintenant Oonchiarey allait conduire Sagard dans sa cabane.

Ayant mis pied à terre, les Hurons déchargèrent leur canot et le cachèrent dans le bois. Sagard prit ses effets et se mit en devoir de les porter. " Je portai donc mon paquet et mes hardes, non sans une très grande peine, tant pour la pesanteur, l'excessive chaleur qu'il faisait, que pour une faiblesse et grande débilité que je ressentais en tous mes membres, depuis un long temps[2]. " Les Sau-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 208.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 206.

vages firent passer Sagard le premier, comme étant moins prompt à la marche, afin qu'ainsi il ne pût rester en arrière. Mais comme il était très facile de s'égarer dans ces bois où les chemins étaient à peine battus, il s'égara en effet, et se trouva tout-à-coup bien seul dans un pays inconnu.

" A la fin, après avoir bien marché..., Dieu me fit la grâce de me trouver un petit sentier que je suivi quelque temps, après quoi je rencontrai deux femmes huronnes, proche d'un chemin croisé, lesquelles s'arrêtèrent tout court pour me contempler ; de me parler, elles ne pouvaient, ni moi leur demander lequel des deux chemins je devais prendre pour aller au bourg que je prétendais, car je n'en savais pas même le nom, ni de quel côté étaient allés mes gens..., enfin inspiré de Dieu, je pris à main gauche, du côté de la mer douce, espérant d'y rencontrer sinon mes hommes ou mon village, du moins quelques pêcheurs pour me donner adresse... Je faisais déjà état de coucher seul dans la campagne et de vivre de feuilles et de racines, comme les anciens ermites, en attendant l'assistance de Dieu, duquel j'espérais être conservé de la main des Iroquois qui couraient pour lors les frontières, car ils m'eussent envoyé dans l'autre monde par le feu et les tourments[1]. "

La perspective était peu rassurante. Sagard hâta le pas. Sans s'en douter, il avait pris le bon chemin. Les Hurons l'aperçurent et furent bien consolés, car ils étaient inquiets. Ils lui donnèrent

1. SAGARD, *Hist. du Canada*. p. 207.

un peu de nourriture pour relever ses forces. On se remit en marche jusqu'à un petit hameau. Les Hurons se séparèrent en cet endroit. Oonchiarey et un autre partirent avec Sagard. Le soleil allait disparaître à l'horizon.

Enfin, voilà Tequeunoikuaye, bourgade huronne, de la tribu de l'Ours ; ce village était appelé La Rochelle par les Français, Sagard l'appela Saint-Gabriel, " pour être la première ville du pays dans laquelle je suis entré[1]... Ce lieu est assez bien fortifié à leur mode, et peut contenir environ deux ou trois cents ménages en trente ou quarante cabanes qu'il y a[2]. "

Un grand nombre de Sauvages se portèrent au devant du voyageur en poussant des cris joyeux à fendre la tête, et c'est au milieu d'un tintamarre indescriptible que le Récollet fut conduit à la cabane de Oonchiarey.

" Le père et la mère de mon Sauvage me firent un fort bon accueil à leur mode, et par des caresses extraordinaires me témoignèrent l'aise et le contentement qu'ils avaient de ma venue et me traitèrent avec la même douceur et amitié (que) leurs propres enfants, me donnant tout sujet de louer Dieu en leur humanité et bienveillance[3]. " On fit comprendre à Sagard que la mère d'Oonchiarey était maintenant sa mère à lui, que les enfants de

1. Plus tard ce village s'appela Ossossané et les Jésuites y établirent une mission sous le titre de l'Immaculée-Conception. Relation de 1637.

2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 208.

3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 209.

celle-ci étaient ses frères et sœurs ; bref, qu'il était de la famille.

" Le festin qui nous fut fait à notre arrivée fut d'un peu de blé d'Inde pilé, avec un morceau de poisson boucané, cuit à l'eau. " " La bonne femme, " comme Sagard appelle la mère d'Oonchiarey, préparait en premier lieu la sagamité du Récollet " dans l'écuelle de bois ou d'écorce la plus nette, large comme un plat battu, et la cuillère avec laquelle je mangeais, grande comme une saucière et longue comme une (cuillère) à dresser potage.

" Pour mon département et quartier, ils me donnèrent à moi seul autant de place qu'en pouvait occuper un jeune ménage qu'ils firent sortir à mon occasion, dès le lendemain de mon arrivée... Et pour ce qu'ils n'ont point accoutumé de se servir de chevet, je me servais la nuit d'un billot de bois ou d'une pierre sous ma tête, et au reste couché sur la natte sans couverture... et en lieu tellement dur que le matin me levant, je me trouvais tout rompu et brisé de la tête et du corps[1]. "

Le matin, après une courte prière suivie d'un léger déjeuner, Sagard prenait " son cadran solaire " sortait du bourg et s'en allait à l'écart réciter son office, ses prières habituelles et faire sa méditation. Vers midi ou une heure, il revenait pour prendre son dîner qui consistait en un peu de sagamité ou de citrouille cuite, puis faisait une lecture ou bien s'exerçait à l'étude de la langue.

Au cours de ses sorties, Sagard allait visiter les

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 211.

autres cabanes. Il visita aussi le cimetière, " admirant le soin que ces pauvres gens ont des corps morts de leurs parents et amis défunts[1]. "

Où étaient les Pères Viel et Le Caron ? Dans quelles bourgades avaient-ils été reçus ? Sagard n'en savait rien, et bien qu'il fût arrivé depuis assez longtemps, il n'avait rien appris sur ses confrères, quand un jour le Père Nicolas Viel, accompagné d'un Sauvage, vint le trouver. " Je fus fort réjoui de sa venue, et de le voir plein de santé (lui qui était d'une complexion si faible) que Dieu lui avait conservée au milieu de tant de travaux et de disettes qu'il avait soufferts depuis notre partement de la traite jusques à cette entrevue, avec son barbare mal gracieux et chiche au possible à son endroit, qui le faisait presque mourir de faim[2]. " Il y eut festin le soir dans la cabane de Sagard, mais toujours à la mode sauvage.

Le lendemain matin, les deux Récollets décidèrent qu'ils iraient rejoindre le Père Le Caron, qui était à quatre ou cinq lieues de là. Un Sauvage, à qui ils firent quelques petits présents leur servit de guide et se chargea de leurs paquets. Un Français, appelé la Criette, et qui avait été serviteur de Champlain, était du voyage ; il s'égara en poursuivant du gibier qu'il ne put tuer. Le Sauvage fut dépêché après lui et le ramena auprès des Récollets.

Le Père Joseph Le Caron était revenu à Caragouha, village où le premier il avait, en 1615, apporté

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 214.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 216.

la lumière de la foi et qu'il avait baptisé du nom de Saint-Joseph. Là, il s'était fait construire une cabane à part, et dans cette cabane il avait offert le premier sacrifice de la messe qui ait été célébré dans ces contrées barbares. Après sept ans d'absence, il revoyait ces Hurons pour lesquels il eut toujours une grande inclination, et retrouvait sa pauvre cabane.

Les trois Récollets réunis enfin, se concertèrent pour le bien de leur mission. Ils décidèrent de se fixer tous trois à Caragouha, firent approuver par le grand chef leur résolution de vivre dans une cabane à part, et comprendre aux Hurons que pour mieux réussir dans l'entreprise qui les avait amenés de si loin parmi eux, et qui était toute à leur avantage, il était préférable qu'ils eussent un logement exclusivement à leur usage.

La cabane du Père Joseph Le Caron fut restaurée avec le concours des Sauvages. Ce petit monastère franciscain, perdu, là-bas, près du grand lac Huron, mesurait de vingt à vingt-cinq pieds de long sur douze à quinze de large ; cette humble demeure était " faite en la forme d'un berceau de jardin, couverte d'écorce partout, excepté au faîte où on avait laissé une fente et ouverture d'un bout à l'autre de la cabane, pour sortir la fumée[1]. " Il est aisé de comprendre qu'ainsi construite, la tente de nos missionnaires ne pourrait guère les garantir des pluies, de la neige et du froid.

Cette maison, à la mode sauvage, s'élevait à une

1. Sagard, *Hist. du Canada.* p. 214.

faible distance du bourg, sur un petit côteau au pied duquel coulait un petit ruisseau.

Les Récollets accommodèrent eux-mêmes l'intérieur de leur cabane qu'ils divisèrent en trois parties, " dont la première du côté de la porte nous servait de chambre et de cuisine pour faire tout ce qui était de notre petit ménage et pour notre repos de la nuit que nous prenions contre terre, sur une petite natte de joncs, avec un billot de bois pour chevet... et ce lieu nous servait aussi de salle pour recevoir et entretenir les Sauvages qui nous venaient voir journellement[1]. "

" La seconde chambre qui était la plus petite était celle où nous serrions nos ustensiles et ameublements. Et la troisième, dans laquelle nous avions dressé un autel avec des pièces de bois piquées en terre, nous servait de chapelle, laquelle a été la seconde qui se soit jamais bâtie aux Hurons et pays circonvoisins, où la sainte messe se disait tous les jours au grand contentement et consolation de nos âmes, car avant nous, ni prêtres, ni religieux n'y avaient mis le pied, que le seul Père Joseph Le Caron qui y dit la première messe " en 1615[2].

Le vin pour le saint sacrifice étant venu à manquer, ils y suppléèrent eux-mêmes en faisant du vin avec des raisins du pays. Ils y réussirent. " Notre mortier de bois et une serviette de notre chapelle nous servirent de pressoir et un *anderoqua* ou seau d'écorce nous servait de cuve[3]. "

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 223.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 214, 215.
3. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 218.

" A l'entour de notre logis, bien que la terre fût un peu maigre et sablonneuse, nous y accommodâmes un petit jardin, fermé de palissades pour en ôter le libre accès aux enfants. Les pois, herbes et autres petites choses que nous y avions semées, y profitèrent assez bien et eussent fait davantage si la terre eût été bien labourée, mais il fallait nous servir d'une vieille hache au lieu de bêche et d'un bâton courbé et pointu pour tout le reste des instruments[1]. "

La terre nue ou nos genoux nous servaient de table à prendre nos repas... les nappes et les serviettes ne sont point en usage en ces pays-là...; nous avions quelques couteaux, mais ils ne servaient aux repas, pour ce que nous n'avions point de pain à couper et si rarement de la viande, que nous avons passé des six semaines et deux mois entiers sans en manger un seul morceau[2]... "

" Pendant le jour, nous étions continuellement visités d'un grand nombre de Sauvages et à diverses intentions ; car les uns y venaient comme amis et pour s'instruire de leur salut, d'autres pour avoir le contentement de nous voir et s'entretenir de discours avec nous, quelques-uns pour observer nos cérémonies et notre gouvernement. Les enfants pour apprendre leur créance et les lettres, et d'autres pour nous demander quelque chose... Il y en avait plusieurs malicieux qui ne venaient que pour nous dérober de nos petits ameublements sous prétexte de visite[3]. " Mais Sagard

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 224.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 226.
3. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 229, 230.

fait aussi remarquer que d'autres étaient plus honnêtes et leur apportaient des provisions : du blé d'Inde, des citrouilles, quelquefois du poisson ; de leur côté, les Récollets donnaient aux Sauvages quelques menus présents.

Un des obstacles que les missionnaires rencontrèrent dès le commencement dans l'œuvre d'évangélisation des Sauvages fut que quelques-uns des Français vivant parmi eux oubliaient trop souvent leurs devoirs de chrétiens. Pour obvier à ce danger, nos trois Récollets prirent l'habitude de réunir dans leur propre cabane, les dimanches et fêtes, ceux qui étaient à leur portée. Outre la messe, un Récollet leur faisait une petite instruction. On chantait des hymnes, des psaumes et des cantiques. Les missionnaires ne les renvoyaient pas sans leur servir un repas de blé d'Inde.

Une autre occupation de nos Récollets chez les Hurons était d'apprendre leur langue. Dès son arrivée au bourg qu'il appela Saint-Gabriel, Sagard s'étudia à progresser dans cette étude. Il écoutait, il notait. Les Hurons lui montraient une chose, puis une autre, lui disaient le nom de chacune et notre Récollet répétait les mêmes mots en leur présence, ce qui ne manquait pas de les intéresser agréablement. Mais les progrès furent plus consolants à la bourgade Saint-Joseph. Le Père Le Caron avait déjà une grande connaissance de la langue huronne et pouvait donner des leçons à des commençants.

Au cours d'un chapitre qu'il consacre aux langues sauvages, Sagard fait remarquer qu'une des nombreuses difficultés de ces langues était la ma-

nière même de prononcer les mots qui, selon la cadence et le ton, pouvaient signifier des choses bien différentes.

Durant leur séjour parmi les Hurons, les Récollets n'eurent pas trop à se plaindre de leurs procédés. Ils s'efforcèrent de les bien comprendre et dès lors de ne pas contrarier inutilement leur orgueil et leur fierté excessives. Toutefois, ils devaient être sur leurs gardes ; un événement le fit bien voir. C'était durant l'hiver. Beaucoup de Sauvages étaient venus à la cabane des missionnaires, il y avait aussi plusieurs Français. Un Huron, mécontent de ne pas trouver place voulut prendre celle d'un Français ; le Père Joseph Le Caron pria le Sauvage de ne pas faire de bruit ; irrité, celui-ci, levant un gros bâton, s'apprêtait à en décharger un coup sur la tête du Père. Il en fut heureusement empêché par les autres Français présents. Mais il résulta de ce petit incident un certain malaise entre Hurons et Français. La situation aurait pu facilement devenir périlleuse. Le Frère Sagard, ayant mis ses raquettes, alla prévenir le grand chef et les vieillards. Ceux-ci firent annoncer un conseil général pour le lendemain. Le Père Viel et le Frère Sagard y assistèrent, tandis que le Père Le Caron et des Français gardaient la cabane des missionnaires.

Au conseil, le grand capitaine fit asseoir les Récollets près de lui ; puis, il leur demanda d'exposer ce qui s'était passé. Les missionnaires en profitèrent pour les prêcher un peu en leur montrant que s'ils s'étaient exposés à tant de périls pour venir

chez eux, ce n'était pour autre chose que leur salut.

Leur ayant fait connaître l'abondance des biens en France, la beauté des maisons, autrement mieux faites que leurs cabanes, les champs tous cultivés et produisant toute sorte de légumes et de fruits, ils ajoutèrent : "Voudriez-vous croire à présent que nous soyons venus chercher à dîner à vos portes, et que la nécessité nous ait portés à un si misérable pays, dénué de toutes douceurs, comme vous avouez vous-mêmes, puisque nous étions si fort à notre aise et que toutes choses nous venaient à souhait? Ayez donc de l'amitié pour nous puisque l'amour que nous avons eu pour vous, nous a fait quitter tant d'aise et de contentement et fait jeûner fort austèrement en procurant le salut de vos âmes[1]. " Et les missionnaires conclurent leur harangue en montrant l'ingratitude dont faisait preuve quelques-uns d'entre eux notamment celui qui avait voulu tuer le Père Joseph Le Caron.

Le grand capitaine prit alors la parole en faveur des missionnaires. Il rappela leurs services et conclut en priant les Récollets d'excuser la faute, que le coupable avait le mépris de tous, qu'il le fallait considérer comme " un chien et méchant... et non les autres qui étaient bien marris d'un tel accident[2]. " Vinrent ensuite les présents qui, selon la coutume de ces barbares, accommodaient toutes choses, pourvu qu'ils fussent acceptés. Les Récollets acceptèrent le blé d'Inde qui leur était offert.

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 430.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 431.

Tout se termina de la sorte de part et d'autre.

Sagard donne une preuve qu'il connaissait bien les Hurons quand il écrit dans une autre occasion : " On ne doit point abuser de la bonté de ces peuples, ni s'assurer par trop à leur patience, pour ce que trop exercée elle se change en furie et cette furie en désir de vengeance, qui ne manque jamais de trouver son temps[1]. "

Le grand capitaine de la bourgade de Saint-Joseph s'appelait Auoindaon ; c'était un vieillard d'environ soixante-quinze ans, très affectionné aux missionnaires. Il allait les visiter très souvent, et s'il trouvait les Récollets en prière, les genoux en terre, il s'agenouillait lui aussi auprès d'eux et s'appliquait à imiter leurs gestes et leurs cérémonies. " Mon Dieu, s'écrie Sagard en se rappelant la conduite de ce Sauvage, réveillez nos tiédeurs et nous échauffez du feu de votre divin amour, car nous sommes pour la piété en quelque chose plus froids que les Sauvages mêmes[2] ! "

" Ce bonhomme, dit encore Sagard, en parlant du capitaine Huron, m'importuna fort de lui donner un petit *Agnus Dei* qu'il porta à son col, avec tant de respect et de dévotion, qu'il n'y avait aucun Français qui en fît plus d'état, non pour la beauté de la soie de laquelle il était enveloppé, mais pour la croyance qu'il y avait, lequel il conservait tellement que, peur de le perdre, il le fit encore couvrir d'un autre morceau d'étoffe[3]. "

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 467.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 519.
3. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 519.

Auoindaon finit par demander à être baptisé. " Mon neveu, dit-il un jour à Sagard, je veux donc être enfant de Dieu comme toi[1]. " Malheureusement, il n'était pas encore parvenu à se défaire de certaines mauvaises habitudes auxquelles Sagard fit allusion en lui répondant : " Tu n'en es point encore capable, ô mon oncle. Il faut encore un peu attendre que tu te sois corrigé ; car Dieu ne veut point d'enfant s'il ne renonce aux superstitions et qu'il ne se contente de sa propre femme, et si tu le fais, nous te baptiserons et après ta mort ton âme s'en ira bienheureuse avec lui en paradis[2]. "

Sagard signale avec quelques détails un baptême d'adulte célébré durant son séjour chez les Hurons. Une femme du bourg Saint-Joseph était gravement malade depuis plusieurs jours ; elle ne pouvait rien manger et d'ailleurs n'en avait aucun goût, mais son esprit demeurait lucide. Elle demanda le baptême ; sa demande fut bien accueillie et, chose merveilleuse, à peine fut-elle baptisée que ses douleurs cessèrent pour plusieurs jours et l'appétit lui revint ; puis la maladie reprit son cours et la mena au tombeau.

" Avant d'expirer, elle répétait souvent à son mari que lorsqu'on la baptisait, elle ressentait en son âme une si douce, si suave et agréable consolation, qu'elle ne pouvait s'empêcher d'avoir les yeux et la pensée continuellement élevés au ciel[3]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 533.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 533.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 540.

Son mari était heureux du bonheur de sa femme; il exprima le désir d'être aussi baptisé ; d'autres firent la même demande. Mais les Récollets, suivant les règles d'une sage prudence, savaient " attendre qu'ils fussent mieux instruits et fondés en la connaissance de Jésus-Christ, crucifié pour nos péchés, au mépris de toutes leurs folles cérémonies et à l'horreur du vice, pour ce que ce n'est pas assez d'être baptisé pour aller en paradis, mais il faut vivre chrétiennement et dans les termes et les lois que Dieu et son Église nous ont prescrits[1]. "

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 540, 541.

CHAPITRE XXII

SAGARD ET LES HURONS

Le séjour de Sagard chez les Hurons nous a valu le *Grand Voyage du pays des Hurons*, publié par lui en 1632, et en grande partie *L'Histoire du Canada*, éditée en 1636. Ce sont là deux ouvrages importants pour l'histoire de notre pays. Ils embrassent les quinze premières années des annales historiques de la colonie française au Canada. Sagard " mérite une place de première importance, comme historien, quand il s'agit des origines de notre pays, " a écrit l'abbé Beaubien[1]. Un autre écrivain appelle Sagard " cet historien si fin, à l'esprit si délié et si cultivé, et dont on ne peut trop admirer la clarté et la belle simplicité : ses mémoires sur les temps primitifs de la Nouvelle-France resteront, alors que bien d'autres ouvrages à la forme prétentieuse, auront disparu dans la poussière de l'oubli[2]. " " Il joignait à un véritable talent d'observation, et à une solide instruction, un esprit

1. Mr l'abbé Ch.-P. Beaubien, *Le Sault-au-Récollet*, p. 49.
2. Mr L'abbé Auguste Gosselin, *La Mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 39.

d'une vivacité allant parfois jusqu'à la malignité[1]. " Il a " un style aimable, un pinceau délicat, une palette fréquemment chargée des plus brillantes couleurs[2]. "

Un témoignage intéressant sur le *Grand Voyage du pays des Hurons* est celui du Père de Brébeuf, Jésuite. Sagard le signale lui-même dans son avis au lecteur de l'*Histoire du Canada :* " Ceux qui ont voyagé dans le pays comme a fait depuis moi le R. Père Brébeuf, Jésuite, pourront avoir le même sentiment que ce bon Père témoigna de mon premier livre, lequel il jugea non seulement digne de voir le jour, mais s'offrit d'en donner son approbation s'il eût été nécessaire. "

" Quels que soient les lecteurs de son œuvre, elle leur commandera l'estime comme elle commandera l'intérêt, car c'est l'œuvre d'un esprit instruit, sagace, primesautier, lumineux souvent, d'un cœur simple, aimant et croyant toujours[3]. "

Notre but n'est pas de faire une étude critique des ouvrages de Sagard. Nous voulons seulement relever quelques faits observés chez les Hurons par ce Récollet, " le premier historien de ce peuple, " ainsi que l'appelle le Père Félix Martin, Jésuite[4].

Ces quelques faits nous feront de plus en plus connaître ces pauvres Sauvages que les Récollets évangélisèrent les premiers. " Sagard nous a four-

1. H.-E. Chevalier, Notice sur Sagard, *Hist. du Canada*, p. LIV.
2. H.-E. Chevalier, Notice sur Sagard, *Hist. du Canada*, p. LVII.
3. H.-E. Chevalier, Notice sur Sagard, *Hist. du Canada*, p. LXIX.
4. *Les Jésuites martyrs du Canada, Montréal, 1877*, p. XIII, Avant-propos.

ni sur les Hurons, les Montagnais, les Iroquois, et une partie des tribus indiennes du Nouveau-Monde des renseignements de la plus grande précision[1]. "
" Il a, dit Michaud, soigneusement décrit les mœurs des Sauvages parmi lesquels il avait vécu[2]. "

Il n'est donc pas sans intérêt de glaner dans l'*Histoire du Canada*, de Sagard, quelques menus faits relatifs aux mœurs des Sauvages ; ayant eu les loisirs de les étudier, surtout les Hurons, ce qu'il nous en rapporte ne peut que nous intéresser et nous instruire.

" Quand quelque particulier sauvage de nos amis nous venait visiter, entrant chez nous, la salutation était ho, ho, ho, qui est une salutation de joie. " Les Hurons se saluaient aussi en disant : " Que dites-vous[3] ? " Mais cette locution était employée indifféremment entre amis et ennemis. Ils disaient aussi à un égal : mon ami, mon frère ; mon père, mon oncle, à un vieillard.

" Comme par deçà l'on présente à boire aux amis, les Sauvages, qui n'ont que de l'eau à boire pour toute boisson et qui boivent fort rarement, présentent le pétunoir[4] tout allumé à leurs amis et à tous ceux qui leur rendent quelque visite[5]. "

" Quand quelqu'un de nos Canadiens ou Hurons veut faire festin à ses amis, il les envoie inviter de bonne heure comme l'on fait ici, mais personne ne

1. H.-E. Chevalier, Notice sur Sagard, *Hist. du Canada*, p. lix.
2. *Biographie universelle.*
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 232.
4. La pipe.
5. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 240.

s'excuse là, dont vous en voyez tels, sortir d'un festin pleins comme un œuf, qui du même pas s'en vont à un autre, où ils se rachètent s'ils ne peuvent manger[1]. " Pour se faire excuser, il fallait faire un présent à son hôte.

Les invitations faites, les Sauvages mettaient sur le feu la chaudière, grande ou petite selon le nombre des invités. Tout étant cuit, une deuxième invitation était faite de venir au festin. Dans la cabane, bâtie chez les Hurons, en forme de tonnelle, les hommes se plaçaient au bout et les femmes ensuite, tous assis des deux côtés de la cabane, sur des nattes, des rameaux, ou sur la terre nue. Alors le Maître de la cabane ou un autre, à ce député, disait : " Vous qui êtes ici assemblés, je vous fais savoir que c'est un tel qui fait le festin, nommant la personne et l'intention pourquoi il est fait, et tous répondent du fond de l'estomac : ho ; puis poursuivant sa harangue, (il) dit les mots qui précèdent le manger, à savoir : la chaudière est cuite, et de même tout le monde répond: ho, ho " ; il est fait mention de chaque viande et à chaque fois la réponse est la même ; " puis (ils) frappent du poing contre terre d'autant plus gaillardement qu'ils estiment ce festin et l'excellence des viandes qui leur doivent être servies...

" Cela fait, les officiers vont de rang en rang prendre les écuelles de tous[2], les uns après les autres, qu'ils emplissent de brouet avec leurs grandes

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 292.
2. Chacun a apporté au festin son écuelle et sa cuillère.

cuillères, et recommencent toujours à remplir tant (jusqu'à ce) que la chaudière soit nette, et si c'est un festin à tout manger, il faut qu'un chacun avale tout ce qu'on lui a donné, et s'il ne peut, pour être trop soûl, qu'il se rachète de quelque petit présent envers le maître du festin et fasse achever son écuelle par un autre, tellement qu'il s'y en trouve qui ont le ventre si plein, qu'il se bande comme un tambourin[1]. "

" D'être fins larrons, nos Hurons et les Pétuneux sont passés maîtres, non les uns envers les autres, car cela arrive fort rarement, mais seulement envers les étrangers, desquels toutes choses leur sont de bonne prise,pourvu qu'ils n'y soient point attrapés, comme ils (le) sont quelquefois à la traite, où les Français se donnent principalement garde des mains et des pieds des Hurons[2]. " Plus d'une fois, les missionnaires virent disparaître de leur hutte de menus objets, et quand ils le faisaient remarquer aux Hurons, c'était bien inutilement. D'ailleurs, chez eux, cette subtilité à dérober sans être vu, était " estimée sagesse, et bêtise de s'y laisser surprendre[3]. "

Les Hurons avaient certaines maximes d'après lesquelles ils réglaient leur conduite. Sur certains points, ces maximes étaient aux antipodes des préceptes de Dieu. Voici quelques-unes de ces règles de conduite :

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 293, 294.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 409.
3. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 410.

" Ne jamais pardonner ni faire grâce à aucun de leurs ennemis, que par de grands présents. "

" Dérober ce qu'on pourra aux Français ou étrangers, " sans se faire prendre, sous peine de passer pour avoir peu d'esprit.

" Assister les malades, " et assister les pauvres.

" Recevoir courtoisement les passants qui ne leur sont point ennemis, et se rendre l'hospitalité réciproque. "

Ne pas s'impatienter pour quelque motif que ce soit, si on " ne veut être estimé femme ou efféminé, " à moins qu'il ne s'agisse de faire respecter l'honneur des morts qu'ils estimaient grandement[1].

Et puisque nous voilà à parler des morts, rappelons comment les Hurons se comportaient à la mort d'un des leurs.

" A même temps que quelqu'un de nos Hurons est décédé, écrit Sagard, l'on l'enveloppe dans sa plus belle robe, de telle sorte que le menton touche les genoux[2] ; ils le lient avec de leurs courroies de cuir, qu'ils font de peau d'élan, ou de l'écorce qu'ils appellent ati. Après que le corps a été enveloppé de sa plus belle robe, il est posé sur la natte où il est mort, couvert d'une autre robe, et dès lors n'est plus sans assistance d'hommes et de femmes ou des deux ensemble, qui se tiennent là en grand silence assis sur les nattes et la tête penchée sur leurs genoux, sinon les femmes qui se tiennent assises

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 420, 421.

2. C'est ce que le Père de Brébeuf appelle : mettre en peloton. *Relation de 1636*, p. 12, édit. de Québec. Le récit du Jésuite confirme celui du Récollet.

à leur ordinaire avec un visage pensif qui dénote le deuil.

" Cependant tous les parents et amis du défunt sont avertis de cette mort et priés de se trouver au convoi, par les plus proches...

" Le capitaine de la police, de son côté, fait ce qui est de sa charge, car incontinent qu'il est averti de ce trépas, lui ou son assesseur, en fait le cri par tout le bourg, et prie un chacun disant : *Etsagon, etsagon*, prenez courage, prenez courage, et faites tous des festins au mieux qu'il vous sera possible, pour un tel ou une telle qui est décédée. Alors, tous les parents et alliés du défunt, chacun en leur particulier, font un festin dans leurs cabanes, le plus excellent qu'ils peuvent et de ce qu'ils ont à commodité, puis le départent et l'envoient à tous leurs parents et amis à l'intention du défunt, sans en rien réserver pour eux, et ce festin est appelé *agachin atiskein*, le festin des âmes.

" Avant que le corps du défunt sorte de la cabane, les femmes et les filles là présentes y font les pleurs et les lamentations ordinaires, lesquelles ne commencent et ne finissent jamais que par le commandement du capitaine ou maître des cérémonies. Le commandement donné, toutes commencent unanimement à pleurer et à se lamenter à bon escient, femmes et filles, petites et grandes, et non jamais les hommes qui démontrent seulement une mine et contenance morne et triste, la tête et les yeux abaissés ; et pour s'y émouvoir avec plus de facilité, elles répètent tous leurs parents et amis défunts, disant : et mon père est mort, et ma mère est morte,

et mon cousin est mort, et ainsi des autres, et toutes fondent en larmes, sinon les petites filles qui en font plus de semblant qu'elles n'en ont d'envie, pour n'être encore capables de ces sentiments.

" Ayant suffisamment pleuré, le capitaine leur fait le holà, et toutes cessent de pleurer comme si elles n'y avaient point pensé. Il y en a qui entremêlent en leurs complaintes funèbres les hautes louanges du défunt et exagèrent ses vertus et prouesses pour en faire regretter la perte, et donner un facile accès à leurs larmes qui autrement seraient souvent taries, car de grâce, sans ces inventions, quelle apparence y aurait-il de pouvoir pleurer une personne à qui vous n'auriez aucune obligation et ne vous serait ni amie, ni parente, ni de connaissance[1]. "

Nous avons rappelé plus haut qu'une des maximes des Hurons était de ne se fâcher pour aucun motif, sauf quand l'injure s'adressait aux morts. Sagard confirme ici la pratique de cette maxime. Si l'on reproche à des Hurons la mort d'un des leurs, " ils sortent aisément des gonds et de la patience, car ils ne peuvent supporter ce ressouvenir et feraient enfin un mauvais parti à qui (le) leur reprocherait ; et c'est en cela et non en autre chose, que je leur ai vu quelquefois perdre patience et se colérer ouvertement.

" Au jour et à l'heure assignée pour le convoi, chacun se range dedans et dehors la cabane pour y assister ; on met le mort sur un brancard ou forme

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 701 et ss.

de civière couverte d'une peau, puis tous les parents et amis avec un grand concours de peuple le suivent processionnellement devant et derrière jusqu'au cimetière, ordinairement éloigné d'une portée d'arquebuse du bourg ; où étant tous arrivés, chacun se contient en silence, les uns debout et les autres assis, selon qu'il leur plaît, pendant qu'on élève le corps en haut et qu'on l'accommode dedans sa châsse, faite et disposée exprès pour lui ; car chaque corps est mis dans une châsse à part, bâtie de grosses écorces, et posée sur quatre gros piliers de bois, un peu peinturés, haut élevée de neuf ou dix pieds, environ. "

Les Hurons avaient coutume, avant de fermer le cercueil d'écorce, d'y placer de l'huile, de la galette, des haches, des couteaux et les armes du défunt.

" Le corps étant placé et enfermé dans la châsse avec tout son petit équipage on jette dessus la bière deux bâtons ronds, chacun de la longueur d'un pied et gros comme quatre doigts, l'un d'un côté pour les jeunes hommes, et l'autre pour les filles. " Alors, les plus vifs de ceux-là ou de celles-ci s'en emparent et les autres s'efforcent de les leur enlever. C'était un exercice très violent auquel les jeunes gens d'un côté, les jeunes filles de l'autre se livraient avec d'autant plus d'ardeur que les vainqueurs recevaient des présents.

" Or, pendant que toutes ces cérémonies s'observent, il y a d'un autre côté un officier monté sur un tronc d'arbre, qui reçoit les présents que plusieurs font à la veuve ou au plus proche parent du défunt, pour essuyer ses larmes, (ce) qui est

une bonne invention, car par ce moyen le deuil en est bientôt passé. A chaque chose qu'il reçoit, il l'élève en l'air à la vue de tous, et dit : voilà une telle chose qu'un tel ou une telle a donné pour essuyer les larmes d'une telle, puis il se baisse et (le) lui met entre les mains. Tout étant achevé, chacun s'en retourne d'où il est venu, avec la même modestie et silence[1]. "

Le culte des morts ne s'arrêtait pas là chez les Hurons. " De dix ans en dix ans, plus ou moins, nos Hurons et autres peuples sédentaires font la grande fête ou cérémonie des morts en l'une de leurs bourgades. " Sagard décrit assez longuement cette fête. Nous allons le résumer. Le jour de cette cérémonie était fixé par un conseil général de tous les villages qui voulaient prendre part à la fête. Les femmes tiraient les morts de leur tombe, nettoyaient bien proprement les os, les enveloppaient dans des peaux de castors, ornées à leur mode. De plus, elles recueillaient ce que les parents et amis des défunts donnaient, et en général ils donnaient largement pour leurs morts. Tous se rendaient ensuite à l'endroit désigné. Les chaudières étaient placées sur le feu ; on faisait festin et on dansait pendant tout le temps que durait la fête, plusieurs jours, dix jours d'après Champlain[2]. Une fosse était creusée en terre, de grandeur voulue pour contenir tous les ossements apportés. Les côtés de la fosse étaient tapissés de peaux de castors, et

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 705, 706, 707.
2. *Œuvres*, p. 586.

le fond était recouvert de haches, de chaudières, de colliers, et de tout ce dont les Sauvages pouvaient disposer. Alors les os étaient jetés dans la fosse ; puis d'autres peaux de castors étaient encore étendues sur ces ossements, et ces peaux étaient recouvertes à leur tour de terre ; par-dessus le tout, on plaçait de grosses pièces de bois. Enfin, des pieux étaient piqués tout autour, surmontés d'un dôme. Cela fait, on festinait encore et l'on se séparait pour rentrer chacun chez soi[1].

Disons un mot des superstitions des Hurons à la pêche. Sagard, qui les y accompagna en 1623, eut ainsi l'occasion de voir de près les usages suivis par eux. Les Hurons prenaient grand soin des arêtes de poissons. Il ne fallait pas les jeter au feu. Ils en retirèrent celles que Sagard y jeta un jour, en lui disant qu'il y avait certains esprits qui avertiraient les autres poissons de ne pas se laisser prendre puisqu'on traitait ainsi leurs os.

" En chacune des cabanes de la pêche, il y a un prédicateur de poissons qui a accoutumé de les prêcher ; s'ils sont habiles gens, ils sont fort recherchés, parce qu'ils croient que les exhortations d'un habile homme, ont un grand pouvoir d'attirer les poissons dans leurs rêts. Celui que nous avions s'estimait un des plus ravissants, aussi faisait-il beau le voir (se) démener et des mains et de la langue quand il prêchait, comme il faisait tous les soirs, après avoir imposé silence, et fait ranger un chacun en sa place, couché de son long, le ventre en haut comme lui. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 718 et ss.

Après avoir assuré les poissons que les Hurons ne leur faisaient aucun mauvais traitement et ne brûlaient pas leurs os, le prédicateur huron " les exhortait, les conjurait, les invitait et les suppliait de venir, de se laisser prendre et d'avoir bon courage et de ne rien craindre, puisque c'était pour servir à leurs amis qui ne brûlent point leurs os. " Au capitaine qui disait par après à Sagard, " hé ! mon neveu, voilà-t-il pas qui est bien, " le Récollet répondit : " oui, mon oncle, mais toi et tous vous autres Hurons avez bien peu de jugement de penser que les poissons vous entendent et ont l'intelligence de vos sermons et de vos discours[1]. "

C'était là une des nombreuses superstitions que les missionnaires devaient, avec force et prudence, s'efforcer de détruire, pour tracer à la vérité la voie par où elle devait pénétrer dans l'âme naïve de ces grands enfants des bois.

Un fait qui se produisit au printemps de 1624, il y avait donc alors une dizaine de mois que les trois Récollets évangélisaient les Hurons, prouve, avec plusieurs autres que nous ne citerons pas, que les missionnaires acquéraient de la considération auprès de ces peuples, que leurs enseignements ne demeuraient pas stériles, et qu'avec le temps la vertu se développerait aussi bien dans ces âmes incultes, que dans d'autres plus policées. En avril et mai 1624, il plut beaucoup chez les Hurons ; tellement que ces pauvres Sauvages virent leur récolte de blé d'Inde fort compromise, si le beau

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 641, 642.

temps ne revenait au plus tôt. Bien entendu, ils eurent recours à leurs jongleries habituelles et leurs sorciers employèrent tous les moyens connus pour apaiser, selon leur façon de parler, l'esprit des nuages et ramener un bon soleil de printemps. Malheureusement ou plutôt heureusement, rien n'y fit.

Ils tinrent conseil et résolurent d'avoir recours aux missionnaires. Tout d'abord, un tonneau d'écorce fut placé au milieu de la cabane du capitaine et ordre fut donné à chacun d'apporter, celui qui avait un champ ensemencé, une écuellée de blé d'Inde, celui qui en avait deux, deux écuellées, et ainsi des autres, pour en faire présent aux missionnaires. Cela fait, ils envoyèrent un Français nommé Grenolle, chercher un Récollet. Ce fut Sagard qui s'y rendit et prit place à côté du capitaine. Celui-ci lui dit : " Mon neveu, nous t'avons envoyé quérir pour t'aviser que si les pluies ne cessent bientôt, nos blés se pourriront et toi et tes confrères avec nous, mourrons tous de faim. Mais comme vous êtes gens de grand esprit, nous avons eu recours à vous et espérons que nous obtiendrons de votre Père qui est au ciel, quelque remède et assistance à la nécessité présente qui nous menace d'une totale ruine.

" Vous nous avez toujours annoncé qu'il était bon et avait tout pouvoir au ciel et sur la terre, si ainsi est qu'il soit tout puissant et puisse ce qu'il veut, il peut donc nous retirer de nos misères et nous donner un temps favorable et propice ; prie-le donc avec tes autres confrères, de faire cesser les

pluies et le mauvais temps, qui nous conduit infailliblement dans la famine, s'il continue encore quelques temps, et nous ne te serons pas ingrats, ni méconnaissants ; car voilà déjà un tonneau de blé que nous t'avons dédié, en attendant mieux[1]. "

Il fallait répondre et montrer qu'en effet Dieu est tout puissant et qu'il pouvait les aider, mais aussi qu'il a le droit de ne pas toujours exaucer nos prières, qu'il est très bon même quand parfois il ne nous écoute pas. Et Sagard donna un exemple : " Voilà deux de tes petits enfants, dit-il au capitaine, Andaracouy et Aroussen, quelquefois tu leur accordes ce qu'ils te demandent et d'autrefois non, que si tu les refuses et les laisses contristés, ce n'est pas par haine que tu leur portes, ni pour le mal que tu leur veuilles, mais parce que tu juges mieux qu'eux que cela ne leur est pas propre ou que ce châtiment leur est nécessaire. Ainsi en use Dieu notre Père très sage envers tous ses petits enfants et serviteurs[2]. "

C'était bien dit et l'exemple était bien choisi. Mais écoutons la réponse du capitaine : " Mon neveu, il n'y a point de comparaison de vous à ces petits enfants, car n'ayant point d'esprit ils font souvent de folles demandes et moi qui suis père sage et de beaucoup d'esprit je les exauce ou les refuse avec raison. Mais pour vous qui êtes grandement sages et ne demandez rien inconsidérément et qui ne soit bon et équitable, votre Père qui est

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 531.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 532.

au ciel n'a garde de vous éconduire ; que s'il ne vous exauce et que nos blés viennent à se perdre, nous croirons que vous n'êtes pas véritables et que votre Jésus n'est point si bon et si puissant que vous nous avez annoncé[1]. "

C'est le cas de dire que bien souvent la réponse d'un enfant est plus embarrassante que les arguments en forme d'un savant. Il n'y avait pour Sagard, en face de ces gens encore trop ignorants et incapables de saisir les distinctions à faire entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel, que deux voies pour sortir de là. Il fallait relever hautement la puissance du vrai Dieu et sa bonté. Sagard leur rappela plusieurs circonstances dans lesquelles ils avaient expérimenté son secours. Il fallait ensuite avoir une pleine confiance que dans le cas actuel, où le salut de ces âmes était engagé, et sa gloire en jeu, Dieu ne refuserait pas le bienfait temporel demandé par les Hurons. Sagard leur promit l'assistance divine pourvu qu'ils voulussnt enfin s'instruire, quitter leurs mauvaises habitudes et se corriger.

Le blé d'Inde fut porté à la cabane des Récollets. Sagard avertit les Pères Viel et Le Caron " de tout ce qui s'était passé et qu'il fallait sérieusement et instamment prier Dieu pour ce pauvre peuple, à ce qu'il daignât les regarder de son œil de miséricorde et leur donnât un temps propre et nécessaire à leurs blés, pour de là leur faire admirer ses merveilles. " Ils se mirent en prières et récitèrent les

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 532

litanies et autres prières en faisant le tour de leur cabane. Le Seigneur exauça sur-le-champ leur demande et le beau temps revint et persista " environ trois semaines au grand contentement et admiration des Sauvages qui, satisfaits d'une telle faveur céleste, nous en restèrent fort affectionnés, avec délibération de faire passer en conseil que de là en avant ils nous appelleraient pères qui était beaucoup gagner sur leur esprit, et à nous une grande obligation de rendre infinies grâces à Notre Seigneur qui nous avait exaucés, vu qu'ils n'usent jamais de ce mot (de père) qu'envers les vieillards de leur nation et non envers les étrangers[1]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 533, 534.

CHAPITRE XXIII

DÉPART DU CANADA DU PÈRE PIAT ET DU FRÈRE SAGARD

A Québec, l'hiver s'était écoulé paisiblement. Champlain avait employé les ouvriers à préparer les matériaux, le bois surtout, pour la continuation du fort Saint-Louis, et pour la reconstruction, sur des plans plus amples et mieux aménagés, de l'habitation, qui, à part le magasin, menaçait ruine.

Le printemps arrivé, ces travaux furent mis en marche. En même temps les barques, les chaloupes et tout ce qui servait pour la traite, était réparé et mis en état, en attendant l'arrivée des vaisseaux de France.

Le 21 mai, Champlain envoya un canot à Tadoussac ; les trois hommes qui en furent chargés devaient y attendre le sieur de Caen. Le 2 juin arriva à Québec une chaloupe ayant à son bord un pilote nommé Gascoin et cinq ou six matelots. Gascoin était arrivé de France sur un vaisseau de soixante tonneaux chargé de " quelques cents barils

de pois, sept tonneaux de cidre, vingt-quatre barriques tant de biscuit que de galette[1]. " Les hivernants en furent grandement réjouis, " d'autant, écrit Champlain, que nous n'avions des farines et cidres que jusqu'au 10 de juin[2]. " On peut aisément concevoir par là la triste situation des Français de Québec, si les navires de la compagnie n'avaient pu se rendre chaque année au Canada. Cette année-là, 1624, de Caen eut précisément un de ses vaisseaux capturé par des Flamands; ce contretemps lui causa un retard de douze jours.

Au 24 juin, on n'avait encore aucune nouvelle au sujet du sieur de Caen. Homme prudent et avisé, Champlain prit les moyens de pourvoir aux nécessités de Québec, au cas où le vaisseau attendu n'arriverait pas. Si au 15 ou 16 juillet, Gascoin, envoyé à Tadoussac, ne voyait rien venir, il devait aller à Miscou et prier de la Ralde, qui y faisait la pêche, de secourir Québec.

Le 28 juin arriva la nouvelle de la descente des Hurons, Algonquins et Nipissiriniens pour la traite. " Le 1er du mois de juillet, du Vernay qui était allé aux Hurons, arriva dans un canot, qui nous apporta nouvelle certaine de la descente des Sauvages à la rivière des Iroquois, et de la mort d'un Français, qui avait été mon serviteur[3] ; et que le Père Nicolas était resté avec neuf Français, étant revenu quatre de nos hommes[4]. " Du Vernay

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1060.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1061.
3. Ce ne peut être que la Criette dont parle Sagard.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 1063.

annonça aussi la venue du Père Joseph Le Caron et du Frère Sagard qui venaient chercher des effets dont ils avaient besoin chez les Hurons.

Le renseignement était juste. Ces deux Récollets descendirent en effet à Québec pour les intérêts de leur mission, qui promettait de bons résultats pour plus tard. Plusieurs choses avaient toujours fait défaut, d'autres étaient épuisées. Les deux compagnons du Père Viel se décidèrent donc à entreprendre le terrible voyage des Hurons à Québec. Ils se firent accepter dans deux canots. Sagard traita son passage " avec un capitaine de guerre nommé Angoiraste et deux autres Sauvages de sa bande, l'un nommé Andatayon et l'autre Conchionet[1]. "

Avant le départ, il y eut conseil. Les Hurons prièrent Sagard de prendre leur cause à la traite afin qu'ils pussent obtenir des marchandises à prix raisonnable, et d'assurer les Français de leur constante amitié. Nos Récollets firent leurs adieux en passant par le bourg. Sagard nous rapporte les paroles touchantes de ce pauvre peuple, leur demandant de revenir chez eux. Ils disaient à Sagard : " Gabriel, serons-nous encore en vie, et ces petits enfants, quand tu reviendras ici, tu sais comme nous t'avons toujours aimé et chéri..., ne nous abandonne donc point, et prends courage en nous instruisant et enseignant le chemin du ciel, à ce que nous y puissions aller avec toi et que le diable qui est méchant ne nous entraîne pas après la mort dans

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 790.

la maison du feu[1]. " Et Sagard, qui ne doutait pas de son retour, les rassura.

" Ayant pris congé du bon Père Nicolas avec promesse de le revoir au plus tôt[2], " le Père Le Caron et le Frère Sagard partirent chacun dans un canot ; ils se retrouvèrent à Québec seulement. On était au mois de juin 1624. Nous ne signalerons pas, après Sagard, les péripéties de ce voyage long et extrêmement pénible, puisqu'il fallait un mois pour le faire, exposé à toutes les intempéries, au soleil brûlant de juin, à la pluie qui pénétrait l'habit de bure du pauvre moine. Le Sauvage, lui, n'en souffrait guère, n'ayant pour tout vêtement qu'un petit *brayet*, mais le Récollet, une fois bien trempé par la pluie, gardait nuit et jour son habit mouillé, devenu très lourd et fort embarrassant pour les marches pénibles occasionnées par les portages. Manger peu, peiner beaucoup, tel était le partage du missionnaire, en voyage surtout. Mais nos Récollets, les yeux fixés sur le but sublime de leur pénible apostolat, supportaient avec plaisir les déplaisirs de tous les jours ; ils surabondaient de joie au milieu de leurs tribulations.

Champlain note ainsi l'arrivée à Québec de Sagard : " Le 16 (juillet) le Frère Gabriel arriva avec sept canots, qui nous réjouit grandement, nous contant tout ce qui s'était passé en son hivernement, et la mauvaise vie que la plupart des Français avaient menée en ce pays des Hurons et

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 792.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 793.

entre autre le truchement Brûlé, à qui l'on[1] donnait cent pistoles par an pour inviter les Sauvages à venir à la traite; ce qui était de très mauvais exemple, d'envoyer ainsi des personnes si mal vivant, que l'on eût dû châtier sévèrement... ; mais que ne fait faire l'espérance du gain qui passe par-dessus toutes considérations[2]. " Cette triste constatation, Champlain et les Récollets la faisaient depuis les premiers jours de la mission au Canada ; ils en avaient porté plainte auprès de la cour et de la société de Rouen d'abord, puis de celle du sieur de Caen. Mais que d'iniquités la soif de l'or n'a-t-elle pas fait commettre de tout temps.

Sagard nous rapporte ainsi son arrivée à Québec. Après avoir signalé la rencontre, à une ou deux lieues de Québec, de Montagnais qui tentèrent sans succès de rançonner les Hurons, notre Récollet ajoute : " Nous prîmes terre avec nos sept ou huit canots, après avoir été salués du fort de deux volées de canon, et des sieurs de Caen et de Champlain d'une honnête réception à notre débarquement, tous devancés par le bon Père Joseph qui nous attendait au port, impatient de ne nous voir assez tôt.

" Nous fûmes de compagnie dans l'habitation où nous reçûmes la collation, pendant laquelle je les entretins de mon voyage et de notre gouvernement (conduite) au pays des Hurons. Après quoi, je fus voir cabaner mes hommes, puis nous partîmes,

1. La compagnie des de Caen.
2. Champlain, *Œuvres*, pp. 1064, 1065.

le Père Joseph et moi pour notre petit couvent, où je trouvai tous nos confrères en bonne santé, Dieu merci, desquels, après l'action de grâces rendue à Notre Seigneur, je reçus la charité et bon accueil que ma faiblesse et lassitude pouvaient espérer d'eux, car j'étais autant débile qu'amaigri et brûlé des ardeurs du soleil, (mais) toujours gai et content en mon âme par la divine Providence qui me conserva dans cette humeur, pour ce que je peinais et travaillais pour lui (pour Dieu) et à cause de lui, du moins me semblait-il en avoir le désir et la volonté[1]. "

Le sieur de Caen était arrivé le 11 juillet. Le 13, il fit la traite avec les Sauvages rendus à Québec. Il y avait parmi eux des Nipissiriniens qui repartirent le 14 pour leur pays, après la traite. Un Français partit avec eux, dit Champlain, probablement leur interprète Jean Richer, note l'abbé Laverdière[2]. Deux Récollets montèrent aussi peu après dans leur pays.

Depuis peu étaient arrivés à Québec trois Récollets venus de l'Acadie[3]. Dans cette contrée, où en 1604 et en 1610 des prêtres séculiers avaient exercé leur zèle, où des Jésuites avaient essayé un établissement de 1611 à 1614, des Récollets de la Province de l'Immaculée-Conception en Aquitaine, celle-là même à qui le sieur Houel avait d'abord demandé les premiers missionnaires

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 834, 835.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1064.
3. Leclercq dit qu'ils arrivèrent deux jours avant le départ des vaisseaux pour l'Europe, ce qui donnerait le 13 août 1624, *Premier établissement de la foy*, I, p. 293.

du Canada, avaient établi une mission en 1619. Cette mission devait son existence à une société de marchands bordelais qui demanda et obtint en 1619 des aumôniers et des missionnaires pour son poste de commerce en Acadie. C'est ainsi que les enfants de saint François furent appelés à prendre soin de cette autre province de la Nouvelle-France, justement appelée la sœur du Canada. Cette mission subsista jusqu'en 1632. Les missionnaires parcoururent avec fruit la péninsule acadienne. L'un d'eux se rendit même jusqu'à Miscou, à l'entrée de la baie des Chaleurs ; mais il mourut de misère et de faim, en retournant à Port-Royal.

Cette mission des Récollets en Acadie eut à souffrir des Anglais en 1629 ; elle fut reprise en 1630. Champlain lui-même parle de la joie des Récollets d'Aquitaine " de se voir au lieu qu'ils avaient souhaité, tant pour remettre les Français au droit chemin de la crainte de Dieu... que pour l'espérance qu'ils se promettaient de faire quelque progrès envers la conversion de ces pauvres infidèles qui sont errants le long des côtes[1]. " Les Récollets reprirent donc leurs travaux apostoliques en Acadie et ils se dévouaient à la desserte des Français et à l'évangélisation des Sauvages dans ces parages, lorsqu'en 1632, le 16 mars, de par sa volonté souveraine, obtempérant au désir du Père Du Tremblay, Richelieu donna, au nom du roi, ordre au sieur de la Tour qui commandait en Acadie, de faire repasser en France tous les missionnaires

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1299.

séculiers ou réguliers de la contrée, et d'y mettre à leur place les Capucins. Ce qui fut exécuté[1].

Les trois Récollets d'Aquitaine dont nous avons parlé, vinrent à Québec, avec l'autorisation de leur supérieur de France. Ils arrivèrent en canot, avec deux Français et cinq Sauvages. Ils avaient suivi la rivière Saint-Jean, et après bien des portages, ils avaient, par la Rivière-du-Loup, atteint le fleuve Saint-Laurent et Québec[2]. Ils avaient mis un mois à faire ce voyage. Ces missionnaires étaient les Pères Jacques de la Foyer, Louis Fontiner et Jacques Cardon. Les deux derniers demeurèrent au couvent de Notre-Dame-des-Anges ; c'est le Père de la Foyer qui, avec le Frère Bonaventure, arrivé à Québec en 1620, alla hiverner chez les Nipissiriniens[3].

Le 19 de juillet, le sieur de Caen se rendit aux Trois-Rivières pour y commercer avec les Sauvages qu'il y trouverait. Il fut de retour à Québec, le premier août[4]. La traite était terminée. Les divers groupes de Sauvages s'en retournaient dans leur pays. Les Hurons qui avaient amené le Père Le Caron et le Frère Sagard n'eurent pas la conso-

1 L'ordonnance de Richelieu est aux archives du ministère des affaires étrangères, Paris. *Fonds Amérique*, vol. I, fol 100. Cf. *Rapport sur les Archives Canadiennes, 1883*, p. 129.

2. En face de Tadoussac au sud : " est une rivière par laquelle l'on peut aller à celle de Saint-Jean, en portant les canots, partie par terre et le reste par les lacs et les rivières, tous ces chemins ne se font (pas) sans difficulté. " CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1095.

3. LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 293. 294.

4. Toutes ces dates sont données par CHAMPLAIN, *Œuvres* pp. 1064, 1065.

lation de ramener chez eux ces missionnaires.

Tandis qu'il goûtait à Notre-Dame-des-Anges un repos bien mérité, tout en préparant les paquets destinés à la mission huronne, une lettre apportée de France par un des navires, fut remise à Sagard. Elle contenait l'obédience suivante :

" Mon très cher Frère, salut en Jésus-Christ. J'ai reçu les vôtres avec joie et contentement de votre heureuse arrivée dans ces terres canadiennes d'où vous avez passé à celle des Hurons pour y employer votre zèle et la bonne volonté qu'avez pour le salut des mécroyants. Je prie le même Dieu qui vous a prêté son ange pour vous y conduire, qu'il vous en ramène au plus tôt en pleine santé. J'ai affaire de votre présence par deçà, c'est pourquoi je vous envoie une obédience en vertu de laquelle je vous commande de revenir au plus prochain voyage, qu'il vous sera possible, non que je doute de votre obéissance, mais afin que personne ne pense de vous empêcher. Je vous attendrai donc en notre couvent de Paris, où je ferai prier Notre Seigneur pour vous, qui suis, après m'être recommandé à vos saintes prières, mon cher Frère, votre affectionné serviteur en Jésus-Christ. Frère Polycarpe Du Fay, Provincial. A Paris, ce 9 mars 1624[1]. "

A la suite de ce document, Sagard ajoute la réflexion suivante : " il me fallut donc changer de batterie et laisser Dieu pour Dieu par l'obéissance,

1. *Hist. du Canada*, pp. 835, 836. Il y a 1625 dans cet ouvrage, mais l'erreur est manifeste, il faut 1624.

puisque la divine Majesté en avait ainsi ordonné. " Il lui fallut aussi congédier ses Hurons marris de son départ pour l'Europe. Il leur donna espérance qu'il reviendrait. Un festin leur fut préparé à Notre-Dame-des-Anges. Les Récollets leur servirent " une pleine chaudière de pois assaisonnés d'un peu de lard[1]. " Après quoi, ils reçurent chacun un petit présent. Au cadeau reçu par le capitaine, Sagard consacre une page qui n'est pas dépourvue de charmes. On lui donna " un grand chat pour porter en son pays, présent qui lui agréa tellement, qu'il ne savait assez nous en remercier à son gré : voilà comment les choses rares sont estimées partout, encore qu'en soi elles soient de peu de valeur[2]. "

Suivant en cela une des erreurs de ceux de sa nation, ce brave Huron estimait que ce chat avait un esprit raisonnable. Et comme le chat venait et caressait celui des Récollets qui l'appelait, il en conclut " qu'il entendait parfaitement bien le français et comprenait tout ce qu'on lui disait. Après avoir admiré cet animal, il nous pria de lui dire qu'il se laissât emporter en sa province et qu'il l'aimerait comme son fils. " O Gabriel, qu'il aura bien de quoi faire bonne chère chez moi, disait le bonhomme ; tu dis qu'il aime fort les souris et nous en avons en quantité, qu'il vienne donc librement à nous. Ce disant, il pensa embrasser ce chat que nous tenions auprès de nous, mais ce

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 838.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 838.

méchant animal, qui ne se connaissait point en ses caresses, lui jeta aussitôt ses ongles et lui fit lâcher prise plus vite qu'il ne l'avait approché.

" Ho, ho, ho, dit le bonhomme, est-ce comme il en use, *ongaron*, *ortiscohat*, il est rude, il est méchant, parle à lui. " Notre Huron ne renonça pas pour cela à son présent. Il parvint à le mettre dans une boîte d'écorce et il l'emporta dans son canot. Les Récollets lui donnèrent du pain pour le nourrir durant le voyage. Mais en chemin, il prit fantaisie au Sauvage de partager sa sagamité avec son chat ; il ouvrit sans doute un peu trop la boîte, car le chat bondit aussitôt et s'en alla grimper sur un arbre. Le capitaine put lui parler, l'appeler, le chat " n'entendait point le Huron " dit Sagard, et quand même il eût été habitué à cette langue, il n'aurait certes pas sacrifié sa liberté pour si peu. Il est vrai que son sort ne sera pas meilleur, dans cette vaste solitude que dans la cabane du Sauvage, mais le chat n'entendait pas davantage le raisonnement. Il resta sur son arbre observant les allées et venues des Hurons. En fin de compte, le capitaine, " bien marri d'avoir fait une telle perte, " reprit sa marche vers son pays[1]. Quant au chat, nouveau Robinson, mais moins fortuné, il n'a pas fait savoir ce qu'il était devenu.

Revenons à Québec. Sagard remit aux Hurons les effets destinés au Père Nicolas Viel, avec une lettre pour le même. Il fit ses adieux aux Français, aux Sauvages et aux Récollets ses Frères. Il entra

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 838, 839.

dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges. Ce fut là, qu'il fit la belle prière suivante : " O mon Dieu, je vous recommande et remets entre les mains ce pauvre peuple que (vous) nous aviez commis. Vous ne m'avez pas jugé capable de vous y servir plus longtemps, Seigneur, puisque sitôt m'en avez retiré et avez commandé à l'ange tutélaire du pays de ne point débattre de mon retour avec celui de la France, où il faut que j'accomplisse vos divines volontés.

" Ce n'est point à moi de pénétrer dans vos secrets divins, mais d'admirer et adorer votre divine Providence et vos jugements souverains. Au moins, ô mon Dieu, ayez pour agréable ma bonne volonté et l'affection que vous m'avez donnée de vous servir en la conversion des Hurons et d'y endurer la mort même pour l'amour de vous, si telle eût été votre divine volonté, puisque tout ce que je puis est d'avouer mon impuissance et mes démérites et, me prosternant aux pieds de votre divine Majesté, vous supplier me donner votre bénédiction, avant que je m'embarque, avec celle de votre Père céleste et du Saint-Esprit qui vit et règne au siècle des siècles. Amen[1]. "

Sagard ne repassait pas seul en France. Le Père Irénée Piat était aussi du voyage. Les Récollets du Canada le députaient en France, chargé d'une mission très importante et dont nous parlerons plus loin.

En outre Champlain se résolut aussi à repasser

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 840.

l'océan avec sa femme et ses domestiques. Il laissait la nouvelle habitation très avancée. Il donna des ordres pour la continuation des travaux. Il dit aussi de parachever le fort Saint-Louis, mais sachant d'avance " que l'on n'en ferait rien, d'autant qu'ils (les associés et leurs employés) n'avaient rien de plus désagréable, bien que c'était la conservation et la sûreté du pays ; ce qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient comprendre[1]. "

" Le sieur de Caen, dit encore Champlain, laissa son neveu, le sieur Emery, pour principal commis et pour commander en mon absence au dit Québec, avec cinquante et une personnes, tant hommes que femmes, garçons, enfants[2]. "

Le départ de Québec eut lieu le 15 août, un jeudi. Le 18, les barques étaient à Tadoussac. Les navires mirent à la voile et partirent le 21 du même mois. Le 15 on fit escale à Gaspé. Le 1er septembre un des navires partit pour porter en France les premières nouvelles du voyage ; y commandait le capitaine Gérard. Le 6, le sieur du Pontgravé acheva de faire sa cargaison de poisson à Gaspé[3]. Sur son vaisseau étaient nos Récollets Piat et Sagard. Il y avait aussi un monsieur Goua, un monsieur Joubert et le sieur de la Vigne[4].

La flotille comprenait en outre trois autres navires sous le commandement, le premier, du sieur de Caen, le deuxième, du sieur de la Ralde, le troisième,

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1067.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1067.
3. Champlain, *Œuvres*, pp. 1067, 1068.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 846, et ss.

du pilote Cananée ; ce dernier bâtiment était une patache de 45 à 50 tonneaux[1] appelée la *Sainte-Madeleine*, la même, semble-t-il, qui, l'année précédente, avait conduit Viel et Sagard, de Gaspé à Tadoussac. Cananée, qui avait ordre de se diriger vers Bordeaux, quand les navires seraient arrivés près des côtes de France, fut attaqué et pris par des Turcs qui l'emmenèrent lui et ses hommes et les firent esclaves[2]. Champlain et les siens devaient être à bord du vaisseau commandé par le sieur de Caen.

Le départ de Gaspé eut lieu dans la nuit du six au sept septembre, le sept était un samedi. Le voyage fut heureux, excepté pour le pilote Cananée. Sur le navire du sieur du Pontgravé, l'équipage et les passagers oublièrent les ennuis d'une longue traversée en se livrant à de longues conversations dont quelques détails nous ont été conservés par Sagard, qui s'excuse ainsi de ne pas en rapporter davantage : " Ce me serait chose impossible de pouvoir rapporter ici en détail tous les discours et les diverses demandes de nos mariniers, car comme l'oisiveté règne puissamment sur les navires, aussi agissent-ils ardemment pour charmer leurs ennuis. J'avais tout sujet de me contenter du sieur du Pont, notre vice-amiral, et des officiers de son bord, pour ce que ne faisant aucun mal à personne, aucun ne nous voulait de déplaisir et s'abstenait même, à

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1068.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1069. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 39, 842.

notre considération, de beaucoup de vains discours ordinaires à gens de marine.

" A l'issue des repas, si autre chose ne les occupait, les questions roulaient sur le tapis, ou plutôt sur le tillac, car les tapis n'ont pas là de lieu ; il fallait excuser le tout, car la paix n'en a jamais été interrompue, ni nos discours altérés, et (aussi) pour ce qu'en matière d'entretien, il se faut rendre capable de tout, ou fausser compagnie, et de demeurer muet il ne serait pas toujours possible, puisque l'homme est d'une telle nature, que s'il n'a sa consolation en Dieu, il la cherche aux créatures[1]. "

Du Pontgravé, " d'un naturel complaisant et jovial, " dit Sagard, et qui " avait toujours le petit mot en bouche pour rire, " posa le premier une question et demanda l'origine du proverbe : L'Afrique n'apporte-t-elle rien de nouveau ? Un autre demanda qui avait inventé les courriers. Monsieur Goua voulut savoir : " qui est celui qu'on doit estimer sage ? " Réponse : " Celui qui méprise les biens et les honneurs de ce monde pour servir Jésus-Christ." Et c'est ainsi que les questions les plus diverses étaient posées et résolues.

On était arrivé près des côtes de France, quand le maître du navire, nous dirions le commissaire du bord aujourd'hui, interrogea Sagard sur l'Ordre franciscain. En réponse, Sagard fit un cours d'histoire franciscaine, qu'il termina en rappelant une belle parole du bienheureux Nicolas Factor, décédé depuis quelques années en Espagne, chez les Récollets : " Les Cordeliers et Observants sont saints,

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 843, 844.

les Récollets sont saints, les Capucins sont saints. Et pour moi, ajouta Sagard, je le crois avec lui, et vous donne avis que j'aperçois la terre que l'on appelle de la Hève et que bientôt nous arriverons à Dieppe moyennant la grâce de Notre Seigneur[1]. "

On aperçut la Hève le 30 septembre, d'après Champlain, qui ajoute : " le premier octobre, entrâmes dans le havre de Dieppe, où louâmes Dieu de nous avoir amenés à bon port, auquel lieu je séjournai quelques jours, de là je m'acheminai à Paris avec tout mon train[2]. "

Le Père Piat et le Frère Sagard passèrent deux jours à Dieppe[3] et de là, à pied, ils se rendirent à Paris.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 858.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1069.
3. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 297.

CHAPITRE XXIV

RELATION DU PÈRE LE CARON

1624

Avant le départ des navires qui ramenaient en France le Père Piat et le Frère Sagard, en 1624, le Père Le Caron remit à ces Récollets une relation très intéressante, écrite de sa main, durant son séjour chez les Hurons, ou plus probablement durant le mois entier qui s'écoula depuis son retour à Québec, jusqu'au départ des vaisseaux. Cette relation constitue une étude approndie sur les Sauvages du Canada, un aperçu général, précis, exact, sur les idées, les mœurs, les défauts des Indiens, les obstacles que la foi catholique rencontrait chez eux.

L'esprit observateur, le zèle infatigable du Père Le Caron se révèlent dans ces pages, écrites avec simplicité et grande franchise.

Nous devons à la mémoire des premiers apôtres du Canada, de reproduire cette relation, écrite par un des Récollets de la première heure ; elle est un autre témoignage des pénibles travaux, pas assez appréciés, accomplis par eux pour implanter sur le sol canadien la foi catholique.

Le Père Chrétien Leclercq, qui a inséré cette relation dans son ouvrage : *Premier établissement de la foy*[1], dit qu'elle fut remise au Provincial des Récollets de Paris. C'est possible ; mais d'après le texte même elle était destinée à quelque bienfaiteur insigne des missions canadiennes, auquel le Père Le Caron dit : " vous l'êtes (protecteur), Monsieur, de notre maison par vos soins et vos libéralités. " Ce personnage avait sollicité cette relation. Le début de cette pièce le prouve : " Comme vous êtes curieux des choses naturelles de ce pays et encore plus de ce qui concerne la conversion des âmes, et que vous me demandez quelque récit de l'une et de l'autre, j'ai cru qu'il ne fallait pas mêler le sacré avec le profane et que j'étais obligé de séparer les deux sujets en deux réponses différentes. "

Le Père Le Caron écrivit donc deux relations au lieu d'une ; mais la deuxième qui ne manquerait pas d'intérêt, n'a pas été publiée par Leclercq. Il faut le regretter ; elle nous eût fait connaître sans nul doute bien des détails sur la topographie canadienne, les richesses naturelles du pays, les occupations des Sauvages. Voici, presque en entier, la première relation de notre Récollet.

" Je ne vous satisferai pas beaucoup par le grand nombre de conversions des âmes ; on en fait peu de véritables parmi nos Sauvages ; le temps de la grâce n'est pas encore arrivé, quoiqu'on n'épargne rien pour les disposer à la foi... Il ne s'ensuit

1. Vol. 1er, p. 263 à 288.

pas qu'il faille abandonner l'ouvrage, bien au contraire, il faut s'y attacher davantage et attendre le fruit en patience.

" Il faut donc espérer de Dieu la rosée et la bénédiction de sa grâce que tant de saintes âmes de l'ancienne et de la nouvelle Frances avanceront peut-être par leurs prières, et cependant travailler à lever les obstacles qui se présentent de la part de nos Sauvages, à leur conversion. Nous ne laissons pas d'envoyer au ciel grand nombre d'enfants et quelques adultes moribonds que Dieu touche dans ces extrémités, et qu'on baptise sans difficulté ; mais pour le reste, il y a peu de fruit à faire. Quand donc vous demandez des relations, à Dieu ne plaise que pour satisfaire votre piété, je vous produise un nombreux christianisme qui ne subsiste encore que dans nos désirs et dans la semence de la parole évangélique qui ne germe que faiblement : Dieu ne serait pas glorifié du mensonge et de l'imposture ; on sait bien que le succès dépend de lui et non de nous, notre Église ne fait encore que le petit troupeau de l'Evangile ; je ne vous en donnerai qu'un abrégé en ayant déjà envoyé tant de mémoires en France.

" Nous avons parcouru à présent plus de six cents lieues dans les terres, et même hiverné plusieurs années chez les principales nations. Elles ne manquent pas de bon sens en ce qui regarde l'intérêt public et particulier de la nation ; ils vont à leur fin, ils prennent même des mesures et des moyens assez justes, et c'est le sujet de ma surprise, qu'étant assez éclairés pour leurs petites affaires,

ils n'aient rien que d'extravagant et de ridicule, quand il s'agit ou de dogme ou de religion, ou de règle de mœurs, de lois et de maximes. Nous avons visité de même huit ou dix nations différentes dans le bas du fleuve du côté de Tadoussac, et nous avons vu que presque universellement tous les Sauvages de la Nouvelle-France ne reconnaissent aucune divinité et sont même incapables des raisonnements ordinaires, naturels et communs sur cette matière, tant leur esprit est matériel et obscurci de ténèbres ; l'on entrevoit néanmoins à travers de leur aveuglement quelques sentiments confus de divinité ; les uns reconnaissent le soleil, d'autres un génie qui domine l'air, quelques-uns regardent le ciel comme une divinité, d'autres un manitou bon et mauvais ; les nations d'en haut du fleuve paraissent avoir un esprit universel qui domine partout ; ils s'imaginent communément qu'il y a un esprit en chaque chose, même dans celles qui sont inanimées et ils s'y adressent quelquefois pour le conjurer. Cependant, ces nations ne reconnaissent aucune espèce de divinité par esprit de religion, mais seulement par manière de fable, par prévention de caprice et par entêtement ; ils n'ont même à l'extérieur aucune cérémonie de leur culte, ni sacrifice, ni temple, ni prêtre, ni aucune marque de religion.

" Les songes leur tiennent lieu de prophéties, d'inspirations, de lois, de commandement et de règle dans leurs entreprises de guerre, de paix, de traite, de pêche, de chasse, et même c'est une espèce d'oracle, vous diriez qu'ils sont de la secte

des illuminés. Cette idée leur imprime une espèce de nécessité, croyant que c'est un esprit universel qui les commande, jusque-là même, que s'il leur ordonne de tuer un homme, ou de commettre une mauvaise action, ils l'exécutent en même temps. Les parents songent pour les enfants, les capitaines pour les villages, ils ont aussi des gens qui interprètent leurs songes et les expliquent.

" On remarque que s'il y a quelque saut difficile à passer, quelque péril à éviter, ils jettent dans l'endroit même une robe de castor, du petun, de la porcelaine, et d'autres choses par manière de sacrifice pour se concilier la bienveillance de l'esprit qui y préside.

" Ils croient communément une espèce de création du monde, disant que le ciel, la terre, et les hommes ont été faits par une femme qui gouverne le monde avec son fils ; que ce fils est le principe de toutes choses bonnes et que cette femme est le principe de tout le mal ; ils croient que l'un et l'autre jouissent de tous les plaisirs ; que cette femme est tombée du ciel enceinte, et qu'elle fut reçue sur le dos d'une tortue qui la sauva du naufrage. Mais quand on leur fait la moindre objection sur le ridicule de leur pensée, ils vous répondent que cela est bon pour nous et non pas pour eux.

" D'autres croient qu'un certain qu'ils nomment Atahaura est le créateur du monde, et qu'un nommé Messou en est le réparateur après le déluge, falsifiant ainsi et confondant par leurs traditions la connaissance que leurs ancêtres ont eu du déluge universel ; ils disent que comme le Messou allait

un jour à la chasse, ses chiens se perdirent dans un grand lac, lequel se débordant, couvrit la terre en peu de temps, et ne fit de tout le monde qu'un abîme ; que ce Messou, par le moyen de quelques animaux, amassa un peu de terre, de laquelle il se servit pour réparer le monde. Comme ils croient que les Français habitent un monde différent du leur, lorsque nous voulons les désabuser de leur folie en leur annonçant la véritable création et réparation, ils disent que cela pourrait bien être véritable du monde que nous habitons, mais non pas du leur ; ils demandent même bien souvent s'il y a un soleil et une lune dans l'Europe comme dans leur pays.

" Il est déplorable de voir de combien de chimères le démon embrouille leur esprit ; quoiqu'ils estiment toutes les âmes corporelles, n'entendant par leur manitou qu'une espèce de ressort matériel qui donne l'être et le mouvement à toutes choses, ils font cependant profession de croire à l'immortalité de l'âme, à une vie future, où se trouvent même une chasse et une pêche abondantes, du blé d'Inde et du petun en quantité, avec mille belles autres choses curieuses et nécessaires. Ils tiennent que l'âme n'abandonne pas le corps aussitôt après la mort, c'est pourquoi on enterre avec le corps, arc, flèches, blé d'Inde, viande et sagamité pour le nourrir en attendant.

" Comme ils donnent des âmes à toutes les choses sensibles, ils estiment que les hommes après la mort chassent les âmes des castors, élans, renards, outardes, loups-marins, et que l'âme des raquettes leur sert à se

retirer des neiges, et l'âme des flèches et des arcs à tuer des bêtes. Il en est de même de la pêche des poissons ; en sorte que ces morts n'ont pas besoin des armes qu'on enterre avec eux, que pour faire le voyage de l'autre vie. Ils s'imaginent qu'ils se promènent invisiblement dans les villages durant un temps et qu'ils participent à leurs festins et régals dont ils laissent toujours leurs portions ; jusque-là que plusieurs de ces nations ont certaines fêtes générales des morts, accompagnées de chansons et de cris horribles, de festins à tout manger, de danses et de présents de différentes sortes. Ils tirent le corps du village et les ossements, qu'ils appellent des paquets d'âmes, et les changent d'un tombeau en un autre, orné de peaux, de rassades, colliers et autres semblables richesses du pays, croyant que tout cela sert à rendre ces morts plus heureux. Je ne m'arrête pas ici à déduire la superstition de leur croyance sur ce sujet, les lieux différents où ils croient que les âmes ont leur retraite ; la qualité de leurs emplois, leur manière de vie, leur guerre, leur paix, leur police et leurs lois sont autant de traditions extravagantes et ridicules fondées sur des fables que les pères ont accréditées et fait passer à leurs enfants qui y sont fortement attachés.

" Il n'y a point de nation qui n'ait ses jongleurs, que quelques-uns traitent de sorciers ; mais il y a peu d'apparence qu'il y ait dans leur fait aucun pacte effectif, ou communication avec le diable, lequel néanmoins domine dans leur tromperie et imposture, dont il se sert pour amuser ces peuples et les éloigner d'autant plus de la connaissance du

vrai Dieu ; car ils ont tous croyance à ces jongleurs, quoiqu'ils leur manquent tous les jours de parole.

Ces imposteurs sont traités de prophètes qui prédisent l'avenir ; ils se vantent de faire la pluie et le beau temps, le calme et les orages, la fécondité et la stérilité des terres, les choses heureuses ou malheureuses ; ils servent de médecins par l'application de remèdes qui n'ont souvent aucune propriété de guérir. Rien n'est si horrible que les cris, les bruits, les fracas, la fureur, les contorsions de ces trompeurs, lorsqu'ils se mettent à jongler et à faire leur manière d'enchantement. Ils ne laissent (pas) d'avoir de l'adresse ; car, comme ils ne guérissent et ne prédisent que par hasard, ils ont une infinité de détours pour amuser ces barbares, lorsque l'événement ne répond pas à leur attente, aux prédictions et aux remèdes de ces prétendus prophètes et médecins qui ne font rien sans présents et sans récompense. Il est vrai que si ces jongleurs ne sont adroits à s'accréditer, et à trouver leurs défaites à propos, quand la personne vient à mourir, ou que les entreprises n'ont pas le succès qu'ils désirent, on exécute quelquefois le jongleur, sans d'autre formalité.

Ces pauvres aveugles professent de même une infinité d'autres superstitions dont les démons les entretiennent ; ils croient que bien des sortes d'animaux ont des âmes raisonnables ; ils ont la manie de ne pas profaner certains os d'élans, de castors, et autres bêtes, ni de les faire manger par les chiens ; mais on les conserve précieusement, ou bien on les jette dans un fleuve ; ils prétendent que les âmes

de ces animaux viennent voir de quelle manière on traite leurs corps, et en vont donner avis aux bêtes vivantes et à celles qui sont mortes ; en sorte que si on vient à les maltraiter, les bêtes de la même espèce ne voudraient plus se laisser prendre ni dans ce monde ni dans l'autre.

" Il semble que leurs péchés aient répandu dans leurs âmes un aveuglement et une insensibilité pour toutes sortes de religions, que les historiens ne remarquent point dans les autres peuples du monde. Car parmi une infinité de superstitions, on ne voit rien à quoi ils s'attachent par principe de religion ; ce n'est qu'une fantaisie toute pure. Quand on les pousse un peu sur leurs rêveries, ils ne répondent rien ; leur esprit demeure comme stupide, hébété ; si on les presse sur nos mystères, ils écoutent cela avec autant d'indifférence que s'ils vous racontaient leurs chimères. J'en vois plusieurs qui semblent se rendre à cette vérité, qu'il y a un principe qui a tout fait ; mais cela ne fait qu'effleurer leur esprit, qui retombe au même moment dans l'assoupissement et dans sa première insensibilité.

" De là vient que communément ils ne se soucient pas d'être instruits ; ils ne viennent et ne s'attachent à nous que par fantaisie et inclination naturelle, ou par l'accueil et les flatteries qu'on leur fait, par les secours que nous rendons à leurs malades ou par intérêt de recevoir quelque chose de nous, enfin parce que nous sommes Français et qu'ils ont alliance avec nous contre leurs ennemis ; on leur apprend les prières et ils les récitent comme des chansons sans aucun discernement de foi, et ceux-là

même qu'on a longtemps catéchisés, à la réserve d'un très petit nombre, sont fort chancelants, pour peu qu'ils retournent dans les bois.

" Je ne sais si leurs ancêtres ont connu quelque divinité ; mais il est vrai que leur langue assez naturelle pourtant pour toute autre chose, est tellement stérile en ce point, qu'on n'y trouve point de termes pour exprimer la divinité, ni aucun de nos mystères, non pas même les plus communs ; c'est un de nos plus grands embarras.

" Un des plus grands obstacles à leur conversion, c'est que la plupart ont plusieurs femmes et qu'ils en changent quand il leur plaît, ne comprenant (pas) qu'on puisse s'assujettir à l'indissolubilité du mariage : Vois-tu pas bien, nous disent-ils, que tu n'as pas d'esprit, ma femme ne s'accommode pas de moi et je ne m'accommode pas d'elle ; elle s'accordera bien avec un tel qui ne s'accorde pas avec sa femme ; pourquoi veux-tu que nous soyons quatre malheureux le reste de nos jours ?

" Un autre empêchement que vous pouvez conjecturer de ce que j'ai dit, est l'opinion où ils sont qu'on ne doit contredire personne et qu'il faut laisser chacun dans sa pensée. Ils croient tout ce que vous voudrez, ou du moins, ils ne vous contrediront pas, ils vous laissent aussi croire tout ce que vous voulez. C'est une insensibilité et une indifférence profondes, surtout en matière de religion, dont ils ne se mettent pas en peine.

" Il ne faut pas venir ici dans l'espérance de souffrir le martyre, si nous prenons le martyre dans la rigueur de la théologie ; car nous ne sommes

(pas) dans un temps où les Sauvages font mourir les chrétiens pour fait de religion[1] ; ils laissent chacun dans sa croyance ; ils aiment mieux ce qu'il y a d'extérieur dans nos cérémonies, et cette barbarie ne fait la guerre que pour les intérêts de la nation. Ils ne tuent les gens que pour des querelles particulières ou par ivrognerie, ou par brutalité, par vengeance, par un songe ou par une vision extravagante. Ils sont incapables de le faire en haine de la foi.

" Tout est brutal dans leurs inclinations; ils sont naturellement gourmands, ne connaissant point d'autre béatitude dans la vie, que de boire et de manger. On remarque cette brutalité jusque dans leurs jeux et divertissements, qui sont toujours précédés et suivis de festins. Il y a des festins d'adieu, de remerciements, de guerre, de paix, de mort, de santé, de mariage. Ils passent dans leurs régals les jours

1. Cette opinion du Père Le Caron est parfaitement juste ; elle est basée sur ce qu'il a dit jusqu'ici, en particulier sur l'absence, chez les Indiens, de toute religion. En sorte que la prédication de l'Evangile ne pouvait pas, au Canada, se heurter à une autre religion ayant ses partisans convaincus, d'où les persécutions et la mise à mort des missionnaires ; elle ne rencontrait que l'indifférence et cet obstacle, le premier à détruire, n'est pas de nature à faire des martyrs. C'est le : Nous vous entendrons une autre fois, des Athéniens à saint Paul. Mais la persécution pouvait cependant se produire pour des causes indirectes, parmi lesquelles le ressentiment des jongleurs, dont les missionnaires découvraient la fourberie et l'impuissance, la haine des convertis apostats devenus pires par leur retour au paganisme, la crainte des rites catholiques, telle cette crainte de l'eau baptismale, laquelle, d'après les Sauvages, faisait mourir, erreur provenant du fait que les baptisés étaient surtout des moribonds.

et les nuits, principalement quand ils font des festins qu'ils appellent " à tout manger, " car alors on ne permet point de sortir que l'on n'ait tout avalé.

" L'opposition est grande au christianisme du côté de la vengeance, quoiqu'ils aient beaucoup de douceur à l'égard de leur nation ; mais ils sont cruels et vindicatifs au delà de l'imagination envers leurs ennemis. Ils sont naturellement inconstants, moqueurs, médisants, impudiques, enfin parmi une infinité de vices où ils sont absorbés, on ne remarque aucun principe de religion, ni de vertu morale ou païenne, ce qui est un grand éloignement à leur conversion. "

Leclercq, qui nous a conservé cette relation du Père Le Caron, n'a pas reproduit ce qui dans cette si intéressante pièce, concernait les mœurs des Sauvages de la Gaspésie. Citons au moins l'opinion de Père Le Caron sur les Iroquois ; on y trouvera une nouvelle preuve de la justesse de son coup d'œil et de la sûreté de son jugement. " Nous avons attiré ici quelques Iroquois. J'estime, quoi qu'on dise de la cruauté et de la fierté de cette nation, qu'ils ont plus d'esprit, de raisonnement et de politique que les autres, et par conséquent (sont) plus capables de concevoir nos vérités... "

Le Père Le Caron termine sa relation en disant : " Nous envoyons en France le Père Irénée qui vous communiquera nos petits desseins, afin d'établir plus solidement le royaume de Jésus-Christ dans ce nouveau monde par de nouveaux ouvriers évangéliques avec lesquels nous puissions travailler

à la vigne du Seigneur. Souvenez-vous de moi dans vos sacrifices, et me croyez tout à vous. "

Nous venons de citer presqu'en entier la relation du Père Le Caron. Un fait par lui rapporté, et que nous avons passé, mérite d'être signalé tout particulièrement. Ce fait très remarquable et dont il faut conserver la mémoire est la consécration du Canada à saint Joseph par les Récollets, en l'année 1624.

" Nous avons fait une grande solennité où tous les habitants se sont trouvés, et plusieurs Sauvages, par un vœu que nous avons fait à saint Joseph, que nous avons choisi pour le patron du pays et protecteur de cette Eglise naissante[1]. " Voilà bien saint Joseph établi officiellement patron du Canada et de l'Eglise canadienne.

Cette consécration de la colonie au chef auguste de la Sainte Famille sera reconnue par les temps à venir. Dans la *Relation des Jésuites, de 1637*, on lit que " la fête du glorieux Patriarche saint Joseph, père, patron et protecteur de la Nouvelle-France, est l'une des grandes solennités de ce pays[2]. " En 1693, aux curés et marguilliers de Montréal, qui demandent l'établissement d'une confrérie en l'honneur de saint Joseph, " patron de ce pays, " Mgr de Saint-Vallier répond qu'il agrée bien volontiers leur requête pour établir une sainte association et confrérie de personnes de l'un et de l'autre sexes, spécialement dévoués au culte de saint Joseph,

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 287.
2. *Relations des Jésuites*, éd. de Québec, 1858, rel. de 1637, p. 7.

premier protecteur et patron de cette colonie[1]. ”

En 1871, Son Eminence le cardinal Taschereau, recommandant la dévotion à saint Joseph, dit : “ Nous avons la ferme confiance que les fidèles du diocèse s'empresseront d'honorer avec une piété croissante ce grand saint que le Canada a choisi, il y a deux siècles et demi, pour patron et protecteur. ” Le premier cardinal canadien rappelle alors les paroles du Père Le Caron que nous avons déjà reproduites ; puis il ajoute : “ Ce sera donc une des gloires de notre Eglise du Canada d'avoir eu dès son origine, pour patron et pour protecteur spécial, ce glorieux patriarche, qu'un des plus grands Pontifes qui se soient assis sur la chaire de saint Pierre, a choisi pour patron et protecteur de l'Eglise universelle[2]. ”

C'est à l'époux de Marie, que dès 1615 le Père Le Caron confia la mission des Hurons. Ce sont les Récollets qui ont donné son nom au Lac Saint-Joseph, dans le comté de Portneuf.

1. *Mandements des Evêques de Québec*, vol. I, pp. 295, 296.
2. *Mandements des Evêques de Québec*, vol. IV, pp. 749, 750.

CHAPITRE XXV

LES RÉCOLLETS DEMANDENT LES JÉSUITES

Le Père Irénée Piat et le Frère Gabriel Sagard ne perdirent pas de temps à Paris. Leur attachement aux missions du Canada, les porta tous deux à poursuivre leur avancement.

Sagard se rendit auprès du duc de Montmorency, vice-roi, et le pria de porter remède à certains désordres qu'il avait remarqués dans la colonie et qu'il lui signala, notamment l'impudence des protestants. Il dit même que, durant la dernière traite, ils étaient allés jusqu'à chanter " leurs marottes " pendant qu'un Récollet disait la sainte messe ; " que ce n'était pas le moyen de planter la foi où les chefs principaux étaient contraires à la même foi, " que les Sauvages s'apercevaient bien des divergences de croyance entre les Français.

Le Père Irénée Piat avait, avons-nous déjà dit, une mission très importante à remplir au nom des Récollets du Canada. Ceux-ci, réunis en leur couvent de Notre-Dame-des-Anges, après avoir demandé les lumières du ciel, avaient délibéré sur l'état de l'Eglise canadienne. Apôtres infatigables, missionnaires désintéressés, ils désiraient ardem-

ment voir se répandre partout la foi catholique. Ils gémissaient à la pensée de tant d'âmes, qui pourraient être sauvées et ne l'étaient pas. Pourtant, leur zèle ne laissait rien à désirer ; leur dévouement était inlassable, ils étaient tous prêts à mourir s'il le fallait pour la cause de Dieu.

Que manquait-il donc pour faire germer une plus abondante moisson dans le champ du Père céleste ? Des ouvriers. Voilà ce que les Récollets de Québec, bien à même de le savoir, constataient clairement. Quel remède apporter à cet état de choses ? Demander à leurs confrères de la Province de Saint-Denis de passer nombreux au Canada ? Leur désir eût été de suite exaucé. D'autres Récollets ne demandaient pas mieux que d'aller se dépenser à l'évangélisation des Sauvages du Canada. Les ouvriers, on les aurait trouvés, et en nombre. Mais il fallait pourvoir à leur subsistance. Or " Messieurs de la compagnie (des marchands) croyaient avoir fait un grand effort de fournir annuellement à la subsistance de six Récollets[1]. " D'ailleurs, c'était tout ce que leur charte exigeait. Les diverses démarches des Récollets pour obtenir davantage étaient paralysées par la cupidité et l'indifférence. Pourtant, les missions s'étendaient de plus en plus ; le commerce lui-même augmentait toujours ; les missionnaires entretenaient l'amitié des Sauvages pour les Français bien mieux que plusieurs interprètes pourtant mieux payés et moins désintéressés que les Récollets. Mais les associés ne voyaient rien

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 289.

ou feignaient de ne pas voir. Les marchands ne se souciaient pas plus de la conversion des infidèles que de la construction du fort Saint-Louis à Québec. Ils redoutaient même l'œuvre des missionnaires comme pouvant nuire à leur commerce.

Il ne fallait plus compter sur les associés pour obtenir la subsistance de nouveaux ouvriers de l'Evangile. La Province de Saint-Denis, qui avait ouvert les missions du Canada, en y envoyant les premiers missionnaires, fit tout ce qu'elle put non seulement pour maintenir l'œuvre commencée, mais encore pour la faire prospérer. La divine Providence suscita de généreux bienfaiteurs. Le couvent de Notre-Dame-des-Anges put être bâti, de nouveaux missionnaires envoyés, de jeunes Sauvages instruits à Québec et en France, tandis que des missions régulières étaient fondées à Tadoussac, aux Trois-Rivières et chez les Hurons.

Et combien d'autres tribus étaient disposées à recevoir favorablement l'homme de la prière, l'apôtre de la vérité ! Il n'y avait qu'un remède à cette situation, trouver " quelque communauté religieuse qui voulût à ses frais[1] " prêter un loyal et généreux concours aux ouvriers de la première heure.

Les Récollets de Québec, après délibération, arrêtèrent leur choix sur les Pères de la Compagnie de Jésus. " Nos Pères n'hésitèrent point, écrit Leclercq ; n'ayant pour partage que la droiture, la simplicité, la gloire du Seigneur et un désir sincère, sans émulation, de la procurer dans la con-

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 289.

version de ces peuples, ils convinrent tous de députer quelqu'un d'entre eux en France, pour en faire la proposition aux Pères Jésuites, qu'ils jugèrent les plus propres pour établir et amplifier la foi de concert avec nous dans le Canada[1]. "

Telle fut la mission confiée au Père Irénée Piat. A Paris, il présenta au Provincial la requête motivée des Récollets de Québec.

Pour une affaire de si grande importance, il fallait prendre conseil et réfléchir. Les Récollets de Paris en parlèrent à leurs amis et bienfaiteurs. Une opposition assez vive se manifesta bientôt de la part de plusieurs, les uns pour un motif, les autres pour un autre.

Le Père Provincial des Récollets, préfet apostolique de la mission du Canada, réunit ensuite, et tout exprès, les membres de son conseil, auquel fut aussi appelé le Père Georges Le Baillif. La vénérable assemblée délibéra sur la requête présentée par le Père Piat et examina les objections contre cette requête ; toutes les raisons alléguées pour et contre furent mûrement pesées ; " mais la charité, écrit Leclercq, dissipa tous les nuages[2], " et la décision fut entièrement favorable.

Sagard porte aussi sur cette affaire un jugement très intéressant qui dénote bien toute la droiture d'intention qui guida les Récollets dans leur choix.

" Ce choix que nous fîmes des Pères Jésuites pour le Canada fut fort contrarié par beaucoup de

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, p. 290.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 299.

nos amis, qui tâchaient de nous en dissuader, nous assurant qu'à la fin du compte, ils nous mettraient hors de notre maison et du pays ; mais il n'y avait point d'apparence de croire cette méconnaissance de ces bons Pères ; ils sont trop sages et vertueux pour le vouloir faire, et quand bien un ou deux particuliers d'entre eux en auraient eu la volonté, une hirondelle ne fait pas un printemps, ni un ou deux religieux la communauté, et par ainsi, c'eût été crime de se méfier d'eux, non pas même en la pensée, car il paraît que partout ailleurs nous avons vécu en paix avec eux[1]. "

Quels furent en particulier les sentiments de Champlain à l'endroit de la requête des Récollets de Québec ? D'après Leclercq, ceux-ci consultèrent Champlain avant son départ du Canada, mais il semble que le brave marin ne voulut pas se prononcer. " Les sentiments de Monsieur de Champlain, qu'on avait sondé là-dessus, semblaient assez équivoques[2]. " Et ce qui paraît manifester encore son désir de ne pas donner son opinion, c'est qu'il signale l'envoi des Jésuites au Canada sans exprimer son appréciation personnelle. Il marque seulement, après avoir cité leurs noms, qu'ils partirent " avec une grande affection, " pour la mission du Canada[3].

La Providence avait guidé les Récollets dans le choix des Jésuites. Ceux-ci désiraient beaucoup partager les travaux apostoliques des enfants de

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 863, 864.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 291.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1070.

saint François d'Assise. Le Père Massé, qui se souvenait toujours de sa mission en Acadie, en entretenait ses étudiants au collège de la Flèche et leur communiquait son zèle pour les missions d'Amérique. Deux d'entre eux, Vimont et Lejeune, envoyés à Paris en 1622, au collège de Clermont, manifestèrent au Père de la Bretesche, Père spirituel, leurs désirs d'aller un jour au Canada.

" Le Père de la Bretesche, a écrit le Père de Rochemonteix, ne pouvait qu'encourager de si beaux désirs. Toutefois, sa sagesse et sa grande délicatesse de sentiments lui découvraient des difficultés là où la pieuse ardeur de ses fils spirituels semblait ne pas en voir. La principale était celle-ci : on ne pouvait envoyer des Jésuites au Canada sans l'autorisation des Récollets ou sans une demande formelle de leur part. Les Jésuites pouvaient-ils, sans manquer à la discrétion, proposer leur concours ? Y avait-il apparence d'un autre côté que les Récollets appellassent jamais à leur secours un Ordre religieux[1] ? " " sans doute, (reprenaient les deux jeunes étudiants), la place est prise ; les Récollets ont reçu en partage ce champ du Seigneur à défricher. Mais le champ est vaste : n'y aurait-il pas place pour deux sociétés religieuses ? Que de tribus sur l'immense territoire de la Nouvelle-

1. P. DE ROCHEMONTEIX. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 143. La dernière interrogation sonne faux. Pourquoi prêter aux Jésuites un tel soupçon à l'égard des Récollets, alors que les faits ont prouvé avec évidence combien ce soupçon eût été téméraire de la part des Jésuites s'ils l'avaient eu.

France, que le zèle des Récollets ne peut atteindre ! Que peuvent parmi tant de peuplades distinctes, une dizaine de missionnaires, dont plusieurs sont retenus à Québec pour les besoins de la colonie[1] ? ”

Justement ; et voilà pourquoi les Récollets, venus au Canada pour le salut des âmes et la gloire de Dieu, n'hésitèrent pas à faire appel au zèle bien connu des Jésuites et qu'ils maintinrent leur choix malgré leurs amis. Et cette décision si importante leur fait grandement honneur. Et de plus, nous croyons bien volontiers Sagard quand il nous apprend que le Père Irénée Piat, Récollet, et le Père Noyrot[2], Jésuite, s'étant rencontrés chez le duc de Ventadour, le Père Noyrot déclara que les Jésuites auraient pour les Récollets “ une éternelle obligation[3]. ”

Le duc de Ventadour avait succédé depuis peu à son oncle le duc de Montmorency comme vice-roi du Canada. Ce prince était bien disposé pour les missions. Il avait puisé ce zèle dans la direction qu'il reçut d'abord du Père de la Bretesche et puis du Père Noyrot. Et c'est celui-ci qui le poussa à prendre la vice-royauté du Canada. “ Il (le Père Noyrot) comprit quelle vive impulsion le duc pourrait imprimer à l'évangélisation des Sauvages de la Nouvelle-France, si l'on parvenait à lui faire

1. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* xviie *siècle*, i, p. 143.

2. Le Père Noyrot était procureur au collège de Bourges et non Provincial, comme le dit Leclercq. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* xviie *siècle*, i, p. 150, en note.

3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 864.

accepter la vice-royauté du Canada. En conséquence, ayant appris que le duc de Montmorency, fatigué de toutes les tracasseries que lui causait sa compagnie des marchands, songeait à se débarrasser de sa charge et à la vendre, il conseilla sans détour au duc de Lévis de l'acheter. " Il y a, lui dit-il, dans cette haute situation, une magnifique mission à soutenir, des peuplades Sauvages à convertir à la foi par votre entremise. " Le duc n'hésita pas : il acheta la charge de son oncle et au commencement de janvier 1625, le roi ratifia la cession par lettres patentes[1]. "

Sagard nous montre le duc de Ventadour bien disposé à l'égard des Récollets. Leclercq nous apprend que les Pères Georges Le Baillif et Irénée Piat allèrent lui communiquer le désir qu'avaient les Récollets d'introduire les Jésuites au Canada, et que le nouveau vice-roi se montra très favorable à ce projet. Il promit son concours auprès du roi et des associés. Ceux-ci ne voyaient pas d'un bon œil cette affaire. Mais enfin, ils finirent par y consentir, sachant que le passage des Jésuites au Canada n'ajouterait rien à leurs obligations vis-à-vis des missionnaires. Il fut même entendu qu'une réunion du conseil des associés aurait lieu, à laquelle les Jésuites et les Récollets seraient invités[2].

Les Récollets ne furent pas prévenus du jour

1. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 149.

2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 301, 302. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 864.

fixé ; en sorte que seuls les Jésuites assistèrent à cette réunion[1]. Comment cela se fit-il ? Il s'y passa quelque chose de louche qui assombrit, pour un moment, les relations pleines de cordialité des Récollets et des Jésuites.

" Dès le lendemain matin, raconte Sagard, étant en ville (à Paris) je rencontrai fort à propos une personne de qualité intéressée dans le parti, avec lequel m'abouchant, il m'avertit de tout le résultat du conseil, et comme les Révérends Pères Jésuites avaient obtenu la nourriture de deux religieux, de six que la compagnie nous entretenait de tout temps, et par ainsi réduit notre nombre de six à quatre, ce qui ne fut pas pris à bon augure.

" Cet avertissement donné, je fus trouver Monseigneur le Duc de Ventadour, auquel je fis mes plaintes et le priai d'y remédier, comme il fit promptement, commandant au sieur Girard son secrétaire d'en écrire de sa part à Messieurs les Directeurs et chefs de l'embarquement à Dieppe, afin qu'ils avertissent les Révérends Pères Jésuites, que l'intention de la compagnie n'était pas qu'ils prissent part à la nourriture de six Récollets que depuis plusieurs années en çà les compagnies ancienne et nouvelle avaient entretenus dans le Canada, autrement qu'il leur révoquait son consentement, à quoi les Pères obéirent promptement et se soumirent aux volontés du Seigneur Duc[2]. "

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 302. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 864, 865.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 866.

Le Père de Rochemonteix reconnaît l'écart commis au cours de la réunion des associés et dit que " c'était une faute pour ne rien dire de plus. Les Récollets lésés dans leurs droits réclamèrent avec raison, " dit-il franchement. Mais il ne nous paraît pas aussi exact quand il affirme que cette fausse manœuvre, qu'il appelle " un incident assez insignifiant en soi[1], " " servit de base " aux " critiques " des " amis des Récollets. " Les critiques et les objections étaient déjà faites et même écartées par l'énergique décision des Récollets quand cet incident se produisit. Il arriva à la dernière heure, alors que les préparatifs du départ étaient faits ; le vice-roi dut dépêcher un courrier à Dieppe pour en avertir les chefs de l'embarquement et les Pères Jésuites. A vrai dire, l'incident aurait pu être pris par les amis des Récollets non pas comme base de leurs critiques mais comme confirmation de leurs dires. Il nous plaît de croire qu'il n'en fut rien ; du moins, nous n'en trouvons plus trace ni dans Leclercq ni dans Sagard. Et celui-ci conclut fort à propos : " Cette petite action n'a néanmoins en rien altéré l'amour et le respect que nous avons à ces grands hommes, je dis grands pour ce qu'ils le sont en effet de prudence et de science... Les plus grands saints ont eu quelquefois des débats, mais qui ont trouvé leur mort aussitôt que leur naissance[2]. "

1. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvlle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 151.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 866, 867,

Le Révérend Père Coton, Provincial des Jésuites, avait désigné pour le Canada les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé, Jean de Brébeuf et deux Frères coadjuteurs : François Charton et Gilbert Buret[1]. Le Père Lalemant était le chef de cette nouvelle phalange d'apôtres.

Les Récollets désignèrent aussi un des leurs pour le Canada, le Père Joseph de la Roche d'Aillon " allié de la maison du Comte du Lude, qui avait quitté les biens et les honneurs temporels pour suivre les spirituels[2]. C'était un religieux " aussi illustre par sa vertu et par son zèle que par sa naissance[3]. "

Les Récollets ont bien mérité du Canada en y introduisant les infatigables fils de saint Ignace ; et leur conduite dans la poursuite de cette affaire fut vraiment digne de tout éloge, tant pour leur choix que pour la largeur de vue dont ils firent preuve en cette circonstance.

1. P. DE ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVII*e siècle*, I, p. 152.

LECLERCQ les nomme aussi tous les cinq. *Premier établissement de la foy*, I, p. 304.

2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1077.

3. LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, p. 304.

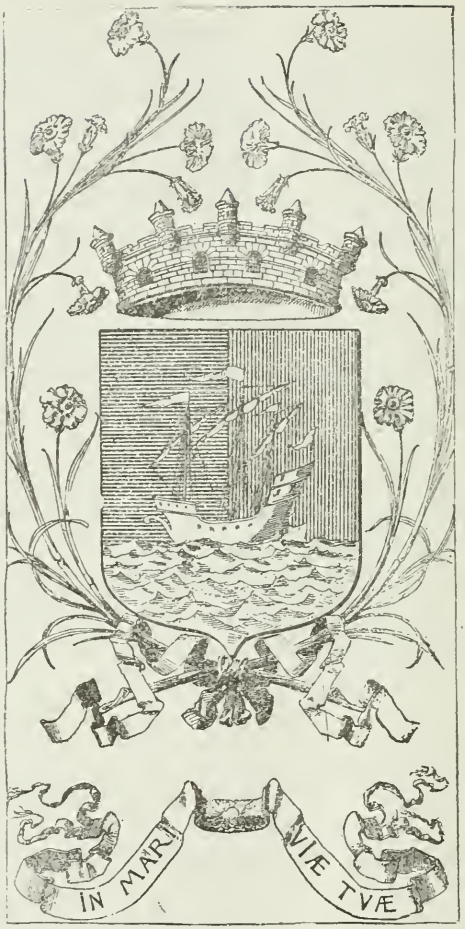

DIEPPE

CHAPITRE XXVI

ARRIVÉE DES JÉSUITES A QUÉBEC

Le 15 février 1625, le nouveau vice-roi du Canada, le Duc de Ventadour, étant à Paris, délivra à Champlain une commission en forme, le nommant son lieutenant au Canada. Pour suivre pas à pas la marche de la colonie vers un développement auquel Champlain et les Récollets avaient consacré bien des travaux et des efforts, il est utile de relever dans ces lettres du vice-roi quelques détails.

Le Duc de Ventadour donnait à Champlain tout pouvoir " de faire construire et bâtir tels forts et forteresses qu'il lui sera besoin et nécessaire, pour la conservation de ses gens. " De plus il l'autorisait à " commettre et établir et substituer tels capitaines et lieutenants pour nous, que besoin sera. Et pareillement commettre des officiers pour la distribution de la justice et entretien de la police, règlements et ordonnances jusques à ce que par nous autrement ait été pourvu[1]. " Voilà bien deux articles, dont nous avons entendu réclamer l'exécution par le Père Georges Le Baillif, au nom de la colonie, dont il était le délégué officiel en 1621. Peu à peu, le bon sens, la clairvoyance, le désinté-

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1073.

ressement et le patriotisme de bon aloi de Champlain et des premiers missionnaires prenaient le dessus et comme toujours devaient finir par s'imposer. Toutefois, reconnaissons-le aussi, les excellentes initiatives du nouveau vice-roi arrivaient un peu tard, les événements le prouveront ; et puis, elles laissaient subsister sans apparence de changement un des grands obstacles à leur réalisation : l'incurie des marchands.

Champlain, reconnu plus que jamais, par les plus hautes autorités, comme l'homme compétent entre tous pour guider vers le progrès la colonie, recevant une autorité de plus en plus grande, dut sentir en son cœur le doux espoir du succès. Cependant, il ne se rendit pas au Canada en cette année 1625, et il ne se trouva point à Québec où sa présence eût été, sans nul doute, très utile aux Jésuites.

Les cinq disciples de saint Ignace, que nous avons déjà nommés, s'étaient rendus à Dieppe, lieu de l'embarquement pour le Canada. Nous avons dit aussi que le Récollet Joseph de la Roche d'Aillon s'y trouva au même temps pour le même voyage. Pierre Antoine Pastedechouan, conduit en France par le Père Dolbeau, était aussi parmi les passagers. Ils prirent place ensemble le 24 avril 1625 dans le navire de Guillaume de Caen. Le 15 juin, ils arrivaient à Québec[1]. Ils avaient traversé " ce grand océan, dit Sagard, sans aucun

1. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVII*e siècle*, I, p. 153.

péril[1]. " Malheureusement, l'arrivée ne fut pas si heureuse pour les Jésuites. Des pamphlets contre eux se lisaient à Québec comme en France[2]. " Catholiques et protestants, également prévenus et excités, refusent de les recevoir[3]. " " Les Révérends Pères Jésuites, écrit Sagard, n'étaient pas encore sortis des barques, qu'ils furent avertis qu'il n'y avait point d'ordre de les loger à Québec ni au fort et tellement éconduits qu'on parlait déjà de les repasser en France. Ce fut un mauvais salut pour eux et une fâcheuse attaque, capable d'étonner des personnes moins constantes[4]. "

" Que seraient-ils devenus (les Jésuites), écrit le Père de Rochemonteix, sans la charité exquise des Récollets ?... Prévenus de l'accueil désagréable fait aux Jésuites, ils vont les chercher sur une chaloupe au milieu de la rade, les conduisent chez eux et mettent à leur disposition la moitié de leur couvent, de leur jardin et de leur enclos. Les fils de saint François et de saint Ignace vivront ainsi de longs mois sous le même toit. Hospitalité vraiment fraternelle, que la Compagnie de Jésus ne devait jamais oublier[5]. " Il avait bien fallu d'abord que

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 867.

2. Le Père Ch. Lalemant écrit à son frère, *Relation de 1626*, p. 5, éd. de Québec, qu'il avait "trouvé l'Anti-Coton, que l'on faisait courir de chambre en chambre, et qu'enfin l'on a brûlé quatre mois après notre arrivée. "

3. Père de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 153.

4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 867.

5. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, pp. 153, 154.

les Récollets prissent quelques mesures de prudence, pour ne pas perdre eux-mêmes l'estime des Français en voulant conserver à la colonie les vaillants missionnaires, qu'ils avaient appelés. Ils parvinrent à faire accepter à titre provisoire que les Jésuites pourraient se retirer à Notre-Dame-des-Anges, en attendant " qu'il plût au roi d'en ordonner autrement[1]. " Cette formule très usitée alors, (elle existe encore sous d'autres termes), suspendait les hostilités ; et en attendant l'intervention du roi, qui n'arrivait pas toujours, on pouvait, de part et d'autre, se maintenir dans ses positions.

" Cet accommodement étant fait, écrit Leclercq, le Père Commissaire (des Récollets) et ses religieux partirent avec la chaloupe du couvent pour aller à bord faire honneur aux Révérends Pères Jésuites et les conduire chez nous avec toute la joie qu'on peut juger, nos religieux voyant leurs souhaits accomplis par l'arrivée de ces Pères. Le *Te Deum* fut chanté en action de grâces, et on leur fit du reste l'accueil que l'état du pays et la sainte pauvreté pouvaient permettre. On leur offrit et ils agréèrent la moitié de notre couvent, du jardin et de notre enclos défriché où ils demeurèrent... vivant et travaillant avec nos Pères en parfaite intelligence, pendant que leurs affaires s'accommoderaient et s'avanceraient du côté de la France et dans le pays, pour un parfait établissement[2]. "

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 311.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, pp. 310, 311.

L'accueil fait aux Jésuites par les Récollets fut en effet plein de cordialité. Nous avons à ce sujet le témoignage du Père Charles Lalemant lui-même. Le 28 juillet 1625, par le retour en France des navires, il écrivit à Champlain et au Provincial des Récollets de Saint-Denis[1]. Au premier il dit : " Nous voici, grâces à Dieu, dans le ressort de votre lieutenance, où nous sommes heureusement arrivés, après avoir eu une des belles traversées qu'on ait encore expérimentées. Monsieur le Général (Guillaume de Caen) après nous avoir déclaré qu'il lui était impossible de nous loger dans l'habitation ou dans le fort, et qu'il faudrait ou repasser en France, ou nous retirer chez les Récollets, nous a contraints d'accepter cette dernière offre. Les Pères nous ont reçus avec tant de charité qu'ils nous ont obligés pour un jamais. Notre Seigneur sera leur récompense... "

Au Père Provincial des Récollets, le Père Lalemant écrivit : " Ce serait être par trop méconnaissant de ne point écrire à votre Révérence pour la remercier de tant de lettres qui furent dernière-

1. P. DE ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 154, note 2, écrit que ces lettres furent adressées, " l'une au Provincial des Récollets de la Province de Saint-Denys l'autre au Provincial des Récollets de Paris. " Il renvoie à Leclercq, p. 314. Le Père de Rochemonteix a eu en cette occasion une distraction que nous ne comprenons pas. D'abord, ces deux Provinciaux n'en font qu'un, la Province de Saint-Denys ou de Paris, est une seule et même Province. Ensuite dans Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 312 à 316 inclusivement, aussi bien que dans SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 868 à 870 inclusivement, la première lettre est bien adressée à Champlain et la seconde au Provincial de Saint-Denys ou de Paris.

ment écrites en notre faveur aux Pères qui sont ici en la Nouvelle-France, comme de la charité que nous avons reçue des Pères qui nous ont obligés pour un jamais. Je supplie notre bon Dieu qu'il soit la grande récompense et des uns et des autres. Pour mon particulier, j'écris à nos supérieurs que j'en ai un tel ressentiment[1] que l'occasion ne se présentera point que je ne le fasse paraître, et les supplie, quoique d'ailleurs bien affectionnés, de témoigner à tout votre saint Ordre le même ressentiment... "

Par cette deuxième lettre, le Père Lalemant nous apprend, en particulier, que les Récollets de France avaient eu soin de recommander par de nombreuses lettres les Pères Jésuites à leurs confrères de Québec.

Si la cordialité la plus franche présida à l'arrivée des Jésuites chez les Récollets, la charité la plus sincère les garda parfaitement unis. " L'union, l'amitié, le désintéressement, la gloire de Dieu, la conversion des Sauvages et la propagation de la foi, faisaient l'âme de ces hommes apostoliques, et quoiqu'ils fussent d'un différent institut, il paraît par toute leur conduite qu'ils ont conservé toujours un même esprit, n'entreprenant rien que de concert, surtout dans ces premiers temps, faisant un cœur, une âme et pour ainsi dire une même mission[2]. "

Ainsi réunis dans l'humble couvent de Notre-

1. Ce mot avait un autre sens qu'aujourd'hui.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 318.

Dame-des-Anges, les Récollets et les Jésuites ne demeurèrent pas oisifs. Ils délibérèrent sur les meilleurs moyens à employer pour promouvoir l'œuvre du salut des âmes. Ils pensèrent aux missions sauvages, ainsi que nous le verrons ; ils jugèrent opportun de déléguer en France l'un d'entre eux. Enfin, les Pères Jésuites s'occupèrent immédiatement à se trouver un terrain où ils édifieraient leur résidence.

Le Père Lalemant fait ainsi connaître à son frère, le Père Jérôme Lalemant, les occupations des premiers jours. " Le mois de juillet et d'août se passèrent partie à écrire des lettres, partie à nous reconnaître un peu dans le pays, et à chercher quelque lieu propre pour y établir notre demeure, afin de témoigner aux Révérends Pères Récollets que nous désirons les délivrer au plus tôt de l'incommodité que nous leur apportons. Après avoir bien considéré tous les endroits, et après avoir pris langue des Français et principalement des Révérends Pères Récollets, le premier jour de septembre, nous plantâmes la sainte croix au lieu que nous avions choisi, avec toute la solennité qui nous fut possible. Les Révérends Pères Récollets y assistèrent avec les plus apparents des Français, qui, après le dîner se mirent tous à travailler. Nous avons depuis toujours continué nous cinq à déraciner les arbres et à bêcher la terre, tant que le temps nous a permis. Les neiges venant, nous fûmes contraints de surseoir jusques au printemps[1]. "

1. *Relation de 1626.*

Le terrain choisi par les Jésuites était, dit Sagard, " au delà de la petite rivière, sept ou huit cents pas de nous, en un lieu que l'on appelle communément le fort de Jacques-Cartier[1]. " " Il y avait, non loin du couvent des Récollets, une pointe connue alors sous le nom de Jacques-Cartier et un assez vaste terrain s'étendant de la rivière Saint-Charles au petit ruisseau Saint-Michel situé à l'ouest du Lairet. Cette situation convenait fort bien à une résidence de missionnaires[2]. "

" C'était l'endroit, écrit Monsieur le docteur Dionne, que Champlain et Sagard indiquent dans leurs écrits sous le nom de fort Jacques-Cartier, où l'immortel découvreur du Canada avait érigé, en 1535, un petit fort pour se mettre à l'abri des Sauvages qui l'entouraient de tous côtés[3]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 868.
2. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* xviie *siècle*, i, p. 154.
3. Dr N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, ii, p. 285.

CHAPITRE XXVII

LES PREMIERS MARTYRS DU CANADA

Nous avons laissé au mois de juin 1624 le Père Nicolas Viel avec quelques Français au pays des Hurons. Il dut se trouver bien seul dans cette cabane où il avait eu, près d'un an, la compagnie du Père Le Caron et du Frère Sagard. Mais il n'était pas homme à se troubler, encore moins un apôtre faible devant les sacrifices. Cette même année, il rassurait ses supérieurs de Québec à l'occasion du départ de ses deux compagnons d'apostolat et leur disait sa volonté de persévérer dans son entreprise et son désir de " vivre et de mourir dans la mission[1]. "

Le Père Viel demeura donc à son poste. Il employa son temps à se perfectionner dans l'étude de la langue huronne, à catéchiser les Sauvages parmi lesquels il fit des prosélytes, à peupler le ciel d'enfants et d'adultes moribonds qui, au dernier moment, éprouvant les effets merveilleux de la miséricorde divine, demandaient le baptême.

Parmi ses prosélytes, il faut citer celui dont

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 293.

l'histoire a conservé le nom : Ahuntsic. Le Père Viel l'instruisit et eut le bonheur de le voir correspondre si bien à la grâce qu'il put le baptiser. Ahuntsic demeura fidèlement attaché à sa foi et au Récollet qui l'avait converti et instruit.

Un an se passa, de juin 1624 à juin 1625, de solitude, de labeur, de prières, pour le missionnaire des Hurons. A la fin de mai ou aux premiers jours de juin, au plus tard, les Hurons se mirent en route pour aller à la traite. Le Père Viel fut du voyage ; il voulut descendre à Québec dans le but d'y faire une retraite, retremper son courage auprès de ses Frères ; la traite finie, il regagnerait joyeusement sa chère mission.

Tandis que les Hurons descendaient pour la traite, les vaisseaux de France arrivaient à Tadoussac, ainsi que nous l'avons noté ; les Jésuites et le Père Joseph de la Roche d'Aillon débarquaient à Québec, et les Récollets, joyeux, donnaient une large hospitalité aux fils de saint Ignace de Loyola. Dès lors, et tous les documents de l'époque l'établissent, Jésuites et Récollets vécurent dans la plus entière concorde, également zélés pour étendre le royaume du Christ, en conquérant des peuples nouveaux à son Eglise. Les uns et les autres n'étaient venus au Canada que pour sauver des âmes et glorifier Dieu. Aussi après quelques jours de repos et de douce intimité, les uns et les autres s'organisèrent-ils d'un commun accord pour continuer les missions déjà commencées. Il fut décidé que le Père de la Roche d'Aillon, Récollet et le Père de Brébeuf, Jésuite, profiteraient de la traite pour

aller rejoindre chez les Hurons le Père Nicolas Viel. Cette mission promettait de bons résultats ; et l'avenir le prouva bien. Cette année-là, 1625, les Trois-Rivières étaient le principal poste où se faisait la traite. Notre Récollet et le Jésuite s'y rendirent " par la barque de Messieurs de la compagnie qui y allaient en traite. Ils y furent reçus charitablement par notre missionnaire qui y résidait et qui prit part à la joie commune de nos Pères pour l'arrivée de ces nouveaux apôtres[1]. " Les chefs de la traite firent don aux deux missionnaires de divers ustensiles qui pouvaient leur être utiles au pays des Hurons et de menus objets pour donner aux Sauvages qui les assisteraient en voyage et chez eux. Ils trouvèrent place dans deux canots moyennant quelques présents.

Sur ces entrefaites, ils s'informèrent du Père Nicolas Viel. On ignorait encore qu'il eût quitté le pays des Hurons pour venir à Québec. Ils finirent par apprendre la terrible nouvelle, que ce vaillant missionnaire avait été noyé par des scélérats dans la rivière des Prairies, avec son néophyte Ahuntsic. Les Pères de Brébeuf et de la Roche d'Aillon allaient-ils se risquer quand même ? Etait-il prudent et sage de se confier à ces Hurons dont quelques misérables avaient, à dessein peut-être, causé la mort du brave Récollet et de son disciple ? Les deux missionnaires ne crurent pas devoir tenter l'entreprise.

Le Père Lalemant, dans sa lettre à Champlain,

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 316.

en date du 28 juillet 1625, écrit : " Un de nos Pères était allé à la traite en intention de passer aux Hurons ou aux Iroquois, avec le Père Récollet, qui est venu de France, selon qu'ils aviseraient avec le Père Nicolas qui se devait trouver à la traite et conférer avec eux, mais il est arrivé que le pauvre Père Nicolas, au dernier saut, s'est noyé, ce qui a été cause qu'ils sont retournés, n'ayant ni connaissance, ni langue, ni information[1]. " Le Jésuite et le Récollet revinrent donc à Québec, mais l'année suivante nous les verrons reprendre et exécuter leur projet.

Ainsi que le fait remarquer l'abbé Beaubien, qui a traité avec soin le récit du martyre du Père Nicolas Viel, " le Père Lalemant dit simplement que le Père Viel s'est noyé. Il ne pouvait écrire à ce temps autre chose. Plus tard, des détails basés sur des témoignages certains, seront recueillis, et l'on pourra établir le genre de mort subi par notre saint missionnaire[2]. "

Sagard affirme que le Père de Brébeuf et de la Roche d'Aillon apprirent " qu'ils (les Hurons) avaient noyé au dernier saut " le Père Viel, avec son disciple[3] ; d'où la crainte fort prudente du danger qu'il y avait pour leur vie à suivre ces barbares chez eux, crainte qui explique mieux la résolution, prise par les deux missionnaires, de retourner à Québec. S'il n'y avait eu qu'un simple accident, nous ne voyons pas pourquoi ils

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 869.
2. *Le Sault-au-Récollet*, p. 83.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 874.

auraient renoncé à leur voyage, alors que l'année suivante, guère plus avancés dans la connaissance de la langue huronne, ils iront quand même prendre la place du Père Nicolas Viel.

Leclercq confirme Sagard: " les Pères Brébeuf et Joseph de la Roche d'Aillon, ayant appris cette triste aventure, estimèrent que ce serait une témérité à eux de se confier à ces barbares dans un voyage de si longue traite. Si bien, que par l'avis de ce qui se trouva là de Français des plus sensés et même de quelques Hurons bien intentionnés qui ne répondaient pas de leurs confrères, ils prirent la résolution de descendre à Québec, remettant la partie à une autre année[1]. "

Laissons Leclercq nous décrire ce qui s'était passé à la rivière des Prairies.

Après avoir signalé le départ du Père Viel avec les Hurons pour descendre à la traite et à Québec avec un de ses disciples, Leclecrq continue ainsi le récit du drame qui devait suivre : " il y avait dans la troupe une multitude de Hurons assez honnêtes, parmi lesquels il se trouva quelques brutaux, ennemis de la religion, faisant néanmoins semblant d'aimer et de respecter ce bon Père. Un gros temps écarta les canots, et malheureusement ce religieux se trouva dans le sien avec trois Sauvages scélérats et impies qui le précipitèrent dans l'eau avec son petit disciple Ahuntsic au dernier saut, en descendant à Mont-Royal, dont les eaux rapides et profondes les submergèrent dans un moment. On ne

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 323, 324.

sauva que sa chapelle et quelques écrits qu'il avait faits dans des cahiers de papier d'écorce, comprenant une espèce de journal des missions ; il avait laissé son dictionnaire et les autres mémoires aux Hurons entre les mains des Français. L'endroit où ce bon religieux fut noyé est encore aujourd'hui appelé Sault-au-Récollet.

" Si on peut, continue Leclercq, reconnaître pour martyr ceux qui meurent dans les travaux apostoliques ou par la cruauté des Sauvages de ces contrées, qui n'ont que peu ou point de lumière d'aucune divinité vraie ou fausse, on reconnaîtrait à bon droit le Père Nicolas et son petit disciple pour les deux premiers martyrs du Canada, (le Père Viel) étant d'ailleurs un très grand religieux, qui après avoir vécu en odeur de sainteté n'était passé au Canada que par zèle brûlant du martyre. On ne peut exprimer les travaux et les peines qu'il avait soutenus dans sa mission, selon les rapports des Français dignes de foi. Il y avait fait beaucoup de fruit et enfin on sut par les Hurons mêmes, assemblés à la traite, la manière cruelle dont il avait été mis à mort avec son néophyte que Dieu avait reçu dans sa gloire comme les prémices de la mission des Hurons.

" Ceux-ci avaient dissipé les ornements à l'exception du calice, on en recueillit les lambeaux dont ils s'étaient fait des affiquets à leur mode. "

A Québec, " on lui rendit, ajoute Leclercq, les devoirs et les suffrages ordinaires et on fit son service avec beaucoup de solennité, quoique chacun

fût persuadé que Dieu l'avait déjà mis en possession de sa gloire[1]. "

Dans leur mémoire de 1637, les Récollets disent : qu'il " est mort au dit pays (Canada) plusieurs religieux, entre autres un nommé le Père Nicolas Viel, fort zélé et très docte, que les Hurons noyèrent par dépit, comme il venait à la traite. Les Pères Jésuites ont découvert depuis cette malice comme ils ont mandé en France[2]. " C'est une allusion à la relation des Jésuites de 1634, daas laquelle le Père Paul Le Jeune dit : " Depuis la mort d'un pauvre misérable Français massacré aux Hurons, on a découvert que ces barbares avaient fait noyer le Révérend Père Nicolas, Récollet, tenu pour un grand homme de bien[3]. " Le même Jésuite, dans sa relation de 1636, rapporte un autre témoignage. Des Algonquins de la tribu de l'île, étaient allés chez les Hurons pour essayer de faire alliance avec eux contre les Iroquois. " Ils nous firent (aux Jésuites) un grand discours comme d'amis, qui tendait ou à nous faire quitter tout à fait le pays des Hurons, ou au moins la nation des Ours, comme la plus méchante de toutes, qui avait massacré Etienne Brûlé et le bon Père Nicolas Récollet avec son compagnon[4]. " Mr l'abbé Beaubien fait ici la réflexion suivante : " Pour justifier le terme du Père Le Jeune " massacré " il faut dire qu'ils les ont

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 321 à 323 incl.
2. Archives de Versailles, fonds H. Récollets.
3. *Relation de 1634*, éd. de Québec, p. 92.
4. *Relation de 1636*, éd. de Québec, p. 91.

maltraités, assommés de leurs avirons peut-être, et puis les voyant baignés dans leur sang et sans vie, ils ont achevé leur barbare action en jetant les deux corps dans le dernier saut[1]... " Ce saut " dernier " longe l'île de la Visitation et au printemps surtout il bondit avec ses flots gonflés et écumants. C'est dans ces eaux en furie, au bruit des vents déchaînés d'une tempête qui avait divisé les frêles barques indiennes, que l'âme du premier martyr canadien prit son vol vers les cieux.

" Le premier il marcha dans cette héroïque voie de l'immolation complète en tête de la glorieuse phalange de nos autres martyrs[2]. "

Le " Mortuologe[3] " des Récollets de Saint-Denys dit expressément que le Père Nicolas Viel " fut jeté dans le fleuve en haine de l'Evangile et de la foi qu'il prêchait, par ceux-là même qui le conduisaient dans leurs canots. "

L'histoire chronologique de la Province de Saint-Denys, au chapitre vingtième, paragraphe deuxième : Des religieux singuliers en vertus, renferme l'éloge suivant du Père Nicolas Viel : " Le Vénérable Père Nicolas Viel a été un prédicateur très considérable par sa ferveur, il... est demeuré deux ans parmi les Sauvages (du Canada) afin d'apprendre

1. C'est aussi l'opinion du Père Martin, Jésuite. " Le Père Viel avait été assassiné par les conducteurs de son canot, trois païens connus pour leur haine de la foi. " Il appelle le Père Viel : " la première victime religieuse qui arrosa de son sang la terre du Canada." *Le Père Jean de Brébeuf, Paris 1877*, p. 31.

2. Le *Sault-aux-Récollets*, p. 84 et 85.

3. Archives du Séminaire de Québec.

Monuments du Père Viel et de son disciple Ahuntsic
Sault-au-Récollet

leur langue et de travailler ensuite avec plus de succès à leur conversion. Retournant de la mission à Québec sur le fleuve Saint-Laurent[1], il fut noyé par ces infidèles en haine de la foi et de la religion, l'an 1625[2]. "

Quel jour fut le témoin de la mort des deux premiers martyrs du Canada ? Le 25 juin, d'après le Mortuologe des Récollets, et nous n'avons aucune raison d'en douter. Monsieur l'abbé Beaubien a cru devoir rejeter cette date ; mais nous devons le contredire en faisant remarquer l'erreur bien involontaire de son argumentation. " D'après le Mortuologe des Récollets, écrit-il, le Père Viel aurait été inhumé dans la chapelle de Saint-Charles, le 25 juin 1625. Cette date est évidemment fausse, elle ne concorde pas avec le récit de Sagard, qui fait arriver les Pères Brébeuf et d'Aillon aux Trois-Rivières " environ en juillet. "

" D'un autre côté, comment expliquer les paroles du Père Lalemant dans sa lettre à Champlain, citée plus haut, datée du 28 juillet ? Dans cette lettre, il ne parle que d'une rumeur de la mort du Père Nicolas. S'il eût été déjà inhumé, il se serait servi de termes différents[3]. "

Il n'y a pas de contradiction entre le récit de Sagard et le Mortuologe des Récollets. Le Mortuologe ne donne pas la date de l'inhumation, mais seulement la date de la mort. Chaque Récollet y est men-

1. Lisez : Rivière des Prairies, affluent du Saint-Laurent.
2. *Hist. chronol. de la Province de Saint-Denys.* Bibliothèque Nationale, Paris.
3. *Le Sault-au-Récollet*, p. 88.

tionné au jour de son décès. Le Père Nicolas Viel est mort le 25 juin 1625 à la rivière des Prairies. C'est bien l'époque ordinaire de l'arrivée des Hurons pour la traite. Après que le Père Viel et son compagnon eurent été jetés dans le rapide, les Sauvages purent continuer leur route jusqu'aux Trois-Rivières. Quand les Pères de Brébeuf et de la Roche d'Aillon arrivèrent " environ en juillet " comme dit Sagard, la traite battait son plein.

Pour ce qui est de l'inhumation du Père Viel, voici ce que dit le Mortuologe : " son corps ayant été retiré de l'eau fut enterré dans notre chapelle de Saint-Charles à Québec, parmi les larmes et les regrets de nos confrères qui y demeuraient alors, c'est-à-dire l'an 1625. " Rien dans ce texte ne précise le jour de cet événement et telle quelle la phrase n'exige pas absolument que le corps, étant retrouvé, ait été immédiatement transporté à Québec. Aussi bien acceptons-nous volontiers l'explication de Monsieur l'abbé Beaubien sur la présence d'une croix qui de tout temps " a été entretenue sur la partie la plus élevée de l'île de la Visitation. Elle s'élève en face du saut réellement le dernier de la rivière des Prairies. Aucune raison ordinaire ne peut y expliquer sa présence. Ce n'était pas la croix sur le bord du chemin ; de tout temps, elle dominait une île inhabitée. Si vous demandez aux anciens pourquoi cette croix a été plantée, ils vous répondent qu'ils ont entendu dire dans leur jeune âge qu'autrefois un religieux a été enterré là.

" Je recueille cette tradition avec un profond respect ; personne ne m'accusera de témérité en

m'appuyant sur elle pour dire que le vaillant martyr a bien pu dormir son dernier sommeil de mort sur cette place, là où la croix s'élève, et que l'on a entretenu avec tant de fidélité...

" Ne puis-je pas supposer qu'on l'a enterré à cet endroit et qu'on est venu le chercher plus tard dans une embarcation plus propre à son transport ? Je ne vois que cette manière d'expliquer la présence de cette croix, comme aussi la tradition qui s'y rattache[1]. "

La paroisse du Sault-au-Récollet, en particulier, a conservé le souvenir pieux de celui dont la mort lui a valu son nom. En 1903, guidée dans son patriotisme et sa foi par Monsieur l'abbé Ch.-P. Beaubien, alors curé du Sault-au-Récollet, la population de cette paroisse a glorifié magnifiquement le Père Nicolas Viel et son disciple Ahuntsic. Le 30 mai 1903, deux monuments en granit, érigés devant l'église paroissiale, donnèrent occasion à de très belles fêtes en l'honneur de ces deux premiers martyrs de la foi au Canada.

1. L'abbé Ch.-P. Beaubien, *Le Sault-au-Récollet.* Volume de XVI-505 pages. Montréal, 1898, p. 88 et 90.

JE ME
SOUVIENS

CHAPITRE XXVIII

LE PÈRE LE CARON EN FRANCE

Au cours de leurs délibérations à Notre-Dame-des-Anges, les Récollets et les Jésuites, après avoir destiné à la mission huronne deux des leurs, ainsi que nous l'avons rapporté, jugèrent très important qu'un autre d'entre eux repassât en France pour un plus grand avantage de la foi catholique. Le Père Le Caron fut l'homme de la circonstance.

Il paraît assez certain que sa mission devait consister à solliciter du roi lui-même son concours moral et des ressources matérielles. Il fallait obtenir que les protestants n'eussent plus la liberté d'en imposer aux catholiques, que le sieur de Caen fut révoqué et remplacé par un chef catholique. Les Récollets avaient déjà exprimé ce désir. Au point de vue matériel, il semble que nos missionnaires de Québec espéraient des aumônes abondantes du roi de France. En tous cas, la mission du Père Le Caron était importante. Le Père Lalemant, dans sa lettre déjà citée, au Provincial des Récollets, écrivait : " Le Père Joseph dira à votre Révérence le sujet de son voyage pour le bon succès duquel nous ne cessons d'offrir prières et sacrifices à Dieu. "

Et le même ajoutait qu'il écrivait aussi à tous ceux qu'il croyait aptes à donner un appui efficace " si les affaires de France le permettent. "

Sagard précise davantage la nature de quelques-uns des secours pécuniaires espérés du roi. D'après lui, le Père Le Caron devait ajouter au bienfait de l'arrivée des Jésuites au Canada un autre bienfait dû à la libéralité royale, lequel devait consister " en quelque bénéfice qu'il attendait du roi pour la nourriture des enfants et nouveaux convertis[1]. " Les missionnaires visaient là un moyen très sûr pour l'avancement de la foi et très nécessaire aussi, car le séminaire des Récollets manquait bien plus de ressources que de sujets.

Mais que faut-il entendre par ce bénéfice que le Père Le Caron espérait obtenir du roi ? Suffit-il de dire qu'il entendait par là une abondante aumône pécuniaire de sa Majesté ? Ne serait-il pas plus vraisemblable de penser que notre Récollet et ceux qui l'avaient député auprès du roi espéraient obtenir une fondation de rentes prises sur un bénéfice ecclésiastique dont le roi touchait le revenu, ainsi que plus tard en obtiendra Mgr de Laval pour l'évêché et le séminaire de Québec ?

Pour mieux attirer l'attention et gagner la bienveillance du roi, le Père Le Caron emporta, avec l'intention de les présenter à Sa Majesté, son dictionnaire de langue huronne, et deux autres, de langues algonquine et montagnaise. Le premier était de beaucoup le plus complet.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 871.

Le Père Le Caron partit vers la fin d'août 1625[1]. La traversée fut heureuse. A Paris il vit le vice-roi, et lui parla des affaires du Canada.

Champlain nous apprend que le Duc de Ventadour " eut du mécontentement du dit sieur de Caen, sur ce qu'on lui rapporta qu'il avait fait faire les prières de leur religion prétendue, publiquement, dans le fleuve Saint-Laurent, désirant que les catholiques y assistassent, chose qui lui avait été défendue par mon dit Seigneur[2]. " Bien entendu le sieur de Caen attribua cette accusation à la haine et à la malice de ses envieux[3].

De Caen eut ordre cependant de se conformer à un arrêt du conseil, qui l'obligeait entre autres choses à nommer " un chef catholique, agréable à Monseigneur le vice-roi, pour la conduite des vaisseaux[4]. " Cette décision de la cour était due, d'après Leclercq aux remontrances de Champlain et du Père Le Caron[5].

Avant la fin de 1625, le Père Georges Le Baillif, procureur des missions du Canada, présenta au roi les dictionnaires du Père Joseph.

Celui-ci " négociait en France de son mieux, pour faire entrer le roi et les personnes de considération et de piété dans les intérêts de nos missions et des Pères Jésuites. Il alla voir le Révérend Père Provin-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 871. — Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 325.
2. Champlain, *Œuvres*, pp. 1077, 1078.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1078.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 1078.
5. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, pp. 333, 341.

cial de la Compagnie de Jésus, lui rendit les lettres de ses religieux, dont il était chargé[1]. "

De plus, connaissant bien le Canada, il lui en parla d'abondance. Les Jésuites décidèrent l'envoi de nouveaux sujets.

Les démarches auprès du roi n'eurent pas l'effet désiré. Sa Majesté était alors occupée " aux affaires de la guerre et on n'entendait pas volontiers en cour aux dépenses nécessaires pour les pays éloignés[2]. " Sagard ajoute : " Car encore bien que le roi eût bonne volonté comme je vis en effet, il fallut passer par tant de mains, que lorsque nous pensâmes être le plus avancés, ce fut lors que tout était désespéré[3]. " Toutefois, peu avant son départ de France pour le Canada, le Père Le Caron reçut " un petit bienfait de sa Majesté, qu'elle fit délivrer elle-même, ne s'en fiant pas à ses sujets qui ne nous servaient que de remises[4]. "

Un des succès du Père Le Caron fut la nomination d'un catholique, comme général de la flotte. Guillaume de Caen chercha d'abord à se soustraire aux ordres de la cour à ce sujet. Mais en fin de compte il se vit obligé de les exécuter. Il nomma à sa place le sieur de la Ralde[5]. Il fut interdit au sieur de Caen d'être du voyage. Il se rendit cependant à Dieppe afin de donner les ordres qu'il jugea nécessaires pour Québec.

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 336.
2. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 340.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 871.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 871.
5. Champlain, *Œuvres*, p. 1079.

Champlain, absent du Canada depuis l'été de 1624, se disposait à y revenir en cette année 1626. Le 1er avril, il quitta Paris pour se rendre à Dieppe, accompagné de son beau-frère Boullé et du sieur Destouches. Celui-ci avait été nommé par le vice-roi, enseigne et celui-là lieutenant de Champlain pour le fort Saint-Louis[1]. Les Jésuites désignèrent pour le Canada les Pères Philibert Noyrot et Anne de Nouë et le Frère Jean Gaufette[2].

" Les Révérends Pères Noyrot, Jésuite, et de la Nouë et un Frère, étaient à Dieppe, écrit Champlain, pour trouver commodité de faire passer des vivres pour vingt ouvriers qu'ils menaient au pays pour eux, étant contraints de prendre un vaisseau de quatre-vingts tonneaux du sieur de Caen, qu'il leur fretta pour les passer, avec tout leur attirail, moyennant le prix de trois mille cinq cents livres : voilà tout ce qui se passa jusqu'à l'embarquement qui fut le 15 avril 1626. Je m'embarquai dans le vaisseau *La Catherine*, du port de deux cent cinquante tonneaux, et aussi le Père Joseph Caron, Récollet[3]. "

" Le Père Joseph Le Caron, impatient de se revoir dans nos missions de la Nouvelle-France[4], " repassait au Canada avec le Frère Gervais Mohier qui allait prendre la place du Frère Sagard.

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1079.

2. Creuxius, *Hist. canadensis*, p. 5. — *Rel. des Jésuites.* — Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 340.

3. Champlain, *Œuvres*, pp. 1079, 1080. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 871, appelle aussi ce navire : *La Catherine.*

4. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 342.

Le Frère Gervais passa aussi sur le navire *La Catherine* ou *Sainte-Catherine*. Embarqués le 15 avril, " nous fûmes à la rade jusques au vingtième du dit mois, que nous levâmes l'ancre et nous mîmes sous voile à une heure après-midi, faisant un bord sur l'autre, attendant le dit sieur de Caen qui désirait donner quelque ordre au dit de la Ralde et Emery son neveu, qui était en *La Flèque* pour vice-amiral, qui devait aller faire la pêche du poisson à l'île Percée.

" Sur les six heures du soir arriva le dit sieur de Caen qui fit prêter le serment au dit de la Ralde et à ceux de son équipage et donna l'ordre qu'il désirait que l'on tint au dit voyage ; ce qu'ayant fait, il fit publiquement la lecture devant tout son équipage et autres, d'un petit livre, contenant plusieurs choses qu'on lui imputait avoir faites. Je crus qu'il y en avait qui n'étaient pas trop contents de cette lecture. Ayant fait ce qu'il voulut, il prit congé de la compagnie et s'en retourna à terre, et nous à notre route au mieux que le temps le put permettre, qui ne fut que pour battre la mer vingt-quatre heures, car le lendemain il nous fallut relâcher à la rade de Dieppe[1]. "

Le départ n'eut lieu que le vendredi 24 avril. Cinq vaisseaux[2] firent voile en même temps : *La Catherine* ou *Sainte-Catherine*[3], commandé par de la Ralde, Amiral de la flotte ; *La Flèque*, vaisseau

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1080.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1081.
3. Asseline et Guibert, archives de Dieppe, appellent ce navire *Sainte-Catherine*, et le donnent de 300 tonneaux. Note de Laverdière, Champlain, *Œuvres*, p. 1081.

de deux cent soixante tonneaux, commandé par Emery de Caen, vice-amiral, deux autres navires de deux cents et cent vingt tonneaux et enfin *L'Alouette*, fretté par les Jésuites.

" Le 23 de mai eûmes une tourmente qui dura deux fois vingt-quatre heures, avec orages de pluie, tonnerre, éclairs et bruines fort épaisses, qui fit que le petit vaisseau des Pères Jésuites, nommé *L'Alouette*, nous perdit de vue... Le vingt (de juin) nous fûmes mouiller l'ancre, entre l'île de Bonaventure et l'île Percée où trouvâmes arrivés tous les vaisseaux qui nous avaient quittés, comme *L'Alouette* qui nous avait perdus durant les coups de vent qu'avions eus ; et il y avait quinze jours que le dit Emery de Caen était arrivé, témoignage que notre vaisseau n'était pas trop bon voilier ; nous fûmes deux mois et six jours à cette traversée, contrariés de mauvais temps[1]. "

A l'île Percée, de la Ralde fit savoir qu'il ne monterait pas de suite à Québec, mais irait d'abord à Miscou. Il mit Emery de Caen à sa place, demanda à l'équipage de lui obéir comme à lui même, et chargea le sieur de Caen " de dire aux matelots prétendus réformés, qu'il ne désirait (pas) qu'ils chantassent les psaumes dans le fleuve Saint-Laurent[2]. "

Et voilà comment, ce fut encore un protestant[3],

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1081.

2. Champlain, *Œuvres*, p. 1104.

3. Nous tenons cependant à signaler le doute soulevé par Mr le Dr N.-E. Dionne. Le savant historien de Champlain se demande si Emery de Caen ne s'était pas fait catholique. Et les faits qu'il rapporte, tendant à prouver la conversion de ce gentilhomme, ne sont pas sans valeur. Nous renvoyons au chapitre 21ème du livre IVe de : *Samuel Champlain*, II, p. 261 et ss.

qui eut la conduite des navires dans le fleuve. Voici ce qui se passa d'après Champlain. " Nous levâmes l'ancre et mîmes sous voile avec vent favorable. Le soir le dit Emery fit assembler son équipage leur disant que Monseigneur le Duc de Ventadour ne désirait (pas)[1] qu'ils chantassent les psaumes dans la grande rivière comme ils avaient fait à la mer ; ils commencèrent à murmurer et dirent qu'on ne leur devait (pas) ôter cette liberté ; enfin fut accordé qu'ils ne chanteraient leurs psaumes, mais qu'ils s'assembleraient pour faire leurs prières, car ils étaient presque les deux tiers de huguenots, et ainsi d'une mauvaise dette l'on en tire ce que l'on peut[2]. "

Le 29 de juin le navire entra au port de Tadoussac. Deux jours auparavant, durant une escale, un Français de Québec, était venu à bord donner des nouvelles des hivernants. Du Pontgravé avait été gravement malade ; la misère régnait ; il restait encore un peu de farine qu'on gardait pour les malades, les autres se nourrissaient de sagamité, à la façon des Sauvages.

Ici Champlain fait les tristes réflexions suivantes : " voilà les risques et fortunes que l'on court la plupart du temps d'abandonner une habitation et la rendre en telle nécessité qu'ils mourraient de faim si les vaisseaux venaient à se perdre, et si l'on ne munît la dite habitation de vivres pour deux ans... (en) attendant que la terre soit cultivée en quantité

1. Quel euphémisme ! Il fallait dire : défendait.
2. Champlain, *Œuvres*, pp. 1104, 1105.

pour nourrir tous ceux qui seraient au pays, (ce) qui serait la chose à quoi l'on devrait le plus travailler après être fortifié et à couvert de l'injure du temps. Ce n'est pas que souvent je n'en donnasse des avis, et représentasse les inconvénients qui en pourraient arriver ; mais comme cela ne touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en soucie (pas), et le trop grand ménage empêche une si bonne œuvre, et par ainsi le roi est très mal servi et le sera toujours si l'on n'y apporte un bon règlement et être certain qu'il s'exécutera[1]. "

" Le dernier jour de juin, une barque partit chargée de vivres pour l'habitation et de marchandises pour la traite ; le Père Noyrot, Jésuite, et le Père Joseph, Récollet, s'en allèrent dedans[2]. " Ils arrivèrent ainsi de compagnie à Québec. Champlain les y suivit le lendemain et y arriva le 5 de juillet. D'après Sagard, le Frère Gervais Mohier, Récollet, monta à Québec avec le Père Le Caron. D'après le même historien les missionnaires seraient arrivés à Québec le 4 juillet[3].

Avant de quitter Tadoussac, le Frère Gervais eut l'occasion de faire connaissance avec les Montagnais. Ceux-ci firent un grand festin auquel le Récollet fut invité et il s'y rendit. Mais quand il eut pris connaissance et des mets et de leur prépa-

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1107.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1108.
3. Le Père de Rochemonteix fait arriver à Québec les Pères Noyrot et de Nouë et le Frère Gauffette, ainsi que leurs ouvriers, le 14 juillet, sans indiquer la source où il a puisé ce renseignement. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 158, note 1.

ration, il n'en put pas manger. Tandis que les Sauvages dévoraient " quatre grandes chaudières de pois, prunes, figues, raisins, biscuits, poissons et chair d'ours, le tout bouilli, cuit et mêlé ensemble avec un aviron[1]. "

Le Père de Nouë, Jésuite, descendu à Tadoussac, fut de retour à Québec le 14 juillet. Il fit connaître l'insolence des protestants. A peine Emery de Caen fut-il parti pour la traite, que les matelots, sans se soucier des défenses portées, se mirent à chanter leurs psaumes.

L'hérésie et la cupidité ont fait bien du mal et causé bien du tort à la colonie française du Canada.

A Québec, Champlain fut douloureusement surpris en voyant que les travaux de l'habitation n'étaient pas avancés et qu'on s'était permis de faire des changements au plan qu'il en avait donné. Quant au fort Saint-Louis, on n'y avait rien fait du tout. Champlain le fit raser jusqu'à terre et en fit recommencer un autre de plus grandes dimensions. Il fit aussi continuer l'habitation.

Les Pères Jésuites employèrent immédiatement les vingt ouvriers, amenés par le Père Noyrot, à préparer les matériaux pour la construction de leur maison et à défricher des terres.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 872.

CHAPITRE XXIX

VOYAGE ET RELATION DU P. DE LA ROCHE D'AILLON

De 1625 à 1626, il n'y eut pas de missionnaires chez les Hurons. La mort du Père Nicolas Viel avait retenu à Québec les Pères de Brébeuf et de la Roche d'Aillon. Ils reprirent leur projet en 1626. Le Père de Nouë, Jésuite se joignit à eux Le départ eut lieu, d'après Champlain, le 14 juillet. Ils trouvèrent des Hurons qui les acceptèrent dans leurs canots. Il fallut bien faire quelques présents ; les Sauvages surent mettre à profit la forte taille du Père de Brébeuf pour se faire donner plus largement. Ils déclarèrent qu'il était trop lourd pour leurs canots, mais les présents firent évanouir la difficulté.

Le voyage de nos trois missionnaires fut aussi heureux qu'il pouvait l'être dans les circonstances. Arrivés chez les Hurons, ils s'installèrent dans le village de Toanchain[1].

1. Le Père de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 332, faisant sienne, en la rapportant, l'opinion du Père Martin, *Le Père Jean de Brébeuf, Paris,1877*, p. 52, affirme que le Père de la Roche d'Aillon s'établit à Caragouha et les deux Pères Jésuites à Toanché. Le Père A.-E. Jones, *The*

Après quelques mois passés ensemble dans la bourgade de Saint-Nicolas, le Père de la Roche d'Aillon, Récollet, quitta les deux Pères Jésuites, pour aller visiter la nation Neutre où il séjourna plusieurs mois, l'intéressante narration adressée par lui à un de ses amis de France, qui demeurait à Angers[1], nous permet de suivre notre Récollet durant ce voyage où il faillit perdre la vie[2].

Catholic Encyclopedia, VII, au mot Huron, p. 578, table II, est en partie du même sentiment puisqu'il fait d'abord aller à Caragouha le Père de la Roche d'Aillon.

Le PÈRE T.-J. CAMPBELL, *Pioneer Priests in North America, 1910*, II, pp. 85, 86, cite aussi l'opinion du Père Martin ; mais il a soin d'ajouter que cette opinion est mise en doute par d'autres qui ont étudié ce point d'histoire. D'après ceux-ci, le Père de la Roche d'Aillon et les deux Jésuites demeurèrent ensemble chez les Hurons jusqu'au départ du Récollet pour le pays des Neutres. Telle nous paraît être la vérité. Rien ne prouve d'une part que le Récollet se soit séparé des Pères de Brébeuf et de Nouë en arrivant chez les Hurons ; d'autre part nous savons qu'à son retour du pays des Neutres, le Père de la Roche d'Aillon alla rejoindre le Père de Brébeuf à Toanché ou Toanchain ; c'est là qu'il rédigea la relation de son voyage.

Le Père Martin fait erreur aussi, et le Père de Rochemonteix à sa suite, loc. cit., en disant que Toanchain fut appelé Saint-Joseph par les Récollets et que les Pères de Brébeuf et de Nouë y retrouvèrent la cabane du Père Le Caron. C'est Caragouha qui reçut des Récollets le nom de Saint-Joseph et c'est là que se trouvait la cabane de Le Caron. Toanchain est le village visité en 1623 par le Récollet Viel et appelé par lui Saint-Nicolas. Il ne faut pas non plus confondre Toanchain avec Ihonatiria. Consulter la : *tabulated list of Huron sites*, du PÈRE A.-E. JONES, S. J. *The Catholic Encyclopedia*, VII, p. 571.

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 880.

2. La relation du Père de la Roche d'Aillon est plus amplement citée par SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 880 à 892, incl., que par LECLERCQ, *Premier établissement de la foy*, I, p. 346 à 363. Nous sui-

Champlain et le Père Dolbeau a Québec en 1615

Tableau du R. Père Bernardin Fernique, o. f. m. couvent des Franciscains, Québec.

" Monsieur,

" Humble salut en la miséricorde de Jésus.

" Encore est-il permis quoique éloigné de visiter ses amis par missives, qui rendent les personnes absentes présentes. Nos Sauvages s'en sont étonnés, voyant que souvent nous écrivions à nos Pères éloignés de nous, et que par nos lettres ils apprenaient nos conceptions et ce que les mêmes Sauvages avaient géré au lieu de notre résidence.

" Après avoir fait quelque séjour dans notre couvent du Canada et communiqué avec nos Pères et les Révérends Pères Jésuites, je fus porté d'une affection religieuse à visiter les peuples sédentaires que nous appelons les Hurons, et avec moi les Révérends Pères de Brébeuf et de la Nouë, Jésuites. Y étant arrivé avec les peines que chacun peut penser, à raison des mauvais chemins, je reçus une lettre quelque temps après de notre Révérend Père Le Caron, par laquelle il m'encourageait de passer outre à une autre nation que nous appelons Neutre[1], de laquelle le truchement Brûlé disait

vons le texte du premier, en omettant quelques passages peu importants.

Cette narration du voyage du Récollet explorateur et missionnaire eut en France les honneurs de l'impression, ainsi que nous l'apprend la *Relation des Jésuites, de 1641*, éd. de Québec, p. 74. Le Père Jérôme Lalemant, auteur de cette relation, signale en même temps le voyage du Père d'Aillon chez les Neutres, où, dit-il, il " passa l'hiver. "

1. Le pays des Neutres s'étendait depuis le haut du lac Ontario et le long de la rive nord du lac Erié, jusqu'au lac Sainte-Claire. Notons en passant que bien à tort le nom de ce second lac est écrit

des merveilles. Encouragé par un si bon Père et le grand récit qu'on me faisait de ce peuple, je m'y acheminai et partis des Hurons à ce dessein le 18 octobre 1626 avec un nommé Grenolle et la Vallée, Français de nation.

" Passant par la nation du Petun, je fis connaissance et amitié avec un capitaine qui y est en grand crédit, lequel me promit de nous conduire à cette nation Neutre, et fournir de Sauvages pour porter nos paquets et le peu de vivres que nous avions de provisions, car de penser de vivre en ces contrées de mendicité, c'est se tromper, ces peuples n'entendent à donner qu'en les obligeant, et faut faire souvent de longues traites et passer même plusieurs nuits sans trouver autre abri que celui des étoiles. Il exécuta ce qu'il nous avait promis, à notre contentement, et ne couchâmes que cinq nuits dans les bois et le sixième nous arrivâmes au premier village, où nous fûmes fort bien reçus grâce à Notre Seigneur, et à quatre autres villages ensuite, qui, à l'envi des uns des autres, nous apportaient à manger, les uns du cerf, les autres des citrouilles, de la *neintahouy* et de ce qu'ils avaient de meilleur et (ils) étaient étonnés de me voir vêtu de la sorte, et que je ne souhaitais rien du leur sinon que je les conviais par signe à lever les yeux au ciel et de faire le signe de la sainte croix ; et ce qui les ravissait en admiration était de me voir retirer

de nos jours Saint-Clair. Hennepin, qui découvrit ce lac, l'appela Sainte-Claire, et c'est bien ainsi qu'il est nommé sur les anciennes cartes. Cf. HENNEPIN, *Nouvelle découverte, etc. Amsterdam, 1698*, p. 50.

(à) certaines heures du jour pour prier Dieu et vaquer à mon intérieur, car ils n'avaient jamais vu de religieux sinon vers les Pétuneux et les Hurons leurs voisins.

" Enfin nous arrivâmes au sixième village où l'on m'avait conseillé de demeurer ; j'y fis tenir un conseil; vous remarquerez en passant qu'ils appellent conseil toutes leurs assemblées, lesquelles ils tiennent assis contre terre, toutes les fois qu'il plaît aux capitaines, non dans une salle mais dans une cabane ou en pleine campagne, avec un silence fort étroit pendant que le chef harangue, et (ils) sont inviolables observateurs de ce qu'ils ont une fois conclu et arrêté.

" Là, je leur fis dire par le truchement que j'étais venu de la part des Français pour faire alliance et amitié avec eux et pour les inviter de venir à la traite, que je les suppliais de me permettre de demeurer en leur pays, pour les pouvoir instruire en la loi de notre Dieu, qui est le seul moyen d'aller en paradis. Ils acceptèrent toutes mes offres et me témoignèrent qu'elles leur étaient fort agréables, de quoi consolé, je leur fis un présent du peu que j'avais, comme de petits couteaux et autres bagatelles qu'ils estimèrent de grand prix, car en ces pays-là, on ne traite pas avec les Sauvages sans leur faire des présents de quoi que ce soit, et en contre-échange, ils m'enfantèrent, comme ils disent, c'est qu'ils me déclarèrent citoyen et enfant du pays, et me donnèrent en garde, (marque de grande affection), à Souharissen, qui fut mon père et mon hôte, car selon l'âge, ils ont accoutumé de nous

appeler cousin, frère, fils, oncle ou neveu, etc. Celui-là est le capitaine du plus grand crédit et autorité qui ait onques été en toutes ces nations, car il n'est pas seulement capitaine de son village, mais de tous ceux de sa nation en nombre de vingt-huit, tant bourgs, villes, que villages, faits comme ceux du pays des Hurons, puis plusieurs petits hameaux de sept à huit cabanes, bâtis en divers endroits commodes pour la pêche, pour la chasse et pour la culture de la terre.

" Cela est sans exemple aux autres nations d'avoir un capitaine si absolu ; il s'est acquis cet honneur et pouvoir par son courage et pour avoir été plusieurs fois à la guerre contre les dix-sept nations qui leur sont ennemies et en avoir apporté des têtes de toutes ou amené des prisonniers.

" Ceux qui sont vaillants de la sorte sont fort estimés parmi eux. Et quoiqu'ils n'aient que la massue et l'arc, si est-ce qu'ils sont très belliqueux et adextres à ces armes.

" Après tout ce bon accueil, nos Français s'en étant retournés, je restai le plus content du monde, espérant d'y avancer quelque chose pour la gloire de Dieu ou au moins d'en découvrir les moyens, ce qui ne serait pas peu, et de tâcher d'apprendre l'embouchure de la rivière des Iroquois, pour les mener (les Neutres) à la traite.

" J'ai fait aussi mon possible pour apprendre leurs mœurs et façon de vivre ; et durant mon séjour je les visitais dans leurs cabanes pour les savoir et pour (les) instruire, et les trouvais assez traitables, et souvent, aux petits enfants qui sont

fort éveillés, tout nus, et tout échevelés, je leur faisais faire le signe de la croix et ai remarqué qu'en tous ces pays, je n'en ai point trouvé de bossus, de borgnes ou contrefaits...

" Trois mois durant j'eus toutes les occasions du monde de me contenter de mes gens. Mais les Hurons, ayant découvert que je parlais de les mener à la traite, firent courir par tous les villages où ils passaient, de fort mauvais bruits de moi, que j'étais un grand magicien, que j'avais empesté l'air en leur pays, et empoisonné plusieurs (Hurons), que s'ils ne m'assommaient bientôt, je mettrais le feu dans leurs villages, ferais mourir tous les enfants, enfin j'étais, à leur dire, un grand *atatanite*, c'est leur mot pour signifier celui qui fait les sortilèges qu'ils ont le plus en horreur ; et, en passant, sachez qu'il y a ici force sorciers, et qui se mêlent de guérir les maladies par marmotteries et autres fantaisies ; enfin ces Hurons leur ont toujours dit autant de mal des Français qu'ils se sont pu aviser pour les divertir de traiter avec eux, que les Français étaient inaccostables, rudes, tristes et mélancoliques, gens qui ne vivent que de serpents et venins, que nous mangions le tonnerre, qu'ils s'imaginent être une chimère non pareille, et y ajoutèrent mille autres sottises pour nous faire haïr d'eux[1].

" Et en effet, ces bonnes gens, qui sont fort faciles

1. Les Hurons, dont le Père de la Roche d'Aillon dépeint ici la conduite malicieuse, en agissaient ainsi uniquement pour que les Neutres ne cherchassent pas à se rendre chez les Français et qu'ainsi le commerce de cette nation leur demeurât toujours acquis. Les Hurons, après avoir troqué leurs pelleteries avec les Français, sa-

à persuader, me prirent en grand soupçon ; sitôt qu'il y avait un malade, ils me venaient demander s'il n'était pas vrai que je l'eusse empoisonné, qu'on me tuerait assurément si je ne le guérissais. J'avais bien de la peine à m'excuser et défendre. Enfin, dix hommes du dernier village, appelé Ouaroronon, à une journée des Iroquois, leurs parents et amis, venant traiter à notre village, me vinrent visiter et me convièrent de leur rendre le réciproque en leur village ; je leur promis de n'y pas manquer lorsque les neiges seraient fondues et de leur donner à tous quelques bagatelles, de quoi ils se montrèrent contents. Là-dessus, ils sortirent de la cabane où je logeais, couvant toujours leurs mauvais desseins sur moi, et voyant qu'il se faisait tard me revinrent trouver et brusquement me firent une querelle d'allemand ; l'un me renversa d'un coup de poing et l'autre prit une hache et m'en pensa fendre la tête ; Dieu, qui lui détourna la main, porta le coup sur une barre qui était là près de moi ; je reçus encore plusieurs autres mauvais traitements, mais c'est ce que nous venons chercher en ces pays. S'apaisant un peu, ils déchargèrent leur colère sur le peu de hardes qui nous restaient et prirent notre écritoire, couverture, bréviaire, et notre sac où il y avait quelques jambettes, aiguilles, alênes et autres petites choses de pareille étoffe, et m'ayant ainsi dévalisé, ils s'en allèrent toute la nuit fort joyeux de

vaient très bien ensuite se rendre chez les peuples voisins de leur pays et là, échanger avec avantage les marchandises françaises contre d'autres dont ils avaient besoin ou pour des fourrures qu'ils allaient ensuite vendre aux Français.

leur exploit et, arrivés en leur village, faisant revue sur leurs dépouilles, touchés peut-être d'un repentir venu du Très-Haut, ils me renvoyèrent notre bréviaire, cadran, écritoire, couverture et le sac mais tout vide.

" Lors de leur arrivée en mon village, appelé Ounontisaston, il n'y avait que des femmes, les hommes étant allés à la chasse du cerf ; à leur retour, ils me témoignèrent être marris du désastre qui m'était arrivé, puis n'en fut plus parlé.

" Le bruit courut incontinent aux Hurons que j'avais été tué, dont les bons Pères de Brébeuf et de Nouë qui y étaient restés, m'envoyèrent promptement Grenolle pour savoir la vérité, avec ordre, que si j'étais encore en vie, de me ramener ; (je) ne voulus les contredire puisque tel était leur avis et celui de tous les Français qui appréhendaient plus de disgrâces en ma mort que de profit, et m'en revins ainsi au pays de nos Hurons où je suis à présent tout admirant les divins effets du ciel.

" Le pays de cette nation Neutre est incomparablement plus grand, plus beau et meilleur qu'aucun autre de tous ces pays ; il y a un nombre incroyable de cerfs, lesquels ils ne prennent (pas) un à un comme on fait par deçà, mais faisant trois haies en une place spacieuse, ils les courent tout de front tant qu'ils les réduisent en ce lieu où ils les prennent ; et ont cette maxime pour toutes sortes d'animaux, soit qu'ils en aient besoin ou non, qu'ils tuent tout ce qu'ils rencontrent, de crainte, à ce qu'ils disent, que s'ils ne les prenaient, que les bêtes iraient ra-

conter aux autres comme elles auraient été courues, et qu'ensuite ils n'en trouveraient plus en leur nécessité.

" Il s'y trouve aussi grande abondance d'orignaux ou élans, castors, chats suavages et des écureuils noirs plus grands que ceux de France, grande quantité d'outardes, coqs d'Inde, grues et autres animaux qui y sont tout l'hiver, qui n'est pas long ni rigoureux comme au Canada, et n'y avait encore tombé aucune neige le vingt-deuxième de novembre, lesquelles ne furent tout au plus que de deux pieds de haut et commencèrent à se fondre dès le 26 janvier ; le huitième mars, il n'y en avait plus du tout aux lieux découverts, mais bien en restait-il un peu dans les bois.

" Le séjour y est assez récréatif et commode, les rivières fournissent quantité de poissons et très bons, la terre donne de bons blés, plus que pour leur nécessité. Il y a des citrouilles, fèves et autres légumes à foison, et de très bonne huile qu'ils appelle *atouronton*. Tellement que je ne doute point qu'on devrait s'y habituer plutôt qu'ailleurs[1]; et sans doute avec un plus long séjour, il y aurait espérance d'y avancer la gloire de Dieu, ce qu'on doit rechercher plus qu'autre chose ; et leur conversion est plus à espérer pour la foi que non pas celle des Hurons, et me suis étonné comme la compagnie des marchands, depuis le temps qu'ils viennent en ces contrées, n'ont (pas) fait hiverner au dit pays quelques Français. Je dis assurément qu'il serait fort

1. " Voilà la plus ancienne description de la péninsule huronne, qui est aujourd'hui la partie la plus fertile et la plus riche du Canada." FERLAND, *Cours d'histoire*, I, p. 219.

facile de les mener à la traite, (ce) qui serait un grand bien pour aller et venir par un chemin si court et facile, car d'aller des lieux de la traite aux Hurons parmi tous les sauts si difficiles et toujours en danger de se noyer, il n'y a guère d'apparence, et puis des Hurons s'acheminer en ce pays six journées, traversant les terres par des chemins effroyables et épouvantables comme j'ai vu, ce sont des travaux insupportables, et seul le sait qui s'y est rencontré.

" Donc, je dis que messieurs les associés devraient, à mon avis, envoyer hiverner des Français dans le pays des Neutres, moins éloigné que celui des Hurons, car ils se peuvent rendre par le lac des Iroquois au lieu où l'on traite, tout au plus en dix journées[1] ; ce lac est le leur aussi, les uns (les Iroquois) sont sur un bord et les autres (les Neutres) sont sur l'autre, mais j'y vois un empêchement qui est qu'ils n'entendent guère à mener des canots, principalement dans les sauts, bien qu'il n'y en ait que deux, mais ils sont longs et dangereux. Leur vrai métier est la chasse et la guerre ; hors de là, (ils) sont grands paresseux que vous voyez comme les gueux de France, quand ils sont soûls, couchés le ventre au soleil ; leur vie, comme celle des Hurons, (est) fort impudique et leurs coutumes et mœurs tout de même. Le langage est différent néanmoins,

1. Le lac dit des Iroquois est le lac Ontario. Notre Récollet est assez exact dans ses calculs : traverser en sa longueur le lac Ontario et descendre à Québec par le Saint-Laurent, en canot, demandait à peine dix jours ; il fallait un peu plus de temps pour refaire le même voyage en remontant, mais de toutes manières, le chemin, pour aller chez les Neutres, était de beaucoup plus court par cette voie que par le pays des Hurons.

mais ils s'entendent comme le font les Algonquins et Montagnais...

" On dit qu'il nous vient deux nouveaux Pères de France, nommés le Père Daniel Boursier et le Père François de Binville, qu'on nous avait déjà promis dès l'an passé. Si cela est, je vous prie par surcroît de toutes vos peines que vous prenez pour moi, de me faire tenir un habit qu'on m'envoie ; c'est tout ce que je vous demande, car il ne se fait point ici de drap et le nôtre étant usé, je ne m'en peux passer. Les pauvres religieux de saint François, ayant le vivre et le vêtir, c'est tout leur partage en terre ; le ciel, nous l'espérons sous la faveur du bon Dieu pour lequel servir, très volontiers nous engageons notre vie, pour le salut de ces pauvres peuples aveugles, afin qu'il lui plaise, s'il l'agrée, de notre sang faire germer le christianisme en ces contrées. Dieu permet le martyre à ceux qui le méritent ; je suis marri de n'être pas en cet état et n'ignore pas néanmoins que pour être reconnu vrai enfant de Dieu il faut s'exposer pour ses frères.

" Viennent donc hardiment les peines et les travaux ; toutes les difficultés et la mort même me seront agréables, la grâce de Dieu étant avec moi, laquelle je mendie par le moyen des prières de tous nos bons amis de par delà, desquels je suis et à vous, monsieur, très humble serviteur en Notre Seigneur.

" Fait à Toanchain, village des Hurons, ce 18 juillet 1627[1]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 880 à 892.

CHAPITRE XXX

BAPTÊME ET SÉPULTURE DE KAKEMISTIC

Le Père Charles Lalemant, dans sa lettre à son frère le Père Jérôme, lui disait : " Au demeurant, je supplierais volontiers ceux qui ont de l'affection pour ce pays qu'ils ne se dégoûtassent point s'ils n'entendent promptement des nouvelles du fruit que l'on espère. La conversion des Sauvages demande du temps. Les premières six ou sept années paraîtront stériles à quelques-uns. Et si j'ajoutais jusqu'à dix ou douze (ans), possible ne m'éloignerais-je pas de la vérité. Mais est-ce à dire pourtant qu'il faille tout quitter là ? Ne faut-il pas des commencements pour tout[1] ? "

Il avait raison, ce Père Jésuite. Au Canada, la conversion des Sauvages fut une rude tâche. Elle demandait de la patience et de la persévérance. Les Récollets luttaient vaillamment depuis 1615. Les Jésuites, appelés et reçus avec joie en 1625,

1. Relation de 1626 ; *Relations des Jésuites*, éd. de Québec, p. 8, 2e col.

travaillaient avec zèle. Les uns et les autres défrichaient avec ardeur le champ du Maître du ciel et de la terre. Mais ce champ était si rempli de broussailles, si rocailleux, qu'il fallut bien du temps et de grandes peines pour le rendre fertile, et y faire germer la moisson qui devait y mûrir.

Pourtant déjà, il se remarquait un peu partout un revirement des esprits vers la vérité. Le ministère, fort pénible, ne demeurait pas sans consolation. Il y eut au cours de ces travaux immenses, préparation d'une belle récolte, des jours de lumière et de joie. Quand le missionnaire pouvait verser l'eau sainte du baptême sur le front d'un nouveau-né que la mort s'apprêtait à ravir, quelle joie pour son cœur d'apôtre, de lui ouvrir le ciel ! Des cas de ce genre furent très nombreux à partir de 1615. Des enfants, ayant atteint l'âge de raison, des jeunes gens, des adultes, des vieillards reçurent eux aussi le don de la foi. Oh ! ce ne fut jamais en grand nombre. Au Canada, à aucune époque, on ne vit les conversions en masse, que l'histoire nous signale sous d'autres cieux. Et à l'époque dont nous racontons l'histoire, elles étaient encore clairsemées. Cependant des faits intéressants nous ont été conservés et nous sommes bien persuadés, que si nous retrouvons un jour les nombreux mémoires, lettres et rapports envoyés en Europe par les Récollets, comme plus tard par les Jésuites, nous trouverons là une preuve plus palpable encore de la fécondité de leurs travaux.

Sagard, le premier historien de l'Église canadienne,

et qui connut par lui-même les faits qu'il raconte, ou les témoins autorisés de ces mêmes faits, nous a conservé quelques traits de la miséricorde de Dieu.

Commençons par le baptême et la sépulture d'une petite enfant de Kakemistic.

Kakemistic était un Sauvage Montagnais, ami des Français. Il se cabanait depuis plusieurs années près de Québec, et à l'occasion se faisait un plaisir de partager les fruits de ses chasses avec les hivernants. En décembre 1626, il voulut, contre son habitude, emmener à la chasse, dans les bois, tous les siens, au nombre de huit, et il en attendait prochainement un neuvième. Mais il tomba si peu de neige que la chasse, excellente quand la neige était abondante, s'annonçait fort infructueuse. Ce que prévoyant, Kakemistic revint avec sa famille et tous ensemble, passant par Notre-Dame-des-Anges, " il y séjournèrent deux jours pendant lesquels nos Frères leur donnèrent à manger de ce qu'ils avaient, car ces pauvres Sauvages n'avaient pour toute provision qu'un peu d'anguille boucanée du reste de leur pêche[1]. "

Ils allèrent ensuite se cabaner près du fort Saint-Louis afin d'y être assistés par les Français. Avant de partir, Kakemistic pria le Père Joseph de lui donner une paire de raquettes et encore quelques vivres pour sa famille. Lui-même irait vers le Saguenay pour essayer d'y trouver de quoi se nourrir. " Ce bon Père Joseph, dit Sagard, tout brûlant de charité, lui accorda facilement tout ce qu'il dési-

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 583.

rait, nonobstant la pauvreté du couvent, et lui donna deux paires de raquettes, un sac de pois et un sac de grosses fèves, avec quelques autres petites choses propres à son voyage ; car en vérité, sans exagérer la vertu de ce bon Père, il était tellement porté de leur bien faire et à tous les Sauvages généralement, qu'il se privait souvent, lui et ses Frères, de ce qui leur faisait besoin, pour les accommoder, de quoi il était aucune fois (quelquefois) blâmé par ceux qui ne pouvaient approuver ses libéralités, et cet excès de charité envers des personnes qui n'étaient pas encore chrétiennes ni en terme de l'être[1]. "

Le Sauvage fut très sensible à ces bienfaits. Il " fit plusieurs compliments à sa mode, " dit Sagard, recommanda sa famille au Père Le Caron et, ce qui l'honore davantage, demanda instamment au Récollet, dans le cas où l'enfant dont la naissance était prochaine, tomberait en danger de mort, de le baptiser " puisque tu dis qu'il le faut être pour aller au ciel[2]. " Il assura le Père que sa femme lui avait témoigné le même désir.

Kakemistic partit pour le Saguenay. Peu de temps après l'enfant naquit, une fille "assez faible et fluette[3]. " Le Père Le Caron vint la voir, et comme elle paraissait vouloir vivre quelques jours encore, il ne la baptisa point, voulant en offrir le mérite au Père Lalemant. Étant allé l'inviter, ils

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 584.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 584.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 585.

revinrent tous deux immédiatement à la cabane de Kakemistic ; celui-ci était arrivé. Il raconta qu'ayant fait rencontre de deux ours, il les avait tués et en apportait une partie, qu'il enverrait chercher le reste le lendemain.

L'enfant cependant déclinait. Le Sauvage et sa femme disputaient ensemble. Kakemistic était pour le baptême ; sa femme, n'avouant pas qu'elle eût consenti, s'y opposait maintenant, disant " que cette eau du baptême ferait mourir son enfant[1]. " Les deux missionnaires obtinrent toutefois son consentement et le Père Lalemant baptisa l'enfant qui mourut vers le soir. Des Sauvages se mirent fort en colère contre les missionnaires parce que selon eux, en baptisant l'enfant, ils l'avaient faite mourir. Ils en vinrent jusqu'aux menaces[2].

Les parents eurent un grand chagrin de cette perte ; " on consola les pauvres gens du mieux que l'on put ; après quoi le Père Joseph leur demanda le corps de la défunte, qu'ils avaient enveloppé à leur mode, pour la mettre en terre sainte au cimetière proche Québec. Mais le pauvre homme était tellement passionné pour sa fille morte, qu'il la voulait garder et la porter partout où il irait, disant que puisque son âme était au ciel, elle prierait *Latahoquan*, qui est le Créateur, pour sa famille, et qu'elle n'aurait jamais faim. Et comme on lui eut dit qu'à la fin il se lasserait d'un tel fardeau, il répondit que du moins il ne la voulait pas enterrer

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 586.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 572.

(avant) que ceux de sa nation ne fussent arrivés à Québec pour en faire le festin plus solennel, et leur témoigner par effet l'aise et le contentement qu'il avait du baptême de sa fille, et qu'à présent il se pouvait dire parent et allié de tous les Français, depuis cette magnificence[1]. "

Les missionnaires lui firent comprendre qu'on ne pouvait attendre l'arrivée des Montagnais et le persuadèrent de faire enterrer son enfant avec les cérémonies de l'Église. " A cette cérémonie se trouvèrent deux de nos religieux, savoir le Père Joseph et le Frère Charles, le Père Lalemant et le Frère François, Jésuites, avec plusieurs Français de l'habitation, qui tous ensemble se transportèrent à la cabane de la défunte, qu'ils prirent et la portèrent solennellement en la chapelle de Québec, chantant le psaume ordonné pour les enfants ; puis le Révérend Père Lalemant, ayant dit la sainte messe, on fut l'enterrer au cimetière avec un assez beau convoi pour le pays : car le père de l'enfant marchait tout le beau premier, couvert d'une peau d'élan toute neuve enrichie de matachias et bigarrures, et avec lui marchait le sieur Hébert et les autres Français ensuite, selon l'ordre qu'il leur était ordonné, non si gravement mais moins modestement que ce Sauvage qui tenait mine de quelque signalé prélat[2]. "

Au cimetière, la cérémonie fut un peu déparée par la cupidité qui se fit jour chez quelques Fran-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 587.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 587, 588.

çais, qui pensèrent pouvoir enlever les fourrures dont le corps était enveloppé. Mais Kakemistic les rappela aux convenances en enterrant lui-même son enfant, ce qu'il fit de la manière suivante : " Il disposa la fosse et la para avec des rameaux de sapin tout autour en dedans, et mit trois ou quatre bâtons au fond pour empêcher que le corps déjà enveloppé et garrotté ne touchât à la terre.

" (Le corps) étant dans la fosse, il le couvrit d'une écorce de bouleau et replia par-dessus les rameaux de sapin qui sortaient en dehors, puis il mit par-dessus plusieurs pièces de bois pour le tenir en sûreté contre les bêtes, sans vouloir permettre qu'aucun y jetât de la terre, jusques au lendemain matin qu'à son insu, on l'en couvrit, peur de plus grand inconvénient[1]. "

Depuis le baptême de sa fille, Kakemistic fut encore plus attaché aux Français. Quand les Montagnais arrivèrent, il leur fit un grand festin en mémoire de son enfant.

Champlain rapporte que le 17 novembre le Père Lalemant " baptisa un petit Sauvage qui n'avait que dix à douze jours. " Et qu'il fit ce baptême avec la permission du père de l'enfant, appelé " Caquemisticq. " Cet enfant fut enterré le lendemain " au cimetière de l'habitation[2]. "

L'abbé Laverdière identifie cet enfant avec celui dont nous avons raconté le baptême et la sépulture. Ses raisons semblent être la similitude du nom du

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 589.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1115.

Sauvage, père de l'enfant, son baptême par le Père Lalemant et son inhumation au cimetière de Québec. Seule la première raison pourrait avoir une apparence de preuve. Mais rien ne détruit l'affirmation de Sagard que l'enfant était une fille, non pas âgée de 10 ou 11 jours, mais d'un jour, née, non en novembre, mais en décembre. Dès lors l'abbé Laverdière a-t-il eu raison d'identifier les deux cas ? Champlain n'aurait-il pas confondu le nom du père de l'enfant dont il parle avec celui du père de l'enfant dont Sagard nous a raconté le baptême et l'inhumation ? Ou encore, faudrait-il appliquer aussi à ce dernier fait la remarque que nous ferons à la fin du chapitre suivant sur l'édition de 1632 des œuvres de Champlain ? En tous cas, dans des événements de ce genre, le témoignage de Sagard, selon nous, prime celui du fondateur de Québec.

CHAPITRE XXXI

LE PETIT LOUIS

L'HISTOIRE du petit Louis, Naneogauachit[1] de son nom sauvage, est un de ces faits assez fréquents dans les annales de la propagation de la foi. Il nous révèle d'une part l'empire tyrannique du démon sur une âme païenne, les efforts furieux, les tentatives étonnantes que la Providence lui laisse faire parfois pour ne pas perdre sa proie ; d'autre part, ce fait nous apprend les belles qualités du cœur et de l'esprit cachées sous des dehors sauvages, l'influence et la puissance de la grâce. De plus, l'histoire du petit Louis nous représente quelques scènes de ce qui se passa à Québec au printemps de 1627.

Naneogauachit était le fils de Choumin, Montagnais, celui-là même chez qui, dans l'hiver de 1618 à 1619, se cabana le Père Le Caron, au pays des Montagnais, et qui voulut absolument qu'un de ses enfants, né en ce temps-là, s'appelât Père Joseph. C'est alors aussi que, lui montrant un autre de ses enfants, encore très jeune, il dit au Père

1. C'est l'orthographe donnée par Sagard. D'autres ont écrit ce nom Neogaouachit.

Récollet : " En voici encore un autre que je te donnerai quand il sera un peu plus grand, pour envoyer en France, et veux qu'il soit baptisé et vive encore comme toi[1]. "

Choumin tint parole et, un jour, on vit arriver à Notre-Dame-des-Anges le brave Montagnais avec son Naneogauachit. " Père Joseph, dit-il au Récollet, voilà mon fils que je t'ai amené pour demeurer avec toi, ou pour l'envoyer en France, ainsi que tu voudras, je te l'avais promis et m'en acquitte, et te le laisse en dépôt pour en disposer à ta volonté, seulement, je te supplie pour l'amour que tu portes à Jésus, d'en avoir soin, de l'instruire et de le faire son enfant comme tu m'as promis, car je veux qu'il vive dorénavant comme toi et aille en paradis avec toi[2]. "

L'enfant n'avait alors que " neuf ou dix ans seulement, mais il était fort joli, honnête, remarque Sagard, et sentant peu son sauvage non plus que son père[3]. " Le Père Le Caron lui demanda s'il voulait demeurer avec lui et puis être baptisé ; l'enfant répondit avec joie affirmativement. " Là-dessus, on lui fait quitter son habit de sauvage qui consistait en un petit capot rouge qu'il avait eu à la traite pour des pelleteries, et (il) fut revêtu d'un petit habit à la française, (ce) qui le consola fort, car il se contemplait, se regardait et s'admirait lui-même avec ce petit habit[4]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 53.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 542.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 542.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 542.

Mais la scène ne tarda pas à changer. Après la joie, les larmes. Il fallait se séparer. Dans ces cœurs sauvages, il y avait une tendresse exquise. Choumin, courageux et ferme pour amener son enfant, perdit contenance pour le quitter. " Quand il fut question de dire adieu à son enfant, la parole lui manqua, et, fondant en larmes, il n'osait plus regarder son fils, l'objet de ses douleurs, non plus qu'une autre sainte Paule son petit sur le rivage de la mer. " Néanmoins, s'armant de courage, il " dit de rechef au Père Joseph : cet enfant est à toi, je te l'ai donné et me suis dépouillé du pouvoir que j'avais sur lui, afin qu'il suive tes volontés, reçois-le donc et en fais comme ton fils, et sur ce (il) partit pour s'en retourner avec les autres Sauvages, chargé de quelque petit présent qu'on lui donna pour essuyer ses larmes[1]. "

Mais après le père, ce fut le fils qui perdit courage. " Or, continue Sagard, ce fut ici bien la pitié, car Naneogauachit voyant partir son père, il n'y eut plus de paix à la maison ; il pleurait, il s'affligeait et voulait à toute force s'en retourner avec lui, sans qu'on pût par aucune douceur lui persuader de demeurer[2]. " On finit par faire diversion à son chagrin en faisant appel à sa vanité, très forte chez les Sauvages. On lui enlèverait son habit français s'il voulait s'en aller. Ce sacrifice, très gros pour lui, fut son salut. L'enfant essaya bien encore d'attendrir le Père Joseph pour qu'il lui permît de s'en

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 543.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 547.

retourner au moins pour un temps avec son bel habit, mais le Récollet maintint la condition, et la crainte de perdre son joli costume fit peu à peu évanouir son chagrin.

Le Frère Sagard fait ici la réflexion suivante: " il faut avouer qu'il y eut un rude combat à cette séparation, et puis le diable y allumait bien des tisons, car il y allait de son intérêt, comme la suite de ce discours vous fera voir. Ce petit se rendit si soigneux d'apprendre la doctrine chrétienne et les prières nécessaires qu'il s'en faisait admirer, car outre qu'il avait l'esprit bon et la mémoire heureuse pour bien apprendre, il avait je ne sais quoi de gentil qui le faisait aimer et espérer de lui quelque chose de bon pour l'avenir.

" Après qu'il eut appris ses petites prières, il ne manquait pas de les réciter soir et matin, à genoux devant une image dévote ou à l'oratoire, et ne se couchait jamais qu'au préalable il ne se fût recommandé à Dieu et fait le devoir d'un bon chrétien, païen qu'il était[1]. " Il devint même petit apôtre, invitant les petits garçons sauvages, cabanés près de Québec, à s'instruire comme lui et les mourants à se faire baptiser, ce qu'il désirait beaucoup lui-même. C'est pourquoi il fut décidé que le baptême lui serait conféré à Pâques, ou du moins dès que les navires de France seraient arrivés.

Pendant ce temps " il apprit, dit Sagard, toute sa croyance, son catéchisme et les commandements

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 544, 545.

de Dieu et de l'Église avec une facilité et contentement incroyables[1]. "

Mais à partir de ce temps, il se passa des choses, autour de cet enfant, qu'on ne peut qualifier autrement que de tentatives du démon pour empêcher ce baptême. D'abord, certains Montagnais persuadèrent à Choumin que son fils mourrait s'il était baptisé. Choumin vint à Québec et alla demander conseil à quelques Français de l'habitation qui le portèrent à suivre les avis de ceux de sa nation. " Il s'adressa, fort mal-à-propos, à de certains indévots qui ne se souciaient non plus du salut des Sauvages que de leur propre. " Sagard, qui parle ainsi, ajoute que ces Français, des huguenots sans doute, voulaient se faire donner par ce Sauvage " quelques pièces de pelleteries ou de venaison, " et que, n'en pouvant avoir, ils l'injurièrent, " l'appelant ivrogne, et qu'il ne valait rien d'avoir ainsi livré son fils... et que le Père Joseph avait tort de l'accepter. Voyez l'insolence et la témérité de ces indévots, s'écrie Sagard indigné ; je crois que les chefs les en auront châtiés si la faute leur en a été découverte[2]. "

Choumin se rendit à Notre-Dame-des-Anges, où il fut bien reçu. Ne laissant rien paraître de ses projets, il put voir son fils auquel il demanda s'il ne voulait pas abandonner les Récollets. L'enfant répondit que non et que bientôt il serait baptisé. Choumin revint un autre jour et pressa plus fort

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 545.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 546.

son enfant de le suivre. Celui-ci en souffrit dans son cœur mais n'en dit mot, de peur, croyait-il bien à tort, qu'on l'obligeât à suivre ses parents.

Le samedi-saint, 1627, Choumin revint à Notre-Dame-des-Anges avec un autre Sauvage, bien connu comme grand jongleur. Les Récollets n'ayant pas raison de se méfier du père, le laissèrent monter seul à la chambre où se trouvait l'enfant. Il le tourmenta de nouveau instamment. Le néophyte résista, et lui déclara que, s'il insistait trop, il ne le reconnaîtrait plus pour son père et " qu'il avait bien peu d'esprit, " formule très usitée chez les Sauvages, de le détourner d'une chose qu'il lui avait lui-même conseillée.

Choumin, irrité, lui donna un coup de poing dans l'estomac et le jeta à terre. Le Frère Gervais accourut et demanda raison à Choumin de sa conduite. L'enfant prit la parole et dit : " Ne vois-tu pas bien qu'il n'a plus d'esprit, et qu'il ne sait ce qu'il fait ? Il voudrait que je vous quittasse et que je ne fusse point baptisé, mais je le veux être, et mourrais plutôt à la peine. . . ; pour me délivrer de ses importunités, si je vais en France je n'en reviendrai pas, ou bien vous me contraindrez de revenir[1]. " Choumin, tancé d'importance, s'excusa sur ses compatriotes et sur quelques Français.

Le lendemain, jour de Pâques, le baptême n'eut pas lieu. Le Père Joseph alla à la chapelle de Québec pour les offices de la journée ; la coutume des missionnaires était d'y aller le matin et d'y demeurer

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 548, 549.

jusqu'après les vêpres. Le Père Joseph Le Caron prit avec lui son néophyte et Pierre-Antoine Pastedechouan, que nous connaissons déjà. Choumin s'y trouva aussi et essaya encore de gagner son fils. Mais celui-ci n'en voulut rien entendre.

Les vêpres chantées, le Père Joseph reprit le chemin de Notre-Dame-des-Anges avec Pierre-Antoine, pensant que si Naneogauachit, qu'il ne voyait pas, n'était déjà rendu, il se retrouverait bien. Celui-ci, ayant quitté son père, se vit obligé de s'en retourner seul au couvent. " Etant arrivé, dit Sagard, au-dessus de la côte du fourneau à chaux, qui est à un grand quart de lieue de notre couvent, chantant comme ils ont accoutumé allant par les bois, s'apparut à lui un fantôme en guise de vieillard, ayant la tête chauve et une grande barbe toute blanche, (et) qui n'avait point de pieds, mais seulement deux bras et deux ailes, avec lesquelles il voltigeait autour de lui, lui disant : " Quitte les religieux et le Père Joseph, ou autrement je te tuerai[1]. " Mais l'enfant quoique très surpris, n'écouta point le fantôme qui alors, se jetant sur lui, le renversa dans la neige[2], et le pressa si fort que l'enfant cria de douleur en appelant le Père Joseph à son aide. A ce nom, le fantôme s'éloigna et disparut emportant la coiffure de Naneogauachit. Celui-ci se releva aussitôt, se mit à crier et à courir, toujours vers Notre-Dame-des-Anges. Il retrouva son chapeau qu'il ramassa, tandis qu'une voix lui or-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 550.
2. Ce jour-là était le 4 avril.

donnait encore de quitter les Récollets. Le petit Sauvage, disant qu'il n'en ferait rien, fuyait toujours à toutes jambes vers le couvent en appelant à son aide. Il fut entendu et Pierre-Antoine alla à sa rencontre. Naneogauachit lui raconta ce qui s'était passé en lui faisant promettre de n'en rien dire, ce qu'il fit jusqu'à l'événement suivant,

Le soir de Pâques, " les bons Pères Jésuites qui étaient logés à notre département d'en bas, donnèrent à souper à nos religieux[1]. " Ceux-ci leur rendaient le réciproque à l'occasion. Pierre-Antoine, Naneogauachit, son père et un Sauvage qui avait promis de donner son fils, furent de la fête. " Après le souper, le petit Naneogauachit monta à sa chambre avec le Frère Gervais, et, tout gai et joyeux, se tenait auprès du feu pendant que le Frère Gervais écrivait quelques mots sauvages qu'il lui enseignait, comme (quand) tout-à-coup, il vint à tomber pleurant amèrement, la gorge et le visage fort enflés... On lui demanda ce qu'il avait, mais à cela point de réponse ; seulement on lui oyait dire Nema, Nema, qui veut dire en notre langue : non, non[2]." Pierre-Antoine, présent à cette scène, exprima l'opinion que le petit Naneogauachit pouvait être victime des poursuites du mauvais esprit et raconta l'histoire du fantôme.

Ce qu'entendant, le Frère Gervais appela le Père Le Caron et les Jésuites. L'enfant semblait mort. On eut bien de la peine à le mettre sur son lit où il

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 552.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 552.

devint très agité. Les religieux, connaissant à présent l'histoire du fantôme, se demandaient s'il n'y avait pas obsession.

A ce moment arriva Choumin avec son jongleur ou sorcier. Choumin faisant l'étonné dit : " Mon fils veut mourir, mais laissez-moi faire et je le guérirai." Il s'en alla alors au jardin avec son compagnon, et là tous deux se livrèrent aux jongleries accoutumées pour la guérison d'un malade. Mais l'état de l'enfant empirait toujours. On l'entendait parfois demander le baptême ; il disait que le fantôme qu'il avait vu voulait l'étouffer. Le Père Lalemant lui fit prendre un peu de vin dans lequel il avait fait tremper une relique, le pauvre Sauvage l'avala mais sans soulagement. Alors le Père Joseph lui donna une cuillérée d'eau bénite ; l'ayant bue, il dit : " Qu'est-ce qu'on m'a fait boire ? Ce méchant craint bien cela, il l'a fait fuir, et ne me tient plus à la gorge, il est à présent aux pieds du lit. Jetez en dessus. " Après qu'on en eut jeté, il dit : " Il n'est plus là, il est sous le lit. Jetez-y en aussi, " ce qu'ayant fait, l'enfant dit : " Voilà, il n'est plus céans, il s'est enfui, tant il craint ce que tu lui jettes[1]. "

Jusqu'à son baptême, l'enfant fut souvent tourmenté le soir, de la même manière durant une heure, quelquefois deux. Le jour on le laissait aller seul par les bois à la chasse aux écureuils. Il lui arriva d'entendre une voix lui ordonnant de quitter les missionnaires, sinon qu'il en mourrait. Le petit

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 554.

Sauvage en eut encore tellement peur que, laissant là son arc et ses flèches, il s'en alla à la course au couvent. Les Récollets le fortifièrent et lui dirent, si l'occasion se renouvelait, de faire le signe de la croix et d'invoquer les noms de Jésus et de Marie. Ils lui mirent au cou un reliquaire contenant une parcelle de la vraie croix.

Les Récollets, " voyant cet enfant toujours dans les souffrances et que l'esprit malin ne (se) désistait point de ses poursuites, se résolurent de le baptiser le jour de la Pentecôte[1]. " Ils en parlèrent à Choumin qui, vaincu enfin, reconnut sa faute, donna son consentement, " pourvu qu'on lui dise en quel jour de la lune se serait, " et qu'il tâcherait d'amener plusieurs de ses parents et amis à cette cérémonie.

" Le samedi de la Pentecôte étant arrivé, le Père Joseph accompagné du petit Naneogauachit et de Pierre-Antoine, allèrent aux cabanes des Sauvages, les prier pour la cérémonie du baptême qui se devait faire en public, après lequel il y aurait festin solennel pour tous ceux qui s'y trouveraient, indifféremment, hommes, femmes et enfants, (ce) qui était le moyen d'y avoir bonne compagnie, car où la chaudière marche, ils sont assez diligents[2]. "

Le lendemain, jour de la Pentecôte, la cérémonie eut lieu, mais non en public. Champlain fit remarquer en effet, que ne pouvant jamais se fier aux Sauvages, le bon ordre et la prudence conseillaient de faire la cérémonie devant une réunion moins

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 556.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 557.

nombreuse. Le baptême eut lieu dans l'église des Récollets. Sagard rapporte ainsi cet événement :

" Le Révérend Père Lalemant célébra la sainte messe et ensuite (fit) la prédication, à la prière du Père Joseph, à la fin de laquelle on fit venir le petit, habillé de blanc, à la porte de l'église, lequel, en la présence de toute la compagnie, fut interrogé s'il ne voulait pas être baptisé, il répondit que oui et généralement à tout, suivant qu'il est porté dans le rituel romain. Voyant sa persévérance, on le fit entrer dans la chapelle de la cour[1], et là (il) fut baptisé par le Père Joseph Le Caron et nommé Louis par le sieur de Champlain qui le tint au nom du roi, et la dame Hébert, première habitante du Canada, pour marraine ; une bonne partie des Français en furent les témoins, avec la plupart des parents du garçon, excepté son père qui n'y put assister pour quelques affaires particulières qui lui étaient survenues. A la fin, le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces et deux coups de canon tirés et quelques mousquetades[2]. "

L'œuvre régénératrice était accomplie. Il fallait maintenant " donner ordre pour le festin des Canadiens. " (Lisez : Sauvages). Mais auparavant, le Père Joseph Le Caron voulut, selon le mot de Sagard, " leur donner la réfection spirituelle de l'âme. " Le Récollet, le Père Lalemant, Champlain et quelques Français, dirigèrent les Sauvages vers une

1. Nous avons déjà fait remarquer que l'église des Récollets était un bâtiment séparé du couvent.

2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 558.

grande place. Là, le Père Le Caron, " leur fit une exhortation en langue canadienne. " Il leur parla du baptême, de sa nécessité ; leur dit pourquoi les missionnaires étaient venus dans leur pays. Il leur demanda s'ils ne voulaient pas être instruits et confier leurs enfants aux missionnaires pour être élevés dans la foi.

Il s'adressa particulièrement aux capitaines et leur fit voir qu'ils devaient se faire instruire les premiers, afin que leur exemple entraînât les autres. Il les supplia d'y aviser au plus tôt, car, dit-il, " en une affaire où (il) va de votre salut, il n'y faut point de remise. " Il fit ensuite le tableau de la gloire des bienheureux et des tourments des damnés.

A la fin du discours un des capitaines, nommé Chiméourinion, prit la parole et dit : " Il est vrai que nous n'avons point d'esprit, de voir que depuis douze hivers que tu es ici et que tu nous as tant de fois parlé du chemin du ciel, et de te donner de nos enfants pour être nourris et instruits en ta religion (ils mettent toujours la nourriture avant l'instruction), nous ne t'en avons encore point voulu donner que fort rarement ; et avons négligé notre instruction... Tu montres bien que tu nous aimes grandement, d'avoir quitté ton pays pour nous venir instruire et endurer tant de mal comme tu as fait pendant deux ou trois hivers, que tu as couru les bois avec nous pour apprendre notre langue.

" Si nous allons chez toi, tu nous fais part de tes biens, et nous donnes à manger et à nos enfants ; et pourquoi te serions-nous ingrats et méconnaissants en ne recevant pas tes paroles, puisque tu es

fort puissant et savant, et nous des bêtes rampantes, ou comme (de) petits enfants qui manquent de jugement. Nous voici treize capitaines avec tout ce peuple qui nous est sujet et plein d'amitié pour toi, car tous te connaissent pour bon et pacifique. Nous tiendrons demain conseil pour délibérer sur tes paroles, et puis nous te dirons notre résolution et le désir que nous avons de te contenter et d'amender les fautes passées[1]. "

Après lui, parla le capitaine Mahican-Aticq ; il s'appelait autrefois Miristou, mais étant devenu capitaine, en 1622, il avait pris le nom de Mahican-Aticq, qui veut dire loup et cerf. Il en donna pour explication à Champlain que dans son pays " il n'y avait bête plus cruelle qu'un loup et un animal plus doux que le cerf, et qu'ainsi il serait bon, doux et paisible, mais s'il était outragé et offensé, il serait furieux et vaillant[2]. " Sagard l'appelle ordinairement Mahican-Atic-ouche. Ce Capitaine, s'adressant à Pierre-Antoine Pastedechouan, le prit à partie et lui demanda pourquoi il ne faisait point part aux siens de tout ce qu'il avait vu ou appris en France.

Le Père Le Caron répondit pour Pierre-Antoine. Il reprit les Sauvages de ce qu'ils n'ajoutaient pas foi aux récits de son protégé. Puis il ajouta : " Il y a appris à parler français et à prier Dieu, à lire et écrire, et beaucoup d'autres choses nécessaires que vous autres ne savez pas, et que, si vous voulez,

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 560, 561.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1024.

nous apprendrons à vos enfants et à vous-mêmes, si vous voulez vous en donner la peine. Cela fini, un chacun se leva pour aller au festin. "

Le parrain et la marraine s'intéressèrent à la fête que Sagard va nous dépeindre. " Les Révérends Pères Jésuites, nos religieux et quelques capitaines sauvages, avec Pierre-Antoine et le nouveau baptisé avec ses principaux parents, allèrent dîner à l'habitation avec le sieur Champlain ; Escouachit, capitaine Montagnais, alla chez la dame Hébert, où se préparait le grand festin des Canadiens, pour leur distribuer la viande, car entre eux chacun se contente de ce qu'on lui donne et personne ne prend lui-même au plat.

" Les viandes qui furent employées à ce solennel festin furent en très grande quantité, car il y avait premièrement 56 outardes ou oies sauvages, 30 canards, 20 sarcelles et quantité d'autres gibiers, que Pierre-Antoine Patetchouan et Naneogauachit destiné au baptême, et quelques Français que le sieur de Champlain avait prêtés, tuèrent au cap Tourmente pendant trois jours qu'ils y giboyèrent. Le sieur Destouches, Parisien, y contribua de deux grues qu'il avait tirées près de notre couvent et deux corbillons de pois. Plusieurs autres Français firent aussi leur présent, et Messieurs de la traite, principalement, desquels on eut deux barils de pois, un baril de galettes, 15 ou 20 livres de pruneaux, six corbillons de blé d'Inde et quelques autres commodités, qui furent mises avec tout le reste des viandes, blé, pain, pois et pruneaux dans la grande chaudière à brasserie de la dame Hébert.

" Les officiers qui eurent soin de disposer ce banquet solennel, furent Guillaume Couillard, gendre de la dame Hébert, Pierre Magnan qui a été depuis mangé par les Iroquois[1], un nommé Mathieu, celui qui avait hiverné avec nous aux Hurons[2], et Jean Manet, truchement des Skécanéronons[3]. Lesquels, après avoir fait bien bouillir le tout ensemble, pêle-mêle, dans cette grande chaudière, se servirent des grands râteaux du jardin en guise de fourchettes, pour en tirer la viande, et d'un sceau attaché au bout d'une perche, pour en puiser le bouillon, qui fut distribué et partagé avec la viande par le capitaine Escouachit à toute la compagnie, commençant par lui le premier. Et après qu'ils furent tous bien rassasiés, ils dansèrent à leur mode, puis emportèrent le reste des viandes dans leurs cabanes, disant qu'ils voudraient qu'il y eût tous les jours baptême pour y faire tous les jours bonne chère[4]. "

Par un autre passage de l'intéressante *Histoire du Canada* de Sagard, nous voyons que les Récollets utilisaient beaucoup l'image pour instruire les Sauvages et le petit Naneogauachit lui-même.

1. Parti en ambassade pour le pays des Iroquois avec trois Sauvages et un Iroquois prisonnier, le 24 juillet 1627, il fut d'abord bien reçu, quand survinrent des Tsonnantouans qui, ayant à se venger, tuèrent à coup de hache le Français et ses compagnons hormis l'Iroquois. Cf. p. 396 de cet ouvrage.

2. Mr le Dr Dionne le signale comme : employé. *Samuel Champlain*, II, p. 433.

3. D'après le Dr Dionne, Manet était interprète chez les Nipissiriniens. Les Skécanéronons ne sont autres que les Nipissiriniens. Cf. SAGARD, *Grand voyage du pays des Hurons*, p. 42.

4. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 562, 563.

Quelque temps après le baptême de celui-ci, plus justement dans l'hiver de 1627 à 1628, Oustachecoucou, Sauvage très attaché aux Français et appelé par eux le grand oncle du Père Joseph, parce que ce Père avait passé un hiver avec ce Sauvage, fut tué par sa femme et mangé. Il était parent du petit Louis. Celui-ci ayant appris le fait à Québec, s'en vint à Notre-Dame-des-Anges et demanda le Père Joseph Le Caron. " Hélas ! dit-il, qu'il sera fâché de la triste nouvelle que je viens d'apprendre à Québec." Puis il ajouta : " tôt, tôt, (vite, vite), mon frère, ouvrez-moi promptement la porte de votre chambre, que je vois si Oustachecoucou est dans l'enfer, car il est mort sans être baptisé. " Il faisait allusion à un grand tableau du " jugement, en taille-douce, dans l'enfer duquel il le pensait trouver, dépeint avec les autres damnés ; car nos religieux avaient accoutumé de leur montrer cette image pour leur mieux faire comprendre les fins dernières de l'homme, la gloire des bienheureux et la punition des méchants.

" En vérité, les images dévotes profitent grandement en ces pays-là, ils les regardent avec admiration, les considèrent avec attention et comprennent facilement ce qu'on leur enseigne par le moyen d'icelles. Il y en a même de si simples qui ont cru que ces images étaient vivantes, les appréhendaient et nous priaient de leur parler ; c'étaient les livres où ils apprenaient leurs principales leçons, mieux qu'en aucun de ceux desquels ils ne faisaient que compter les feuillets[1]. "

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 681, 688, 689.

Que devint Naneogauachit, ou le petit Louis ? Les annales du temps ne répondent pas à cette question. Le passage suivant des " voyages de Champlain " pourrait vouloir dire que le petit Louis retourna au paganisme : " Le Père Joseph, Récollet, baptisa un petit Sauvage de l'âge de 18 à 20 ans, qui fut nommé Louis, au nom du roi, le 23 de mai. Quelque temps après il s'en retourna avec les Sauvages[1]. "

Il nous faut faire ici une remarque générale sur les *Œuvres* de Champlain, éditées en 1632. " Il est évident, dit l'abbé Laverdière, qu'une main étrangère s'est chargée de la révision de l'ouvrage de Champlain[2]. " Et ce censeur, peu scrupuleux, poursuivant un but inavoué mais facile à deviner, a retranché dans l'édition de 1632, autant que faire se pouvait, les passages de l'édition de 1619, dans lesquels Champlain parle du choix des Récollets pour le Canada, de leur arrivée, de leurs travaux apostoliques. Ainsi on cherche en vain dans l'édition de 1632, à l'année 1615, les noms de nos quatre premiers missionnaires. De même, on y cherche en vain le voyage et le séjour du Père Le Caron au pays des Hurons et son excursion avec Champlain chez les Pétuneux. Ce vaillant apôtre n'est même pas nommé[3]. A ne lire que l'édition de 1632, on ne

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1121.

2. L'abbé Laverdière, *Œuvres de Champlain*, p. 639.

3. Donnons un exemple de cet escamotage historique : " M'étant reposé quelques jours, je me déliberai d'aller voir le Père Joseph et de là voir les peuples, etc., " édition de 1619, p. 545 de l'édition Laverdière. " M'étant reposé quelques jours, je me délibérai d'aller voir les peuples, etc, " édition de 1632, p. 929 de l'édition Laverdière. Il n'est plus question du Père Joseph.

croirait pas que ce Récollet soit le fondateur de la mission huronne. Nous pourrions multiplier les exemples de semblables omissions ou interpolations. En sorte que l'historien, désireux d'être impartial, doit contrôler, au moins pour ce qui concerne les Récollets, l'édition de 1632 des *Œuvres* de Champlain. De 1615 à 1619, ce contrôle est fait par Champlain lui-même par son édition de 1619. De 1619 à 1629, il faut se servir entre autres de Sagard, Leclercq, du mémoire de 1637, de la relation de 1626 du Père Lalemant.

Revenons à présent au petit Louis. Dans l'édition de 1632, il est dit à la fois " petit Sauvage " et âgé de " 18 à 20 ans. " Ce dernier détail nous paraît suspect. On lit ensuite : " quelque temps après, il s'en retourna avec les Sauvages. " Voilà qui paraît écrit pour faire douter de la sincérité de cette conversion. Après avoir lu Sagard, dont le récit repose sur des témoins dignes de foi, le texte vague tiré des *Œuvres* de Champlain doit paraître, et avec raison, très sujet à caution. Naneogauachit, si heureux d'être chrétien, si attaché aux Récollets, dut rester avec eux jusqu'à la prise de Québec par les Anglais. Il n'y aurait rien de bien étonnant qu'après le départ forcé de tous les missionnaires, en 1629, le petit Louis, âgé de 12 à 13 ans, obligé de suivre les siens, ait peu à peu oublié les enseignements des Récollets et soit retourné de la sorte à la barbarie, mais ce n'est qu'une supposition.

CHAPITRE XXXIII

LE FRÈRE MOHIER AU CAP DE LA VICTOIRE

En revenant de France en 1626, le Père Le Caron avait avec lui le Frère Gervais Mohier. Ce Récollet prit grandement à cœur les missions canadiennes ; il y rendit de multiples services ; il s'appliqua à l'étude des langues sauvages, afin de se rendre plus utile. Certainement que son plus grand désir était de vivre et mourir au Canada au milieu des labeurs de l'apostolat. La prise de Québec en 1629 brisera sa résolution, mais ne la détruira pas. En 1637, comme on fit croire aux Récollets, empêchés jusque-là de reprendre leur mission, qu'ils pouvaient repasser au Canada, le Frère Gervais Mohier se trouva parmi ceux qui désiraient aller reprendre l'œuvre malheureusement et injustement interrompue. Ce voyage ne put avoir lieu ; mais ce n'est pas le moment de rappeler ces difficultés.

Le Frère Gervais Mohier, né en 1599 à Chartres, " était un religieux laborieux et qui avait de la piété[1]. " Il n'y avait pas encore un an qu'il avait

1. Mortuologe des Récollets.

prononcé ses vœux quand il partit pour le Canada, ayant fait profession le 2 juin 1625[1]. Il vécut jusqu'à l'âge de 63 ans et mourut à Châlons en Champagne le 10 mai 1662, muni des secours de l'Église[2].

Arrivé à Québec, il passa le reste de l'année 1626 et l'hiver jusqu'au printemps de 1627 à Notre-Dame-des-Anges. Au printemps de 1627, il assista au baptême du petit Louis auquel il s'était intéressé tout l'hiver, lui enseignant les lettres françaises et en recevant des leçons de Montagnais.

Le temps de la traite était arrivé. Le Père Joseph Le Caron, Supérieur des Récollets de Notre-Dame-des-Anges, envoya le Frère Gervais au cap de la Victoire[3] pour avoir des Hurons quelque nouvelle du Père de la Roche d'Aillon, et aller rejoindre ce missionnaire si c'était nécessaire. Il partit avec le Père Charles Lalemant, dans une barque qui fit escale aux Trois-Rivières. Ils étaient encore dans la barque quand arrivèrent vers le soir trois canots de Montagnais qui revenaient de faire la guerre aux Iroquois. Ils avaient fait deux prisonniers. Champlain rapporte lui aussi cette attaque contre les Iroquois. Il en fut mécontent parce qu'il travaillait à établir la paix entre les Sauvages[4]. Le

1. Mortuologe des Récollets.
2. Mortuologe des Récollets.
3. Le cap de la Victoire était « une lieue plus haut que Richelieu. » *Relations des Jés.*, 1646, p. 10. De fait, d'après le récit de Sagard, ce nom devait s'appliquer à tout le terrain depuis le cap ainsi nommé jusqu'à l'embouchure du Richelieu.
4. *Œuvres*, p. 1122.

Père Lalemant et le Frère Gervais mirent pied à terre pour aller voir ces deux malheureux et essayer de les délivrer. C'était chose bien difficile à obtenir.

Les deux Iroquois étaient entre les mains de sept Montagnais qui avaient eu pour capitaine en cette expédition Napagabiscou, appelé par les Français Trégatin, fils de Neptégaté, c'est-à-dire homme qui n'a qu'une jambe, bien qu'il en eût deux, et gendre de Mécabau, celui-ci grand ami des Français et nommé par eux Martin. Nous verrons bientôt Napagabiscou demander le baptême.

Les deux religieux trouvèrent sous la tente de Mécabau les deux Iroquois, l'un âgé d'environ 25 ans et l'autre de 15 à 16[1]. Ils mangeaient des pois et de la chair d'élan, " avec la même gaieté et liberté que les autres, du moins en faisaient-ils le semblant, pour n'être estimés poltrons ou avoir peur des tourments, desquels ils avaient déjà eu le premier appareil capable de pouvoir tirer des larmes de personnes moins constantes, car pour moindre mal nous crions bien à l'aide[2]. "

Le Frère Gervais, racontant plus tard au Frère Sagard ce dont il fut témoin aux Trois-Rivières et près du cap de la Victoire, lui dit : " Qu'on leur avait déjà arraché les ongles de tous les doigts des mains, puis brûlé le dessus avec de la cendre chaude... L'un d'eux avait aussi été très bien battu par une femme Montagnaise, qui lui mordit le bras, dont elle mangea une grande pièce, disant : que c'était

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 472. — Champlain donne 28 ans au premier et 17 au second. *Œuvres*, p. 1123.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 472.

une vengeance de la mort de son fils, qui avait été pris et mangé en leur pays[1]. "

Ils avaient aussi beaucoup souffert en route, mais ils n'en chantaient pas moins pour cela, au contraire, ils faisaient paraître un courage et une gaieté surprenante, selon l'habitude de tous les Sauvages qui les porte à paraître insensibles aux injures et aux tourments.

Le festin fini, les prisonniers furent conduits en une autre cabane où jeunes filles et jeunes gens exécutèrent une danse à leur mode, autour des deux Iroquois. Ceux-ci chantèrent tandis que les autres se livraient à une danse furibonde. " Leurs postures et leurs grimaces semblaient de démons. Ils frappaient du talon en terre de telle façon que le bruit en retentissait partout, car c'est leur mode de se démener fort[2]. "

Il faut faire connaître les instruments de musique, dont les sons, joints aux chants des prisonniers, donnaient aux danseurs la mesure et la cadence. Ces instruments " étaient une grande écaille de tortue et une façon de tambour de la grandeur d'un tambour basque, composé d'un cercle large de trois ou quatre doigts et de deux peaux raidement étendues de part et d'autre, dans quoi étaient des grains de blé d'Inde ou petits cailloux pour faire plus de bruit. Le diamètre des plus grands tambours est de deux palmes ou environ ; ils ne le battent pas... mais ils le tournent et remuent pour faire

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 472.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 473.

bruire les cailloux qui sont dedans, et en frappent la terre tantôt du bord, tantôt quasi du plat, pendant que tout le monde danse[1]. "

Le Frère Gervais ne put résister jusqu'au bout dans cette cabane où il faisait une chaleur étouffante et où la poussière soulevée par les danseurs devenait aveuglante.

Mais les misérables prisonniers ne sont pas encore arrivés au terme de leurs tourments. " Ils ont encore des tours à faire avant que de voir la fin de leur tragédie ; les barbares ne sont si fort empressés que de vouloir vider si tôt une affaire où ils trouvent tant soit peu de récréation ou sujet de festiner[2]. "

En effet, après la danse vint le festin. Il eut lieu dans la cabane de Napagabiscou, et fut donné par Mécabau son beau-père à cause de son heureux retour. Le Frère Gervais y fut invité et il accepta l'invitation de Mécabau qui l'appelait son petit fils. " C'eût été l'offenser que de l'éconduire, car ces bonnes gens ne considèrent pas le dégoût que l'on a de leurs sauces ; il faut tout prendre en gré et témoigner le plus que l'on peut qu'on est fort obligé d'avoir part à leur bonne chère et à leur amitié[3]. "

Voici le menu du festin : un reste de viande d'élan, vieille, moisie et sale, jetée dans la chaudière sans être lavée, des œufs de canard vieux et pourris, des poissons entiers, des pois, des prunes, du blé d'Inde, le tout bouilli dans une grande chaudière et remué avec un aviron. " Je vous laisse à penser

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 474, 475.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 476.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 477.

quel goût et quelle couleur pouvait avoir ce beau potage, et s'il (ne) fut pas nécessaire à ce bon religieux de se surmonter soi-même pour goûter d'une telle viande, de laquelle il mangea néanmoins un peu, pour ne pouvoir plus[1]. "

Après le festin, le Récollet, et certainement aussi le Père Lalemant, Jésuite, essayèrent de faire délivrer les deux prisonniers, mais inutilement. Les Montagnais dirent que la guerre existait sans merci entre eux et les Iroquois et leur permettait d'user de toutes les rigueurs, comme font les Iroquois envers les Montagnais. Que s'ils ne faisaient pas mourir les prisonniers, ils passeraient pour gens sans énergie et sans courage. Les prisonniers seraient donc mis à mort au cap de la Victoire, en présence de tous les Sauvages accourus à la traite. Toutefois, ils voulurent bien retarder l'exécution de leur dessein jusqu'à l'arrivée à la traite de Champlain et de plusieurs capitaines Montagnais.

Sur ce on se mit en route pour traverser le lac Saint-Pierre et se rendre à la traite. Le Père Lalemant et le Frère Gervais prirent les devants, à la voile. Le vent contraire les retint d'abord à l'entrée du lac ; le lendemain, ils atteignirent le milieu du lac, mais le vent, derechef contraire, les porta vers le sud et ils allèrent " mouiller l'ancre le travers d'une petite rivière qui vient du côté du sud[2], où déjà étaient à l'abri plusieurs canots sauvages attendant

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 478.

2. Nous croyons avec Mr B. Sulte, *Hist. de la ville des Trois-Rivières*, p. 51, que cette rivière est celle de Nicolet.

le beau temps pour le même voyage[1]. " Deux heures après minuit, on remit à la voile ; au matin le canot passait au milieu de ces îles qui ferment le haut du lac Saint-Pierre et qui " rendent le pays beau à merveille[2]. " .

Beaucoup de Sauvages étaient déjà rassemblés à l'entrée de la rivière des Iroquois. Les deux prisonniers des Montagnais y arrivèrent le soir du même jour.

Champlain était parti de Québec le 14 juillet[3] pour le cap de la Victoire. Il travailla lui aussi à faire libérer les prisonniers, car il n'avait pas perdu tout espoir dans son œuvre de pacification générale. Un conseil fut réuni. Champlain y prit la parole et fit voir aux Sauvages la dangereuse erreur commise par les Montagnais qui avaient été faire la guerre aux Iroquois ; il s'efforça de leur faire estimer les grands biens de la paix et redouter les horreurs de la guerre, et leur faiblesse, à eux Montagnais, qui sont errants par bandes et petites troupes. Après bien d'autres discours, Champlain leur donna son avis en cette affaire : Il fallait renvoyer les deux prisonniers, faire porter des présents aux chefs de leurs villages pour payer la faute commise, et déclarer que ces prisonniers n'avaient pas été pris du consentement du capitaine, que cette attaque avait été faite par de " jeunes fols et inconsidérés," et que tous en avaient du déplaisir[4].

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 479.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 479.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1122.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 1124.

La conclusion dernière fut qu'on garderait un prisonnier en otage et qu'on renverrait l'autre avec des présents pour apaiser les Iroquois et des ambassadeurs pour négocier la paix. Les Sauvages demandèrent un Français pour les accompagner ; Pierre Magnan, natif de Tougnes, près Lisieux, en Normandie[1], s'offrit de les suivre, " moyennant douze écus qu'on lui devait donner à son retour, avec tout le profit de ses castors, (ce) qui était assez peu pour un si périlleux voyage, qui en effet leur fut funeste et malheureux, car ils furent tous quatre misérablement condamnés à mourir, puis mangés par les Iroquois[2]. "

Ils étaient partis du cap de la Victoire, et par la rivière Richelieu le 24 juillet, d'après Champlain. Le même jour, le Père Lalemant et Champlain retournaient à Québec[3]. Des Français, arrivés sur ces entrefaites au lieu de la traite, leur avaient appris que le sieur du Pontgravé et son petit fils Desmaretz étaient à Québec, et que le navire équipé à Honfleur par le Père Noyrot n'arrivait pas ; cette dernière nouvelle dut fortement inquiéter le Père Lalemant.

Le Frère Gervais, ainsi qu'il le dit un jour à Sagard, eût volontiers accompagné l'ambassade au pays des Iroquois s'il eût eu auparavant l'assenti-

1. Champlain, *Œuvres*, pp. 1179, 1127.

2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 484. Sur la mort des ambassadeurs, voir Champlain, *Œuvres* p. 1125.

3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 484. Champlain dit lui-même qu'il partit le 24 juillet. Il ne parle pas du Père Lalemant. *Œuvres*, p. 1125.

ment de son Supérieur. Il demeura encore quelque temps au cap de la Victoire et y fut témoin de la cruelle mort infligée à l'Iroquois gardé pour otage.

Un Algonquin, s'étant échappé du pays des Iroquois, s'en vint à la traite annoncer aux Sauvages la mort des ambassadeurs. Les Algonquins présents, furieux, se saisirent du jeune Iroquois, le brûlèrent " à petit feu avec des tisons, lui faisant souffrir plusieurs tourments, et ainsi maltraité, en firent un présent à d'autres Sauvages pour achever de le faire mourir et les obliger de les assister en leur guerre contre les Iroquois, lesquels Sauvages prirent le garçon, le lièrent à un poteau, le brûlant peu à peu. Comme il était en ces douleurs extrêmes, il lui coupèrent les mains, les bras, lui levant les épaules, et étant encore vif lui donnèrent tant de coups de couteaux, qu'il mourut ainsi cruellement, et chacun en emporta sa pièce qu'ils mangèrent[1]. "

Quel spectacle, quelle horreur, quelle cruauté, quelles représailles ! Comme en face de telles scènes, un cœur de missionnaire devait souhaiter ardemment voir le christianisme s'emparer au plus tôt de ces misérables peuples pour les humaniser.

Le Frère Gervais Mohier, témoin de la cruauté sauvage, le fut aussi de la miséricordieuse bonté de Dieu. Il fut le ministre de sa grâce en faveur de Napagabiscou, celui-là même qui, en qualité de capitaine, avait été avec les Montagnais, s'emparer des deux Iroquois dont nous venons de parler.

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1128.

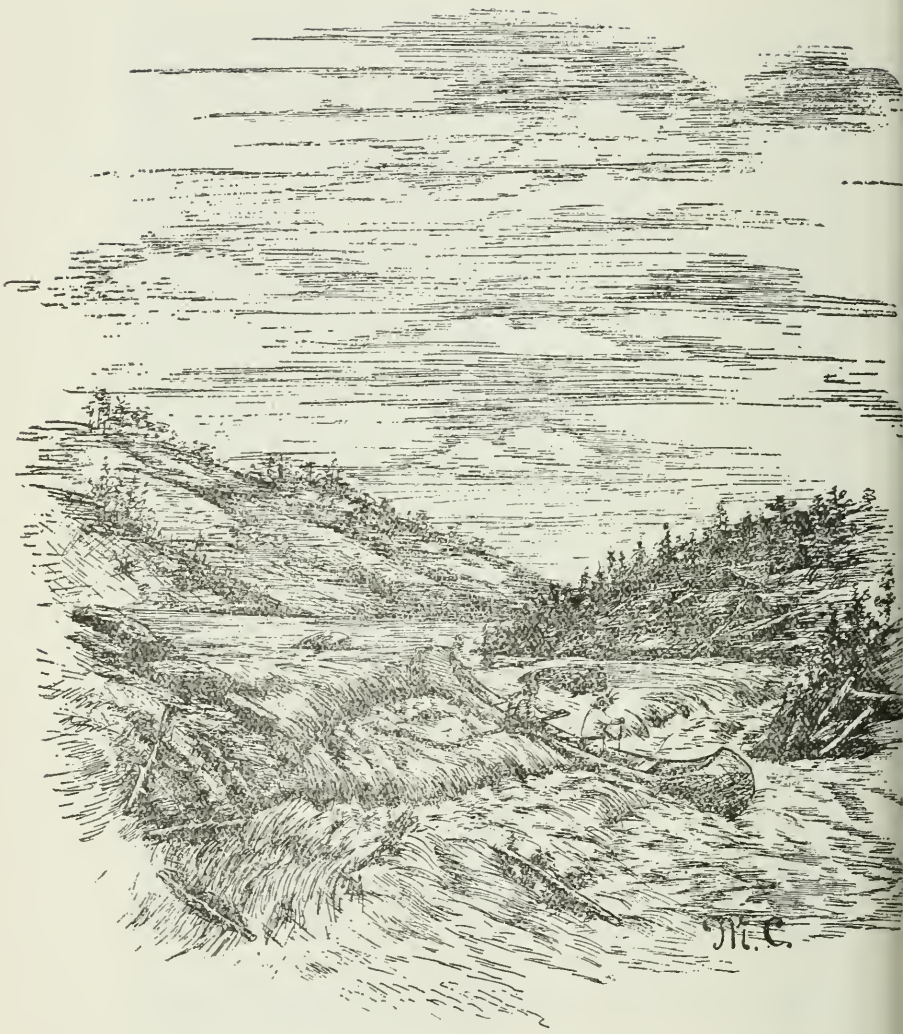
M.C.

CHAPITRE XXXIII

NAPAGABISCOU

NAPAGABISCOU, appelé par les Français Trégatin, était un de ces charlatans sauvages qui prétendaient guérir les malades selon la méthode que nous avons déjà décrite. Il était Algonquin de nation. Sagard attribue sa conversion au discours que fit le Père Le Caron après le baptême du petit Louis.

Chiméourinion qui, le premier, répondit au Père Joseph, avait promis que les capitaines tiendraient conseil le lendemain pour délibérer sur les avis du Récollet. Ils tinrent parole.

" Les barbares, dit Sagard, ayant ruminé le discours de ce bon Père, tinrent conseil par entre eux et résolurent de se faire instruire et donner de leurs enfants pour être enseignés en la voie du ciel, comme il leur avait été dit. Ils députèrent deux capitaines pour lui en donner avis, savoir Chiméourinion et Escouachit, lesquels le prièrent de se transporter avec eux à Québec, où le sieur de Champlain et le Sauvage Mahigan Aticq l'attendaient à ce sujet pour aviser des moyens. Le Père Joseph ne perdit

point de temps et ayant prié le Père Charles Lalemant, supérieur des Révérends Pères Jésuites pour lors encore logés avec nous, dans notre couvent, d'y assister, s'en allèrent de compagnie avec les deux Sauvages[1]. "

A Québec, le Père Le Caron renouvela aux Sauvages ses exhortations, leur fit remarquer que les missionnaires, pour bien les instruire, étaient obligés d'apprendre leur langue, que leur vie vagabonde était un sérieux obstacle à cette étude. Le missionnaire s'épuisait en effet dans ces courses à travers bois et par les rivières, sans beaucoup de profit. Il insista pour qu'ils essayassent de se cabaner dans les environs de Québec et d'y cultiver la terre.

Le Père Le Caron poursuivait ainsi un projet fort opposé, sans doute, aux habitudes des Sauvages, mais qui cependant aurait dû être réalisé, et aurait pu l'être, si les maîtres du pays, les marchands, s'étaient employés à le faire réussir.

Un peu avant sa mort, Champlain essaya de fixer les Montagnais errants, et en 1637, le Père Paul Le Jeune, Jésuite, verra avec joie un capitaine de cette nation le prier de l'accompagner auprès du gouverneur, alors Mr de Montmagny, pour lui rappeler les promesses de Champlain de les aider à se former une bourgade près des Trois-Rivières. Le Père Le Jeune, prenant la parole, confirma la vérité de leur assertion, mais il ajouta qu'on leur avait promis de l'aide à condition " qu'ils se rendraient sédentaires et qu'ils donnassent leurs enfants pour

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 564.

Photo. Livernois

Types actuels de diverses races indiennes du Canada
Aux fêtes du 3ème centenaire de Québec, 1908.

être instruits et élevés en la foi chrétienne[1]. " On croirait entendre en 1637 le Père Le Caron de 1627.

Le Récollet ayant parlé, " le capitaine Montagnais prit la parole et fit une harangue accompagnée de son éloquence ordinaire et dont voici la teneur : " Vous qui êtes ici assemblés, écoutez, considérez, et prêtez l'oreille à ce que je vais vous dire, afin que vous en puissiez faire fruit. Il est vrai que nous n'avons pas d'esprit nous autres barbares, nous le connaissons bien à présent, au lieu que dans le passé nous nous croyions sages ; mais aussi faut-il avouer que vous en avez bien peu (d'esprit) vous Père Joseph, en cette demande que vous nous faites de cultiver les terres et nous habituer auprès de vous avec toutes nos familles, comme nous en avons eu autrefois le dessein par tes remontrances, desquelles depuis longtemps tu n'as plus osé dire mot ou pour y être contrarié par les Français, ou pour considérer toi-même que nous n'avons pas de quoi vivre, ni toi moyen de nous en donner pendant que nous abattrions les arbres et défricherions les terres. Mais si les Français avaient du courage assez de nous en prêter pendant un an ou deux qu'il nous faudrait pour disposer ces terres, nous nous y emploierions de bonne volonté avec toute nos familles, qui ne demanderaient pas mieux, et, y ayant de quoi les nourrir, nous irions à la chasse et rendrions aux Français leurs vivres en des pelle-

1. *Relations des Jésuites*. Relation de 1637, p. 81, 1ère col., éd. de Québec.

teries et fourrures plus qu'ils ne nous auraient prêté, autrement nous ne pouvons pas nous arrêter en un lieu sans mourir de faim. Voyez donc si vous pouvez nous assister et, selon vos offres, nous tâcherons de satisfaire à vos désirs[1]. "

La parole était aux Français. Il nous semble voir d'ici Champlain, impatient de répondre pour dire à ces Sauvages nomades : parole d'honneur, le secours que vous demandez, vous l'aurez pour le bien de vos âmes et la gloire de Dieu. Mais Champlain ne pouvait pas promettre ce qu'il n'avait pas. Le secours devait venir des marchands. Les employés de la compagnie des sieurs de Caen, présents à cette assemblée, le comprirent bien. Leur réponse fut qu'à ce moment les provisions étaient rares et qu'il fallait attendre l'arrivée des navires ; mais il était hors de doute que les navires n'apporteraient, selon la coutume fort répréhensible, guère plus que ce qui était nécessaire aux hivernants pour l'année.

Cette réunion avait eu lieu le lundi ou mardi de la Pentecôte, 24 ou 25 mai. Le 7 juin, un canot apporta à Québec la nouvelle de l'arrivée des navires à Tadoussac, le 31 mai, sous la conduite des sieurs de la Ralde et Emery de Caen.

Nous avons vu que la traite eut lieu au cap de la Victoire. C'est à ce dernier endroit ou plus justement sur les bords et à l'embouchure de la rivière Richelieu que Napagabiscou reçut le baptême vers la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août. Il est certain, d'après Champlain lui-même, que la

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 565, 566.

cérémonie eut lieu après le départ de ce dernier[1] ; et nous avons déjà dit que Champlain laissa la traite pour descendre à Québec le 24 juillet[2].

Nous avons vu aussi au chapitre précédent Napagabiscou revenant de faire coup chez les Iroquois avec quelques Montagnais et ramener deux prisonniers. Il était donc au lieu de la traite quand il tomba très gravement malade. Comme il était déjà un peu instruit dans la foi, il eut si peur de mourir sans baptême " qu'il demanda maintes fois et avec très grande instance (ce sacrement)... Il disait que s'il n'était pas baptisé, il en imputerait la faute devant Dieu à quiconque (le) lui refuserait, promettant d'ailleurs que si Dieu lui rendait la santé, il se ferait instruire aussitôt après son baptême et vivrait à l'avenir en bon chrétien[3]. "

Or, il n'y avait pas de religieux prêtre présent à la traite, seul le Frère Gervais Mohier, Récollet, y était resté. Il était cabané sur l'autre bord de la rivière Richelieu. Un Sauvage arriva soudain pour le prier d'aller voir Napagabiscou qui le demandait instamment. A peine celui-là avait-il fini d'expliquer sa commission " qu'un autre messager arriva en grande hâte, (lequel depuis a été baptisé par les Pères Jésuites), pour le faire diligenter, lui disant : " Viens vite, Frère Gervais, pour baptiser Napagabiscou, qui t'en prie, car il s'en va mourir[4]. " Le premier Sauvage avait ren-

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1126.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1125.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 567.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 568.

voyé son canot et le deuxième avait traversé à la nage. Le Frère Gervais lui dit qu'il voulait bien aller assister Trégatin, mais comment passer la rivière ? Sans penser au danger, le Sauvage lui proposa de le passer à la nage, ce que le Frère Gervais eut la prudence de refuser. Alors le Sauvage, dont Sagard admire la charité avec raison, repassa seul à la nage la rivière et alla chercher une chaloupe. Frère Gervais y monta après avoir demandé à Marsolet, interprète, de l'accompagner, ce qu'il fit. La pluie et le vent se mirent de la partie et rendirent la courte traversée difficile. Enfin, arrivé à terre, le Récollet, avec quatre ou cinq Français, se rendit auprès du malade. Ils trouvèrent Napagabiscou très mal, ayant des convulsions et une très grosse fièvre, qui firent douter beaucoup de son retour à la santé.

Ayant repris ses sens, après une violente crise, il se tourna vers le Frère et " lui dit avec un accent plein de dévotion: " mon frère, il y a longtemps que je t'attendais pour être fait enfant de Dieu, je te prie de baptiser celui qui, préférant les intérêts du ciel à ceux de la terre, ne veut que ce que ton Dieu veut, qui est la grâce de le louer à jamais[1]. " Olivier et Marsolet, présents, servaient d'interprètes à Napagabiscou et au Récollet.

Celui-ci " lui demanda s'il y avait longtemps qu'il avait ce désir ; il répondit qu'il y avait plus de trois hivers qu'il en avait fait la demande au Père Joseph, et qu'assurément il avait compris

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 570.

que sans le baptême on n'allait pas en paradis. Et le bon religieux continuant ses interrogations lui demanda, toujours par les interprètes, s'il connaissait notre Dieu duquel il parlait. Oui, dit-il, aux effets de sa toute puissance et bonté laquelle nous expérimentons et voyons tous les jours devant nos yeux; et quand bien nous ne le connaîtrions qu'en cet univers, le ciel, la terre et la mer qu'il a créés et tout ce qu'ils contiennent pour notre service, comme nous pour sa gloire, ainsi que nous a dit le Père Joseph, cela suffirait pour le confesser ce qu'il est, tout puissant et Dieu par-dessus toutes choses, qui a envoyé son unique Fils en ce monde, pour le rachat des humains.

" Puis, poursuivant son discours, il dit : Je ne me puis pas souvenir, malade comme je le suis, de toutes les instructions que le Père Joseph m'a données, mais je crois entièrement tout ce qu'il croit et que tu crois aussi, et veux vivre et mourir dans votre créance, car ceux qui ne sont pas des vôtres ne peuvent jouir de la vie éternelle comme vous ; ils vont dans un feu sous la terre avec les manitous ; c'est ce que j'ai retenu de plus particulier de vos instructions et enseignements ; tu me feras ressouvenir du reste qui m'est nécessaire à un autre temps, mais auparavant, baptise-moi, mon Frère, car je serai toujours en peine et en doute de mon salut que cela ne soit accompli.

" Le religieux le voyant dans une si bonne résolution et ferme propos du saint baptême, lui dit qu'il en était fort édifié, mais qu'il fallait de plus être marri des offenses qu'il avait commises contre

Dieu, avec une ferme résolution de n'y plus récidiver et d'abandonner pour un jamais toutes leurs vaines superstitions et de se faire plus amplement instruire s'il revenait en convalescence, ce qu'il promit et témoigna avec des paroles et des soupirs qui ne pouvaient procéder que d'un cœur vraiment touché de Dieu et confus de sa confusion même. Oui, dit-il, je suis grandement fâché de tout le mal que j'ai fait en ma vie et d'avoir fait le manitou en tant d'occasions. Tiens, voilà mon sac qui est là attaché à cette perche, prends-le et tout ce qui est dedans et le brûles ou le jettes dans la rivière, fais-en tout ce que tu voudras, car dès à présent, je te promets que je ne m'en servirai jamais ; baptise-moi donc[1]. " Les Français, tant catholiques que protestants, dirent qu'il fallait le baptiser. Son beau-père Mécabau, qui un jour demandera la même grâce pour lui-même, était aussi de cet avis.

Mais le Frère Gervais sut se conduire d'après les règles de la prudence en pareil cas. Il restait encore un obstacle à détruire, et puisque le temps le permettait, le Récollet rappela la fausse opinion répandue parmi les Sauvages, que l'eau du baptême faisait mourir. Il rappela la colère de plusieurs contre les missionnaires depuis le baptême de la petite Kakemistic, morte le soir même du jour qui la vit naître au ciel. " Et partant, dit le Frère Gervais, je veux bien t'avertir et tous ceux qui sont ici présents, que ce n'est pas le saint baptême

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, pp. 570, 571.

qui fait mourir ceux qui le reçoivent, mais au contraire, il donne souvent la santé du corps avec la vie de l'esprit. Donc, que ceux de ta nation ne disent point que l'eau du baptême t'aura fait mourir si Dieu t'appelle de ce monde après icelui, mais que ç'a été pour te délivrer des misères que tu souffres et te rendre bienheureux en paradis. A quoi répondit le malade, qu'il le croyait aussi et que ceux qui croiraient le contraire ne seraient pas sages.

" Lors son beau-père, ayant ouï ses plaintes et su le mauvais dessein de quelques Sauvages, se leva en sursaut et dit : Je ne sais comment il se peut trouver des personnes de si petit esprit que de croire qu'un peu d'eau soit capable de nous faire mourir. Ne sait-on pas qu'il faut que tous les hommes meurent, baptisés ou non baptisés, et que nous ne sommes ici que pour un temps ? Ce sont des méchants qui attribuent de si mauvais effets au baptême que ces religieux nous confèrent pour notre salut.

" Oh ! dit-il en colère, si je rencontre jamais de ces malins, je les ferai tous mourir et ne supporterai jamais qu'aucun tort soit fait à ces Pères, encore que mon gendre vienne à mourir. Puis se promenant à grands pas, d'un bout à l'autre de la cabane, avec une hache à la main, il disait d'une voix forte : Vous autres de ma nation, (il était Montagnais), et vous mes amis, parlant aux Algonquins, je vous dis que je veux que mon gendre soit baptisé, puisqu'il le veut être et qu'il en a le dessein depuis un si long temps ; faut-il vouloir du mal à ceux qui nous

veulent du bien, rendre des déplaisirs pour des bienfaits ? Vous avez trop d'esprit pour le vouloir faire ; mais je vous assure que je couperai la tête à tous ceux qui y contrediront, et puis je la porterai aux Français pour preuve que je suis leur ami[1]. "

Après ce discours véhément, durant lequel il paraissait vouloir assommer tout le monde, tant il se démenait, il se calma " et s'assit à terre entre le Frère Gervais et le malade ; puis d'une voix douce et pacifique, (il) recommença à parler à l'assemblée en ces termes : " Mes amis, nous sommes ici assemblés pour une chose de grande importance, qui est le salut de mon gendre ; il est malade comme vous voyez, sans espérance qu'il en relève, et pour ce, faut travailler pour le repos de son âme, par le moyen du baptême qu'on est près de lui donner ; si vous êtes bien aises de ceci, vous serez cause que je vivrai et mourrai content, et par ainsi, vivant et mort, je serai bienheureux[2]... "

Plusieurs Sauvages approuvèrent alors la décision du malade. Un autre fit remarquer qu'il fallait avoir peu d'esprit pour croire qu'un peu d'eau fasse mourir, alors que depuis son arrivée à la cabane, on avait jeté plus de quatre sceaux d'eau sur Napagabiscou lui-même sans le tuer. Cette remarque excita le rire général.

Une grande convulsion saisit alors le malade qui devint froid et sans sentiments. Le Frère Gervais eut peur d'avoir trop tardé ; mais Trégatin

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 572, 573, 574.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 574.

reprit ses sens et dit : Jésus, Marie, en joignant les mains comme il l'avait appris à Notre-Dame-des-Anges. Puis il dit au Récollet : Frère Gervais, je m'en vais mourir, comme tu vois, je te prie donc de me baptiser présentement, car si je meurs sans l'être, tu répondras de mon âme devant Dieu ; il n'y aura point de ma faute, elle sera toute tienne ; quel témoignage veux-tu davantage de moi que de croire tout ce que tu crois et te promets que si je retourne en convalescence que j'irai demeurer proche de toi pour me faire plus amplement instruire[1]. " Tous les Français dirent qu'il fallait le baptiser. Le Frère Gervais se rendit alors aux désirs du malade. Il lui fit redire par interprète les principaux mystères de la foi. Puis tous à genoux " dirent le *Veni Creator*, le *Salve Regina* et le *Salve Sancte Pater*[2]. " Le Frère Gervais demanda derechef au néophyte " s'il croyait tout ce que lui et nos autres Frères lui avaient enseigné, et ayant dit que oui, il rentra dans une grande convulsion, pendant laquelle il fut baptisé, et peu après estimé pour mort l'espace de demi-heure, après laquelle il assura lui-même être baptisé, ayant ouï les paroles et senti l'eau tomber sur sa tête, et que depuis il n'avait rien entendu ni senti de tout ce qu'on lui avait fait[3]. " Le *Te Deum* fut récité dans la pauvre cabane. On félicita le nouveau chrétien.

Mécabau eut son mot à dire au Récollet : " Mon

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 576.

2. Antienne du *Magnificat* pour les jours de l'octave de la fête de saint François d'Assise.

3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 576, 577.

Frère, tous mes parents et amis qui sont ici présents et moi sommes bien aises que tu aies baptisé mon gendre et fait enfant de Dieu comme toi[1]... " Et aux Sauvages il dit : " S'il meurt, il ne faut pas que vous en parliez sinistrement, et juger mal du baptême, comme quelques-uns ont fait. Je porterai son corps en la maison du Père Joseph afin de l'y enterrer auprès du sieur Hébert[2]. " La femme du malade, silencieuse jusque-là, mais contente, approuva les remarques de son père.

De par la volonté de celui-ci, le Frère Gervais fut chargé de soigner Napagabiscou, avec défense à tout jongleur de venir " *chanter* " le malade. Le Récollet prit le sac de Trégatin pour détruire les instruments qui avaient servi à faire ses sorcelleries. " Il y avait premièrement une pierre un peu plus grosse que le poing, taillée en ovale, de couleur un peu rouge, ayant un trait noir autour prenant d'un bout à l'autre[3]. " Les Sauvages croyaient que si le malade devait mourir, la pierre s'ouvrait à la ligne noire, sinon qu'il vivrait. " Il y avait aussi cinq petits bâtons de cèdre, longs de six ou sept pouces chacun, et un peu brûlés autour, " et enfin un petit tambourin[4]. Le Frère Gervais jeta la pierre à la rivière et les bâtons au feu.

Il soigna si bien son malade qu'il le ramena à la santé. Trégatin fit ce qu'il avait promis. A l'automne, il alla se cabaner près de Notre-Dame-des-Anges

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 577.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 578.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 656.
4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 656

et se fit instruire de tout ce qui est nécessaire au salut. Il ne voulut plus jamais " chanter les malades. "

" On lui enjoignit d'aller toutes les fêtes et dimanches à la sainte messe, et pour ce qu'ils n'ont aucun dimanche, on lui faisait remarquer le septième jour, ce qu'il fit dès lors assez exactement. Un jour qu'il avait manqué de s'y trouver, le Père Massé, Jésuite, le rencontrant, lui dit : " Tu n'as point assisté aujourd'hui à la sainte messe, cela n'est pas bien. " L'autre lui repartit : " Je ne savais pas qu'il y fallût assister aujourd'hui, mais afin que je n'y manque plus, je vais me cabaner en lieu plus commode et quand tu iras dire la sainte messe, tu m'appelleras en passant et je te suivrai pour n'y plus manquer[1]. "

Napagabiscou persévéra-t-il dans la foi ? Champlain dit que non. Mais il faut faire ici les mêmes réserves que nous avons faites au sujet du petit Louis. Dès lors, le témoignage de Sagard dans ces matières est plus sûr. Sagard a fort bien connu et lu les relations de Champlain ; il ne serait même pas étonnant qu'il y fit allusion quand il écrit : " Il y en a qui ont voulu dire que ce pauvre baptisé est retourné parmi les païens, sans considérer que, n'ayant pas de quoi vivre, il lui a bien fallu qu'il en cherchât où il pouvait, puisque nous n'avions pas les moyens de le nourrir, ni les Français la dévotion de l'entretenir, mais il ne se trouvera point que depuis son baptême il ait fait le manitousiou, ni usé de ses anciennes superstitions[2]. "

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 581.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 581, 582.

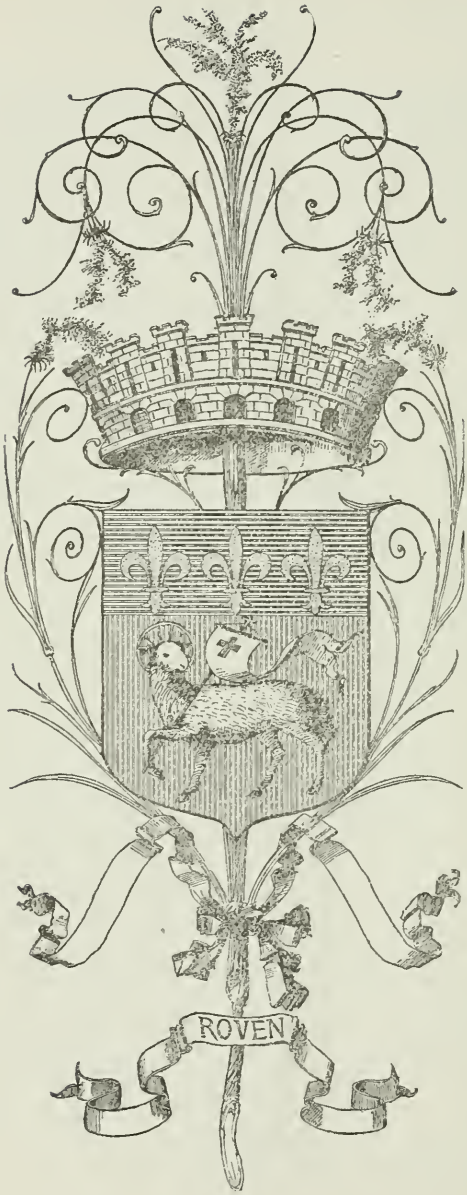
ROVEN

CHAPITRE XXXIV

LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE

Plus d'une fois, nous avons fait écho aux plaintes de la Nouvelle-France réclamant contre l'incurie des marchands de fourrures qui ne remplissaient point les clauses stipulées dans leur charte.

Une première compagnie succomba sous les reproches qu'elle s'attira ; elle fut remplacée par une autre, qui varia peut-être un peu la méthode, mais ne fit guère mieux pour le développement de la colonie et la conversion des Sauvages. Champlain, les Récollets et enfin les Jésuites se firent un devoir de dénoncer une telle indifférence pour les nobles causes de la colonisation et du salut des âmes. Un nouveau changement s'imposait. En 1626, un essai fut tenté. Richelieu était alors le surintendant général du commerce de la France. La compagnie du commerce général en France, ponant, levant, et voyages de long cours, appelée aussi la compagnie de Morbihan, fut formée. Ses promoteurs se disaient être les représentants d'une compagnie de cent associés. On peut en lire le réglement dans le *Mercure-Français*[1]. Il y est expressément question de la Nouvelle-France. Inutile

1. *Mercure-Français, 1626*, tome XII, pp. 44 à 45

d'en étudier les clauses, puisque cette compagnie ne reçut pas l'approbation royale. Mais la réflexion suivante de Mr le Dr Dionne nous paraît très juste : " Cette société... servit d'acheminement à la grande compagnie qui pendant trente-six ans, tint entre ses mains les destinées du Canada[1]."

De nouvelles tracasseries dont les Jésuites du Canada surtout furent les victimes, achevèrent d'ouvrir les yeux. Le Père Philibert Noyrot, venu au Canada en 1626, en repartit la même année pour la France. Il emportait la lettre du Père Charles Lalemant à son frère, dans laquelle le supérieur des Jésuites à Québec disait : " Je renvoie le Père Noyrot selon la permission que les supérieurs m'en ont faite, afin qu'il parachève ce qu'il a commencé ; il est le mieux entendu en cette affaire. Si nos Pères désirent l'affermissement et le bon succès de cette mission, il est du tout expédient qu'ils le laissent faire. C'est bien à son corps défendant qu'il s'en retourne, vu principalement qu'il est tant incommodé dessus la mer[2]. " On comprend mieux le conseil donné à ses confrères, de laisser parfaite liberté au Père Noyrot en lisant la lettre du Père Lalemant au Général de la Compagnie en date du 1er août 1626. Cette lettre signale une certaine opposition faite par les Jésuites de Paris à la mission du Canada[3].

1. Dr N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, II, p. 177.

2. *Relation de 1626*, éd. de Québec, pp. 7, 8.

3. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVII*e siècle*, I, p. 453, texte latin de cette lettre. On peut en voir une traduction française dans Carayon, *Documents inédits*, tome XII, p. 117.

En France, le Père Noyrot déploya une activité remarquable pour promouvoir les intérêts de sa mission. Il n'est pas douteux non plus qu'il se fit le porte-voix de la colonie contre la compagnie des de Caen. Guillaume de Caen dut en avoir connaissance[1]. Charlevoix dit même que le duc de Ventadour lui en écrivit sur un ton qui le mortifia beaucoup[2]. Si bien que, soupçonnant les Jésuites d'être la cause de ces reproches, il se vengea sur eux, mais d'une manière indigne au dernier point.

Le Père Noyrot s'employa activement à préparer pour le printemps de 1627 un chargement de tout ce qui était nécessaire aux Jésuites de Québec. Il frêta pour cela un navire. Mais quand il fut question de partir, Guillaume de Caen manœuvra si bien qu'il fit arrêter le navire du Père Noyrot. Ce ne fut pas seulement des " ballots expédiés aux Jésuites de Québec[3], " mais le navire et sa cargaison, que Guillaume de Caen empêcha

1. Il n'est pas exact de dire que " Guillaume de Caen et le capitaine de la Ralde, qui étaient venus en France sur le même vaisseau que le Père Noyrot, avaient surveillé toutes ses démarches et fini par pénétrer ses desseins. " P. DE ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, pp. 165, 166. Guillaume de Caen ne put se livrer à cet espionnage pour la bonne raison qu'il n'était pas du voyage ; seul son neveu Emery vint au Canada en 1626, avec de la Ralde comme amiral de la flotte. De plus, de la Ralde et Emery de Caen avaient chacun leur navire à commander. Voir plus haut, chapitre XXVIII, et c'est sur le navire du sieur Emery de Caen que le Père Noyrot repassa la mer.

2. *Hist. générale de la Nouvelle-France*, tome 1er. livre IV, pp. 160, 161.

3. PÈRE DE ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 166.

de partir. Leclercq nous l'apprend[1], et Champlain avant lui fait bien voir qu'il s'agit d'un vaisseau[2].

Quand au mois de juin 1627, le Père Lalemant vit arriver Emery de Caen, puis de la Ralde, pour la traite, il s'attendait bien à recevoir des nouvelles de l'envoi à lui destiné.

Ne voyant rien venir, n'apprenant aucune nouvelle, le Père Lalemant, inquiet, ne savait quoi penser, " sinon que le vaisseau où devait venir le Père Noyrot (qui s'était équipé à Honfleur) fut perdu et pris par les Anglais[3]. " Guillaume de Caen avait bien écrit à Champlain, mais il lui avait mandé " peu de chose, " et pas de détails sur l'envoi préparé par les Jésuites, sinon que le Père Noyrot l'avait " désobligé[4]. "

La situation devenait, par le fait, intolérable pour les Jésuites de Québec. Ils avaient " de vingt-sept à vingt-huit personnes[5] " à nourrir, eux compris. On escomptait pour cela les vivres et secours promis ; ils n'arrivaient pas. Il était impossible de garder autant de monde jusqu'au printemps de 1628. D'autant plus que, Champlain le dit lui-même, les hivernants furent laissés par les marchands " assez mal accommodés de toutes les choses nécessaires pour le maintien d'une habitation,

1. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 371.
2. *Œuvres*, p. 1129. Creuxius parle aussi d'un navire frêté à Honfleur. Cf. *Hist. Canadensis, Paris, 1664*, p. 12.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1129.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 1129.
5. Champlain, *Œuvres*, p. 1128, 1129.

Photo. Livernois

Tadoussac — Le Saguenay — Le Saint-Laurent

(ce) dont je m'étonnais fort qu'on nous laissât en des nécessités si grandes[1]. "

Le Père Lalemant se résolut à employer le seul moyen en son pouvoir pour ne pas exposer ses gens à mourir de faim. Il ramena lui-même en France les vingt ouvriers que le Père Noyrot avait conduits au Canada l'année précédente. Il laissa aux Hurons le Père de Brébeuf, et à Québec " les Pères Massé, de Nouë, un Frère et cinq autres personnes pour ne (pas) abandonner leur maison[2]. " Et pour assurer leur subsistance, le Père Lalemant dut payer cher les vivres qu'il acheta[3]. Il se procura " quelques dix barriques de galettes, du magasin, au prix des Sauvages, à sept castors par barrique de galette, (castors) que le dit Père avait recouverts (achetés) des uns et des autres à un écu comptant par castor, et ainsi (il) achetait chèrement ce que la nécessité leur contraignait, sans trouver aucune courtoisie. Le dit de la Ralde, qui était venu pour lors à Québec, rapportait n'avoir eu aucun ordre en France de les assister ni même de repasser aucun religieux. Tout ceci ne montrait que l'animosité qu'il avait envers les dits Pères, et (comme aussi) le sieur de Caen qui avait eu quelque chose à démêler avec le dit Père Noyrot qui l'avait désobligé, à ce qu'il me mandait[4]. "

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1130.

2. Champlain, *Œuvres*, p. 1129. Le Père de Rochemonteix indique les mêmes Pères, puis trois coadjuteurs. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 166.

3. Creuxius dit : " *iniquo sane pretio...* " *Hist. Canadensis. Paris, 1664*, p. 13.

4. Champlain, *Œuvres*, p. 1129.

Ainsi parle Champlain. Il ajoute : " Mais tous les Pères qui étaient par delà (au Canada) n'en devaient pas pâtir, n'étant (pas) cause de ce qui s'était passé en France. Ils commençaient à se bien établir et avaient fort avancé tant en leurs bâtiments qu'à déserter les terres[1]. "

De la Ralde accepta cependant de repasser le Père Lalemant qu'il traita avec courtoisie. " De la Ralde était un assez bon catholique, mais très dévoué à ses maîtres[2]. " Et il semble que ce voisinage avec des protestants ait affaibli ses croyances religieuses. Il fut maussade envers le Père Joseph Le Caron. Celui-ci, à l'arrivée de l'amiral à Québec, " lui alla rendre ses devoirs et offrit les prières de ses religieux desquels il fit assez peu d'état[3]. " De plus, il ne voulut jamais accepter de passer en France le petit Louis Naneogauachit, ainsi que le désirait le Père Le Caron. Choumin, père de l'enfant, lui offrit des fourrures pour quatre fois le prix du passage ; rien n'y fit. On menaça de le dénoncer au Conseil d'Etat, il demeura inflexible.

Par tout ce qui précède on voit la triste nécessité d'un nouveau changement. Ce grave événement ne s'était pas encore produit au départ de la flotte pour le Canada en 1627. Les sieurs de Caen devaient probablement avoir connaissance de ce qui les attendait. En tous cas, quand leurs navires repartirent pour la France à l'automne de 1627,

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1129, 1130.
2. Dr N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, ii, p. 385.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 895.

la société de Guillaume de Caen et de son neveu Emery avait vécu. Elle avait eu une charte pour onze ans. Il y en avait sept qu'elle trafiquait dans la Nouvelle-France. Richelieu lui faisait perdre quatre ans de bénéfices ; perdre n'est pas le mot ; cette société n'y avait pas droit, puisqu'elle n'avait pas respecté les conditions du traité qui garantissait son privilège.

C'est bien ce que rappelle le début de la charte de la compagnie des cent associés ou de la Nouvelle-France. Tout d'abord, le désir de Louis XIII de fonder une colonie au Canada, pour attirer à la connaissance du vrai Dieu les Sauvages de ces contrées, est mis en relief. Puis l'incurie des deux précédentes sociétés des marchands est dénoncée. Citons quelques passages :

" Néanmoins, ceux auxquels on avait confié ce soin, avaient été si peu curieux d'y pourvoir, qu'encore à présent il ne s'y est fait qu'une habitation, en laquelle bien que pour l'ordinaire on n'y entretienne quarante ou cinquante Français, plutôt pour l'intérêt des marchands que pour le bien et l'avancement du service du roi au dit pays, si est ce qu'ils ont été si mal assistés jusques à ce jour, que le roi en a reçu diverses plaintes à son conseil...

" Ceux aussi qui avaient jusques à présent obtenu par eux seuls tout le commerce des dits pays ont eu si peu de pouvoir ou de volonté de le peupler et cultiver, que... ils ne se sont mis en aucun devoir ni commencé de satisfaire à ce dont ils s'étaient obligés... Ces désordres étant parvenus à ce point, Monseigneur le Cardinal a cru être obligé

d'y pourvoir et en les corrigeant suivre l'intention du roi, et faire en sorte que pour aider à la conversion de ces peuples, établissant une puissante colonie en cette province, la Nouvelle-France soit acquise au roi avec toute son étendue pour une bonne fois, sans crainte que les ennemis de cette couronne la ravissent aux Français, comme il pourrait arriver s'il n'y était pourvu. "

On est déjà loin du mémoire des Récollets de 1621, présenté au roi par le Père Le Baillif, au nom du Canada, et cependant, en lisant ces lignes que nous venons d'emprunter à la charte des cent associés, il nous revient en mémoire ce passage où les Récollets exprimaient au roi leur crainte " de voir le titre auguste de Nouvelle-France, changé en un autre, soit de Nouvelle-Hollande, Flandre ou Angleterre ; car d'estimer qu'il y ait rien qui (ne) résiste à présent à leur entreprise, c'est se flatter en l'attente d'un malheur inévitable s'il n'y est remédié[1]. "

Richelieu, arrivé au pouvoir, voulut y porter remède ; il arrivait trop tard. L'effort qu'il fit fut anéanti par les Anglais qui avaient pris les devants, et Québec guère plus fortifié, guère plus peuplé en 1629 qu'en 1621, ne put résister à leur entreprise. Mais ne devançons pas les événements.

Pour former sa compagnie, Richelieu commença par faire démissionner le vice-roi. Le duc de Ventadour se rendit à sa demande moyennant le remboursement de la somme qu'il avait lui-même payée

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 83, 84.

à son prédécesseur. Le cardinal fit ensuite révoquer le privilège accordé aux sieurs de Caen et convia les sieurs de Roquemont, Houel, Lataignant, Dablon, Duchesne et Castillon à s'occuper de la formation de la grande société qu'il rêvait. Ils préparèrent un projet. Un mémoire, comprenant vingt articles, fut fait, lu et signé à Paris par le cardinal et les directeurs le 29 avril 1627. Relevons les principales dispositions qui y sont contenues. Les associés promettent de faire passer au Canada en 1628, deux à trois cents hommes de tous métiers et d'augmenter ce nombre chaque année pour arriver au nombre de quatre mille personnes en quinze ans ; ils les nourriront et entretiendront pendant trois ans ; puis leur concèderont des terres défrichées suffisantes, avec blé pour la première récolte ou pourvoiront de toute autre manière capable de mettre chacun à même de vivre enfin par sa propre industrie. Il faut citer textuellement l'article deuxième. Il est la réponse, bien tardive, mais réponse quand même aux requêtes des Récollets.

Les associés peupleront donc le Canada "sans toutefois qu'il soit loisible aux dits associés et autres de faire passer aucun étranger ès dits lieux, ains (mais) peupler la dite colonie de naturels Français catholiques, et sera enjoint à ceux qui commanderont en la Nouvelle-France, de tenir la main à ce qu'exactement le présent article soit exécuté selon sa forme et teneur, ne souffrant qu'il y soit contrevenu pour quelque cause ou occasion que se soit, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom."

Le troisième article concerne les missionnaires et leur entretien : " En chaque habitation qui sera construite par les associés, afin de vaquer à la conversion des Sauvages et consolation des Français qui seront en la dite Nouvelle-France, y aura trois ecclésiastiques au moins, lesquels les associés seront tenus loger, fournir de vivres, ornements et généralement les entretenir de toutes choses nécessaires, tant pour leur vie que fonction de leur ministère, pendant les dites quinze années, si mieux n'aiment les dits associés pour se décharger de la dite dépense, distribuer aux dits ecclésiastiques des terres défrichées suffisantes pour leur entretien. Même sera envoyé en la dite Nouvelle-France plus grand nombre d'ecclésiastiques, si métier est, et que la compagnie le juge expédient, soit pour les habitations, soit pour les missions, aux dépens des associés durant le temps des dites quinze années. "

Dans cet article, les missionnaires ne sont pas qualifiés. La compagnie avait à garantir leur entretien, sans avoir à spécifier, ce qui d'ailleurs dépassait sa juridiction, quelle robe ils portaient. De fait, la compagnie des cent associés s'en tint, dès 1628, à l'ordre de choses établi, qui relevait premièrement de Rome ; nous voulons dire quelle se chargea de l'entretien des Récollets et de leur passage sur ses navires, comme la précédente compagnie. Le mémoire des Récollets de 1637 dit expressément que " l'an 1628, messieurs les marchands de la société nouvelle, de laquelle monsieur de Lauzon est intendant, nous laissèrent passer à notre ordre, dans leurs vaisseaux, sous la

conduite de monsieur de Roquemont, aux mêmes conditions qu'avec les anciens marchands, nous arrêtant au traité ancien sans y chercher autre finesse. "

Pour compenser les charges et les dépenses de la compagnie, le roi lui donnera en parfaite propriété toutes les possessions françaises de l'Amérique du Nord, ne se réservant que l'obligation pour les associés de rendre à Sa Majesté foi et hommage, le droit à la nomination ou confirmation aux charges de police et gouvernement. Les associés auront le trafic des pelleteries de la Nouvelle-France à l'exclusion de tous autres marchands. Mais les Français domiciliés au Canada, et non entretenus par les associés, pourront aussi se livrer au commerce des fourrures avec les Sauvages. Seulement, ils devront ensuite revendre leurs pelleteries à la compagnie qui paiera 40 sols tournois pour chaque peau de castor, à condition qu'elle soit " bonne, loyale et marchande, " comme il est dit à l'article huitième.

Signalons encore l'article treizième. C'est un privilège accordé aux artisans : " Et pour exciter d'autant plus les sujets de sa Majesté à se transporter ès dits lieux et y faire toutes sortes de manufactures, accordera sa Majesté que tous les artisans du nombre de ceux que les associés s'obligent à faire passer au dit pays et qui auront exercé leurs arts et métiers en la dite Nouvelle-France durant six ans, en cas qu'ils veuillent retourner en ce royaume, soient réputés pour maîtres de chef-d'œuvre, et puissent tenir boutique ouverte dans Paris et

autres villes, en rapportant certificat authentique du dit service ès dits lieux... "

L'article quatorzième statuait que les marchandises sortant du Canada, spécialement celles qui y seraient manufacturées et seraient le fruit de l'industrie des Français établis dans la Nouvelle-France, auraient entrée libre en France, pendant 15 ans. De même, par l'article quinzième sont déclarées libres de tout impôt durant le même laps de temps, " les munitions de guerre, vivres et autres choses nécessaires pour l'envitaillement et embarquement qu'il faudra faire pour la Nouvelle-France. "

Le dix-septième article n'est pas banal non plus : " ordonnera sa Majesté que les descendants des Français qui s'habitueront au dit pays, ensemble les Sauvages qui seront amenés à la connaissance de la foi et en feront profession, seront sensés et réputés naturels Français, et comme tels pourront venir habiter en France, quand bon leur semblera et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et légats, tout ainsi que les vrais régnicoles et originaires Français, sans être tenus de prendre aucunes lettres de déclaration ni de naturalité. "

Mais en voilà assez pour bien établir et par le retrait des précédentes compagnies et par les principales stipulations portées aux articles de la dernière, que les vues de Champlain, des Récollets et aussi des Jésuites, étaient enfin reconnues, acceptées et mises en œuvre pour le plus grand bien de la colonie. On est en droit maintenant d'espérer voir s'établir au Canada ces " peuplades " demandées par le Père Denis Jamet dès 1615. L'exclusion des

protestants, exigée dès 1616 par les Récollets, fortement réclamée de nouveau en 1621 par le délégué officiel de la colonie, le Père Le Baillif, est enfin prononcée[1]. L'administration intérieure de la colonie, la police, la force, vont être organisées. Bref, l'établissement de la compagnie de la Nouvelle-France, en supposant qu'elle tiendra toute sa parole, tous ses engagements, pouvait être pour le Canada, malgré quelques défectuosités inhérentes au système d'exploitation de ce genre par une compagnie, un acheminement certain vers un développement prompt et fécond. Mais le fabuliste français l'a bien dit: Rien ne sert de courir il faut partir à point. Richelieu et sa compagnie arrivèrent trop tard pour éviter le désastre de 1629, qui fit du Canada, pour 3 ans, ce que les Récollets redoutaient en 1621, une Nouvelle-Angleterre.

La compagnie des cent associés reprendra son œuvre en 1632. Mais nous n'avons pas à la suivre dans ses entreprises ; nous n'avons pas, non plus, à rapporter ici les autres formalités qui furent

1. On reste étonné quand on lit dans *L'Histoire du Canada*, par F.-X. Garneau, Nouvelle édition I, p. 94, que " Richelieu fit une grande faute, lorsqu'il consentit à exclure les protestants des colonies, parce que, s'il fallait absolument éliminer une des deux religions pour avoir la paix, l'intérêt de la colonisation demandait que cette élimination tombât plutôt sur les catholiques qui émigraient peu ou point du tout, que sur les protestants qui ne demandaient qu'à sortir du royaume. Il porta un coup fatal au Canada en leur en fermant l'entrée par l'acte d'établissement de la compagnie des Cent Associés. " Parler ainsi ce n'est pas juger en catholique l'acte de Richelieu, ni comprendre l'esprit qui dirigea Champlain et même les rois très chrétiens dans l'établissement de la Nouvelle-France.

suivies pour lui donner une existence ferme et durable. Rappelons seulement que la sanction du roi " pour faire réussir un si bon et louable dessein, et si utile pour la gloire de Dieu et accroissement de la sainte religion, " fut donnée " au camp devant la Rochelle, le sixième jour de mai, l'an de grâce 1628[1]."

1. *Mercure-Français, 1628*, vol. 14, de la page 232 à 267. *Edits et ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du roi, concernant le Canada.* Québec, 1854. Vol. 1er, de la page 5 à 20. FERLAND, *Cours d'histoire*, I, pp. 221 à 226. DR N.-E. DIONNE, *Samuel Champlain*, II, livre III, chap. V.

CHAPITRE XXXV

PREMIÈRE ALERTE

De la Ralde avait quitté Tadoussac le 7 septembre 1627 pour retourner en France ; Emery de Caen demeura jusqu'au 5 octobre dans les eaux canadiennes pour surveiller la pêche de la baleine et voir si cette entreprise aurait du succès. Puis, la petite colonie française, se repliant sur elle-même, dut penser à couler le mieux possible l'hiver toujours trop long. " Nous demeurâmes, écrit Champlain, cinquante-cinq personnes, tant hommes que femmes et enfants ; sans comprendre les habitants du pays, assez mal accommodés de toutes les choses nécessaires pour le maintien de l'habitation...

" De ces cinquante-cinq personnes, il n'y avait que dix-huit ouvriers et (il) en fallait plus de la moitié pour accommoder l'habitation du cap de Tourmente, faucher et faner le foin pour le bétail pendant l'été et l'automne[1]. " Dès l'année passée, Champlain avait fait commencer un établissement au cap Tourmente pour l'élevage du bétail. Le

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1131.

service divin y fut assuré par les Récollets qui édifièrent en cet endroit une petite chapelle.

En septembre et octobre, les Sauvages, venus de " cinquante et soixante lieues de Québec, " firent selon leur habitude la pêche de l'anguille," qui est en abondance en ce temps-là, lesquelles ils font boucaner et les réservent pour en manger jusques au mois de janvier que les neiges sont hautes pour aller à la chasse de l'élan, de quoi ils vivent jusqu'au printemps[1]. "

Le 3 octobre, Champlain alla inspecter les travaux au cap Tourmente. Au retour, deux Français, " Henry, domestique de la dame Hébert " et " un pauvre manouvrier appelé Dumoulin[2], " ramenant du bétail à Québec, furent tués par un Sauvage. Champlain fut très affecté par ce funeste événement et il résolut de ne pas laisser impuni ce double assassinat. Les soupçons tombèrent bien sur le vrai coupable, mais comme les preuves matérielles manquaient, la justice ne put suivre son cours.

Toutefois, les Montagnais, qui n'avaient qu'à se louer des Français, regrettaient amèrement le crime commis par l'un des leurs. Pour conserver l'amitié et l'assistance de Champlain, ils décidèrent de lui accorder ce que jusque-là ils avaient toujours refusé. Ils prirent conseil du Père Le Caron. " Mon fils, lui dit Mécabau, appelé Martin par les Français, il me souvient qu'autrefois Monsieur de Champlain

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1133.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 896, 897.

a eu ce désir d'avoir de nos filles pour mener en France et les faire instruire en la loi de Dieu et aux bonnes mœurs ; s'il voulait à présent, nous lui en donnerions quelques-unes, n'en serais-tu pas bien content ? A quoi lui répondit le Père Joseph que oui, et qu'il fallait lui en parler[1]. "

Champlain " en accepta trois, lesquelles il nomma, l'une la Foi, la seconde l'Espérance et la troisième la Charité... Tout son dessein en ce bon œuvre était de gagner ces trois âmes à Dieu et les rendre capables de quelque chose de bon, en quoi je puis dire qu'il a grandement mérité et qu'il se trouvera peu d'hommes capables de vivre parmi les Sauvages comme lui, car, outre qu'il souffre bien la disette et n'est point délicat en son vivre, il n'a jamais été soupçonné d'aucune déshonnêteté pendant tant d'années qu'il a demeuré parmi ces barbares[2]. "

Champlain lui-même fait bien remarquer que les Sauvages n'avaient jamais consenti, même pour de grands présents, à confier quelques-unes de leurs filles à des Français. Il ajoute cette phrase qu'il faut citer : " Ainsi les Sauvages furent très aises, et moi aussi, tant pour le bien du pays comme pour l'espérance que je voyais que c'étaient trois âmes gagnées à Dieu[3]. "

Cela se passait en février 1628. L'hiver avait tardé à venir, le printemps paraît avoir été précoce. Le 27 avril on travaillait dans les champs et Champlain note avec soin que ce jour-là, pour la

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 913.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 914.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1141.

première fois depuis l'établissement de la colonie, la terre " fut entamée avec le soc et les bœufs[1]. "

La fin de juin arriva sans aucune nouvelle des navires de la traite, ce qui n'était pas sans donner de l'inquiétude, " d'autant, dit Champlain, que tous nos vivres étaient faillis, hormis quatre à cinq poinçons de galettes assez mauvaises, qui était peu et des pois et fèves à quoi nous étions réduits, sans autres commodités ; voilà la peine en laquelle on était tous les ans[2]. "

Avec cela pas de barque pour aller à Tadoussac et à Gaspé, où se pourraient trouver des navires de pêche. A son départ en septembre 1627, de la Ralde avait laissé les embarcations à Tadoussac sans se préoccuper d'en faire remonter au moins une à Québec. " De plus, et c'est Champlain qui l'écrit, l'habitation était sans aucun matelot ni homme qui pût savoir ce que c'était de les accommoder (les barques) et conduire : de brai, voiles et cordages nous n'en avions point..., ainsi étions dénués de toutes commodités, comme si l'on nous eût abandonnés... ; c'est assez que la pelleterie soit conservée, l'utilité demeure aux associés et à nous le mal...

" Cependant il nous faut aviser de quel bois l'on fera flèche pour nous garantir des inconvénients qui pourraient arriver[3]. " Là-dessus, Champlain mit tous ses hommes à chercher de la résine dans

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1145.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1150.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1151.

les bois, ramasser les bouts de vieux cordages pour faire de l'étoupe ; il envoya tuer un bœuf au cap Tourmente pour avoir du suif ; il fit ainsi préparer les choses les plus indispensables pour mettre une barque en état d'aller sur l'eau. Le but de Champlain était d'envoyer en canot à Tadoussac Guillaume Couillard, habitant expert en ce genre de travail, il en reviendrait avec une des barques qu'il aurait mises en état de servir, et sans tarder on renverrait les gens inutiles jusqu'à Gaspé d'où ils repasseraient en France par les navires de pêche.

Sur ce arrivèrent à Québec, le 9 juillet, deux hommes du cap Tourmente. Ils apportaient une grande nouvelle, l'arrivée à Tadoussac de six vaisseaux, avaient appris ce fait d'un Sauvage qui arriva le même jour et confirma leurs dires. Ce Sauvage était Napagabiscou ; il était parti en canot de Tadoussac avec un autre Sauvage, ami des Français, en même temps qu'une barque montée par vingt hommes et des Sauvages. Napagabiscou et son compagnon firent diligence. Au cap Tourmente, ils avertirent les Français de l'arrivée des navires à Tadoussac sans pouvoir dire cependant de quelle nation ils étaient. Le sieur Foucher, qui commandait au cap Tourmente, envoya deux hommes à Québec prévenir Champlain[1].

Celui-ci demeura fort inquiet au sujet des navires qu'on lui disait être à Tadoussac. Leur nombre était à ses yeux " chose extraordinaire en ces voyages

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 917.

pour la traite[1]. " Puis, d'après les rapports, le commandant de la flotte était le capitaine Michel, de Dieppe ; celui-ci, d'après Champlain, pouvait être le même " qui venait ordinairement à Gaspé faire pêcherie de morues " ; mais il n'était pas " homme propre " à commander une flotte, (ce) " qui nous fit croire, ajoute Champlain, qu'il y avait plus ou moins en l'affaire un changement extraordinaire[2]. "

C'est pourquoi il dépêcha un canot pour aller au plus vite reconnaître les navires. Le Père Le Caron se préparait alors à se rendre au cap Tourmente pour aller faire le service religieux. Il partit avec un Frère en même temps que le canot envoyé par Champlain.

" Cependant, écrit celui-ci, j'étais en méfiance, craignant ce que souvent j'avais appréhendé et les avis que plusieurs fois j'avais donnés, savoir que ce ne fussent ennemis, (ce) qui me fit mettre ordre tant à l'habitation qu'au fort, pour nous mettre en l'état de recevoir l'ennemi si tel était[3]. "

Les deux embarcations, parties de Québec, eurent à peine fait " quatre ou cinq lieues " que le Père Le Caron et les autres qui les montaient " aperçurent deux canots de Sauvages venir droit à eux avec une diligence incroyable, qui leur criaient du plus loin : à terre, à terre, sauvez-vous, sauvez-vous,

1. D'après le récit de Champlain, il y avait six navires. *Œuvres*, p. 1154. D'après Sagard, cinq, quatre anglais et un français, pris par l'ennemi à l'île Percée. *Hist. du Canada*, p. 916.

2. Champlain, *Œuvres*, p. 1154.

3. Champlain, *Œuvres*, p. 1155.

car les Anglais sont arrivés à Tadoussac, et ont envoyé ce matin fourrager et brûler le cap de Tourmente. Ce fut une alarme bien chaudement donnée... Il ne faut pas demander s'il fallût tourner visage à Québec plus vite qu'on était venu, mais ayant le vent et la marée contraires, les Pères, (le Père et le Frère) furent contraints de céder à la nécessité, cacher leur canot dans les bois et s'en aller par terre jusques à l'habitation par un temps fort fâcheux[1]. " Les Sauvages, dans leurs canots légers, et grâce à leur habitude de l'aviron, voguèrent jusqu'à Québec où ils portèrent la triste nouvelle.

Voici ce qui était arrivé, d'après Champlain et Sagard. La barque ennemie avait jeté l'ancre près du cap Tourmente, puis quinze ou seize hommes s'étaient approchés, en chaloupe, de l'habitation où se trouvaient plusieurs Français parmi lesquels Foucher, Nicolas Pivert, sa femme, Marguerite Lesage et leur nièce. Ceux-ci furent trompés d'autant plus aisément que plusieurs parmi les ennemis étaient d'origine française. Ces derniers dirent que l'année précédente, ils étaient venus sur le navire du sieur de la Ralde[2]. C'était chose possible. Ces Français, traitres à leur patrie, devaient l'être aussi à leur Dieu ; or les protestants ne manquaient pas sur les navires des sieurs de Caen.

Trompés par ces dehors hypocrites, les Français

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 918.
2. Champlain, *Œuvres*, pp. 1156, 1157.

du cap Tourmente se laissèrent approcher. Les ennemis s'en emparèrent aussitôt. Foucher parvint toutefois à fuir, au risque de sa vie. Ils pillèrent les logis, tuèrent autant de bêtes à cornes qu'ils en voulurent ; il y avait, d'après Sagard, de quarante à cinquante vaches ; six furent tuées par les Sauvages pour leur avantage, une seule s'échappa dans les bois[1]. Les ennemis brûlèrent tous les corps de logis, y compris la petite chapelle des Récollets, après avoir fait main basse sur les ornements sacrés qui s'y trouvaient[2].

Pivert, sa femme, leur nièce et un autre homme furent emmenés prisonniers. Ce coup de pirate eut lieu le 9 juillet.

" Le sieur de Champlain ayant été ainsi amplement informé du désastre arrivé au cap de Tourmente, craignant qu'il lui en arrivât de même à Québec, mit ordre partout pour la défense de la place[3]. " Il fit faire " quelque retranchement autour de l'habitation, " et au fort, des barricades sur les remparts qui n'étaient pas parachevés[4]. " Chaque homme fut averti du poste qu'il aurait à occuper.

Le 10 juillet, " sur les trois heures après-midi[5]," une chaloupe s'approcha de Québec ; elle paraissait vouloir entrer dans la rivière Saint-Charles. Des arquebusiers, envoyés par Champlain pour em-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 919.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 917.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 921.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 1157.
5. Champlain, *Œuvres*, p. 1157.

pêcher la descente à terre des hommes qui montaient cette chaloupe, furent heureux d'y reconnaître les prisonniers du cap Tourmente, conduits par six Basques. L'un de ces derniers, porteur d'une lettre du général Anglais, dit à Champlain : " Monsieur, le commandement forcé que nous avons du général Anglais qui est à la rade de Tadoussac nous a contraints de venir en ce lieu vous donner cette lettre de sa part, laquelle verrez, s'il vous plaît ; (je) vous prie de nous pardonner et excuser puisque la contrainte nous y a obligés[1]. "

La lettre de David Kirke[2] à Champlain portait que le général Anglais avait obtenu commission du roi d'Angleterre pour s'emparer " de ces pays, savoir Canada et Acadie. " Qu'il avait tout ravagé depuis Miscou jusqu'à Tadoussac ; qu'il avait capturé un navire de la nouvelle compagnie, celle des cent associés, qu'il avait fait détruire l'établissement du cap Tourmente pour ruiner davantage les Français ; que les Basques, porteurs de cette lettre, avaient été pris par lui sur des navires de pêche ; qu'enfin, le mieux que lui, Champlain, eût à faire, était de livrer Québec " plutôt de courtoisie que de force[3]. " Cette lettre était du 8 juillet 1628.

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1158.

2. L'abbé Laverdière dit qu'on " retrouve pour signature originale Kearke, et Kirke. *State paper office, Colonials papers*, vol. v. *Œuvres* de Champlain, p. 1161, note. " D'après une signature en la possession de Mr Philéas Gagnon, la véritable ortographe est Kirke. " *Bulletin des Recherches Historiques, 1902*, p. 39.

3. Champlain, *Œuvres*, p. 1159 et ss.

Champlain réunit les principaux de la colonie. " La lecture faite, nous conclûmes sur son discours que s'il (David Kirke) avait envie de nous voir de plus près, il devait s'acheminer et non menacer de si loin, (ce) qui nous fit résoudre à lui faire cette réponse[1]," dont voici les principaux passages.

" Monsieur, nous ne doutons point des commissions qu'avez obtenues du roi de la Grande-Bretagne, les grands princes font toujours élection des braves et généreux courages. La vérité (est) que plus il y a de vivres en une place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi (elle) ne laisse de se maintenir avec la médiocrité quand l'ordre y est maintenu. C'est pourquoi ayant encore des grains, blé d'Inde, pois, fèves, sans ce que le pays fournit... et sachant très bien que rendre un fort et habitation en l'état que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître hommes devant notre roi, que nous ne fussions répréhensibles et mériter un châtiment rigoureux devant Dieu et devant les hommes, la mort (en) combattant nous sera honorable... ; je sais que vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans premier voir l'essai de vos canons, approches, retranchement et batterie contre une place que je m'assure que la voyant et reconnaissant, vous ne la jugerez de si facile accès comme l'on vous aurait pu donner

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1161.

à entendre... Nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir et empêcher, si nous pouvons, les prétentions qu'avez sur ces lieux[1]. "

Les Basques, munis de cette réponse, quittèrent Québec le 11 juillet 1628 pour Tadoussac. Les Français s'attendaient à voir apparaître sans retard le général Anglais et ses hommes. Il n'en fut rien. La réponse avait produit son effet. Les Anglais pensèrent qu'il " n'y avait rien à faire, croyant que nous fussions mieux pourvus de vivres et munitions de guerre que nous n'étions, chaque homme étant réduit à sept onces de pois par jour, n'y ayant pour lors que cinquante livres de poudre à canon, peu de mèche et (peu) de toutes autres commodités ; que s'ils eussent suivi leur pointe, malaisément pouvions-nous résister, attendu la misère en laquelle nous étions, car en ces occasions, bonne mine n'est pas défendue. Cependant, nous faisions bon guet, tenant toujours mes compagnons en devoir[2]. "

Les Anglais, après avoir brûlé les barques françaises hormis la plus grande qu'ils emmenèrent, mirent à la voile afin de s'en retourner, tout en cherchant à s'emparer des navires qu'ils pourraient trouver le long des côtes, dans le golfe Saint-Laurent, afin de rencontrer les frais de l'expédition.

Ainsi finit cette vive alerte, dont l'effet le plus saillant fut de faire sentir de plus en plus à Cham-

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1161 et ss.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1163.

plain et aux colons leur extrême faiblesse et l'impérieuse nécessité de prompts et abondants secours. Les secours venaient, mais ils ne purent parvenir à leur destination et ne profitèrent qu'aux Anglais, ainsi que nous le dirons bientôt.

CHAPITRE XXXVI

HÉROÏQUE RÉSOLUTION

Au cours de cette première entreprise des Anglais contre le Canada, Champlain, nous venons de le constater, sut faire bonne contenance ; car selon sa façon originale de s'exprimer : " en ces occasions, bonne mine n'est pas défendue. " Il attendit donc de pied ferme l'ennemi qui ne vint pas. Mais aucun Français ne devait se faire illusion, Champlain moins que les autres. Québec se trouvait très peu pourvu de vivres et de munitions ; l'ennemi avait tout en abondance ; Québec n'avait que quelques hommes pour défendre la place, des hommes décidés, courageux, intrépides il est vrai, mais l'ennemi les accablerait par le nombre. Champlain dit juste. Si les Anglais fussemt montés jusqu'à Québec, ils s'en seraient emparés, malgré la bravoure du fondateur et le patriotisme de tous.

En face de cette perspective, les missionnaires avaient, eux aussi, des mesures à prendre. Ce qui, pour eux, paraissait hors de doute, était que si les Anglais s'emparaient de Québec, les missions si chèrement établies, si péniblement entretenues et développées, seraient entièrement ruinées. Pou-

vait-il leur venir à l'idée que ces protestants fanatiques, stimulés encore par quelques calvinistes Français, doublement traîtres, les laisseraient en paix continuer leur ministère, ou du moins respecteraient leurs personnes et leur domicile ? Ils ne pouvaient attendre une telle conduite d'ennemis de Dieu autant que de la France.

Quel cas fallait-il faire en ces temps difficiles de l'amitié des Sauvages ? Chez le plus grand nombre, l'amitié se mesurait aux présents reçus. Dans les circonstances, les Français, réduits à de dures nécessités, ne pouvaient rien en faveur des Sauvages ; les Anglais au contraire, pouvaient faire des présents considérables aux Montagnais surtout. En sorte que, de fait, il ne fallait guère compter sur les Sauvages. Champlain n'est pas tendre pour eux. Sagard fait remarquer que depuis la dévastation des établissements du cap Tourmente, les Montagnais " venaient tous les jours donner de fausses alarmes à Québec, dont les uns témoignaient assez ouvertement un désir de changement et d'en voir chasser les Français, sous espérance de mieux que leur promettaient les Anglais[1]. " Tous les Sauvages n'avaient pas ces sentiments. Sagard ajoute en effet que certains " eussent été marris comme de voir blesser la prunelle de leurs yeux[2], " si les Français eussent été chassés du pays.

Un Montagnais que nous connaissons bien, Pierre-Antoine Pastedechouan, joua un bon tour

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 927.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 927.

aux Anglais. Il était à Tadoussac quand les ennemis y arrivèrent. Reconnu par quelques Français au service des Kirke, il fut mandé à bord du vaisseau amiral. David Kirke lui parla français, mais Pierre-Antoine feignit d'abord de ne pas comprendre, jusqu'à ce que le capitaine Michel lui eut dit qu'il le reconnaissait fort bien. L'amiral, désirant utiliser ses services, le fit garder à son bord et bien traiter. Mais le Montagnais voulait sa liberté et, d'ailleurs, il n'avait nulle envie de servir les Anglais. Il inventa un stratagème qui lui réussit. " Or çà, dit-il un jour au capitaine Michel, que désirez-vous de moi, j'ai toutes les envies du monde de vous servir et de laisser là les Français, car monsieur l'amiral est un très brave homme qui m'a obligé, jusques à ce point de faire tout ce que vous voudrez pour l'amour de lui, mais j'ai pensé aussi qu'étant homme d'honneur, comme vous êtes, vous me ferez aussi la faveur de ne me point manifester aux Français, particulièrement aux Pères Récollets, à qui j'ai l'obligation du saint baptême et de ce que je sais, car ils ne seraient pas contents de ma révolte et ne feraient plus état de moi. Voyez un peu, remarque Sagard, l'esprit du garçon, comme il sait bien accommoder son fait[1]. "

David Kirke désirait trouver un moyen d'attirer les Hurons et autres Sauvages de l'ouest jusqu'à Tadoussac pour avoir leurs fourrures. Pierre-Antoine se chargea d'aller les chercher aux Trois-Rivières, en compagnie de deux de ses frères et de deux autres Sauvages

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 937.

de ses amis. Les Anglais lui fournirent l'embarcation, " un baril de galettes, un baril de biscuits, un autre de pois, un baril d'eau-de-vie et un de vin, avec une couverture et quelques autres petites hardes qu'on lui donna à condition qu'il leur serait fidèle, ce qu'il promit et tout ce qu'on voulut, et n'en fit rien[1]. "

En effet, les rusés Sauvages dirigèrent leur marche vers la rive sud du Saint-Laurent, mirent pied à terre, et là, bien tranquilles, firent bonne chère, et ne reparurent plus devant les Anglais. Ceux-ci finirent par apprendre le tour que leur avait joué Pierre-Antoine et jurèrent de pendre ce Montagnais s'ils l'attrappaient. " Mais, dit Sagard, ils ne tenaient rien, car les Sauvages sont plus difficiles à prendre que des lièvres quand ils tiennent les bois[2]. "

Un Algonquin, que nous connaissons également, Napagabiscou, dit Trégatin par les Français, tint en ce temps-là une conduite très digne d'éloge. Voyant la colonie en danger de passer aux Anglais, il inspira au Père Le Caron la pensée d'aller chez les Algonquins pour échapper à l'ennemi et demeurer au Canada, en attendant que la France reprit sa colonie.

Ce brave Sauvage " qui, plein de ferveur, ne cherchait que l'occasion de rendre service à ses bienfaiteurs et de faire voir que ce n'était pas en vain qu'on l'avait fait chrétien[3], " dit au Père

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 938.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 938.
3. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 927.

Le Caron : " Père Joseph, à ce que j'ai pu apprendre, les Anglais brûleront l'habitation (de Québec) et vous feront tous prisonniers, ce qui me serait le plus sensible déplaisir qui me saurait jamais arrivé. Pourquoi je te supplie que tu aies soin de toi et de tes Frères et que tu me donnes Frère Gervais, afin que je l'emmène avec moi au pays des Algonquins ; ce sera un bien pour vous et pour moi, car outre que vous ne tomberez pas entre les mains des Anglais, vous vous perfectionnerez en notre langue, me confirmerez en la foi et enseignerez les autres qui ne sont pas encore instruits, comme moi ; et si tu veux me donner encore un autre de tes Frères, fais-le venir promptement, car j'en nourrirai bien jusques à trois. Si je souffre de la faim, ils en souffriront, et si j'ai de quoi manger, ils en auront, et par ainsi, ils n'auront pas pis que moi, si mieux ils ne peuvent avoir[1]. "

La proposition de Napagabiscou était grosse de conséquences. Le Père Joseph Le Caron la communiqua au Frère Gervais Mohier. Celui-ci prit le temps de réfléchir, puis généreusement, il se déclara prêt à " se rendre misérable parmi les misérables pour l'amour de Dieu qui s'était fait pauvre pour l'amour de nous. "

Sagard, que nous venons de citer, ajoute, avec raison, que " cette résolution réjouit extrêmement le Père Joseph et (qu'il) en loua Dieu[2]. " Lui aussi avait pris la même détermination, et acceptait

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 928.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 928.

d'avance les mêmes privations, les mêmes souffrances, plutôt que d'abandonner son pénible mais cher ministère auprès des indigènes. Il alla aussitôt faire connaître ce projet à Champlain et à du Pontgravé et leur dit comment lui et Frère Gervais " avaient résolu de s'en aller parmi ces pauvres barbares, (pour) travailler à leur conversion et pour y maintenir l'autorité des Français[1], " avec l'espoir que, si le Canada devenait anglais, ce ne serait pas pour longtemps.

" Messieurs les chefs, dit Sagard, ayant ouï et considéré les raisons de ce bon Père, et que sans appréhension ni de la mort, ni de la faim, il voulait s'exposer dans des hasards aussi périlleux que dangereux, louèrent son zèle, approuvèrent sa résolution et le prièrent de partir au plus tôt, crainte qu'étant surpris par les ennemis, ils ne vinsent à perdre une si belle occasion et l'offre de ce Sauvage nouvellement converti.

" Ils se disposèrent pour ce voyage, et ayant laissé Frère Charles et les autres religieux avec les Révérends Pères Jésuites, et imploré le secours de leurs saintes prières, il partirent le 19ème jour de juillet 1628[2]. "

Le temps était très mauvais, le fleuve très agité ; le vent souffiait du nord-est, ce qui aurait pu être un avantage ; mais l'agitation des flots ralentissait la vitesse des canots. Le vent et les vagues portèrent vers un rocher un des canots sans lui

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 929.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 929.

causer trop de mal. Un deuxième fut percé en deux ou trois endroits, un troisième se rompit, et les Sauvages qui le montaient se sauvèrent à la nage. Nos voyageurs descendirent à terre pour la nuit, passée " à l'enseigne de la lune en même hôtellerie, " écrit Sagard[1]. Et cette nuit ne fut pas tranquille, car la marée, très forte, atteignit le lieu de leur repos.

Vers les six heures du matin, ils rencontrèrent quatre canots allant chercher des vivres à Québec. Enfin, peu d'heures après, ils atteignirent les Trois-Rivières, " où était posé un camp de Montagnais et d'Algonquins, qui les reçurent avec une joie et applaudissement d'un peuple affectionné envers nos pauvres religieux[2]. " Le Père Le Caron et le Frère Mohier se cabanèrent dans ce village.

Dieu avait eu pour agréable la généreuse résolution de ses serviteurs. Il se contenta de leur bonne volonté, en ne leur permettant pas d'aller plus loin dans leur sacrifice. Après huit jours passés aux Trois-Rivières, ils apprirent la nouvelle que les Anglais s'en retournaient et reçurent des lettres de Champlain et de Pontgravé, les suppliant de revenir à Québec, puisque le danger, d'abord si imminent, semblait disparaître en s'éloignant.

Cette nouvelle réjouit beaucoup nos deux Récollets ; et ce qui augmenta encore leur joie " fut l'arrivée de vingt canots Hurons, dans l'un desquels était le vénérable Père Joseph de la Roche, hâlé,

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 930.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 932.

maigre et défait comme un homme à qui la nécessité avait enjoint force jeûnes et le soleil du hâle, car c'est le teint et le maigre que l'on prend d'ordinaire en si austère voyage, où l'on ne jouit d'aucun contentement que celui de la bonne conscience[1]. "

Après avoir dit qu'en 1626 les Pères de Brébeuf et de Nouë, Jésuites, de la Roche d'Aillon, Récollet, montèrent au pays des Hurons, le Père de Rochemonteix affirme que " le Père de la Roche d'Aillon et le Père de Nouë rentrèrent bientôt à Québec, le premier rappelé par ses supérieurs, le second découragé par les difficultés de la langue[2]. " Nous savons bien que le Père de Nouë était de retour à Québec dès l'année suivante[3]; mais nous ne voyons pas que le Récollet de la Roche d'Aillon ait reçu un ordre de son supérieur de revenir lui aussi, et preuve du contraire, et qu'il ne revint pas " bientôt, " c'est qu'après sa fameuse excursion de plusieurs mois chez les Neutres, et son retour chez les Hurons, il y prolongea son séjour jusqu'en l'été de 1628[4].

Aux Trois-Rivières, " les bons Pères s'entrecaressèrent à l'envi et se régalèrent plutôt de discours spirituels que de bonne chère, après avoir rendu leurs actions de grâces à Dieu, car avant toutes

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 933.

2. De Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 332.

3. Champlain, *Œuvres*, p. 1129.

4. Le Père de Rochemonteix cite cependant, mais en note et à la page 174 du même ouvrage, un passage de l'abbé Ferland, qui fait revenir du pays des Hurons, en 1628 seulement, le Père de la Roche d'Aillon.

choses c'est à cette première cause qu'il faut rendre ses vœux[1]. "

Quand les Sauvages apprirent que les Récollets étaient priés par Champlain et du Pontgravé de retourner à Québec, plusieurs en eurent du chagrin, notamment Napagabiscou. Le Père Le Caron leur fit remarquer que c'était le désir des capitaines des Français et qu'il fallait les écouter. " A tout le moins laissez-nous le Frère Gervais, répliquèrent les barbares, afin que nous ne demeurions pas sans instruction ; ce que le Père Joseph leur accorda, de quoi ils furent fort contents et l'en remercièrent[2]. "

Le temps du départ était proche, et chacun disposait ses hardes et menus effets, quand de nouveaux ordres arrivèrent, prescrivant " de s'en retourner tous à Québec le plus promptement que faire se pourrait.[3] " Le Frère Gervais Mohier dut renoncer comme le Père Le Caron au voyage chez les Algonquins sans perdre, ni l'un ni l'autre, le grand mérite de la résolution héroïque qui les avait déjà conduits jusqu'aux Trois-Rivières.

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 933.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 934.
3. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 934.

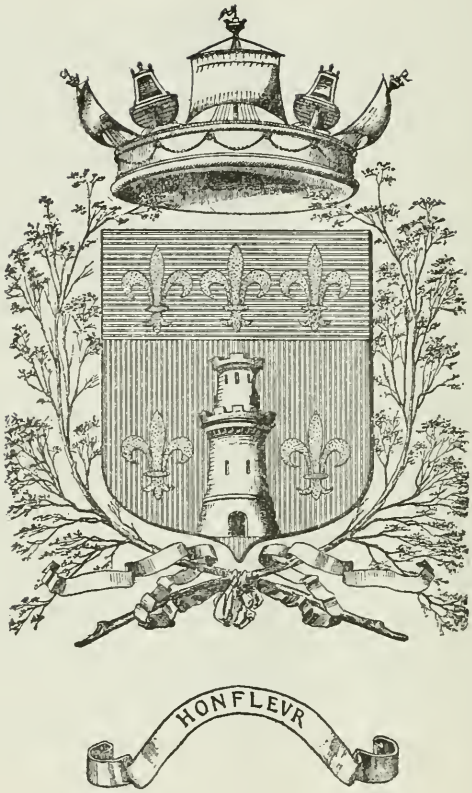
HONFLEVR

CHAPITRE XXXVII

VOYAGE DES PP. BOURSIER ET GIRARD, RÉCOLLETS

La divine et adorable Providence, dit Sagard, a des ressorts inconnus aux hommes, par le moyen desquels il afflige les siens quand il lui plaît et en la manière qui lui est plus agréable, sans que nous puissions en cela faire autre chose qu'admirer ses divins jugements et lui dire en toute humilité : "O mon Dieu, vous, soyez à jamais béni qui nous affligez ici-bas, pour nous rendre bienheureux là-haut en paradis[1]. "

Il fallait bien aux Français de Québec tout cet esprit de foi du Récollet pour envisager l'avenir fort sombre que les événements préparaient à la colonie.

Pourtant la France n'avait pas abandonné ses enfants du Canada; la nouvelle société, formée par Richelieu, était loin de vouloir trahir ses engagements. Et au point de vue religieux, les Récollets et les Jésuites avaient pris des mesures pour fortifier leurs missions respectives au Canada.

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 945.

Au printemps de 1628, la compagnie des cent associés, pour répondre à une de ses premières obligations, exigeant l'envoi au Canada, dès cette année, de deux à trois cents hommes de tous métiers, fréta quatre navires bien chargés de provisions et de colons.

" Ce premier embarquement coûta 164,720 livres, 9 sols et 6 deniers, ou environ $32,000 de notre monnaie, cours actuel[1]. " La flotte fut confiée à Claude de Roquemont, un des membres de la compagnie des cent associés. Parmi les passagers se trouvaient quatre nouveaux missionnaires pour le Canada : deux Jésuites, les Pères Charles Lalemant et François Ragueneau ; deux Récollets, les Pères Daniel Boursier[2] et François Girard. En outre le Père Noyrot, Jésuite, avait équipé un navire chargé de munitions pour la maison de la Compagnie de Jésus à Québec.

Le départ eut lieu de Dieppe " au mois d'avril de l'an 1628[3] " ; outre quatre grands vaisseaux et protégés par ceux-ci, " treize ou quatorze petits navires passèrent la Manche et se rendirent à Terre-Neuve pour la pêche de la morue[4]. " Au sortir de la Manche, deux vaisseaux de la Rochelle firent mine de les attaquer, mais sans succès. La tempête, déjà commencée,

1. Dr N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, vol. II, p. 187.

2. Le Père Boursier, avant d'être Récollet, fut précepteur du fils de la Comtesse de Marcoussey, gouvernante de la province des Vosges. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 965, 968.

3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 945. Leclercq met le départ à la " mi-avril. " *Premier établissement de la foy*, I, p. 381.

4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 945.

alla en augmentant ; la flotte dut relâcher " à la rade de Honque[1] " où elle demeura près de huit jours, jusqu'au retour du beau temps. Après avoir repris la mer, la flotte rencontra un navire hollandais, qui fut arrêté et examiné, car son équipage paraissait être composé de pirates, puis relâché.

Après " cinq ou six semaines " de marche, les navires arrivèrent " favorablement sur le grand banc où tous les matelots ayant la ligne en main pêchèrent quantité de morues pour leur rafraîchissement, car les salines que l'on a pour tout mets en mer, lassent extrêmement. Après quoi ils abordèrent les îles d'Anticosti, auxquelles ayant mouillé l'ancre, les Pères, avec tout le reste de l'équipage, descendirent à terre, louèrent Dieu, puis ayant planté une croix, au nom de Jésus qui les avait là conduits, se rembarquèrent et tirèrent droit aux îles Percées où ils trouvèrent un navire de ceux qui étaient partis de Dieppe avec eux, lequel, s'étant senti bon voilier pour esquiver l'ennemi, avait pris seul le devant à l'issue (sortie) de la Manche, pour arriver des premiers à la pêche, comme il fit[2]. "

De Percé les navires se dirigèrent vers Gaspé. C'est là que des Sauvages apprirent au sieur de Roquemont l'arrivée à Tadoussac " de quatre ou cinq grands vaisseaux anglais[3]. " Un conseil de guerre fut tenu. Il fut décidé qu'on se battrait énergique-

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 946. Il faudrait probablement lire la Hougue.
2. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 949.
3. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 949.

ment si les ennemis commençaient l'attaque. Mais auparavant, les chefs de la flotte " avisèrent d'envoyer une chaloupe de 10 à 12 hommes à Québec par des lieux détournés, sous la conduite d'un nommé Desdames, pour avertir le sieur de Champlain de leur arrivée et qu'ils lui portaient de quoi ravitailler l'habitation de toutes choses nécessaires, et de la peine où ils se trouvaient, afin qu'ils se tint lui-même sur ses gardes[1], " si déjà, il n'avait pas été obligé de se rendre à l'ennemi; car il paraît par le récit de Champlain que des Sauvages avaient déclaré les Anglais maîtres de Québec.

Nous avons rappelé dans un précédent chapitre que la réponse faite par Champlain au général Anglais avait déterminé celui-ci à renoncer au projet de prendre Québec. La flotte anglaise redescendait le fleuve, tandis que Desdames le remontait en chaloupe. Il aperçut les navires ennemis, et leur échappa en tirant son embarcation à terre. Les Anglais étant passés, il reprit sa course vers Québec. Bientôt Champlain vit arriver " une chaloupe où il y avait dix matelots et un jeune homme appelé Desdames pour leur commander, qui venait nous apporter nouvelle de l'arrivée du sieur de Roquemont à Gaspé. " Celui-ci " apportait toutes commodités nécessaires et quantité d'ouvriers et familles qui venaient pour habiter et défricher les terres, y bâtir et faire les logements nécessaires[2]."

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 950.
2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1164.

Desdames dit aussi à Champlain qu'après avoir dépassé la flotte anglaise, lui et ses matelots avaient entendu des " coups de canon, (ce) qui leur fit croire que les vaisseaux anglais avaient fait rencontre des nôtres[1]. " Desdames ne se trompait pas. Les deux flottes se rencontrèrent dans le fleuve. Il n'entre pas dans le cadre de notre récit de décider si le sieur de Roquemont rechercha le combat alors qu'il aurait dû l'éviter ; constatons seulement avec Sagard qu'il y eut " une très furieuse batterie de part et d'autre, les uns pour empiéter, les autres pour se défendre, mais à la fin les Anglais obtinrent la victoire sur les Français qui se défendirent fort vaillamment[2]. "

Le sieur de Roquemont se rendit aux conditions suivantes : " qu'il ne serait fait aucun déplaisir aux Pères Jésuites ni aux Pères Récollets. Que l'honneur des femmes et des filles leur serait conservé. Qu'ils donneraient passage, vivres et vaisseaux à tous ceux de l'équipage qui devaient retourner en France[3]. " Quant à la cargaison des navires elle revenait aux vainqueurs.

Les Jésuites et les Récollets, les capitaines, l'amiral et le vice-amiral et plusieurs autres Français de marque furent embarqués dans les navires anglais qui mirent à la voile et se rendirent d'abord aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon où l'ennemi s'empara de quatre vaisseaux basques de Saint-Jean-

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1167.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 951.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 952.

de-Lus, chargés de morues. Les matelots, pour ne pas être pris, avaient fui dans les bois.

Les Anglais firent un riche butin. Et comme leurs navires étaient trop chargés, ils ne trouvèrent rien de mieux à faire que de débarquer les deux Récollets, un parisien nommé Le Faucheur, sa femme, ses cinq enfants, une autre femme et ses trois filles, le chirurgien Robert Giffard et une quinzaine de matelots ; " de tous lesquels, dit Sagard, ils (les Anglais) n'eussent pu espérer une once de bonne monnaie, ayant perdu dans la flotte tout le peu de bien qu'ils avaient embarqué sous l'espérance de s'habituer au Canada pour y vivre eux et leur famille le reste de leur vie[1]. " Un des navires pris aux basques leur fut laissé avec des vivres pour pouvoir retourner en France.

Mais une nouvelle disgrâce les attendait. Les Basques survinrent et reprirent leur navire. " On dit, écrit Sagard, qu'on peut reprendre son bien où il se trouve. Ces Basques avaient donc raison de reprendre le leur en ce navire qui leur avait été ôté par les Anglais[2]. "

Finalement les Basques donnèrent une chaloupe aux matelots qui se rendirent à Plaisance en Terre-Neuve où des navires français les recueillirent. Quant aux deux Récollets, le parisien, sa femme et leurs enfants, ils furent enfin admis par les Basques dans leur vaisseau. Il fallut " près de cinq semaines pour radouber le navire.

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 953.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 954.

Le départ se fit " environ la mi-septembre[1]. "

Bientôt une furieuse tempête rendit la navigation périlleuse. " Tout ce que nos religieux pouvaient faire dans cette extrémité était de prier Dieu et d'induire tous les autres d'en faire de même et de se mettre en bon état[2]." Mais un vœu fut fait au séraphique Père saint François d'Assise, et la tempête cessa.

La tourmente avait fort éloigné le navire de sa route. Quand le calme survint, les malheureux passagers s'aperçurent qu'ils étaient en face des terres d'Espagne. A ce moment, un vaisseau de pirates Turcs dépêcha vers eux une chaloupe pour les aller aborder. Ce que voyant, ils mirent une de leurs embarcations à l'eau, sautèrent dedans et à force de rames esquivèrent les Turcs, leur laissant cependant le navire et le peu qu'il contenait ; le navire fut brûlé.

Les deux Récollets et leurs compagnons d'infortune arrivèrent enfin à Bayonne en Galice, où le gouverneur et sa femme les reçurent et les hébergèrent durant huit jours. Après ce repos bien nécessaire, les Pères Daniel Boursier et François Girard prirent le parti de rentrer en France par la voie de terre en passant par Saint-Jacques de Compostelle ; Le Faucheur et les siens firent route avec eux. A Compostelle, ils " furent visiter l'église du saint (saint Jacques), se recommandant à ses intercessions et ouïrent une très ravissante musique qui les con-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 957.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 957.

sola tous intérieurement, pour être la meilleure qu'ils eussent jamais ouïe à ce qu'ils m'ont assuré," écrit Sagard[1].

Le clergé de la ville, l'évêque le premier, auquel ils firent visite, les assistèrent durant les huit ou neuf jours qu'ils passèrent auprès du sanctuaire célèbre.

" Après s'être tous bien reposés et (avoir) repris haleine, ils prirent congé des prélats et seigneurs leurs bienfaiteurs avec les humbles remercîments dus à personnes si charitables et pieuses et se mirent en chemin pour Colonne, pour de là prendre la mer et être au plus tôt en France[2]. "

Dans cette ville, ils furent très bien reçus par le gouverneur et sa femme, " avec une telle magnificence, qu'ils furent servis à plats couverts et ensuite la comédie[3]. "

Le lendemain matin ils allèrent faire un petit pèlerinage à l'église des Récollets de cette ville, où se vénérait une image de la Sainte Vierge, célèbre par ses miracles.

Pour nous dire que nos voyageurs ne devaient pas seulement faire des pèlerinages, mais aussi songer au retour chez eux, Sagard écrit : " les dévotions sont très bonnes, mais il faut encore penser de son retour au logis, car après avoir vu Marie, il faut voir Marthe et descendre de l'échelle de Jacob avec les anges, pour y remonter avec eux ;

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 960.
2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 961.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 961.

c'est le train de notre vie et le soin de nos pensées qui montent à Dieu et reviennent à nous. O mon Dieu, il faut avoir un œil pour voir votre grandeur et un autre pour considérer notre bassesse[1]. "

Au port, aucun navire ne partait pour la France. Le gouverneur " fit préparer son brigantin et conduire exprès jusques à la ville de Har " les deux Récollets et leurs compagnons d'infortune, avec ordre de les loger " dans la maison de la ville " et de leur fournir tout le nécessaire, durant les quinze jours qu'ils y séjournèrent, ne trouvant pas de navire qui les conduisit en France.

Ils reprirent alors leur route à pied jusqu'à Fourolle[2] où une pinasse de Bayonne, dans laquelle ils prirent passage, devait enfin les conduire en terre française; mais une tempête les força de relâcher à Saint-Symphorien où ils passèrent trois ou quatre jours et reprirent le chemin de leur patrie par la voie de terre jusqu'à la ville de Domide où ils furent entourés de tous les services de la charité durant six semaines qu'ils furent contraints d'y demeurer, parce que trois d'entre eux étaient tombés malades. Dès qu'ils furent rétablis, il fallut se remettre en marche à pied jusqu'à Chichian où un navire marchand, qui faisait cargaison d'oranges à destination de Nantes, les prit à son bord. Une nouvelle tourmente fit atterrir le navire aux Sables-d'Olonne, en Vendée. C'était la délivrance. Les deux Ré-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 964.

2. C'est l'orthographe suivie par Sagard. Le nom moderne est Ferrol, de même que Har s'écrit Ares.

collets se séparèrent en cet endroit de la famille Le Faucheur et se dirigèrent sur Paris.

Les Pères Jésuites, prisonniers de Kirke et conduits en Angleterre, furent " dirigés sur la Belgique, à la demande de Marie de Médicis et sur l'ordre de sa fille, Henriette, reine d'Angleterre[1]. " Le Père Noyrot, qui, nous l'avons dit, avait équipé un navire à ses frais, avait essayé lui aussi d'entrer dans le Saint-Laurent, mais se voyant découvert par l'ennemi, se hâta de fuir et ne crut pouvoir mieux faire que de revenir en France.

L'Eglise du Canada, qui avait tant besoin de nouveaux missionnaires, fut ainsi privée de ceux que les Récollets et les Jésuites lui avaient destinés. La colonie, de son côté, se trouva frustrée de secours matériels absolument nécessaires ; c'était l'annonce et le commencement du désastre prochain qui allait s'abattre sur la Nouvelle-France.

1. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, I, p. 169.

CPAPITRE XXXVIII

PRISE DE QUÉBEC

L'ANNÉE 1629 se leva sombre et triste sur la Nouvelle-France. Champlain, toujours au poste, s'efforçait par tous les moyens possibles de soulager la misère commune ; en même temps, il s'ingéniait à faire durer le peu de vivres dont il pouvait disposer, il enseignait à ses compagnons d'infortune que " c'était meilleur (de) pâtir doucement, que (de) manger tout en un coup, puis mourir de faim ; c'est ce que je remontrais à tous nos gens, dit-il, (afin) qu'ils prissent patience attendant notre secours[1]. "

A partir de mai 1629, les légumes firent défaut. On ensemença bien les terres déjà préparées, mais il fallait attendre le temps de la récolte. Ainsi que l'écrit Champlain : " le mal... était de pouvoir vivre (en) attendant le mois d'août, pour faire la cueillette des grains ; il fallait avoir de quoi passer trois à quatre mois ou mourir ; notre recours, bien que misérable, était d'aller chercher des herbes

1. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1173.

et racines et vaquer à la pêche de poisson[1]. "

Sagard décrit aussi la misère des Français : " le mois de mai s'écoula sans que l'on entendit aucune nouvelle de France, ce qui mit en peine tous les hivernants à qui les dents croissaient comme l'herbe en bonne terre, faute d'avoir de quoi les employer, car selon leur calcul, il devait être arrivé quelques navires dès le commencement du mois, et (cela) eût été bien nécessaire, à ce coup que tous les vivres défaillaient ; car de sept écuelles de grain que le sieur de Champlain avait ordonné par semaine[2], dès le Noël passé pour chaque personne de l'habitation, il en fallut retrancher plus de la moitié et courir les bois jusques cinq ou six lieues loin, pour trouver des racines de bon manger, car celles des environs de Québec avaient été toutes consommées[3]. "

En ce mois de mai, Champlain eut recours à la générosité et charité des Jésuites et des Récollets. A l'endroit de ces derniers il dit : " Je fus visiter le Père Joseph de la Roche, très bon religieux, pour savoir si nous pourrions espérer du secours de leurs grains, s'ils en avaient de trop et que n'en eussions de France ; il me dit que pour ce qui était de lui il le ferait et y consentirait, qu'il en fallait donner avis au Père Joseph Le Caron, gardien, et qu'il lui en parlerait[4]. "

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1174.
2. Cela faisait d'après Champlain " 7 onces de farine de pois par jour. " *Œuvres*, p. 1184.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 975, 976.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 1184.

Sagard nous rapporte un autre détail prouvant bien que les missionnaires prenaient part à l'épreuve générale et accèdaient volontiers aux désirs de Champlain pour la diminuer. Celui-ci " pria le Père Joseph de lui prêter un coin de notre terre à essarter, ce qui lui fut non seulement accordé, mais d'en prendre où il voudrait, même celle que nos religieux avaient désertée cette année-là, qu'il accepta, et y fit travailler son serviteur.

" Le sieur Corneille, commis du sieur de Caen, en demanda aussi et y vint travailler lui-même, puis quatre autres personnes, lesquelles nous accommodâmes d'une autre bonne étendue de terre, et dès lors ces messieurs commencèrent à connaître en effet qu'ils devaient (auraient dû) avoir suivi notre premier conseil, qui avait toujours été de labourer les terres, et crurent alors combien nos religieux avaient eu de peine à accommoder icelles desquelles ils (ces messieurs) jouissaient à présent du fruit par leur bénéficence (des Récollets)[1]. " Rien de plus exact. Si les marchands avaient eu le même idéal que Champlain et les Récollets, depuis longtemps déjà la colonie eût été à même de se garantir pour le moins de la famine, par les produits de la terre, défrichée et cultivée sur une vaste étendue.

Champlain, après avoir dit que " la déploration la plus sensible... était de voir quelques pauvres ménages chargés d'enfants qui criaient à la faim après leur père et mère qui ne pouvaient fournir à

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 977, 978.

leur chercher des racines, car malaisément chacun en pouvait-il trouver pour manger à demi leur soûl, dans l'épaisseur des bois, à quatre et cinq lieues de l'habitation, " fait lui aussi et avec indignation le procès des anciennes sociétés. Il leur reproche de n'avoir pas " voulu donner moyen de cultiver des terres, ôtant par ce moyen tout sujet d'habiter le pays, " d'avoir contrecarré de plusieurs manières ceux qui comme Hébert se vouèrent à l'agriculture[1].

Le mal était fait, les hivernants en subissaient les suites déplorables. Plusieurs Sauvages firent preuve en ces occasions d'un dévouement sincère aux Français. Il faut signaler en particulier Choumin que nous connaissons depuis longtemps. Nommons aussi Neogabinat[2] qui, n'ayant rien, conduisit le Père Joseph à la chasse des loups marins non loin de l'île aux Coudres. Ils firent deux bonnes prises qu'ils ramenèrent à Québec.

Le 17 juillet, les Hurons arrivèrent avec les Français qui étaient dans leur pays, y compris le Père de Brébeuf. Les pauvres affamés de Québec n'en retirèrent presque aucun profit. Champlain prenait patience, comptant sur la récolte qui promettait. Il faut citer ce qu'il en dit, afin d'avoir une idée de ce qui avait été accompli en fait de culture. La veuve Hébert et son gendre " avaient quel-

1. Champlain, *Œuvres*, pp. 1187, 1188.

2. L'abbé Laverdière remarque que ce Sauvage est le même que celui appelé par Champlain Onagabémat, *Œuvres*, p. 1216, et dans les *Relations des Jésuites*, Négabamat. *Relation de 1638*, pp. 4, 18.

ques six à sept arpents de terre ensemencés.

" Pour ce qui était des Révérends Pères Jésuites, ils n'avaient que de la terre défrichée et ensemencée pour eux et serviteurs au nombre de douze, ne nous en pouvant aider, comme je crois qu'ils eussent fort désiré.

" Les Pères Récollets avaient beaucoup plus de terres défrichées et ensemencées et n'étaient que quatre[1], promettant que s'ils en avaient plus qu'il ne leur faudrait en quatre ou cinq arpents de terre ensemencée de plusieurs sortes de grains, légumes, racines et herbes potagères, qu'ils nous en donneraient[2]. "

On était rendu à la mi-juillet et personne à Québec n'avait encore entendu dire que des navires d'Europe fussent entrés dans les eaux canadiennes. Aussi Champlain n'attendait plus de vaisseaux soit français, soit anglais[3]. Pour lui, il croyait que si les cent associés avaient équipé des navires pour secourir la colonie, ils avaient dû le faire en mars, afin de prendre les devants sur l'ennemi, et seraient arrivés depuis assez longtemps. Quant aux Anglais, puisqu'ils n'étaient pas arrivés, ils devaient supposer que la colonie, ayant eu le temps de recevoir du renfort, serait en état de résister à l'attaque, et dès lors " qu'il n'y avait rien à faire pour eux sinon traiter quelques pelleteries à Tadoussac[4]."

1. Il y avait quatre religieux, mais ils devaient avoir aussi quelques hommes à leur service.
2. Champlain, *Œuvres*, pp. 1219, 1220.
3. Champlain, *Œuvres*, p. 1220.
4. Champlain, *Œuvres*, p. 1220.

Entre autres expédients employés par Champlain pour ne pas exposer ses gens à mourir de faim, il faut signaler ses démarches auprès de diverses nations sauvages pour leur faire accepter un certain nombre de Français dans leurs villages.

C'est ainsi que les Gaspésiens promirent d'en nourrir vingt. Le 26 de juin, trente personnes, sous la conduite de Boullé, beau-frère de Champlain, partirent de Québec dans une barque assez mal équipée et fort mal approvisionnée, appelée *La Coquine*, de douze à quatorze tonneaux, d'après Sagard[1], de sept à huit d'après la déposition faite par Champlain en Angleterre[2]. Vingt de ces personnes avaient accepté d'aller vivre avec les Sauvages de la Gaspésie ; les autres chercheraient passage à bord des navires de pêche, s'ils en trouvaient, sinon ils tenteraient la traversée sur leur frêle embarcation.

La Coquine longeait les côtes du golfe Saint-Laurent à la recherche de quelque navire, lorsque Boullé rencontra Emery de Caen à bord d'un vaisseau chargé de provisions pour Québec. " La joie qu'ils eurent l'un et l'autre de cette rencontre ne fut pas petite, car si le dit de Caen fut consolé (en) entendant que tous se portaient bien à Québec, à leur débilité près, les autres furent encore plus réjouis de leurs secours et d'apprendre que le sieur de Razilly était en chemin avec ordre du roi de venir combattre l'Anglais et sauver le pays[3]. "

1. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 980.
2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, p. 1415, pièces justificatives, N° 11.
3. SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 983.

Puisque les secours arrivaient, Boullé, renonçant à son périlleux voyage, tourna le cap vers Québec pour y porter la bonne nouvelle, avec les vivres et munitions que de Caen lui remit.

Mais sur ces entrefaites, des Sauvages apportèrent la nouvelle que des navires anglais étaient entrés dans le fleuve. Boullé se mit aussitôt en route ; le lendemain matin, il aperçut un grand navire tirant après lui une barque; impossible de savoir de quel pays il venait. Au lieu de continuer sa course, Boullé voulut savoir s'il était ami ou ennemi. Les Anglais l'aperçurent, et, pour le tromper, lui firent signe avec le chapeau, l'invitant à s'approcher. Cette manœuvre parut louche. Tout-à-coup, la barque fut détachée du navire et dirigée vers *La Coquine.* Les Français prirent aussitôt la fuite et auraient échappé à l'ennemi si les Anglais n'avaient pas dépêché " une double chaloupe avec vingt-cinq hommes, tous frais et gaillards, qui en moins de trois heures les atteignirent, prirent la barque et les firent tous prisonniers.

" Les Anglais furent extrêmement aises de cette prise et d'apprendre de nos hivernants l'état de Québec, (ce) qui leur donna l'espérance de s'en rendre bientôt les maîtres[1]. "

" Un jeudi matin, 19ème jour de juillet 1629, que l'on croyait l'ennemi plus éloigné, arriva fortuitement de Tadoussac au logis des Révérends Pères Jésuites, le fils d'un Sauvage nommé la Nasse, autrement Manitourcharche[2], cabané proche

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 985.
2. Manitougatche. *Relations des Jésuites*, 1633, pp. 3, 9; 1634, p. 5.

la maison des dits Pères et leur dit que trois navires anglais paraissaient proche l'île d'Orléans[1]. "

" Lorsque ces nouvelles vinrent, écrit Champlain, j'étais seul au fort; une partie de mes compagnons étaient allés à la pêche, les autres chercher des racines, mon serviteur et les deux petites filles Sauvagesses[2] y étaient aussi. Sur les dix heures du matin, une partie se rendit au fort et à l'habitation ; mon serviteur, arrivant avec quatre petits sacs de racines, me dit avoir vu les dits vaisseaux anglais à une lieue de notre habitation, derrière le cap de Lévy[3]. "

Le Père Joseph Le Caron, averti lui aussi, partit de Notre-Dame-des-Anges, avec un Frère, pour aller à l'habitation se concerter avec Champlain. A mi-chemin, il rencontra le Père de Brébeuf portant un ordre de Champlain et de du Pontgravé aux Récollets et aux Jésuites, d'avoir à se rendre tous au fort Saint-Louis[4]. L'alerte était générale et les hommes se portaient sans retard aux postes qui leur étaient assignés. " A ce qu'on disait, il y avait encore de la poudre pour tirer jusqu'à huit ou neuf cents coups de mousquets et seulement deux ou trois volées de canon[5] " ; ce qui ferait, semble-t-il, un peu plus que les trente ou quarante

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 986, 987.

2. Nous avons déjà parlé de ces jeunes Sauvagesses, au nombre de trois, l'une d'elles, appelée la Foi, était retournée en son pays. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 1001.

3. Champlain, *Œuvres*, p. 1221.

4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 987.

5. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 987.

livres dont parle Champlain[1] ; mais pour supporter un siège c'était trop peu.

Sur le fleuve apparut une chaloupe avec drapeau blanc, Champlain hissa un drapeau semblable sur le fort. La chaloupe aborda et un gentilhomme Anglais mit pied à terre et remit à Champlain une lettre de Louis et Thomas Kirke. Le Général David Kirke était resté à Tadoussac.

" Avant l'ouverture de la lettre, le sieur de Champlain envoya prier le Père Joseph de la Roche de lui servir d'interprète et répondre au gentilhomme Anglais qui entendait la langue latine et non point le français[2]. "

Les Kirke mandaient que David, leur frère, assurait Champlain de son amitié, qu'il connaissait très bien les nécessités de la place, que le fort et l'habitation devaient être rendus après une capitulation honnête et raisonnable.

Il fut répondu le même jour, c'est-à-dire le dix-neuf juillet, qu'en effet Québec n'avait pas reçu les secours espérés, que l'offre d'un accord était acceptée et que les arrangements seraient faits le lendemain. La lettre signée par Champlain fut remise au gentilhomme anglais.

" Ce gentilhomme ayant ses réponses, fut interrogé mais un peu tard, remarque justement Sagard, s'il y avait guerre entre la France et l'Angleterre, à quoi il répondit que non. Pourquoi donc, dit le sieur de Champlain, venez-vous nous troubler ici,

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1215.
2. Sagard, *Hist. du Canada*. p. 988.

puisque nos princes sont en paix ? Puis le sieur de Champlain demanda au Père Joseph de la Roche d'Aillon s'il agréerait d'aller trouver les capitaines Anglais pour savoir d'eux leur dernière résolution et ce qu'ils avaient envie de faire, ce qu'il accepta fort volontiers, et partit en même temps dans une chaloupe[1]. "

Le Récollet fut bien reçu par les Anglais. Louis Kirke lui demanda les motifs de sa visite. Le Père Joseph lui fit remarquer que les rois de France et d'Angleterre étaient en paix, et lui demanda quel dessein l'avait porté lui et les siens à venir menacer les Français. Pour réponse, Kirke exigea la remise, ce jour-là même, du fort et de l'habitation. Le Récollet demanda du délai sous prétexte que plusieurs des principaux Français étaient absents et qu'il fallait les consulter. Le capitaine Anglais, trop bien renseigné, lui dit qu'en effet plusieurs des Français étaient dans les bois y cherchant leur nourriture ; que Boullé avait été pris et que les nécessités de Québec leur avaient été dévoilées par ses hommes.

Le Père de la Roche d'Aillon demanda alors huit jours. " Non, dit le capitaine Thomas, vice-amiral, je m'en vais présentement ruiner l'habitation à coups de canon ; et son autre frère : Monsieur, je veux aujourd'hui coucher dans le fort, autrement je ferai des dégâts dans le pays. Le Père leur dit : Doucement, Messieurs, vous vous pourriez bien tromper si vous pensiez vous hâter

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 989.

de la sorte, d'autant plus qu'il y a dans ce fort-là environ cent hommes, tous bien armés, résolus de vendre chèrement leur vie, et peut-être y trouverez-vous la mort et des disgrâces pour des victoires. C'est pourquoi avisez à ce que vous avez à faire, car je vous puis assurer qu'ils ne manqueront pas de courage et sitôt que je serai à terre, vous en verrez l'expérience, pour ce que gens à qui on veut ôter injustement et les biens et la vie, ont le courage et la force double, avec le sang échauffé qui leur efface et lève toute crainte de la mort et ne leur laisse aucune appréhension de quelque mal que ce soit, c'est pourquoi je vous dis derechef que leur attaque vous sera dangereuse[1]. "

" Le capitaine Louis, écrit à ce propos le Dr N.-E. Dionne, parut légèrement déconcerté devant la parole ferme et presque menaçante du Père, et après avoir consulté les principaux de la flotte, il fit appeler le religieux au milieu du conseil de guerre et là l'amiral lui posa son ultimatum : Champlain devra se rendre sur l'heure, mais il aura le privilège de dresser lui-même les articles de la capitulation. On lui accordait trois heures pour lui permettre de donner une réponse[2]. "

Champlain prit certainement la décision la plus sage en capitulant sans combat. Il y eut des mécontents, cela ne peut étonner personne. Les hommes venus des Hurons avec quantité de fourrures devaient craindre sans nul doute la rapacité du vain-

1. Sagard, *Hist. du Canada*, pp. 989, 991.
2. Dr N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, ii, p. 208.

queur, mais que pouvait faire Champlain, sans vivres, avec bien peu de munitions de guerre, alors que l'ennemi était là, devant lui, avec trois navires, sans compter les forces laissées en réserve à Tadoussac ? Champlain et du Pontgravé rédigèrent les articles de la capitulation de manière à protéger tous les intérêts ; mais les Anglais les réduisirent de beaucoup. Voici en résumé ce que Louis et Thomas Kirke imposèrent à Champlain : David Kirke fera voir la commission du roi d'Angleterre. Le passage sera assuré à tous pour l'Angleterre et de là en France. Champlain ne pourra emmener ses deux sauvagesses. Les chefs de l'habitation sortiront avec armes, habits et pelleteries leur appartenant, mais les autres n'emporteront que leurs habits et une robe de castor chacun. " Et pour le fait des Pères, ils se contenteront de leurs robes et livres[1]. "

" Ayant arrêté les articles, écrit Champlain, ils nous renvoyèrent la chaloupe, nous priant de la dépêcher au plus tôt pour savoir si nous accepterions leurs articles, à quoi nous avisâmes, nous étant assemblés pour résoudre ce que l'on pourrait faire en ces extrémités, et ne pouvant pas mieux, nous résolûmes de prendre la composition[2]. "

Le lendemain, vendredi, 20 juillet 1629, environ les neuf heures du matin, Champlain se rendit à bord d'un des navires anglais. Les articles de la capitulation furent signés. Peu après les Anglais

1. Champlain, *Œuvres*, p. 1227.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1227.

mettaient pied à terre à Québec. Sur la demande de Champlain, Louis Kirke mit des soldats en sentinelle auprès de l'église, du couvent des Récollets, de la résidence des Jésuites et de la maison de la veuve Hébert et de son gendre Guillaume Couillard.

Les Jésuites furent pillés quand même. Deux misérables transfuges Français avaient fait croire aux Anglais qu'ils trouveraient chez eux des fourrures. " Le chef Kirke et le ministre luthérien se réservèrent pour leur usage quelques-uns des plus beaux volumes de leur bibliothèque et trois ou quatre tableaux[1]. "

Les Récollets furent moins molestés. Il leur fut cependant dérobé " un calice d'argent doré[2] " dont on se servait à la chapelle de Québec et qui avait été donné par Anne d'Autriche.

" Le dimanche matin, les Anglais posèrent les armes d'Angleterre à l'habitation et au fort[3]. "

Il semble que ce jour-là, dimanche, la messe fut encore célébrée ; Champlain nous dit qu'il demanda à Louis Kirke " permission de faire célébrer la sainte messe, ce qu'il accorda à nos Pères[4]. "

Champlain, les Jésuites et un bon nombre de Français furent conduits sans retard à Tadoussac.

1. Dr N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, II, p. 217. Et aussi Champlain, *Œuvres*, p. 1271. Au sujet du ministre protestant, Champlain dit qu'il alla aussi " voir les Pères Récollets ; de là s'en retourna à l'habitation. "

2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 997.

3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 997.

4. Champlain, *Œuvres*, p. 1229.

Les Récollets eurent la liberté d'habiter à Notre-Dame-des-Anges jusqu'au 9 septembre[1]. Les Récollets n'eurent pas trop à se plaindre des Kirke. " Quinze jours après la prise de Québec, le général Kirke fut visiter notre couvent où il fit la collation et protesta à nos religieux que si le conseil d'Angleterre n'en eût autrement ordonné, il les eût laissés dans le pays poursuivre la conversion des Sauvages...

" De plus il leur accorda de dire la sainte messe tous les jours dans notre chapelle, et n'ayant point de vin, le capitaine Louis, son frère, ne voulut point qu'on en usât d'autre que du sien qu'il nous envoyait fort librement et nous visitait aussi souvent étant bien aise qu'on lui rendît la pareille[2]. "

Durant le temps qu'ils passèrent encore dans leur cher couvent, les Récollets s'appliquèrent à mettre leurs effets en sûreté. Ils en cachèrent dans la terre et dans les bois; " le surplus de nos ornements fut serré dans une caisse de cuir en un lieu à part fort décemment[3]. " Sagard en donne la liste : un calice d'argent doré, se démontant en trois pièces, avec son étui, une chasuble de taffetas de Chine, deux aubes, 4 amicts, quelques ceintures, les coussins, le devant d'autel de camelot vert, deux burettes d'étain, 4 serviettes, le fer à faire les hosties avec

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 1001. Il n'est donc pas exact d'écrire comme le fait le Père de Rochemonteix : " Peu de jours après (la capitulation) Champlain, les Récollets, les Pères Massé, de Nouë et de Brébeuf sont à Tadoussac. " *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 174.

2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 1000.

3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 1002.

les outils pour les couper. Il y a aussi un corporalier avec deux corporaux, un voile de taffetas et deux nappes d'autel[1]. " Enfin la cloche de la chapelle de Québec était aussi aux Récollets ; elle venait de leur couvent de Paris. Quand les Français reprirent le Canada en 1632, ils retrouvèrent ces ornements et les firent servir de nouveau au culte.

Il paraît que les Récollets auraient pu les emporter en France, mais, comme le dit Sagard, ils ne le firent point, parce qu'ils étaient persuadés que le Canada serait rendu à la France et qu'ils y reviendraient alors. " Ils se contentèrent de passer seulement deux coffres[2]. "

" Le neuvième jour de septembre 1629, " les Anglais " firent partir le petit navire, pour la dernière fois, dans lequel s'embarqua le sieur du Pont, le reste des Français[3], et tous nos pauvres religieux qui se rendirent à Tadoussac[4]. "

Qui nous dépeindra les sentiments de nos Récollets à ce moment funeste ! Qui nous dira en particulier les souffrances du Père Le Caron qui avait voué sa vie aux missions canadiennes. Depuis

1. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 1002.

2. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 1001. Le Père de Rochemonteix écrit à tort, au moins pour ce qui regarde les Récollets : " Ornements, vases sacrés, linge et papiers des religieux, tout reste aux mains des Anglais. " *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 173.

3. De ceux qui devaient s'en retourner, car il resta à Québec plusieurs familles françaises formant une population d'environ trente âmes.

4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 1001.

près de quinze ans, il défrichait cette portion de la vigne du Seigneur avec un zèle et une persévérance inlassables. Il avait vu commençer ces missions, il assistait maintenant attristé à leur destruction, momentanée, espérait-il, et cette espérance consolait sa douleur.

A Tadoussac, ils retrouvèrent les Jésuites, Champlain, ainsi que Boullé et Emery de Caen. Ces deux derniers avaient été pris par les Anglais vers la Malbaie. Quant au sieur de Razilly, sur lequel les dernières espérances des Français s'arrêtaient encore, il n'arrivait pas et ne devait jamais venir. Avant son départ de France, la paix entre ce pays et l'Angleterre avait été conclue le 24 avril 1629, et la commission du sieur de Razilly avait été révoquée et changée en une autre au Maroc.

Deux autres expéditions pour ravitailler Québec n'arrivèrent pas non plus à destination ; le capitaine Daniel, de Dieppe, parti avec quatre navires et une barque bien approvisionnée, perdit son temps au Cap-Breton et revint en France.

Le Père Noyrot, Jésuite, avait aussi préparé un armement considérable. Le Père Charles Lalemant, le Père de Vieuxpont, le Frère Louis Malot et plusieurs séculiers avaient pris place dans son navire. Malheureusement, une tempête les assaillit et leur fit faire naufrage près de Canseau. Le Père Noyrot y périt ainsi que le Frère Malot et quatorze passagers.

La flotte anglaise de Tadoussac mit à la voile à la mi-septembre. Le 18 octobre, dit Sagard, le 20, d'après Champlain, elle atteignit Plymouth

en Angleterre. On séjourna cinq ou six jours en cet endroit ; là fut connue la ratification de la paix conclue entre la France et l'Angleterre[1] ; " ce qui fâcha grandement Kirke[2]. " Le navire portant les Français repartit le 25 octobre, dit Champlain, et se rendit à Londres, ajoute Sagard ; d'après celui-ci, les Récollets furent embarqués " dans de méchants bachots jusques à Douvres et de là à Calais où ils arrivèrent avec la grâce de Notre Seigneur, le lundi, 29ème jour d'octobre 1629, environ les dix heures du matin, puis de leurs pieds en notre couvent de Paris, où ils rendirent grâces à Dieu qui avait pris soin de leur conservation, auquel soit honneur, gloire et louange au siècle des siècles. Amen[3]. "

1. Le traité de paix fut conclu à Suze le 24 avril 1629 et ratifié le 16 septembre de la même année.
2. Champlain, *Œuvres*, p. 1277.
3. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 1005.

TABLE ONOMASTIQUE

A

Acadie, 46, 108, 284, 285, 314, 435.
Adrien VI, 28.
Afrique, 293.
Ahuntsic, 330, 331, 333, 339.
Aldobrandinus P., Cardinal, 31.
Algonquins, 61, 63, 72, 77, 78, 85, 139, 240, 280, 335, 362, 397, 399, 407, 442, 443, 445, 447.
Allemagne, 11.
Allemands, 227.
Allumettes, île des, 77.
Allumettes, lac des, 77.
Alouette, L', navire, 347.
Alouettes, pointe aux, 177, 179, 233.
Amérique, 8, 21, 48, 105, 145, 197, 314, 423.
Andaracouy, 276.
Andatahouats, 84.
Andatayon, 281.
Angers, 89, 92, 93, 352.
Anglais, 108, 207, 285, 288, 416, 420, 433, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 445, 452, 453, 454, 463, 465, 468, 470, 471, 473, 474.
Angleterre, 435, 458, 464, 467, 468, 470, 471, 472, 474, 475.

Angoiraste, 281.
Anjou, duché d', 89.
Anne d'Autriche, 206, 471.
Anticosti, île d', 231, 451.
Anti-Coton, 323.
Antoine de Tréia, 27, 32.
Antoinette de Bretagne, 92.
Aquitaine, 285, 286.
Arabie, 44.
Aroussen, 276.
Atahaura, 299.
Athéniens, 305.
Attigouautans, 72, 79.
Aubry, Nicolas, 46.
Augustins, couvent des, 6, 7.
Auoindaon, 260, 261.
Avignon, 56, 57.

B

Bacchus, île, 60.
Baillif, Père Georges le, 150, 151, 163, 173, 174, 176, 177, 178, 179, 182, 184, 185, 186, 187, 191, 192, 193, 194, 202, 205, 206, 312, 316, 321, 343, 420, 425.
Basques, 435, 437, 454.
Baumette, 89, 92, 93.
Bayonne, 457.
Bayonne, en Galice, 455.
Beaubien, l'abbé Ch.-P., 37, 53, 54, 263, 332, 335, 337, 338, 339.
Beauchesne, 123, 126.

Beauport, 214.
Bénigne, Père, de Gênes, 27.
Bentivoglio, Guy, 25, 26, 32.
Bernard, saint, 248.
Bethléem, 47.
Binville, Père François Girard de, voir Girard de Binville.
Bonaventure, île, 347.
Bonaventure, saint, 229.
Bordeaux, 292.
Borromée, saint Charles, 142.
Boullé, Eustache, 119, 173, 185, 345, 464, 465, 468, 474.
Boullé, Hélène, 151.
Bourges, 315.
Boursier, Père Daniel, 362, 449, 450, 455.
Boves, Charles des, grand vicaire de Pontoise, 87, 139, 140, 156, 165, 169, 170.
Boyer, 146.
Brébeuf, Père Jean de, 264, 268, 319, 330, 331, 332, 333, 337, 338, 351, 352, 353, 359, 417, 446, 462, 466, 472.
Bretesche, Père de la, 314, 315.
Bretons, 9, 172.
Brie, 88.
Brouage, 3, 4, 5, 224, 226.
Brulé, Etienne, 77. 283, 335, 353.
Buret, Frère Gilbert, 319.
Belgique, 458.

C

Cabir-Coubat, rivière, 139.

Caen, Emery de, 17. 172, 175, 192. 283, 291, 346, 347, 348, 350, 402, 415, 416, 418, 419, 420, 427, 433. 464, 465, 474.
Caën, Guillaume de, 17, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 181, 192, 193, 202, 203, 204, 205, 210, 233. 235, 237, 238, 241, 279, 280. 283, 284, 286, 291, 322, 325, 341, 343, 344, 345, 346, 402, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 433. 461.
Cahiagué, 82, 83.
Calais, 475.
Campbell, Père T.-C., 352.
Canada, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 39, 40, 45, 46, 52, 56, 57, 58, 62, 66, 68, 69, 72, 77, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 105, 106, 107, 108, 111, 112, 114, 127, 128, 131, 132, 134, 137, 139, 140, 142, 144, 145, 146, 149, 156, 159, 163, 165, 169, 170, 181, 187, 189, 190, 192, 194, 195, 197, 199, 200, 201, 206. 207. 209, 221, 222, 227, 235, 241, 263, 280, 283, 285, 290, 295, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 321, 322, 328, 330, 334, 335, 339, 343, 344, 345, 350, 353, 360, 363, 364, 381, 387, 389, 390, 414, 415, 417, 418, 419, 420, 421, 423, 424, 425, 435, 439, 442, 444, 449, 450, 454, 473, 475.
Canadiens, 14, 15, 45, 46.
Cananée, 292.
Canseau, 474.
Cap-Breton, 230, 474.

Capitaine, rocher du, 77.
Capucins, 286, 294.
Caragouha, Saint-Joseph, 80, 81, 82, 84, 253, 254, 257, 260, 261, 351, 352.
Cardon, Père Jacques, 286.
Caribòu, rapide du, 77.
Carmaron, 81.
Caron, voyez *Le Caron.*
Carthagène, 27.
Cartier, Jacques, 46, 60.
Casgrain, l'abbé H.-R., 74.
Castillon, 421.
Catherine, La, Sainte-Catherine, navire, 345, 346.
Chalons, 88, 197, 390.
Champagne, 197, 390.
Champlain, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 20, 22, 24, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 69, 70, 72, 73, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 111, 117, 119, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 137, 140, 141, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 155, 162, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 181, 182, 185, 186, 187, 188, 189, 192, 193, 198, 205, 210, 214, 216, 219, 222, 226, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 240, 242, 253, 272, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 290, 291, 292, 294, 313, 321, 322, 325, 328, 331, 337, 343, 344, 347, 348, 349, 350, 351, 369, 370, 380, 381, 383, 384, 387, 388, 390, 394, 395, 396, 399,

400, 402, 403, 411, 413, 416, 418, 424, 425, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 439, 440, 444, 445, 447, 452, 453, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 474, 475.
Chapouin, P. Jacques Garnier de, 5, 10, 222.
Charité, La, Sauvagesse, 429.
Charité-sur-Loire, 200.
Charlevoix, 70, 415.
Charton, Frère François, 319, 368.
Chartres, 389.
Cheveux-relevés, Sauvages, 247.
Chichian, 457.
Chiméourinion, 382, 399.
Chine, 63, 189.
Choumin, 132, 371, 372, 373, 375, 376, 377, 379, 380, 418, 462.
Cinq-Cents, Collection des, 55.
Clamecy, 201.
Clermont, Collège de, 314.
Cobellutius, Silvio, 31.
Colbert, 55.
Colin, Michel, 86.
Colonne, 456.
Compostelle, saint Jacques de, 455.
Conchionet, 281.
Condé, le Prince de, 5, 9, 138, 142.
Coquine, La, barque, 464, 465.
Cordeliers, 6, 293.
Corneille, 461.
Coton, Père, 319.
Coudres, île aux, 233, 462,

Couillard Guillaume, 111, 115, 385, 431, 471.
Couillard, madame, 199.
Couillard, rue, 111,
Courseron, Gilbert, 185.
Cousin, Père Bernard, 11.
Coutances, 221.
Criette, la, 253, 280.

D

Dablon, 421.
Dampuill, 182.
Daniel, 474.
David, Père Didace, 39, 41, 59.
Denys, Saint, 19.
Dépoin, Joseph, 139, 140.
Deschênes, 151, 225, 233.
Desdames, 234, 452, 453.
Desmaretz, 396.
Desportes, P., 185.
Destouches, 345, 384.
Diamant, cap, 142, 171, 190, 215, 237.
Dieppe, 176, 202, 223, 294, 317, 318, 322, 344, 345, 346, 432, 450, 451, 474.
Dionne, Dr N.-E., 22, 328, 347, 414, 469.
Dolbeau, Père Jean, 6, 39, 40, 41, 47, 50, 53, 57, 59, 72, 86, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 103, 117, 118, 119, 124, 125, 126, 128, 140, 142, 195, 322.
Dolu, 148, 149, 150, 172, 173, 176, 186.
Domide, 457.
Don-de-Dieu, Le, 39.

Douvres, 475.
Duchesne, 421.
Dumay, 173, 177.
Dumoulin, 428.
Duplessis, Frère Pacifique, 6, 41, 43, 72, 96, 103, 115, 117, 121, 125, 128, 132, 137, 140, 145, 164.

E

Ecossais, 124, 125.
Eglise catholique, 6, 11, 12, 28, 30, 45, 86, 97, 111, 118, 170, 308, 330.
Eglise de France, 32.
Eglise du Canada, 25, 28, 32, 89, 99, 139, 170, 201, 235, 297, 307, 308, 309, 364, 458.
Epicerinis, voir Nipissiriniens.
Erié, lac, 353.
Escouachit, 384, 385, 399.
Espagne, 11, 224, 293, 455.
Esperance, L', Sauvagesse, 429.
Etats Généraux, 5, 6, 24, 56.
Europe, 118, 246, 288, 300, 364, 463.

F

Factor, Bx Nicolas, 293.
Faucheur, Le, 454, 455, 458.
Fay, Père Polycarpe du, 287.
Ferland, l'abbé, 192, 193, 446.
Flamands, 61, 280.
Flèche, la, 314.
Fléché, Jessé, 46.
Flèque, la, navire, 346.
Foi, la, Sauvagesse, 429, 466.

Fontiner, Père Louis, 286.
Forière, la, 121, 164.
Fourolles, Ferrol, 457.
Foucher, 431, 433, 434.
Foyer, Père Jacques de la, 286.
Française, rivière, 78, 245.
France, Français, 1, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 20, 21, 26, 27, 38, 39, 42, 45, 50, 56, 57, 58, 59, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 74, 75, 76, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 93, 97, 98, 100, 102, 103, 105, 108, 109, 111, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 146, 151, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 170, 172, 174, 178, 179, 181, 182, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 205, 206, 207, 210, 215, 216, 221, 222, 235, 239, 240, 241, 257, 258, 259, 267, 268, 279, 280, 281, 282, 285, 286, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 297, 300, 303, 309, 310, 311, 312, 323, 324, 325, 327, 330, 333, 334, 335, 341, 242, 343, 352, 353, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 365, 368, 369, 372, 374, 375, 376, 381, 383, 384, 386, 389, 391, 396, 399, 401, 402, 406, 408, 409, 411, 413, 414, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 428, 429, 431, 433, 435, 437, 440, 441, 442, 444, 447, 449, 453, 455, 456, 457, 458, 460, 462, 464, 465, 467, 468, 470, 471, 473, 474, 475.
François, d'Assise, saint, 10, 11, 12, 26, 27, 39, 82, 153, 285, 314, 323, 362, 409, 455.

François Solano, saint, 11.
Franciscains, voir Frères Mineurs.
Franconville, 200.
Frères Mineurs, Franciscains, 11, 14, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 35, 44, 131, 242.

G

Gagnon, Philéas, 435.
Gallemant, Père Placide, 87, 89.
Galleran, Père Guillaume, 199, 200, 201, 204, 205, 206, 209,
Garneau, F.-X., 425.
Garnier de Chapouin, Père Jacques, 5, 10, 222.
Gascoin, 279.
Gaspé, 44, 59, 231, 233, 291, 292, 430, 431, 432, 451, 452.
Gaspé, baie de, 230.
Gaspé, cap de, 231.
Gaspésie, 306, 464.
Gaspésiens, 464.
Gaufette, Frère Jean, 345, 349.
Georgienne, baie, 79.
Gérard, 291.
Germain, Alphonse, 11.
Giffard, Robert, 454.
Girard, 317.
Girard de Binville, Père François, 362, 449, 450, 455.
Gisors, 95, 207.
Gosselin, l'abbé A.-E., 132.
Gosselin, l'abbé Aug., 23, 24, 25, 48, 99, 134, 143.

Goua, 291, 293.
Grande-Bretagne, 436.
Grégoire XIII, 29, 30, 31.
Grenolle, 274, 354, 359.
Groux, J. le, 185.
Guers, 152, 162, 163, 169, 173, 174, 176, 177, 183, 185.
Guines, Frère Modeste, 119, 124, 195.

H

Halart, 175.
Har, Ares, 457.
Harrisse, 17.
Hébert, Anne, 108, 111,
Hébert, Guillaume, 108, 111.
Hébert, Guillemette, 108, 111, 115.
Hébert, Louis, 107, 108, 110, 111, 112, 114, 115, 125, 156, 171, 185, 237, 238, 368, 410, 462.
Hennepin, 354.
Henriette, reine d'Angleterre, 458.
Henry, 428.
Hève, cap de la, 294.
Hochelaga, 61.
Honfleur, 23, 36, 37, 39, 104, 108, 119, 124, 128, 146, 149, 151, 396, 416.
Honque, Hougue, 451.
Hôpital-Général, 114, 115, 142.
Houel, 3, 4, 5, 10, 13, 133, 139, 163, 169, 170, 222, 284, 421.
Huet, Père Paul, 106, 110, 117, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 137, 138, 140, 145, 176, 195, 215, 239.

Hurons, 14, 15, 18, 19, 51, 53, 55, 61, 62, 63, 64, 65, 69, 70, 72, 74, 75, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 94, 95, 100, 134, 135, 136, 198, 199, 206, 216, 236, 240, 241, 242, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 254, 255, 257, 258, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 280, 281, 282, 283, 286, 287, 288, 289. 290. 295. 308, 311. 329. 330. 331. 332, 333, 334, 335, 338, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 359, 360, 361, 362, 385, 387, 390, 441, 446, 462, 469.
Huron, lac, 79, 247, 254.

I

Ignace, saint, 319, 322, 323, 330.
Ihonatiria, 352.
Immaculée-Conception, titulaire, 48.
Immaculée-Conception, mission, 251.
Immaculée-Conception, Province, 4, 24, 226, 284.
Indes Occidentales, 28, 32, 90.
Indes Orientales, 28, 90.
Indiens, 295, 305.
Iroquet, 85.
Iroquois, 51, 61, 63, 65, 73, 82, 83, 164, 195, 196, 198, 199, 250, 265, 306, 332, 335, 358, 385, 390, 391, 392, 394, 395, 396, 397, 403.
Iroquois, lac des, 361.
Iroquois, rivière des, 238, 280, 395.
Italie, 57.

J

Jacques-Cartier, fort, 328.
Jacques-Cartier, pointe, 328.

JAMET, Père Denys, 6, 16, 24, 40, 41, 43, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 60, 62, 66, 67, 68, 69, 73, 74, 87, 88, 92, 103, 105, 106, 111, 138, 142, 149, 150, 151, 152, 156, 157, 160, 164, 165, 185, 238, 239, 246, 424.
JEAN DE SAINT-ANTOINE, 17.
JEAN D'HIERRO, Père, 27.
JÉRÔME, saint, 14.
JÉSUITES, 21, 28, 29, 31, 37, 46, 78, 93, 134, 284, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 330, 335, 341, 342, 343, 344, 345, 350, 353, 363, 364, 378, 384, 403, 413, 414, 415, 416, 424, 444, 449, 450, 453, 458, 460, 463, 465, 466, 471, 474.
JÉSUITES, relations des, 61, 93, 335, 353, 462.
JÉSUS-CHRIST, 14, 18, 19, 47, 72, 91, 112, 168, 230, 262, 293, 306.
JEUNE, Père, Le, 134, 143, 314, 335, 400.
JOACHIMS, rapide des, 77.
JONES, Père A.-E., 80, 351.
JONQUEST, Etienne, 111.
JOSEPH, saint, 307, 308.
JOUBERT, 291.
JOYEUSE, François de, Cardinal, 6, 23, 24, 56, 87, 139.
JOYEUSE, Guillaume de, 56.
JOYEUSE, Père Ange de, Cap., 57.
JULES III, 29.

K

KAKEMISTIC, 365, 366, 367, 369, 406.
KIRKE, David, 435, 441, 458, 467, 470, 475.

Kirke, Louis, 467, 468, 469, 470, 471, 472.
Kirke, Thomas, 467, 468, 470, 472.

L

Lairet, le, ruisseau, 328.
Lalemant, Père Charles, 319, 323, 325, 326, 327, 331, 332, 337, 341, 363, 366, 367, 368, 369, 370, 379, 381, 388, 390, 391, 394, 396, 400, 414, 416, 417, 418, 450, 474.
Lalemant, Père Jérôme, 327, 353, 363.
Langoissieux, Frère Charles, 132, 206, 207, 214, 215, 368, 444.
Languedoc, 182.
Larue, Dr, 48.
Lataignant, 421.
Latour, l'abbé B. de, 48.
Lauzon, de, 422.
Laval, Mgr de, 48, 342.
Laverdière, l'abbé, 37, 84, 284, 369, 370, 387, 435, 462.
Le Caron, Père Joseph, 6, 17, 24, 41, 43, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 64, 65, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 94, 95, 100, 103, 105, 106, 109, 110, 111, 113, 117, 121, 123, 125, 132, 133, 134, 143, 185, 195, 213, 236, 238, 240, 242, 249, 253, 254, 255, 257, 258, 259, 277, 281, 282, 283, 284, 286, 295, 296, 305, 306, 307, 308, 329, 341, 342, 343, 344, 345, 349, 352, 353, 365, 366, 367, 368, 371, 372, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 386, 387, 389, 390,

399, 400, 401, 404, 405, 410, 418, 428, 429, 432, 442, 443, 445, 447, 460, 461, 462, 466, 473.
Leclecrq, Père Chrestien, 25, 48, 49, 55, 79, 80, 82, 87, 88, 94, 98, 99, 100, 106, 108, 114, 117, 121, 128, 140, 141, 142, 150, 186, 192, 193, 198, 199, 200, 206, 209, 210, 239, 296, 306, 311, 312, 313, 315, 316, 318, 324, 325, 333, 334, 343, 388, 416.
Lefebvre, Père Hyacinthe, 89.
Leon X, 28.
LeRoux, Père Valentin, 115.
Lévy, cap de, 466.
Lièvres, île aux, 233.
Lisieux, 396.
Lesage, Marguerite, 433.
Londres, 475.
Loquin, 125.
Louis XIII, 6, 12, 33, 57, 182, 419.
Lude, comte du, 319.
Ludovica, 140.

M

Moustier, P. Arthur du, 17.
Madeleine, la, pinasse, 231, 292.
Madeleine, sainte, 240.
Magellan, détroit de, 63.
Magnan, Pierre, 385, 396.
Mahican-Aticq, 383, 399.
Malbaie, la, 474.
Malot, Frère Louis, 474.
Manche, la, mer, 224, 227, 450, 451.

Manet, Jean, 385.
Manitougatche, voyez Nasse.
Marchena, Père Jean Pérez de, 11.
Marcoussey, comtesse de, 450.
Marennes, salins de, 226.
Marguerite, sainte, 95.
Maroc, 474.
Marsolet, 404.
Martin, voir Mécabau.
Martin, Père Félix, 264, 396, 351, 352.
Massé, Père Ennemond, 314, 319, 411, 417, 472.
Matchidache, baie, 79.
Mathieu, 385.
Mattawan, rivière, 77, 245.
Mécabau, 391, 393, 406, 409, 428.
Médicis, Catherine de, 107.
Médicis, Marie de, 38, 57, 458.
Melun, 200.
Messou, 299, 300.
Metz, 200, 201, 207.
Michaud, 265.
Michel, 432, 441.
Miscou, 280, 285, 347, 435.
Mohier, Frère Gervais, 345, 346, 349, 376, 378, 389, 390, 391, 393, 394, 396, 397, 403, 404, 406, 408, 409, 410, 443, 444, 445, 447.
Montagnais, 41, 61, 63, 64, 80, 91, 95, 131, 143, 195, 210, 213, 216, 218, 222, 265, 283, 349, 362, 368, 369, 371, 375, 390, 391, 394, 395, 397, 400, 403, 428, 440, 445.
Montargis, 86, 200, 221.
Montereau, 200, 201.

Montmagny, de, 400.
Montmorency, chute de, 234.
Montmorency, Henri, duc de, 148, 150, 152, 162, 172, 182, 187, 188, 193, 309, 315, 316.
Montmorency, rivière, 214.
Montréal, 52, 54, 72, 307.
Mont-Royal, 333.
Monts, de, 17, 108.
Montserrat, N.-D. de, 57.
Morbihan, 413.
Morel, 108, 110.
Mothe, de la, 125.

N

Naneogauachit, Louis, 371, 372, 373, 377, 378, 380, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 399, 411, 418.
Nantes, 10, 457.
Napagabiscou, 391, 393, 397, 399, 402, 403, 404, 408, 410, 411, 431, 442, 443, 447.
Narbonne, 57.
Nasse, la, Manitourcharche, Manitougatche, 465.
Navarre, 182.
Néogabinat, 462.
Néptégaté, 391.
Neutres, 80, 84, 352, 353, 354, 356, 357, 359, 361, 446.
Nevers, 199.
New-York, Etat de, 80.
Niagara, rivière, 80.
Nicholas, 185.
Nicolet, rivière, 394.
Nigamon, 124.

Nipissing, lac, 61, 78, 245, 246.
Nipissiriniens, 61, 78, 196, 242, 246, 280, 284, 286, 385.
Normandie, 106, 221, 396.
Normand, 9.
Notre Dame des Anges, 152, 153, 237, 242.
Notre Dame des Anges, couvent et église, 155, 156, 160, 171, 195, 198, 200, 205, 207, 209, 213, 215, 235, 286, 287, 288, 290, 311, 324, 327, 341, 365, 372, 375, 376, 377, 386, 390, 409, 410, 466, 472.
Notre-Dame, monts, 231.
Noue, Père Anne de, 345, 349, 350, 351, 352, 353, 359, 417, 446, 472.
Nouvelle-Angleterre, 420, 425.
Nouvelle-Flandre, 420.
Nouvelle-France, 7, 14, 17, 19, 35, 45, 52, 89, 90, 92, 97, 103, 105, 126, 141, 148, 157, 162 163, 182, 184, 185, 187, 193, 234, 285, 297, 298, 307, 309, 314, 315, 326, 345, 413, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 458, 459.
Nouvelle-France, la compagnie de la, ou des Cent-Associés, 67, 419, 422, 425, 435, 450, 463.
Nouvelle-Hollande, 420.
Noyrot, Père Philibert, 315, 345, 349, 350, 396, 414, 415, 416, 417, 450, 458, 474.

O

Observants, 293.
Oiseaux, île aux, 230.
Olivier, 404.
Ontario, lac, 83, -353, 361.

Ontario, Province d', 80.
Oonchiarey, 249, 251, 252.
Orléans, 60, 89, 90, 92, 93.
Orléans, duc d', 94.
Orléans, île d', 233, 234, 466.
Ossossané, 251.
Otouacha, 79, 81.
Ottawa, rivière, 74, 77, 245.
Ouaroronon, 358.
Ounontisaston, 359.
Ours, tribu de l', 72, 85, 251, 335.
Oustachecoucou, 386.

P

Pape, 4, 10, 25, 26, 27, 57, 222.
Paraguay, 11.
Paris, 4, 5, 6, 7, 9, 24, 25, 32, 35, 56, 58, 88, 94, 105, 106, 119, 137, 138, 143, 148, 223, 287, 294, 296, 309, 312, 314, 317, 321, 325, 343, 345, 414, 421, 458, 473, 475.
Parkman, 8, 77, 79, 82.
Pastedechouan, Pierre-Antoine, 89, 92, 93, 162, 322, 377, 378, 380, 383, 384, 440, 441, 442.
Paul, Jean, 233.
Paul, saint, 91, 114, 204, 234, 305.
Paul III, 29.
Paul V, 25, 26, 27, 29, 31, 32, 118, 119.
Paule, sainte, 373.
Percé, 230, 346, 347, 451.
Père-Joseph, fils de Choumin, 133, 371.
Pérou, 11.
Petun, 354.

Pétuneux, 80, 84, 267, 355, 387.
Piat, Père Irénée, 199, 202, 203, 204, 205, 209, 213, 210, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 290, 291, 294, 295, 306, 309, 312, 315, 316.
Pierre, saint, 32, 126, 234, 308.
Pillet, Charles, 120.
Pilotois, Pirotois, 61, 212.
Pivert, Nicolas, 433, 434.
Plaisance, 454.
Plymouth, 474.
Pointe-aux-Vaches, 232.
Pontgravé, 36, 50, 51, 55, 57, 68, 73, 74, 85, 104, 119, 124, 125, 141, 146, 147, 148, 157, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 186, 205, 216, 291, 292, 293, 348, 396, 444, 445, 447, 466, 470, 473.
Pontoise, 139, 140, 142, 156, 169, 170.
Portneuf, 308.
Port-Royal, 108, 285.
Poullain, Père Guillaume, 140, 145, 176, 195, 196, 197, 198.
Prairies, rivière des, 51, 52, 53, 54, 55, 69, 73, 242, 331, 333, 337, 338.
Presle, Frère Bonaventure de la, 150, 151, 195, 286.
Protestantisme, Protestants, 20, 100, 118, 191, 202, 323, 418, 425, 433.

Q

Québec, 2, 6, 7, 8, 10, 13, 16, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56,

57, 59, 60, 65, 68, 69, 70, 72, 73, 79, 82, 86, 88, 94, 95, 97, 99, 102, 103, 108, 109, 110, 111, 117, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 133, 134, 137, 140, 142, 143, 145, 146, 147, 149, 151, 155, 156, 160, 162, 164, 165, 171, 172, 173, 176, 179, 181, 182, 185, 186, 187, 189, 193, 195, 196, 197, 198, 199, 204, 205, 206, 207, 213, 214, 215, 217, 224, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 242, 247, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 289, 291, 295, 310, 311, 312, 313, 315, 322, 323, 326, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 337, 338, 341, 344, 347, 348, 349, 350, 351, 361, 365, 367, 368, 370, 371, 374, 375, 376, 386, 388, 389, 390, 395, 396, 399, 400, 402, 403, 414, 415, 416, 417, 418, 420, 428, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 437, 439, 440, 443, 445, 446, 449, 450, 452, 460, 462, 463, 464, 465, 467, 468, 471, 473, 474.

R

Ragueneau, Père François, 450.
Ralde, de la, 205, 280, 291, 344, 346, 347, 402, 415, 416, 417, 418, 427, 430, 433.
Razilly, de, 464, 474.
Réalle, la, pinasse, 233, 234.
Ré, île de, 120, 226.
Récollets, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 52, 56, 64, 65, 69, 72, 87, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 96,

100, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 111, 114, 115, 121, 123, 124, 127, 131, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 149, 153, 155, 156, 158, 159, 165, 170, 173, 181, 184, 187, 190, 192, 193, 195, 198, 199, 201, 202, 206, 207, 223, 224, 237, 258, 259, 260, 262, 264, 274, 277, 283, 284, 285, 288, 289, 290, 293, 294, 295, 296, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 330, 335, 336, 337, 341, 342, 352, 363, 364, 375, 376, 378, 380, 381, 385, 387, 388, 389, 413, 421, 422, 424, 425, 428, 434, 441, 449, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 460, 461, 463, 466, 471, 472, 473, 474, 475.

Richelieu, cardinal de, 67, 285, 413, 419, 420, 425, 449.

Richelieu, rivière, 238, 390, 396, 402, 403.

Richer, Jean, 284.

Roche-Héron, Dr de, la, 48.

Rochelle, La, voir Téqueunonquiaye.

Rochelle, La, 9, 118, 224, 226, 426, 450.

Rochelois, 9, 172, 189.

Roche d'Aillon, Père Joseph de la, 18, 319, 322, 330, 331, 332, 333, 337, 338, 351, 352, 353, 357, 390, 445, 446, 460, 467, 468.

Rochemonteix, Père C. de, 314, 318, 323, 325, 349, 351, 352, 446, 472, 473.

Rohan, Pierre de, 92.

Rollet, Marie, épouse de Louis Hébert, 108, 109, 124, 381, 384, 385, 462, 471.

Rome, 4, 23, 24, 25, 26, 29, 32, 139, 422.

Rommier, 175.
Roquemont, de, 421, 423, 450, 451, 452, 453.
Rouen, 9, 23, 24, 35, 57, 119, 139, 143, 147, 148, 206, 283.
Roye, Pierre, 185.

S

Sables-d'Olonne, 457.
Sagard, Frère Gabriel, 14, 15, 18, 19, 24, 25, 37, 39, 40, 41, 43, 44, 47, 61, 75, 78, 82, 86, 87, 89, 90, 91, 97, 110, 112, 119, 120, 128, 134, 135, 136, 159, 160, 165, 190, 194, 202, 204, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 221, 222, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 252, 253, 256, 257, 258, 259, 260, 263, 264, 265, 268, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 280, 281, 282, 283, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 309, 312, 315, 316, 317, 318, 322, 323, 328, 329, 332, 333, 337, 338, 342, 344, 345, 349, 364, 365, 366, 370, 372, 373, 374, 375, 377, 381, 383, 384, 385, 388, 390, 391, 396, 399, 404, 411, 432, 433, 434, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 449, 453, 454, 456, 460, 461, 464, 467, 472, 473, 474, 475.
Saguenay, rivière, 179, 217, 365.
Saint-Charles, rivière, 139, 140, 156, 205, 238, 328, 434.
Saint-Charles, séminaire, 143, 169, 186.

Sainte-Claire, lac, 353, 354.
Saint-Denys, couvent de, 88.
Saint-Denys, église de, 57.
Saint-Denys, province de, 5, 7, 10, 13, 15, 25, 33, 35, 93, 95, 106, 132, 137, 149, 222, 310, 325, 336.
Saint-Denys, ville, 140.
Saint-Etienne, le, navire, 36, 40, 57.
Sainte-Famille, rue, 111.
Saint-Gabriel, voir Téqueunonquiaye.
Saint-Germain, 143, 185.
Saint-Jean-de-Lus, 453.
Saint-Jean, rivière, 286.
Saint-Joseph, voir Caragouha.
Saint-Joseph, lac, 308.
Saint-Laurent, fleuve, 12, 20, 21, 39, 44, 45, 51, 54, 59, 60, 88, 90, 126, 189, 190, 217, 232, 234, 239, 245, 286, 337, 343, 347, 361, 442, 458.
Saint-Laurent, golfe, 437, 464.
Saints-Lieux, 14.
Saint-Louis, fort, 171, 173, 175, 237, 279, 291, 311, 345, 350, 365, 466.
Saint-Malo, 9.
Sainte-Marie-Madeleine, province de, 93.
Sainte-Marie-Majeure, 31.
Saint-Michel, ruisseau, 328.
Saint-Nicolas, voir Toanchain.
Saintonge, 4.
Saint-Pierre-et-Miquelon, 453.
Saint-Pierre, lac, 60, 240, 394, 395.
Saint-Sauveur, 108.
Saint-Siège, 23, 26.
Saint-Symphorien, 457.

Saint-Vallier, Mgr de, 307.
Sallemande, le, navire, 151, 173.
Santein, 199, 204.
Santi-Quaranta, couvent des, 32.
Sault-au-Récollet, 334, 339.
Sault-Saint-Louis, 40, 43, 50, 51, 54, 57, 60, 65, 69, 85, 86, 195.
Sauvages, 12, 15, 16, 17, 20, 40, 43, 51, 52, 57, 59, 61, 64, 65, 66, 67, 69, 73, 74, 76, 80, 91, 94, 96, 97, 98, 100, 102, 105, 111, 113, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 132, 133, 136, 137, 138, 141, 143, 152, 156, 159, 161, 162, 164, 168, 175, 178, 189, 191, 195, 196, 197, 198, 201, 206, 207, 209, 210, 212, 213, 214, 216, 217, 218, 232, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 247, 255, 256, 257, 258, 265, 266, 273, 278, 280, 283, 284, 285, 286, 289, 295, 296, 297, 298, 305, 309, 310, 315, 326, 328, 329, 331, 334, 338, 348, 350, 351, 353, 354, 355, 363, 366, 367, 373, 375, 376, 380, 381, 383, 387, 388, 390, 394, 395, 396, 397, 400, 402, 406, 407, 408, 410, 413, 417, 419, 422, 423, 424, 428, 429, 431, 432, 433, 434, 440, 441, 442, 445, 451, 462, 472.
Sens, 6.
Seudre, rivière, 226.
Sézanne, 88.
Simcoe, lac, 82.
Sixte-Quint, 57.
Sorel, îles de, 60.
Sorel, ville de, 73.
Souharissen, 355.

Squékanéronons, 242, 385.
Sulte, B, 5.

T

Table-a-Rolland, 230.
Tadoussac, 22, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 57, 58, 60, 62, 86, 90, 104, 109, 110, 117, 125, 127, 128, 132, 133, 134, 151, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 192, 195, 205, 206, 210, 216, 217, 231, 232, 233, 279, 280, 291, 292, 298, 311, 330, 348, 350, 402, 430, 431, 433, 435, 437, 441, 451, 452, 463, 465, 467, 470, 471, 472, 473, 474.
Tanguay, Mgr, 197.
Tardif, le, 185.
Taschereau, cardinal, 308.
Tavet, 139, 140.
Tébachi, 124.
Téqueunonquiaye, La Rochelle, Saint-Gabriel, 81, 251, 257.
Terre-Neuve, 108, 229, 230, 450, 454.
Terre-Sainte, 14.
Tessouat, 78.
Toanché, Toanchain, Saint-Nicolas, 82, 351, 352, 362.
Touagainchain, 81.
Tougnes, 396.
Toulouse, 57.
Tour, de la, 285.
Tourmente, cap, 44, 120, 233, 384, 427, 428, 431, 437, 432, 433, 434, 435, 440.

Trégatin, voir Napagabiscou.
Tremblay, Père Joseph du, cap., 119, 285.
Trie, 95.
Trois-Rivières, les, 55, 56, 86, 117, 121, 122, 125, 126, 127, 132, 134, 140, 164, 175, 177, 195, 206, 239, 286, 311, 331, 337, 338, 390, 391, 400, 441, 445, 446, 447.
Trou, l'abbé, 140.
Tsonnantouans, 85, 385.
Tucuman, 11.
Turcs, 292, 455.

U

Ubaldini, Robert, 25.

V

Vallée, la, 354.
Vatican, 25, 26, 31.
Vendée, 457.
Vendôme, 96.
Ventadour, duc de, 315, 316, 317, 321, 343, 348, 415, 420.
Verdun, 150.
Verger, Père Bernard du, 3, 4, 5, 13, 24.
Vernay, du, 280.
Verreau, l'abbé H.-A., 33.
Versailles, 190.
Verte, île, 178.
Vexin, 139.
Victoire, cap de la, 238, 239, 240, 390, 391, 395, 394, 396, 397, 402.

Viel, Père Nicolas, 18, 221, 222, 223, 228, 229, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 242, 246, 253, 258, 277, 280, 281, 282, 289, 292, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 351, 352.
Vieuxpont, Père de, 474.
Vigne, de la, 291.
Villemenon, 150, 173, 176.
Vimont, Père, 314.
Visitation, île de la, 336, 338.
Vosges, 450.

W

Wadding, 31.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
Dédicace		v
Lettre de son Éminence le Cardinal Bégin		vii
Lettre du Révérendissime Père Pacifique Monza, Ministre Général des Frères Mineurs		xi
Préface		xv
Chapitre.		
I	— Choix des premiers missionnaires	1
II	— Pour Dieu, les âmes, la France	13
III	— Les envoyés de Rome	23
IV	— En route	35
V	— Première église et première messe	45
VI	— Relation du Père Jamet	55
VII	— Le fondateur de la mission huronne	69
VIII	— Les quatre premiers apôtres du Canada	87
IX	— Zèle et apathie	99
X	— Le premier colon Canadien	107
XI	— Le premier jubilé	117
XII	— Les Récollets et l'enseignement primaire	131
XIII	— Retour de Champlain et du Père Jamet au Canada	145
XIV	— Notre-Dame-des-Anges	155
XV	— Troubles dans la colonie	171
XVI	— Le délégué de la colonie	181
XVII	— Nouveaux missionnaires	195

XVIII — Les tribulations du Père Irénée.... 209
XIX — Viel et Sagard..... 221
XX — Vers le pays des Hurons..... 237
XXI — Au pays des Hurons..... 249
XXII — Sagard et les Hurons..... 263
XXIII — Départ du Canada du Père Piat et du Frère Sagard..... 279
XXIV — Relation du Père Le Caron, 1624... 295
XXV — Les Récollets demandent les Jésuites..... 309
XXVI — Arrivée des Jésuites à Québec..... 321
XXVII — Les premiers martyrs du Canada... 329
XXVIII — Le Père Le Caron en France..... 341
XXIX — Voyage et relation du Père de la Roche d'Aillon..... 351
XXX — Baptême et sépulture de Kakemistic 363
XXXI — Le petit Louis..... 371
XXXII — Le Frère Gervais Mohier au cap de la Victoire..... 389
XXXIII — Napagabiscou..... 399
XXXIV — La Compagnie de la Nouvelle-France..... 413
XXXV — Première alerte..... 427
XXXVI — Héroïque résolution..... 439
XXXVII — Voyages des Pères Boursier et Girard, Récollets..... 449
XXXVIII — Prise de Québec..... 459
TABLE ONOMASTIQNE..... 477
TABLE DES MATIÈRES..... 505